

Women living under muslim laws
النساء في ظل قوانين المسلمين
Femmes sous lois musulmanes



Dossier 11/12/13

Dossier 11/12/13

Women living under muslim laws
النساء في ظل قوانين المسلمين
Femmes sous lois musulmanes

A propos des Dossiers

Les Dossiers sont des publications périodiques du réseau international de solidarité Femmes Sous Lois Musulmanes. Le Dossier est considéré comme un outil de travail en réseau, ayant pour but de procurer une information sur les vies, les combats, les stratégies des femmes vivant dans des communautés et pays musulmans du monde entier.

Le Dossier est produit sur des bases non lucratives et sa publication est rendue possible grâce à des dons et des subventions. Jusqu'à présent, nous avons distribué gratuitement nos Dossiers à des femmes et des organisations de femmes dans différents pays. Chaque Dossier - impression et distribution - revient à 60,00 francs.

Nos lectrices/lecteurs peuvent nous adresser des dons pour couvrir les coûts de production et d'expédition. Chaque don si modeste soit-il est extrêmement bienvenu. Veuillez envoyer vos dons à :

WLUML

Crédit Lyonnais, Agence 3040, Compte n° 79460E
30 bis, Cours Gambetta, 34000 Montpellier, France

Il n'existe pas de droits de reproduction pour le contenu des Dossiers. En ce qui nous concerne, les groupes de femmes peuvent reproduire gratuitement n'importe quel sujet des Dossiers. Nous apprécierions que vous mentionniez vos sources. Néanmoins, si vous désirez reproduire certains articles des Dossiers précédemment publiés dans un autre journal, demandez alors directement l'autorisation.

Aux nouveaux lecteurs des Dossiers, nous posons les questions suivantes :

Désirez-vous être inscrit sur notre liste d'adresses?

Si vous êtes membre d'une institution / d'un groupe,
envisageriez-vous d'établir un échange de publications avec nous?

Pour toute correspondance, écrire à :

WLUML - Boite Postale 23, 34790 Grabels, France.

Nous aimerions souligner le fait que l'information contenue dans les Dossiers ne représente pas nécessairement les vues, les positions ou une situation particulière des éditrices ou du réseau Femmes Sous Lois Musulmanes, à moins que ce ne soit précisé.

La raison d'exister des Dossiers est de rendre accessible le plus largement possible les positions et opinions émergeant ou existant à l'intérieur des différents mouvements et initiatives, engagés dans des efforts pour défendre et travailler à une plus grande autonomie des femmes vivant dans des contextes musulmans. Les Dossiers cherchent à informer et à aider à l'échange des différentes expériences, stratégies et interprétations.

Editeur:

Marie Aimée Hélie Lucas

Rédaction : WLUML - Boite Postale 23, 34790 Grabels, France.

Mise en page : Roberto Hamm - Crayon & cie

Section Ressources : Harsh Kapoor

Traduction : WLUML Dakar Sénégal

WLUML Coordination Internationale France

Copyright 1^{er} trimestre 1991 (N° ISSN: 1018-1342)

Sommaire

Femmes et lois dans le monde musulman

Des lois, des coutumes
et des stéréotypes Farida Shaheed 5

Le femmes dans les lois de statut
personnel : un symbole privilégié
de l'identité islamique M. A. Hélie Lucas 9

Ségrégation mondiale Jamiila C. Cushnie 27

Fondamentalisme

Femmes et fondamentalisme Ayesha M. Imam 29

Algérie

Association indépendante pour le
triomphe des droits des femmes 35

Palestine

Vie des femmes palestiniennes 77

Déclaration d'"Al-Fanar",
Organisation féministe palestinienne 84

A propos du fondamentalisme
dans notre pays Manar Hasan 86

Soudan

Le statut des Soudanaises menacé
par le régime fondamentaliste 98

Politique d'inscription sexiste au Soudan 106

Les Soudanaises face aux défis Amel H. Hamza 113

Iran

Discours religieux des femmes
en Iran au quotidien:
Le cas du «Roseh-Zananah»
dans la ville de Shiraz Zahra Kamalkhani 122

Imposition du voile en Iran 130

Pourquoi le fondamentalisme?
Les Iraniennes
et leur soutien à l'Islam Haleh Afshar 134

Des origines du féminisme
au début de 20^{ème} siècle en Iran Janet Afary 159

Ressources 183

Dossier 11/12/13 a d'abord été édité, en 1993, en anglais par le bureau international de coordination du réseau Femmes sous lois musulmanes.

Devant le besoin croissant des femmes du monde entier d'échanger leurs expériences et leurs réflexions sur l'utilisation de la religion et du nationalisme contre leurs propres vies et de renforcer la solidarité qui les lient, il nous semble important de traduire - avec l'assistance du bureau de coordination du programme femmes et lois WLUML de Dakar - des informations et des analyses qui restent cruciales en 1996.

Des lois, des coutumes et des stéréotypes

Farida Shaheed

En parlant de lois et de coutumes, mon propos n'est pas de décrire en détail la situation du Pakistan. Je voudrais simplement vous faire part de quelques conclusions et quelques points de vue. A cet égard, il est parfois utile de vivre sous une dictature militaire car l'exercice du pouvoir dénué d'autorité y est plus évidemment visible.

1. Tout d'abord, il est clair que ni les lois, ni les coutumes (ou la culture) ne sont des entités neutres. Les unes et les autres sont élaborées par ceux qui sont au pouvoir et tendent donc à préserver le statu quo.

Les lois codifiées formelles se situent entre l'organisation et les relations infrastructurelles de la production et de la reproduction d'une part et d'autre part, la vision du monde ou le système de croyances de toute société/communauté donnée. Cependant, alors que ces deux niveaux d'organisation sont dynamiques et changeants, les lois, de par leur nature même, sont circonscrites dans le temps. Les lois ne peuvent donc jamais être une fin, seulement un moyen pour y arriver. En outre, le décalage entre le moment où une loi est proposée et sa mise en application est tel que souvent, au moment de la promulgation de la loi, la situation a atteint un stade plus avancé. Par conséquent, quand on s'occupe de réformes juridiques, il faut prendre conscience de ce décalage et se préparer déjà pour des étapes plus poussées.

2. Deuxièmement, des systèmes juridiques parallèles existent, surtout dans les anciens Etats coloniaux : lois codifiées formelles, lois coutumières et parfois aussi, lois religieuses. Ces systèmes fonctionnent parfois en parallèle, mais sont parfois en conflit. Mais dans plusieurs cas, le code informel intériorisé est plus puissant et plus astreignant que la loi formelle. Ainsi au Pakistan, il n'existe pas de loi qui interdise aux femmes l'accès à une institution d'enseignement, ou à un emploi quelconques, ou même qui restreigne leur mobilité ; cependant, si les femmes se cantonnent à un nombre limité de professions, c'est parce qu'elles ont intériorisé une loi

informelle qui dit : "En tant que femme, je ne peux, ne dois ni ne devrais exercer les professions "x" ou "y" ; je ne devrais pas me rendre dans tel ou tel endroit de la ville" etc.

3. En outre, notre expérience montre que là où il existe des systèmes juridiques multiples, c'est toujours le pire qui est appliqué aux femmes. Ainsi, le divorce par répudiation (le mari répète trois fois "je te répudie") n'est pas reconnu par la loi. Toutefois, ce divorce est socialement admis et obligatoire. La répudiation verbale est acceptée par l'épouse, sa famille et la communauté en général - tous pensent qu'elle est divorcée. Cependant, si à tout moment, le mari décide qu'il veut reprendre sa femme, il peut aisément recourir à la loi formelle, dire qu'il n'y a jamais eu de divorce et la forcer à revenir.

D'autre part, la loi formelle peut être plus défavorable que les lois traditionnelles ou religieuses. Ainsi, durant la colonisation britannique, les musulmans n'avaient le droit ni d'hériter ni de posséder des biens immobiliers parce que telle était la loi en Grande Bretagne à cette époque.

Il en est de même pour l'adultère, bien qu'il soit difficile de généraliser en raison de la diversité des situations au Pakistan. Ainsi, dans certaines zones du Pendjab, lorsqu'un couple était coupable d'adultère, la communauté elle-même réagissait en imposant des sanctions telles que la tonsure, le noircissement du visage et l'ostracisme. Ces sanctions peuvent sembler rigoureuses, mais elles ne sont rien à côté de la loi terrible imposée par Zia-ul-Haq sous la loi martiale de 1979, qui condamne les coupables à la mort par lapidation ou à cent coups de fouet.

Ce qui nous amène au troisième point, à savoir que les identités culturelles sont exploitées par les groupes dominants à leur profit. C'était clair sous la loi martiale de Zia, comme le montrent les lois sur :

- a) l'adultère
- b) le code vestimentaire

a) Dans le cadre du processus d'Islamisation', Zia a introduit un système parallèle de tribunaux religieux, dont la plus haute instance était le Tribunal Fédéral de la Sharia (Federal Shariat Court). En 1979-80, la punition par lapidation à mort fut contestée et jugée non-islamique. Le Tribunal Fédéral de la Sharia décida qu'en effet c'était un jugement non-islamique qu'il fallait rayer des procès-verbaux. Cependant, le gouvernement ne fut pas satisfait de cette décision (tout en conférant au FSC le statut de plus haute autorité en matière de jurisprudence musulmane). Le gouvernement fit donc appel contre ce jugement et le cas fut renvoyé devant le FSC. Mais cette fois là, la composition du tribunal fut modifiée. Plusieurs juges avaient été remplacés, le seul juge qui avait un avis opposé fut maintenu, et 5 ulémas (érudits religieux) choisis par le gouvernement leur furent adjoints, avec le statut de magistrat de la justice de paix. Il est évident que le gouvernement avait manœuvré pour que le premier verdict, qui n'avait pas son aval, soit annulé.

b) Pour s'attirer le soutien des populations, le gouvernement a exploité la culture populaire et introduit un code vestimentaire. Cependant, alors qu'on disait aux hommes de porter un costume national, on demandait aux femmes de revêtir un habit islamique. Il y a une différence évidente entre promouvoir ce qui est national et promouvoir ce qui est prescrit par la religion. Cette exploitation des identités culturelles (parmi lesquelles j'inclus la religion) immobilise l'opposition. Même ceux qui sont en désaccord avec une situation ou une politique finissent par se sentir incapables d'agir "si c'est ce que dit la religion". Cette exploitation par les forces dominantes se fait avec l'aide de groupes d'intérêt qui sont toujours disponibles pour donner leur aval. Au Pakistan, il s'agit de groupes religieux conservateurs qui n'ont jamais joui d'un soutien populaire quelconque et qui ont toujours perdu les élections.

4. Dans un tel contexte, on impose souvent aux femmes le rôle de dépositaires de la culture dans un environnement par ailleurs en évolution, position particulièrement soutenue par les groupes appelés "fondamentalistes".

Je dois dire tout de suite que le terme de "fondamentalistes" est très peu approprié, car il n'y a rien de fondamental dans les discours et les actes de ces groupes. Ils aiment se faire appeler ainsi car ceci leur confère une certaine crédibilité en tant que "véritables" gardiens des cultures et des religions. Je pense que nous devons éviter d'utiliser ce terme et qu'il faut les appeler droite religieuse conservatrice. Au Pakistan, il nous arrive de les traiter d'obscurantistes, car nous pensons que c'est ce qu'ils sont.

Les raisons qui poussent les hommes à adhérer aux groupes intégristes sont tout à fait évidentes et j'aimerais citer Mau'lana Abdul Maududi, érudit religieux conservateur très connu, qui jouit d'une renommée mondiale. En 1939, Maududi écrivait qu'il fallait préserver les rôles et les coutumes traditionnels car, je cite :

"La femme peut, en luttant contre son caractère et ses dispositions physiques naturelles, accomplir avec quelques succès, toutes les tâches assignées à l'homme par la nature, mais l'homme ne peut en aucun cas être capable de porter et d'élever des enfants".

La question encore plus préoccupante est de savoir pourquoi les femmes adhèrent à ces mouvements. Tout d'abord, je suis d'accord avec Fatima Mernissi qui souligne qu'il faut faire la différence entre ce que ces personnes disent et ce qu'elles font. Les femmes qui adhèrent à ces mouvements sont en fait en train de faire évoluer leurs réalités. Ce sont en effet des femmes qui accèdent à l'enseignement universitaire, qui, pour la première fois, entrent dans la vie professionnelle et travaillent, mais elles sont voilées, certaines très lourdement. La socialisation laisse ces femmes insuffisamment préparées pour faire face à de tels changements. Il semble qu'en adoptant le voile ainsi qu'un discours traditionaliste, ces femmes facilitent la transition qu'elles sont en train de vivre. Au cœur de cette transition, c'est un discours traditionaliste qui rend plus aisée leur

adaptation et qui les aide à faire face à l'évolution de leurs réalités.

5. Le dernier point que je voudrais aborder est qu'il est possible de changer et de remettre en question l'interprétation et l'exploitation des normes culturelles par la minorité dominante. Au Pakistan, un petit groupe, constitué essentiellement de femmes sans pouvoirs, a effectivement réussi à remettre en question la version officielle. Nous avons décidé que nous n'accepterions plus en silence que notre culture et de notre religion soient définies par d'autres (qui plus est, des forces anti-démocratiques). En contestant la version officielle, nous avons réussi à ouvrir un espace afin que les femmes et les hommes puissent vivre leurs vies selon leurs propres volontés, et que nous décidions par nous-mêmes de ce qui définit notre culture et notre religion ; et ce sont les femmes qui ont été à la pointe de ce combat.

Je voudrais dire, enfin, qu'au sein du réseau international d'information et de solidarité Femmes sous lois musulmanes, nous sommes arrivées à la conclusion que le pire préjudice que nous subissons au nom de notre religion, notre nationalité, notre classe ou notre identité ethnique, ce n'est ni les barrières dans les limites desquelles nous sommes obligées de vivre, ni le silence qui nous est imposé et que nous nous imposons, ni même la violence qui nous est faite au nom de notre culture - bien que tout cela nous arrive. Le pire préjudice que nous subissons au nom de la culture, c'est d'être privées de la capacité de rêver d'une existence différente, d'imaginer une réalité autre. En tant que réseau Femmes sous lois musulmanes, nous avons donc décidé que nos objectifs seront d'encourager les femmes, individuellement et collectivement, à rêver d'autres réalités, parce le rêve est le premier pas vers la transformation du monde tel qu'il existe.

Source:

Communication faite lors de la 5ème Conférence Annuelle, IWRAW

22 janvier 1990, New York, U.S.A.

IWRAW, International Women's Rights Action Watch

Humphrey Institute of Public Affairs,

University of Minnesota,

301-19th Avenue South, Minneapolis, MN 55455,

Etats-Unis.

Les femmes dans les lois de statut personnel : un symbole privilégié de l'identité islamique

M.A. Hélie-Lucas

Les mouvements fondamentalistes dans le monde musulman ont émergé dans des contextes politiques et économiques très différents ; certes ils existent maintenant partout et présentent des ressemblances manifestes, il serait toutefois erroné d'analyser ce phénomène comme un mouvement unique et homogène¹. Une perception a-historique du fondamentalisme ne ferait que réduire nos possibilités de l'affronter politiquement sous ses différentes formes et affaiblir nos propres forces.

Il n'y a pas un seul et unique monstre fondamentaliste, mais plutôt des fondamentalismes. Cependant, ce qu'ils ont effectivement en commun est au centre des politiques d'identité et affecte directement les femmes.

Identité menacée et trahison

Le discours des fondamentalistes est consensuel sur deux points qui sont étroitement liés : la quête de l'identité et la question des femmes.

Leur discours présente des similitudes frappantes dans des contextes politiques et historiques totalement différents : qu'il s'agisse d'une communauté musulmane majoritaire ou minoritaire, d'un Etat se proclamant socialiste ou capitaliste, d'une démocratie ou d'un royaume, d'un pays islamisé de longue ou de fraîche date, d'un pays marqué d'un long passé colonial ou d'un pays indépendant², -quel que soit le cas de figure, les fondamentalistes décrètent l'Islam en danger. L'Islam, en tant qu'identité

religieuse et culturelle à la fois, est donc -toujours- en danger, que la menace vienne du colonialisme, de l'impérialisme, du socialisme, des idéologies étrangères ou d'autres religions dominantes.

Quand l'identité d'un groupe est menacée, quiconque ne consacre pas inconditionnellement son énergie à la survie, la défense et la résistance de cette identité, qui conteste quelque aspect que ce soit de la culture du groupe, est dénoncé comme traître. Par conséquent, et bien que la menace soit généralement décrite comme extérieure (: l'Occident, l'impérialisme, d'autres groupes religieux, etc.)³, ce sont toujours les élites nationales, -accusées d'aliénation, de perte d'identité et de jouer le rôle de Cheval de Troie-, qui seront désignées comme les pires ennemis.

Incapables de définir leur identité en termes positifs et de promouvoir une politique ou une économie qui soit spécifiquement islamique⁴, les fondamentalistes n'ont identifié qu'un seul domaine porteur de l'essence de l'identité islamique : la sphère privée. Leurs efforts se sont donc concentrés sur la famille et les lois qui la régissent (codes de statut personnel ou codes de la famille), quintessence de la politique et de l'identité islamistes, en laquelle doit s'insérer, se fondre et trouver refuge toute autre identité. Quiconque conteste ce refuge, menace du même coup l'essence même de l'identité ; on peut aisément imaginer qu'un châtiement sévère devrait donc s'abattre sur le traître, la traîtresse.

La "menace extérieure" sur l'identité est perçue et décrite comme monolithique, dépourvue de contradictions internes, et donc d'alliés potentiels dans la place⁵.

A ce monolithe, on oppose un autre monolithe.

Nos propres contradictions internes seront donc mises en veilleuse et leur résolution remise à un moment, utopique, où l'identité ne sera plus menacée : après la lutte de libération, après la reconstruction de la nation, après la guerre, après la remise en route de notre économie etc...⁶

La priorité est donc donnée, encore et encore, à d'autres problèmes, et exclut à la fois les exigences du peuple et les revendications des femmes pour un meilleur statut dans leur société.

En outre, le fait de soulever quelque problème que ce soit, hormis celui de la défense de l'identité menacée, est une manœuvre dilatoire, donc une trahison délibérée -de la nation ou de la communauté, de la culture, de la religion, etc...

Ainsi, l'identité est-elle défensive et refermée sur elle-même. Les concepts utilisés pour décrire cette identité recluse⁷ se réfèrent explicitement à un mouvement en arrière : "retour aux sources", "retour aux racines", "retour aux valeurs authentiques", "retour aux valeurs islamiques",

“retour aux traditions”, etc. Religion et traditions sont perçues comme a-historiques, figées et immobiles dans le passé. Cette quête d’une identité musulmane transculturelle et trans-historique nie totalement la diversité des traditions et des cultures au sein desquelles l’Islam s’est propagé, et leur histoire vivante.

Elle refuse toute ré-interprétation de l’Islam et ne prend pas en compte, par exemple, le fait que l’Islam se soit propagé et continue de se propager à travers tous les continents, y compris “l’Occident développé”⁸.

Question de définition : Islam et musulmans

Les fondamentalistes parlent au nom de l’Islam, et malheureusement, on tend à confondre Islam et musulmans.

L’adjectif musulman devrait être utilisé pour qualifier les réalités du monde tel qu’il est -populations, lois et coutumes, pays, Etats, musulmans- sans préjuger du fait que ce que font les musulmans n’est pas nécessairement islamique. Le terme Islam doit être réservé à la religion en soi, aux réflexions et aux interprétations théologiques du Coran. En d’autres termes, nous ne pensons pas qu’il existe des états islamiques, il n’y a que des états musulmans.

Les musulmans discutent souvent de ce qu’est ou devrait être l’Islam. Abandonnant toute spéculation sur la nature du véritable et authentique Islam, nous croyons plus fécond le terme de musulman qui permet de décrire ce que font, dans la réalité des faits, ceux qui disent croire en l’Islam, vivre et construire des nations selon les règles édictées par leur Dieu.

En d’autres termes, l’Islam tel qu’il devrait être, les musulmans tels qu’ils sont...

Les femmes, piliers et points faibles de la construction de l’identité

En dépit de leur diversité, et bien qu’ils représentent un large éventail d’intérêts et de classes et qu’ils répondent à des besoins psychologiques et politiques différents suivant les circonstances, les fondamentalistes tiennent un discours étonnamment commun en ce qui concerne l’identité : - l’identité est menacée,- l’identité est concue comme un retour à des sources mythiques,- l’identité est restreinte à la sphère privée. Et bien que la menace qui pèse sur elle soit extérieure, monolithique et l’incarnation du Mal, ce sont les élites éduquées et les femmes qui constituent les points faibles du système de défense intérieure, et donc les alliés potentiels de l’ennemi de l’extérieur. Ceci justifie à son tour le repli de l’identité sur elle-même, telle une forteresse, et l’enfermement des femmes à l’intérieur de cette forteresse.

Les conséquences pratiques de cette position idéologique façonnent la vie des femmes ainsi que leurs réactions face aux fondamentalistes :

sur le plan politique, elles craignent d'être accusées de trahison, car contester un aspect quelconque de l'identité équivaut à trahir l'ensemble ;

sur le plan culturel, les traditions sont définies comme étant immuables ;

sur le plan religieux, la fin de l'interprétation du Coran confine les femmes dans un modèle de société, des modes de vie, un code vestimentaire et de conduite qui sont aussi proches que possible du modèle historique né au Moyen-Orient il y a quatorze siècles ;

et finalement, sur le plan juridique, l'accent est mis sur les Codes de la Famille (lois de statut personnel) en tant que moyen préférentiel de défense de l'identité.

Non contents de tenir un discours identique sur l'identité et sur les femmes, les fondamentalistes ont également réussi à atteindre, à court terme, les mêmes objectifs : les pressions qu'ils ont exercé sur les gouvernements pour adapter les lois sur le statut personnel à leur propre définition de l'identité islamique ont été couronnés de succès. Ces lois affectent directement les femmes : elles régissent les questions de mariage, divorce, héritage, garde des enfants, polygynie etc. Elles déterminent donc ce que doit être le comportement de "la femme musulmane" et astreignent celle-ci au rôle de gardienne de l'identité menacée.

C'est un honneur que d'être la gardienne ; dans le discours fondamentaliste, les femmes sont honorées aussi longtemps qu'elles préservent la culture et la religion comme on leur dit de le faire ; productrices et reproductrices de bons musulmans, elles se doivent donc d'être des modèles pour leurs fils, guerriers de l'Islam.

Les recherches récentes sur les femmes en Allemagne nazie⁹ fournissent d'intéressants éléments de comparaison avec les femmes qui vivent sous le fondamentalisme musulman, y compris celles qui s'engagent dans des groupes fondamentalistes. Dans les deux cas l'idéal de la Mère Gardienne de la Famille, est associé à l'idée de produire et reproduire un groupe racial ou religieux qui représente l'excellence, dans un contexte de crise économique et de visées expansionnistes sur d'autres nations. C'est parce que le rôle de gardienne est tellement essentiel dans le cadre de l'identité menacée qu'il est également considéré comme le maillon le plus fragile, le plus vulnérable, et qu'il doit être protégé des influences extérieures.

La gardienne, traître potentielle, doit être étroitement surveillée. Il faut donc des lois qui assignent clairement à la sphère privée la tâche de protéger l'identité menacée, qui astreignent les femmes à leur rôle de gardiennes, qui les détournent de toute possibilité de montrer le profil sombre de leur nature de Janus, et qui les empêchent de trahir et de détruire la communauté -nationale, religieuse, communautaire...

Femmes sous lois musulmanes

Environ 450 millions de femmes vivent dans des communautés ou des pays musulmans à travers les cinq continents.

La majorité d'entre elles vivent sous "lois musulmanes", c'est-à-dire sous des lois de statut personnel musulman (Codes de la Famille) : bien que ces lois -toutes qualifiées d'"islamiques", donc transcription unique et intouchable de la parole de Dieu- aient des aspects communs, elles présentent aussi, d'un pays à l'autre, des différences significatives.

Et ceci, pour deux raisons : l'intégration des traditions locales et l'utilisation politique de la religion.

L'Islam est une religion en constante expansion -probablement la seule de nos jours ; au passage, il assimile les modes de vie et les coutumes des différentes cultures dans lesquelles il s'implante ; les lois musulmanes, telles qu'elles existent actuellement dans le monde, découlent, pour l'essentiel, d'une imbrication étroite d'interprétations du Coran avec les traditions locales.

Il est impératif de prendre pleinement conscience du fait que, bien que celles-ci ne soient pas "islamiques", c'est au nom de l'Islam que les femmes sont soumises à certaines traditions : l'appartenance à telle ou telle communauté musulmane implique l'acceptation de toutes et chacune des traditions religieuses et culturelles de cette société ; -par exemple, la tradition sémitique du voile et/ou de la réclusion des femmes au Moyen Orient et en Afrique du Nord, la mutilation sexuelle des femmes en Egypte, au Soudan et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, ou encore la tradition hindoue des castes et de la dot en Inde et au Sri Lanka, sont toutes spécifiques aux régions où elles sont en vigueur¹⁰. Néanmoins, les populations musulmanes et certainement les femmes sont amenées à croire que ces traditions socio culturelles locales font partie intégrante de l'identité musulmane et -en dernière analyse- sont islamiques.

Par ailleurs chaque Etat musulman interprète l'Islam de façon à servir sa politique, y compris sur des questions idéologiques fondamentales.

Par exemple les Etats musulmans n'ont pas de politique commune -donc inspirée par l'Islam- en matière de contraception et d'avortement : en effet, l'un et l'autre sont légales en Tunisie, en Inde et au Bangla Desh, les femmes y sont fortement incitées, de même qu'à accepter la stérilisation masculine et féminine ; par contre, si la contraception est autorisée au Pakistan, l'avortement ne l'est pas. Quant à l'Algérie, elle a interdit l'une et l'autre de ces pratiques pendant longtemps (de 1962 à 1974), ignorant délibérément la fatwa prononcée par le Haut Conseil Islamique d'Alger en 1963, un an après l'indépendance, qui autorisait la contraception ; celle-ci ne l'a finalement été autorisée que lorsque notre taux de croissance

démographique, atteignant allègrement 3,5%, devint une menace pour la richesse et les privilèges des bureaucrates ex-socialistes, entre temps constitués en une bourgeoisie classique détentrice des moyens de production¹¹.

Tous ces pays affirment à l'envie que leur politique démographique a été déterminée par l'Islam. Dans chaque pays, les peuples, et en tout état de cause les femmes, sont induits à croire que les règles imposées au niveau local ou national reflètent l'esprit de l'Islam et que la législation des états musulmans appliquent les commandements de Dieu. En outre, le discours officiel, implicitement ou explicitement, déclare ces lois islamiques.

Le simple fait de confronter entre elles les expériences des femmes venant de différents contextes musulmans est en soi une expérience enrichissante qui remet en cause le mythe d'un monde musulman unique et homogène et l'existence d'une loi musulmane qui serait authentiquement islamique¹².

Tout au contraire, cette comparaison montre, à l'évidence, que les lois musulmanes sont ancrées dans l'histoire et la culture, hic et nunc, et qu'elles sont utilisées à des fins politiques.

Les fondamentalistes et l'Etat

En juillet 1984, le premier Comité d'action de Femmes sous lois musulmanes se définissait comme regroupant "des femmes dont les vies sont déterminées, conditionnées et régies par des lois, écrites et non-écrites, tirées d'interprétations du Coran intimement liées à des traditions locales". Le Comité d'action affirmait ultérieurement qu'"en règle générale, les hommes et l'Etat utilisent ces lois contre les femmes, et qu'il en a été ainsi sous divers régimes politiques"¹³.

Au cours des deux dernières décennies et plus particulièrement au cours de la dernière, les Codes de la Famille (lois de statut personnel) musulmans ont été au centre des identités musulmanes : de nouvelles lois ont été promulguées, renforcées ou modifiées de façon très défavorable aux femmes.

Ceci démontre, d'une part, le pouvoir des fondamentalistes et, d'autre part, la collusion des Etats avec les mouvements fondamentalistes¹⁴.

Que les fondamentalistes soient au pouvoir, qu'ils constituent le principal parti d'opposition, ou qu'ils soient naissants, -et quelles que soient par ailleurs les prises de positions de nos gouvernants¹⁵ par rapport à ces mouvements politiques, l'Etat accepte généralement de faire de la sphère privée une chasse gardée islamiste, en adoptant, pour la famille, des lois dictées par les fondamentalistes¹⁶.

Est-ce parce que la "question de la femme" est si sensible, comme nos gouvernants le prétendent, que leur autorité et leur position pourraient être remises en cause sur cette question? Ou est-ce plutôt parce que la subordination des femmes est jetée en pâture à la foule, comme l'on jette aux pauvres des miettes, tandis que les affaires politiques sérieuses restent entre leurs mains? Sommes-nous, la "monnaie d'échange" dont ils se servent pour rester au pouvoir?

Se pourrait-il également que le contrôle exercé sur les femmes ne soit qu'une étape dans le processus de brutalisation de la société, qui permet aux gouvernements de contrôler les peuples? Même quand, sur d'autres points, les Etats opposent une résistance à la montée des fondamentalismes, sur les questions relatives à la famille et la subordination des femmes, ils endossent généralement, à quelques rares exceptions près, les positions identitaires des fondamentalistes, et dictent ou modifient les lois pour répondre à leurs exigences. Au cours de la dernière décennie, on a vu une collusion croissante entre les Etats et les fondamentalistes sur ces questions. Ceci est vrai même dans les pays où les fondamentalistes sont par ailleurs combattus, bannis, emprisonnés, pour leur opposition à l'Etat.

Par exemple, en 1984, 22 ans après l'indépendance, le premier Code de la Famille a été promulgué en Algérie. Ce Code prive les Algériennes du droit de se marier (elles doivent être données en mariage par un wali, c'est-à-dire un tuteur matrimonial) ; de divorcer (sauf dans des cas très spécifiques, seul le mari peut initier le divorce) ; d'être les tutrices de leurs enfants (elles peuvent en avoir la garde temporaire jusqu'à l'âge de 6 ans pour un garçon, 10 ans pour une fille ; ils seront alors rendus à leur tuteur)¹⁷ ; les femmes reçoivent une part inégale de l'héritage ; la polygamie est autorisée et les hommes ont également le droit de répudier leurs femmes, etc.

La même année, en 1984, les Egyptiennes ont perdu le droit de conserver le domicile conjugal avec leurs enfants après un divorce, droit qu'elles avaient conquis après une décennie de lutttes.

En 1985, le Gouvernement Indien a promulgué un "décret relatif à la protection du droit au divorce des femmes musulmanes - Muslim Women Protection of the Right to Divorce Bill" qui prive les Indiennes de la communauté musulmane du droit à une pension alimentaire après le divorce. Cette "protection du droit" fait manifestement référence à leur droit à être musulmanes -qui les dépouille de moyen de subsistance- plutôt qu'à leurs droits de femmes et citoyennes indiennes, qui inclue le droit à la pension alimentaire.

En 1986, le Sri Lanka a nommé une Commission chargée de la réforme des lois de statut personnel, réformes initialement défavorables aux femmes que celles-ci durent combattre.

En 1987 et 1989, le gouvernement laïque et socialiste de l'île Maurice, poussé par le principal parti d'opposition musulman, a accepté de considérer leur projet de réintroduire la Sharia pour la communauté musulmane. Il priverait les femmes nées dans la communauté musulmane de droits dont jouissent toutes les autres mauriciennes. Par exemple : droit de divorcer, droit égal à l'héritage etc...

En 1990, le gouvernement algérien a passé un décret* stipulant que tout homme pouvait voter par délégation pour trois femmes de sa famille.

Le 15 mars 1990, le Conseil révolutionnaire laïque irakien -Revolutionary Command Council- passait un décret* stipulant qu'il était désormais licite que tout homme fasse office de juge et de bourreau et mette à mort pour cause d'adultère une liste bien définie de femmes de sa famille.

D'autres pays africains ont vécu des avancées fondamentalistes du même ordre.

La Sharia est maintenant promulguée dans plusieurs pays (Soudan, Pakistan) ; cette loi prenant le pas sur les lois de statut personnel, la liberté des femmes, si l'on considère les interprétations actuelles de la Sharia, en sera encore restreinte.

Il n'est pas jusqu'aux pays d'immigration, par exemple la Grande-Bretagne, la France mais aussi les Caraïbes, où des musulmans ne réclament l'introduction de lois de statut personnel spécifiques. En ce qui concerne la France, ce changement entraînerait une réforme constitutionnelle majeure qui transformerait l'Etat laïque en un Etat multi-religieux.

Il est intéressant de noter que le premier droit revendiqué pour symboliser l'identité musulmane est le droit à la polygynie, comme on pouvait le lire dans le "Courrier des lecteurs" du Monde, lors de la controverse de 1988.

Des groupes de féministes des communautés musulmanes du Sri Lanka, de Malaisie et d'Inde témoignent du fait que l'accès légal à la polygynie est une cause majeure de conversion à l'Islam dans leurs pays.

Ceci ne semble s'appliquer ni aux pays africains où l'Islam connaît une expansion rapide depuis les 20 dernières années, mais où la tradition polygame est antérieure à l'Islam, ni aux convertis d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord où les lois des Etats imposent la monogamie.

Construction et imposition d'une identité musulmane transnationale

Si l'on examine ces réformes juridiques à la seule lumière de la politique intérieure des pays concernés, on peut être tenté de comprendre ce qui amène les gouvernements à transiger avec les groupes fondamentalistes

*(aujourd'hui annulés)

en plein essor. Ce serait omettre la dimension internationale de ce phénomène.

Car non seulement les différentes tentatives pour promouvoir des versions plus "islamiques" des lois musulmanes sont concomittantes, mais encore leurs interconnexions deviennent de plus en plus évidentes : ainsi, après l'affaire Sha Bano en Inde, le gouvernement du Sri Lanka a nommé un érudit indien comme conseiller dans la Commission de réforme des lois musulmanes ; plus récemment, à l'île Maurice, le principal parti d'opposition, le Parti Musulman, a proposé que la loi de statut personnel musulman en Inde serve de modèle à celle de l'île Maurice et a fait venir un conseiller indien.

Dans d'autres cas, apparaissent des conseillers saoudiens, pakistanais ou iraniens. Il est important de prendre pleinement conscience de l'ampleur des efforts des fondamentalistes pour mettre en vigueur leur vision de la société islamique à travers l'adoption de lois musulmanes sur le statut personnel.

C'est le même esprit internationaliste qui préside à l'entraînement militaire des jeunes et à la formation de groupes fondamentalistes, avec les privilèges qui s'y rattachent¹⁸.

Ces efforts impliquent une vaste circulation de fonds ; une recherche sur les origines et les circuits de ces fonds pourrait permettre d'identifier les connexions entre le capital musulman privé, l'implication des Etats dans l'éclosion du mouvement fondamentaliste au niveau mondial, et les groupes fondamentalistes opérant au plan local, national et régional¹⁹.

L'intériorisation par les femmes des politiques identitaires

Les réactions des femmes à cet état de choses montrent l'impact qu'ont les idéologies fondamentalistes non seulement sur les gouvernements et leurs décisions juridiques affectant les femmes, mais aussi sur le mouvement des femmes lui-même.

Les organisations de femmes sont variées : de celles qui participent au mouvement fondamentaliste, à celles qui œuvrent pour des réformes dans le cadre de l'Islam, et à celles qui combattent pour la séparation du religieux et du politique et pour des lois laïques. En dépit de cette grande diversité de stratégies et de tendances, toutes ont intériorisé certains des concepts développés et utilisés par les fondamentalistes.

Elles ont notamment intériorisé la notion d'un ennemi extérieur monolithique, ainsi que la crainte de trahir leur identité -définie comme identité de groupe plutôt que comme identité de femme au sein du groupe.

Dans une large mesure, elles acceptent aussi que la tradition soit définie, non comme une histoire vivante qui imprègne le présent et l'avenir, mais

comme une entité morte qu'il faut ranimer et préserver sous une forme ancienne -imaginaire-. Et enfin, elles ne mettent pas en question le rôle central qui leur a été assigné dans les politiques identitaires.

Tout comme ceux qui ont longtemps vécu dans l'absence de démocratie ont du mal à réinventer les pratiques démocratiques (même s'ils se sont battus pour en arriver là), les femmes ont aujourd'hui du mal à imaginer librement et à forger les outils de la raison pour se démarquer des constructions idéologiques du discours fondamentaliste identitaire sur les femmes.

Il ne faut pas sous-estimer l'impact de ce discours sur leur esprit. On en voit clairement les conséquences quand on assiste à leurs efforts pour mettre en cause, non seulement les pratiques fondamentalistes discriminatoires envers les femmes, mais aussi les prémisses qui les sous-tendent.

Le fait que les femmes intériorisent la philosophie, les concepts et les hypothèses erronées des fondamentalistes a de nombreuses répercussions sur leurs stratégies.

Intérioriser l'idée que l'Islam est en danger -donc que la communauté est en danger- implique que dans leur pratique, les femmes se plient à la théorie des priorités. Il devient donc facile de les manipuler politiquement : puisque l'unité du groupe est indispensable pour faire face à la menace, - toutes les guerres, les tensions inter communautaires ou tout événement politique approprié seront utilisés pour forcer les femmes à se fondre et se confondre dans l'unité nationale et à remettre à plus tard leurs revendications.

Nous pourrions en citer bien des exemples, en particulier l'affaire Sheenaz Cheikh que nous connaissons toutes²⁰. Quant au cas de l'Algérie, il a fait date dans la mesure où, après l'indépendance, les femmes ont disparu de la scène politique et ont été forcées de renoncer à leurs demandes jusqu'à ces dernières années. Pendant des décennies, elles ont été totalement bernées²¹. Même récemment, en Palestine, où les femmes tentent de mettre sur pied un mouvement autonome, la lutte de libération est naturellement prioritaire, et les luttes des femmes ne viendront encore qu'en second.

Dans les contextes musulmans, les femmes qui tentent de défendre leurs droits sont généralement accusées d'être occidentalisées. Comme la gauche avant elles, on les accuse d'importer une idéologie étrangère quand elles demandent plus de justice sociale. Mais alors que la gauche réagissait en s'appuyant sur les valeurs universelles, les femmes, pour leur part, acceptent les prémisses fondamentalistes selon lesquelles, en ce qui concerne la sphère privée, l'universalisme sert de couverture à l'impérialisme occidental. Sur la question des femmes, il n'est donc pas question de défendre les valeurs universelles de justice sociale. C'est pourquoi, au

lieu d'en venir directement au fait, les femmes essaient d'abord de démontrer qu'elles sont véritablement et authentiquement enracinées dans leur propre culture, qu'elles ne sont pas aliénées par des idéologies non-indigènes, qu'elles ne font pas cause commune avec les ennemis de l'extérieur.

Tentant en vain de se légitimer et de légitimer leurs luttes selon les critères fixés pour elles par les fondamentalistes, les femmes consacrent beaucoup de leur énergie et de leur temps précieux à se démarquer, en tant que "féministes du Tiers Monde", des "féministes occidentales" - comme si l'une et l'autre de ces catégories n'étaient que des agrégats homogènes d'individus indifférenciés et interchangeableables, sans différences idéologiques, sans intérêts de classes et sans conflits. Dans une certaine mesure, on pourrait même dire que, de ce fait, les femmes acceptent la notion de la supériorité des musulmans sur les autres groupes, une xénophobie que les théologiens libéraux dénoncent comme contraire à l'esprit de tolérance de l'Islam, mais qui, aujourd'hui, fait partie intégrante des pratiques des gouvernements musulmans²² et des fondamentalistes.

Il faut parfois beaucoup de temps pour que des individus osent transgresser le "complexe de trahison", et se permettent d'identifier leurs alliés, aussi bien au sein de leur communauté qu'à l'extérieur. C'est seulement après avoir fait l'expérience encore et encore que le moment adéquat pour défendre les droits des femmes n'est jamais atteint, mais toujours remis à plus tard, que les femmes osent enfin faire une percée hors de la forteresse de l'identité communautaire, nationale et religieuse. (Les raisons invoquées sont malheureusement parfois très convaincantes, comme c'est le cas, par exemple, de la Palestine sous la botte d'Israël, ou, pour d'autres raisons, du Pakistan sous Benazir²³ ou encore lors de la Guerre du Golfe).

Réactions et stratégies des femmes

Le réseau WLUML propose une sorte d'étape intermédiaire qui permet aux femmes dans des contextes musulmans l'opportunité de s'exprimer librement au sein d'un espace protégé, sans interférence extérieure. Le réseau a entrepris un travail de recherche comparative trans-culturelle entre les différentes formes de lois et de modes de vie, dits musulmans, qui affectent les femmes, et donné un aperçu de leur imbrication avec les cultures locales -ce qui permet donc aux femmes de faire des distinctions essentielles, dans leur propre environnement, entre ce qui est spécifiquement religieux, ce qui découle de la tradition, et ce qui relève de l'utilisation politique, de la religion et des traditions²⁴.

Des groupes se consacrent à la recherche de leurs antécédents féministes dans les communautés et les pays musulmans, non seulement dans le but

de retrouver leur propre histoire en tant que femmes, mais aussi dans le vain espoir de mettre un terme aux accusations d'occidentalisation de la droite, et d'établir leur légitimité ; en exhumant des traditions pour montrer que, replacées dans leur contexte historique, celles-ci n'étaient pas nécessairement défavorables aux femmes²⁵, on se place encore dans une perspective, où les traditions sont définies comme relevant du passé et s'opposent à la "modernité", alors que la modernité n'est que l'état actuel, l'évolution normale de la tradition et de la culture qui découlent du passé pour s'adapter au contexte présent.

Il est toutefois important de souligner que les traditions qui étaient favorables aux femmes sont actuellement éradiquées²⁶. Cependant, nos législateurs introduisent de nouvelles "traditions" directement empruntées à la colonisation sans jamais être accusés pour cela de trahison et de collusion avec l'Occident, pas même par les groupes de femmes.

Dans ce contexte général, on peut identifier trois stratégies principales dans le mouvement des femmes des communautés et pays musulmans :

1. L'adhésion des femmes aux groupes fondamentalistes, stratégie qui peut être considérée comme une forme d'entrisme. D'une part, on évite ainsi de remettre en cause l'identité musulmane et on se libère de la crainte de trahir ; d'autre part, parce qu'ils ont à la fois la volonté et les fonds pour le faire, les groupes fondamentalistes offrent différents avantages et gratifications à leurs membres, tels que des bourses d'études, des soins médicaux gratuits, des prêts sans intérêts, etc... Les adhérentes bénéficient également de la reconnaissance sociale et parentale, de droits et d'encouragements à l'étude (bien qu'elles ne puissent pas choisir librement leur discipline, certains domaines du savoir étant interdits aux femmes), et des possibilités de choisir un mari au sein du groupe au lieu de faire un mariage arrangé, etc...²⁷ Les fondamentalistes sont les premiers à prendre en compte et à utiliser les femmes et leurs besoins, à essayer de les toucher et à les reconnaître comme une force politique qu'ils peuvent manœuvrer et essayer de gagner à leur cause. Un nombre croissant de femmes adhèrent aux groupes fondamentalistes à travers le monde. Nous ne pouvons pas nous contenter de minimiser ce phénomène social et politique majeur en stigmatisant leur aliénation idéologique. Nous ne pouvons pas non plus nous contenter de dire qu'on leur propose des avantages matériels qu'aucun autre groupe ne leur a jamais offerts. Nous pensons qu'une raison déterminante de leur choix est l'absence d'alternative -au niveau religieux, donc identitaire- jusqu'à récemment²⁸.

Cette alternative, présentée ci-dessous, pourrait répondre aux exigences philosophiques de celles qui ne peuvent pas travailler hors du cadre religieux, actuellement confisqué par les fondamentalistes.

2. La revendication pour les droits des femmes dans le cadre de l'Islam, au niveau religieux et culturel.

Bien qu'elles ne soient pas encore très visibles, les théologiennes et les historiennes féministes existent au sein du monde musulman. Elles représentent un courant idéologique très important et offrent une réelle alternative à la stratégie précédente.

Les théologiennes en quête d'un Islam "véritable" essaient actuellement de promouvoir une théologie de la libération dans l'Islam en faisant revivre la tradition de réinterprétation du Coran.

Dans l'histoire récente, des théologiens ont payé de leur vie leurs travaux de réinterprétation²⁹. Les théologiennes estiment que même les exégètes progressistes du Coran ne se sont pas vraiment placés du point de vue des femmes. Retournant au texte arabe original, elles proposent, dans l'esprit de ce qu'elles pensent être le véritable Islam, leur propre interprétation des versets sur lesquels les fondamentalistes fondent précisément l'oppression des femmes³⁰. En outre, elles mettent l'accent sur le contexte historique du texte qui peut mener à des interprétations plus éclairées.

D'autre part, les historiennes tentent de retracer et de faire revivre l'histoire des femmes, pour montrer le rôle historique de certaines femmes dans la transformation des coutumes et des traditions ; elles montrent également que ce rôle n'était pas, alors, perçu comme une menace pour l'identité du groupe ni une coupure d'avec leurs racines culturelles ou religieuses.

Ces théologiennes et ces historiennes ont longtemps œuvré dans l'isolement. Elles ont à présent l'occasion de se rencontrer et d'unir leurs forces, et aussi de toucher leur véritable auditoire, à savoir les militantes des droits des femmes qui recherchent avidement ces connaissances.

Bien que leur approche soit considérée comme une trahison par les fondamentalistes, le fait de rester dans un cadre de pensée religieux permet aux femmes de défier ces accusations et de rester convaincues que leur stratégie les rapproche de la population.

Si toutefois ces théologiennes et ces historiennes gagnaient une grande audience, elles aussi paieraient de leurs vies, tout comme leurs homologues masculins, leur travail religieux et philosophique et le changement social qu'il pourrait amener.

3. Le combat des femmes pour la laïcité et pour des lois adaptées à la conception actuelle des droits humains.

Ce sont elles qui subissent les attaques les plus violentes et qui se retrouvent sans protection parce qu'elles sortent du cadre religieux et culturel.

Elles affirment ne pas avoir repudié leurs identités religieuse, culturelle et nationale, et malgré cela, elles sont exclues.

Non seulement elles sont accusées et rejetées, mais en outre, en tant qu'individues chacune est traitée comme si sa trahison mettait en danger toute sa société et l'ensemble du monde musulman³¹.

Elles soutiennent le principe que la religion est une affaire privée qui dépend du choix des individus, et demandent la séparation de la religion et de l'Etat³². Elles s'appuient sur des valeurs qui ne sont la propriété ni des Musulmans, ni de l'Occident, et se tournent vers l'internationalisme pour fonder leur légitimité, et développer des stratégies d'échanges d'information, de soutien, et de solidarité au delà des frontières nationales, religieuses et culturelles.

Dans leur optique, l'internationalisme ne transcende ni n'efface l'appartenance à une structure culturo-religieuse dans laquelle elles désirent s'enraciner ; il n'est pas non plus en contradiction avec les formes de nationalisme issues de la conscience de l'impérialisme et du souvenir de l'époque coloniale.

Bien qu'elles ne soient qu'une minorité, elles représentent la seule alternative à la politique identitaire définie par les fondamentalistes, le seul espoir d'accepter, en chaque individu, la coexistence d'identités multiples et non-confliktuelles.

Notes :

1. On assiste à différentes tentatives pour qualifier globalement le fondamentalisme, en termes politiques, religieux ou culturels, par exemple, de totalitarisme, de revivalisme, de traditionalisme etc...

Nous pensons que ces généralisations sont à la fois inadéquates et dangereuses.

Voir : Roy, Oliver (1985) "Fundamentalism, traditionalism and Islam", in *Telos* no.65, p. 122-127. Voir aussi : Hanafi, Hassan (1987) "The origins of violence in contemporary Islam" *Development* no.1 special issue on Culture and Ethnicity, p. 56-61 ; et également Bassan Tibi, "Neo-Islamic Fundamentalism", idem, p. 62-66.

2. De l'Algérie socialiste à la riche Arabie capitaliste, du Moyen Orient où l'Islam est né à l'Etat pakistanais fondé en 1947 "pour les Musulmans" ou aux pays d'Afrique sub-saharienne récemment convertis, des pays arabes qui comptent près de 100% de musulmans aux minorités indiennes ou du Sri Lanka, etc...
3. Que ce soit la Guerre du Golfe ou les émeutes Hindous-Musulmans en Inde etc...
4. Voir par exemple :

Hélie-Lucas Marie-Aimée (1989) "Stratégies of women and Women's movements in the Muslim world vis a vis fundamentalisms : from entryism to internationalism", in "Women in the Middle East : Perceptions, Realities and Struggles for Liberation", ed. Haleh Afshar. London: MacMillan, 1993, 250 pp.

Yazbeck Haddad, Yvonne (1984) "The critic of the Islamic Impact" Byron, Haines and Ellison Findlay, N.Y., Syracuse University Press.

Issawi, Charles, cité par Anwar H Syed (1987) "Race and Class" no.3 vol XXVIII, "Revitalising the Muslim Community" :

cf. Issawi : "L'Islam ne privilégie pas de modes d'organisation de la production, mais ses injonctions relatives à la propriété ont des implications sur l'organisation économique. Tout d'abord, il garantit le droit à la propriété des individus, des groupes et de la communauté. Beaucoup de pays africains ont en fait des économies mixtes. Leurs gouvernements contrôlent la banque, les assurances, le transport, les communications, l'exploitation minière et la production industrielle à grande échelle. Ceci est en partie dû à la nationalisation d'entreprises étrangères ou locales. En outre, ces gouvernements régissent le commerce et l'industrie dans le secteur privé. En tenant compte du fait que l'Islam désapprouve les revenus que l'on a pas gagnés, l'exploitation et l'excès dans tous les domaines, il serait également approprié de fixer des plafonds de profit dans les secteurs public et privé". Syed conclut : "On s'accorde à reconnaître que, depuis 661, aucun gouvernement musulman ne peut être qualifié d'islamique".

5. C'est spécialement évident quand il s'agit de l'"Occident" ou de l'"impérialisme", mais cette analyse simpliste s'applique à tout autre ennemi extérieur.

Sans nier l'impérialisme en soi, il faudrait prendre conscience du fait qu'en présentant les sociétés occidentales comme entièrement homogènes, sans classes et sans castes, sans forces progressistes qui tentent de s'opposer aux politiques de leurs gouvernements, on nous prive de la possibilité d'établir des alliances fructueuses et de renforcer la connaissance, la prise de conscience et les activités les unes des autres. Ceci est extrêmement préjudiciable aux deux parties car nos perspectives s'en trouvent réduites. Dans nos pays, les marxistes il y a trente ans, et les féministes plus récemment, ont renoncé aux alliances positives de crainte d'être accusés de faire cause commune avec l'Occident et d'"importer des idéologies étrangères". De même, le fait que les média occidentales aient de plus en plus tendance à présenter l'Islam aujourd'hui comme un démon menaçant, (à la place des rouges) va mettre en branle le même mécanisme.

6. L'Algérie est un très bon exemple de la manière dont les revendications des femmes ont été déclarées non prioritaires durant la lutte de libération et par la suite ; malgré leurs tentatives pour éviter un tel piège, il n'est pas sûr que les Palestiniennes soient en mesure de faire avancer leurs revendications alors que leur peuple subit une telle pression.

cf : Hélié-Lucas, Marie-Aimée (1988) "The role of Women during the Algerian Liberation Struggle and after" in "Women and the Military System" p. 171-190, ed. Eva Isakon, Harvester-Weatsheaf, Londres.

7. On peut voir dans le voile des femmes un signe de leur identité enfermée et de l'apartheid de toute la société.

8. Au cours des trente dernières années, l'Islam s'est propagé très rapidement à travers l'Afrique. Le mouvement de "retour à nos traditions" n'a pas mené à un retour à l'animisme, mais au choix de l'Islam -la religion des marchands d'esclaves- contre la Chrétienté -la religion des colonisateurs.

9. cf Claudia Koonz, (1986), "Mothers in the Fatherland / Women in the Family and Nazi Politics", St Martin's Press, New York.

cf Cahiers du Féminisme, novembre 1990 sur les femmes et le nazisme.

10. cf Dossiers Women Living Under Muslim Laws no. 1 à 6 (1986-1989).

11. cf M.A. Hélié-Lucas, "La politique de formation en Algérie, comme indicateur d'une situation de classe", Temps Modernes, no. spécial "Du Maghreb", Paris, 1974.

cf M.A. Hélié Lucas, "Women in the Algerian Liberation struggle and after" Conférence présentée à l'Institut Transnational à Amsterdam, 1984.

12. cf Documents Women Living Under Muslim Laws Programme d'échange(1988) et Plan d'Action d'Aramon (1986).
13. En 1988, le réseau Femmes sous lois musulmanes a organisé un Programme d'échanges qui a permis des séjours-échanges entre des femmes de 18 pays différents ; elles ont été accueillies par des groupes de femmes qui les ont introduites à la diversité de cultures et de pratiques que toutes pensaient être inspirées de la religion. Elles ont ainsi pu analyser, dans leur propre situation, ce qui relève de la religion, ce qui relève de la culture et ce qui relève de l'utilisation politique des deux, ou, comme le disait Salma Sobhan : " cela nous aide à analyser comment tous ces fils ont servi à tisser l'habit particulier que les femmes doivent porter de gré ou de force".
14. Le débat sur la question des femmes et la nature de l'Etat est très important chez les féministes des pays musulmans ; Deniz Kandiyoti (Turquie), Haleh Afshar (Iran), Kumari Jawardena (Sri Lanka), Amrita Chhachhi (Inde), Naila Kabeer (Bengla Desh), Ayesha Jalal (Pakistan), Afsaneh Najmabadi (Iran), Margot Badran (Egypte), etc... ont écrit sur la question.
15. Y compris en Occident : en France comme en Grande-Bretagne, le débat sur le "respect des autres cultures" fait rage depuis quelques années. La gauche traditionnelle, enfermée dans sa culpabilité coloniale blanche, craint tellement d'être taxée de racisme qu'elle a perdu tout sens critique et est prête à couvrir des crimes contre les femmes au nom du respect de la culture, alors que les féministes tentent de s'associer aux revendications des femmes sur le plan local. Un exemple d'alliance très fructueuse de ce type est l'excellente association basée à Londres, "Femmes contre le fondamentalisme" qui se bat contre le fondamentalisme chrétien en Irlande, le fondamentalisme musulman et la racisme en Grande-Bretagne.
La Grande Bretagne a accepté la création d'écoles séparées pour les jeunes musulmanes. Ces écoles ont une programme totalement différent de celui des écoles britanniques pour les jeunes Anglais et des écoles musulmanes pour les jeunes garçons musulmans.
En France, les femmes (françaises et émigrées) qui poursuivent en justice les parents qui pratiquent l'excision sur leurs petites filles sont très violemment attaquées aussi bien par les fondamentalistes de toutes obédiences que par la gauche libérale qui soutient le "droit à la différence".
16. le 15 mars 1990, le Conseil révolutionnaire irakien (Iraki Revolutionary Command Council) a déclaré légal qu'un Irakien tue sa mère, ses épouses, ses filles, ses nièces et ses cousines paternelles si celles-ci étaient accusées de zina (fornication et adultère) ; le décret spécifiait qu'il ne pouvait pas "être traduit en justice" pour avoir agi en juge et bourreau des femmes soupçonnées, qui n'avaient donc aucune possibilité de tenter de prouver leur innocence.
Pendant des décennies (jusqu'à la Guerre du Golfe), le gouvernement irakien a été le principal exemple d'un Etat arabe laïque dont les lois et les politiques n'étaient pas fondées sur les interprétations coraniques ; le fait que, pour rédiger ce décret, le gouvernement irakien se soit inspiré d'autres Etats musulmans (et qu'il soit allé plus loin, à la grande horreur des croyants qui ont élevé des protestations) est passé presque inaperçu, sauf des femmes militantes à l'intérieur et en dehors du monde musulman.
17. ... à condition que l'ancien mari soit satisfait de la façon dont elle les élève, autrement, il peut les reprendre, car il est seul à en avoir la tutelle ; les mères ne peuvent se remarier sans perdre leurs enfants ; elles doivent également résider assez près du domicile de leur ex-mari afin que ce dernier puisse exercer son droit de contrôle sur l'éducation des enfants aussi souvent qu'il le désire. En d'autres termes, les mères servent de main-d'œuvre à bon marché pour élever les petits

enfants tandis que les pères gardent tous les droits.

18. La recherche menée par des femmes au cours de la mise en oeuvre de Programme d'échanges Femmes sous lois musulmanes a attiré notre attention sur ce problème. Une des chercheuses qui est entrée en contact avec le groupe fondamentaliste Arkam en Malaisie a pu étudier leur charte : ils sont implantés dans plusieurs pays du monde musulman et dans des pays d'immigration, tels que l'Australie. Ils vivent en autarcie, possèdent des usines et font face à leurs propres besoins. Leur communauté est plus qu'aisée, ils ont des pensionnaires des deux sexes, évidemment séparés, qui étudient dans la communauté.

Les femmes qui adhèrent aux groupes fondamentalistes soutiennent généralement qu'elles y gagnent : liberté de mouvement, bourses d'étude, soins médicaux gratuits pour elles et pour leurs familles, prêts sans intérêts, etc...

19. Il faut à tout prix des investigations sur la provenance et l'utilisation des fonds dont disposent les fondamentalistes. Nous pensons que les sources de financement les plus évidentes ne sont pas les seules et nous avons récemment découvert qu'un financement important vient des U.S.A. ; nous savons aussi que les fonds en provenance d'un pays A vont dans un pays B afin de financer la formation militaire des jeunes d'un pays C. Il est donc très difficile d'en suivre la filière. En ce qui concerne les ventes d'armes, nous souhaitons des investigations qui prennent en compte aussi bien les marchands d'armes que les acheteurs.
20. cf Women Living Under Muslim Laws Dossier 1 et 2 (1986).
21. cf Hélié-Lucas, Marie-Aimée (1984) "Bound and Gagged by the Family Code" reproduit dans Women Living Under Muslim Laws Dossier 5/6 (1989).
22. Si l'on se réfère non pas à l'Islam tel qu'il devrait être, mais aux musulmans tels qu'ils sont, sous l'influence de l'idéologie fondamentaliste.
23. Sous Benazir Bhutto, les femmes pakistanaises ont reproduit l'expérience des femmes algériennes sous le "socialisme spécifique" : de peur de donner aux fondamentalistes des raisons pour attaquer le gouvernement légal, elles n'ont fait aucune revendication qui aurait pu aggraver la situation, et ont perdu ainsi un temps précieux.
24. cf les Documents du Programme d'échanges Femmes sous lois musulmanes (1988).
25. La plupart des théologiens et des interprètes progressistes du Coran introduisent un facteur historique dans leur analyse de l'amélioration apportée par le Prophète Mohamed dans la vie des femmes ; ainsi, ils citent son opposition au meurtre des bébés filles. D'autres font des recherches sur le droit des femmes à mettre un terme à leur mariage et à posséder des biens etc, en se plaçant aussi bien dans la perspective des droits religieux que des droits coutumiers.
26. Ainsi, dans la tradition arabe et du Moyen-Orient, les femmes gardaient le nom de leurs père toute leur vie et s'appelaient X, fille d'Y (ou encore X, mère de Z). Les bureaucrates nous imposent à présent la tradition occidentale du nom du mari.
- Etant donné le nombre de divorces et de répudiations, les femmes devront porter 4 à 5 noms différents au cours de leur vie. Leur sens de l'identité en sera certainement ébranlé. Les bureaucrates ne semblent pas troublés par l'introduction d'une tradition si étrangère à la nôtre.
27. Les femmes qui adhèrent aux mouvements fondamentalistes soutiennent qu'elles en tirent tous ces avantages ; ceci paraît se passer de commentaires. Cependant, il faut admettre que ni la gauche ni les gouvernements n'ont même prétendu pourvoir aux besoins des populations comme les fondamentalistes l'ont fait. Ainsi, en Algérie, vers la fin des années 70, alors qu'il n'y avait ni produits alimentaires sur le marché, ni vêtements à acheter dans les boutiques (à n'importe quel prix), ce

Les femmes dans les lois de statut personnel

sont les Frères Musulmans qui distribuèrent la semoule (qui sert de base pour le couscous, plat très populaire) ainsi que "la robe islamique", à la mosquée, le vendredi. C'est ainsi que le modèle du hijab iranien, inconnu en Algérie, a été introduit dans notre pays. Les Frères Musulmans en Algérie et les groupes fondamentalistes dans beaucoup d'autres pays sont les seuls à avoir aussi bien la volonté que l'argent pour se permettre d'être populistes. Cet argent vient manifestement de différents Etats, ce qui leur permet de générer des revenus et de financer leurs projets : la puissante association Arkam, à qui une militante a rendu visite en Malaisie, a des filiales dans de nombreux pays d'Asie et d'Afrique ainsi que dans des pays non musulmans (tels que l'Australie) ; ils possèdent des usines, produisent pour leurs propres communautés qui vivent en autarcie, disposent de bourses d'étude, d'écoles, d'éducation religieuse etc...

28. En 1986, le réseau Femmes sous lois musulmanes décida de collecter et de diffuser l'information sur les interprétations progressistes de l'Islam ; ce projet a évolué ensuite vers l'identification d'exégètes féministes du Coran, et la diffusion de leurs travaux. En 1988, un groupe de travail international sur l'interprétation féministe du Coran a été formé et a tenu sa première réunion à Karachi, en Juillet 1990 ; depuis lors, le groupe a tenu d'autres réunions et diffuse ses travaux dans le réseau Femmes sous lois musulmanes.
29. Les interprètes progressistes du Coran ont souvent payé de leur vie leur volonté de poursuivre l'Ijtihad.
Tahar Haddad a été persécuté en Tunisie ; ces dernières années Ashgar Ali Engineer a échappé aux bombes en Inde et le Soudanais Nour Mahmoud Mohamed Tahir a été tué en 1984 ; ses livres furent brûlés publiquement, son corps enterré dans un endroit tenu secret pour éviter qu'il ne devienne un lieu de pèlerinage ; toute personne en possession d'une copie de ses ouvrages était poursuivie.
30. cf. différentes publications du réseau Femmes sous lois musulmanes :
"Information Kit on marriage contracts and the Delegated Right of Divorce Talaq et Tafwez", 1989.
"Proceedings of the Meeting on Interpretations of the Koran by Women", 1991.
"Les femmes dans le Coran - kit d'information préparé pour la réunion du groupe de travail sur les interprétations coraniques par les femmes", Femmes sous lois musulmanes, Karachi, Juillet 1990.
"Women in the Qur'an - information kit prepared for Women Living Under Muslim Laws, International Meeting on Qur'anic Interpretation by Women, July 1990, Karachi.
31. L'affaire Rushdie illustre bien l'affirmation des fondamentalistes selon laquelle tout individu peut constituer une menace pour l'ensemble de l'Islam.
32. Au premier rang du combat pour la laïcité et la séparation de la religion et de l'Etat, il y a les Algériennes, dont les prises de position sont publiées dans le Dossier no. 9/10, Women Living Under Muslim Laws.

Source :

Communication préparée pour la table-ronde du WIDER sur les Politiques identitaires, 8-10 octobre 1990, Helsinki, Finlande.

World Institute for Development Economics Research (WIDER)

Katajanokanlaituri 6B,
00160 Helsinki, Finlande.

Ségrégation mondiale

Poème de Jamiila C. Cushnie

Où que j'aïlle, en quelque'endroit au monde, on me dira
"Retourne d'où tu viens, dégage, va t'en"
Dites-moi... Pour quelle raison n'acceptez vous pas que je reste là?
Chacun de nous, obligatoirement est catalogué...
"Tu es musulman, nous sommes chrétiens,
Ta peau est brune... en fait presque blanche...
Alors que la nôtre, noire comme jais, accuse ta différence...

Nous sommes riches, vois, pauvre tu es
Ne restes pas plantée ainsi, prends la porte s'il te plaît
Nous les mariées, toi la divorcée
Ne lorgne donc pas sur mon homme... appuie-t-elle

Tu es épouse... nous sommes célibataires et libres
Tu viens de Zanzibar, de Jamaïque, d'Haïti,
Nous sommes de pure race africaine

Tu t'exprimes comme les Européens
Toi sans culture, sans foi ou sans classe.
Tu ressembles à n'importe laquelle des métisses
Toi le Reggae, moi c'est le funk que j'aime
Tu apprécies les repas simples, nous la came
Toi, petite, éduquée traditionnellement, écoute nous les diplômées
récentes....

Nous sommes des salariées - toi tout juste une artiste
Tu es dans le théâtre, nous méprisons les scénaristes,
Tu t'habilles à l'africaine, nous suivons la vraie mode
Mille et une raisons et termes en ismes sont trouvés
Pour séparer, diviser, aliéner

Je pourrais continuer encore et encore...
Pourquoi sommes-nous si pressées de mettre des étiquettes...
De former des groupuscules, de faire entrer les gens dans un moule
Nous clamons que nous voulons être unies... Que cessent ces guérillas
mesquines... Toi ou moi...

Nous sommes toutes formidables... Puisque sœurs.

Reproduit de :

Echo AAWORD's Newsletter,

Issue 13, 1989, p. 23.

Association of African Women for Research and Development

P.O. Box 3304, Dakar, Sénégal.

Femmes et fondamentalisme

Ayesha Imam

En tant que féministe musulmane hausa du Nigéria, la forme de fondamentalisme que je connais le mieux par expérience directe est le fondamentalisme musulman du Nord Nigéria. Cependant, il faudrait bien préciser dès le départ que le fondamentalisme, tel que j'utilise ce terme ici, n'est pas propre à l'Islam. Le Gush Eminim en Israël, le Baharariya Janata Party (Hindous radicaux) et les Sikh militants en Inde, tout comme la Droite Chrétienne aux USA (comme l'Oregon Citizen's Alliance) sont tous fondamentalistes. Les fondamentalismes prennent donc des formes très différentes et apparaissent dans beaucoup d'endroits.

Alors, qu'est-ce-que le fondamentalisme?

Le fondamentalisme est souvent défini comme étant la "préservation stricte de croyances traditionnelles, orthodoxes, religieuses, telles que l'inafaillibilité des écritures et l'acceptation littérale des croyances". Cependant, il faut noter qu'il n'y a pas d'homogénéité dans les religions. Ainsi, la Chrétienté comprend l'Eglise Catholique Romaine (telle qu'elle est définie par le Vatican), les Eglises Pentecôtistes, et le Méthodisme. Même dans la même obédience, il n'y a une "lecture exclusive d'un texte". Il existe toujours des contradictions internes et même les plus "fondamentalistes" des groupes font preuve de sélectivité.

En outre, le fondamentalisme peut être une réponse très créatrice à des situations actuelles, c'est-à-dire que beaucoup de fondamentalistes ne sont pas des reliques fossilisées, des traditionalistes qui s'accrochent à un passé imaginaire dans leur résistance têtue et irrationnelle au changement - l'exemple même de la réaction.

Caractéristiques communes aux fondamentalismes

Bien qu'il n'y ait pas d'homogénéité dans les religions, les fondamentalismes partagent de nombreuses caractéristiques. Tout d'abord, tous les

groupes fondamentalistes affirment que leur doctrine est la seule vraie, fondée sur la loi divine. Le pluralisme constitue donc une menace pour les fondamentalistes. Deuxièmement, ils revendiquent un retour à la tradition ou à un passé meilleur face au présent corrompu. Cette prise de position est une revendication de légitimité tout en ayant pour effet de naturaliser les exigences de ces discours. Ce faisant, il occulte le processus d'invention (ré-agencement et construction des représentations). Il cherche même à révéler les intérêts matériels ou les groupements socio-économiques de ceux qui prônent des discours fondamentalistes, en agissant de telle sorte que le conflit idéologique ait lieu sur le terrain de leur choix, et selon les termes de leur discours.

Troisièmement, au centre des fondamentalismes, il y a des prescriptions normatives des rôles et des relations du genre entre hommes et femmes - l'agencement, l'organisation et la prescription du genre et des sexualités (basés sur des propositions concernant les différences essentielles entre hommes et femmes).

Plus spécifiquement, ces prescriptions tendent à être un contrôle sur les femmes et leur sexualité et une réglementation des interactions entre les sexes.

Enfin, les fondamentalistes recherchent le pouvoir et utilisent des moyens politiques pour imposer leur perception du monde sur "leurs" communautés et sur les autres.

Pourquoi la récente montée des fondamentalismes?

Au cours de la dernière décennie, l'augmentation des adhérents des groupes fondamentalistes organisés et l'accroissement de leur pouvoir constituent une réaction à la crise de la modernité, crise des ordres sociaux fondés sur l'adhésion à des principes des Lumières, de la rationalité et du progrès, et surtout celle due aux échecs, aux yeux de la plupart des gens, des promesses du capitalisme, du communisme, du développement, de la modernisation et du nationalisme. Ainsi, au Nigéria, la détérioration des conditions sanitaires, la montée du chômage, la pénurie de vivres, l'inflation, la violence, la politique considérée comme un gain égal à zéro pour les élites, la nécessité d'avoir recours à tous les réseaux possibles pour survivre, la violence étatique (comme dans l'évacuation forcée des personnes installées à Maroko), ou encore les manifestations anti-structurelles et quasi annuelles contre le Plan d'Ajustement (PAS), sont tous associés à un sentiment général de désespoir et de crise. Et la montée des groupes religieux fondamentalistes organisés - le groupe musulman Maitatsine ou le Pentecôtisme Chrétien, par exemple - coïncide avec cette période de crise exacerbée depuis l'institution du PAS.

Dans ce contexte, la religion offre réconfort et solutions, stabilité et identité. Les groupes fondamentalistes sont un refuge contre l'incertitude et

l'insécurité, car leur vision du monde prétend s'appuyer sur la loi divine, fixe et immuable. Mais ils attirent également la génération PAS par d'autres voies : identité culturelle comme moyen de mobiliser sur le plan politique, mais aussi sur le plan matériel (éducation, cliniques de santé, vivres, formation, emplois, bourses, prêts, tous organisés à travers les groupes).

Le fondamentalisme comme force anti-occidentale, anti-corruption?

Pour certains, le radicalisme musulman est "une force progressiste, qui rallie les opprimés contre l'injustice et la répression" et qui fournit une identité culturelle non occidentale. D'autres soulignent la capacité des groupes religieux à faire des critiques "apolitiques" de l'Etat, là où la violence étatique et la répression s'exercent contre ceux qui contestent ouvertement la politique institutionnelle (par leur opposition à la corruption des autorités et leur insistance sur la nécessité d'une administration morale de l'Etat).

Cependant, cette vision optimiste des groupes fondamentalistes devrait être traitée avec réserve, sinon scepticisme. L'analyse des liens internationaux entre les mouvements fondamentalistes démontre qu'ils s'allient toujours avec la politique de la droite (par exemple, l'Évangélisme Chrétien Américain en Afrique, l'influence de la révolution iranienne et/ou de l'Arabie Saoudite sur des groupes d'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud).

Deuxièmement, sur le plan interne, il y a souvent collusion entre l'Etat et les groupes fondamentalistes pour préserver le pouvoir étatique - à la fois là où les groupes fondamentalistes font partie de la religion de la majorité (par exemple les Musulmans d'Algérie, d'Égypte, du Nigéria) et là où ils appartiennent à une minorité (Musulmanes en Grande-Bretagne, ou en Inde - où les philosophies inégalitaires sont tolérées dans la mesure où elles sont perçues comme ne concernant qu'une minorité religieuse/ethnique, qui elle-même est perçue comme formant un groupe homogène.

Ce faisant, l'Etat se sert de l'existence des groupes fondamentalistes pour exclure du pouvoir les autres groupes et intérêts organisés (surtout ceux de la gauche) et leur dénier le droit d'expression. En outre, très souvent, les intérêts spécifiques des femmes sont sacrifiés, l'Etat lui-même étant patriarcal et soucieux de la domesticité et du contrôle sur la sexualité des femmes - comme en Iran et au Soudan où les femmes sont contraintes à retourner à la sphère domestique par la perte de leur emploi et où l'Etat cautionne le harcèlement et la violence qu'elles subissent en raison de la façon dont elles choisissent de se vêtir.

Il est donc essentiel de prendre en compte les relations entre les groupes religieux et les luttes qui ne sont pas spécifiquement religieuses, leur sens de la solidarité avec d'autres catégories opprimées, leurs alliés, leur

attitude envers les classes, l'impérialisme etc., avant de déterminer si ces groupes sont progressistes ou réactionnaires. Un critère extrêmement important doit être également leur niveau d'autoritarisme et de tolérance face à la dissidence et à la différence d'opinion vis-à-vis aussi bien de leurs propres groupes que d'autres groupes. Ce processus est essentiel car l'adhésion au fondamentalisme (défini ici comme acceptation des principes fondamentaux de la religion mais aussi comme critique de l'exploitation capitaliste et de l'impérialisme), dans un contexte où l'Occident agite le spectre du fondamentalisme musulman du Tiers-Monde (assimilé à toute opposition à l'Occident, et même au terrorisme), cette adhésion pousse aussi les croyants pratiquants dans le camp du fondamentalisme de droite, en raison de l'identité qu'ils ont choisie en tant que Musulmans.

Fondamentalisme et femmes

Tous les fondamentalismes prônent formellement la soumission des femmes aux hommes, en mettant l'accent sur les "différences naturelles" entre hommes et femmes. Les femmes sont centrales aux projets fondamentalistes (comme aux cosmologies globales en général) - en tant que marqueurs de l'identité communautaire, porteurs et vecteurs de la culture (à la fois à travers la reproduction et le travail de socialisation qu'elles accomplissent avec les enfants). L'accent est donc mis sur l'importance des rôles des femmes dans la famille patriarcale et sur la crainte que leur désertion mènerait à un désastre social.

Ces positions ont des conséquences multiples sur les femmes. Les aspirations et les exigences des femmes en matière d'autonomie (considérées comme traditionnellement absentes de la culture des groupes concernés) sont très souvent légitimées. Les aspects non domestiques de la vie des femmes tendent à être négligés par une non-reconnaissance des besoins des femmes en termes d'acquisition de revenus et de leur contribution à la subsistance de la famille. La politique fondamentaliste en matière de relations du genre a toujours visé à établir ou ré-établir les contraintes idéologiques et le contrôle des hommes sur les femmes.

Les fondamentalistes insistent sur un contrôle plus strict des mouvements et de l'habillement des femmes, la promotion du rôle de mère/épouse, la répression de la sexualité. Les femmes du Malawi "chrétien" et du Soudan "islamique" sont obligées de se conformer à des codes vestimentaires imposés par l'Etat. Les Algériennes ont perdu aussi bien le droit de se marier de leur propre chef que la garde légale de leurs enfants, tandis qu'on accorde aux hommes le droit de voter au nom de leurs femmes. Au Nord Nigéria, des jeunes femmes sont enlevées par des bandes de jeunes gens quand elles quittent leur domicile. En Iran et au Soudan, des femmes ont perdu leur emploi. En Inde, elles ont perdu le droit à la pen-

sion après le divorce. Aux USA, on leur conteste et on leur refuse le droit à l'avortement. Et la liste continue.

Cependant, le paradoxe est que les femmes peuvent entrer et entrent effectivement en collusion avec les groupes fondamentalistes, y trouvent confort, sécurité et même un certain renforcement de leur pouvoir. Pour comprendre ceci, il faut reconnaître que les convictions religieuses ne sont simplement imposées, mais qu'elles sont générées et qu'elles se développent dans le processus d'appropriation et de reconstruction de l'existence sociale et personnelle. Il est nécessaire d'examiner comment les adhérents mettent à profit leurs convictions religieuses pour donner un sens à leur vie et renforcer leurs capacités, dans le contexte de la dégradation des conditions sociales, économiques et politiques dans lesquelles ils évoluent. Il est essentiel de prendre en compte l'absence ou la répression d'autres bases sociales à partir desquelles il peuvent résister.

Les groupes fondamentalistes peuvent assurer la sécurité en déterminant tout un mode de vie, en mettant l'accent sur une identité et le réconfort et le renforcement des capacités au sein de cette identité, ainsi qu'en valorisant une majeure partie du travail non reconnu des femmes dans la sphère domestique. En outre, les femmes ont parfois été en mesure d'utiliser les discours religieux fondamentalistes pour servir leurs propres intérêts, à savoir : le détournement des discours religieux à leurs propres fins - accès au travail, éducation, maîtrise de la sexualité, droits en tant que personne ; les protestations contre le harcèlement sexuel et les infidélités des hommes/maris, et contre la représentation des femmes en sorcières/prostituées ; l'accès à certaines activités et à un épanouissement personnel qui ne soient pas un défi trop menaçant (spécialement les femmes des classes moyennes) ; le développement du sens communautaire, de la solidarité, du dévouement et du partage (notamment entre les femmes en raison de la naturalisation de la division sexuelle du travail) ; la promotion des liens entre les femmes.

Néanmoins, l'effet global des politiques des groupes fondamentalistes a été et continue d'être défavorable aux femmes. La liste des droits perdus est beaucoup plus longue que celle des droits acquis ; de même que le nombre de femmes qui ont perdu leurs prérogatives de différentes façons dépasse de loin celui des femmes qui en ont bénéficié. En outre, les avantages acquis ont été, par définition, limités et restreints à un cadre plus large qui considère les femmes comme mineures et subalternes. Et parce que ces cadres sont censés être immuables et d'ordre divin, il y a peu d'espace pour les contester. Qui plus est, la tendance générale des groupes fondamentalistes à l'autoritarisme et au contrôle sur leurs adeptes (surtout du fait que le contrôle sur les femmes joue un rôle essentiel dans la constitution de ces nouvelles orthodoxies) fait qu'il est très difficile pour les hommes comme pour les femmes de les combattre de l'intérieur. Le traitement réservé par les groupes fondamentalistes aux "hérétiques" et

aux non-croyants (notamment l'expulsion, l'ostracisme et la violence physique ou la menace de violence physique) s'applique à quiconque souhaite mener une réflexion ou un combat indépendants. Ainsi, à long terme, le pari d'accepter les avantages immédiats (même limités) offerts par les groupes fondamentalistes, même dans l'espoir de capitaliser en vue d'une lutte future, est, pour les femmes, un choix dangereux qui en fin de compte, est voué à l'échec.

Bibliographie complémentaire recommandée :

- Sahgal, Gita and Nira Yuval-Davis (eds). Refusing Holy orders : Women and Fundamentalism in Britain, London : Virago Press, 1992.
- "Special Issue on Fundamentalism in Africa : Religion and Politics", Review of African Political Economy, n° 52, Nov. 1991.
- Women Living Under Muslim Laws, Special Bulletin on Fundamentalism and Secularism in South Asia, 1992.
- Yuval Davis, Nira, "The Bearers of the Collective : Women and Religious Fundamentalism in Israel", Feminist Review, n° 4. 1980.

Source :

Communication pour "Making the Links"

"Anti-Racism and Feminism"

16ème Conférence Annuelle de l'Institut Canadien de Recherche pour l'Emancipation des Femmes (CRIA/ICREF), 13-15 novembre 1991, Toronto, Canada.

Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes

Bulletin n° 2

- 1) Présentation
- 2) Flash-Activités
- 3) Déclarations et appels
- 4) Intervention de l'AITDF à la CND
- 5) Femmes et lois électorales
- 6) Témoignages de femmes algériennes en lutte
- 7) Témoignages de femmes iraniennes et irakiennes
- 8) Initiative : un comité national pour l'emploi des femmes
- 9) Revue de presse

Présentation

Nous aurions tant aimé vous offrir un beau bulletin, agréable, esthétique...

Mais, que voulez-vous, s'exprimer coûte très cher et notre association (l'AITDF) n'a que très peu de moyens. En vérité, elle est indigente.

Cependant, parce que le bulletin est un moyen irremplaçable de contact, un lieu de parole et d'échange, nous avons décidé de sortir le deuxième numéro.

Fondée le 15 février 1990, l'AITDF a dû attendre les mois de juillet et août pour réfléchir sérieusement à son programme de travail (à courte et moyenne échéance seulement, car nous ne voulons pas avoir les yeux plus gros que le ventre).

Ce n'est ni par manque de sérieux ou de bonne volonté. Mais vous verrez en lisant les rubriques "Flash-Activités", "Déclarations et Appels" et "Témoignages des Femmes Algériennes", que l'AITDF s'est vue le plus souvent obligée de REAGIR au lieu d'AGIR et de CONSTRUIRE.

Pourquoi?

1- Il fallait tout faire pour s'opposer à ce que s'installe un climat de violence et de terreur, et refuser surtout sa banalisation.

2- Dans une situation où les partis politiques, les associations et les forums se multipliaient, il fallait empêcher les "classeurs de priorité" de "classer en rond". Donc rappeler, dire et redire nos revendications d'égalité, de citoyenneté, les harceler sans répit.

Occuper des espaces : surgir dans la presse, les médias, pour tenter de les libérer pour un instant des discours machistes, investir les "marches de démocrates" pour dire avec notre parole propre et nos "you-you" que nous ne "descendrions du maquis" que lorsqu'on cessera de conjuguer l'Algérie au masculin.

3- Face à la sinistre volonté des députés FLN, des dirigeants du FIS, et autres idéologues, de faire des femmes les boucs émissaires du chômage et du désastre économique, il fallait raconter, manifester, "hurler" notre détermination à nous battre jusqu'au bout pour notre droit à l'instruction sans discrimination et au travail sans condition.

4- Face à des projets gouvernementaux où il est fait main basse sur l'emploi féminin, il fallait mettre en oeuvre l'ingéniosité, l'imagination et l'intelligence pour prendre des initiatives.

5- Dans la perspective des législatives, et parce que nous pensons que la démocratie est la seule issue pour les femmes, nous avons soutenu,

participé - et nous le ferons encore - à tous les forums, rassemblements, marches...

La démocratie pour nous n'est pas une fin en soi, mais elle nous est absolument nécessaire : c'est comme l'air que nous respirons ; il ne suffit pas à lui seul à nous faire vivre, mais si on nous le coupait ce serait très vite LA MORT.

6- Parce qu'aussi les femmes de l'AITDF manquent d'expérience. Comment en serait-il autrement, quand la parole des Algériens, et des femmes en particulier, a été confisquée pendant si longtemps? Nous devons apprendre à nous lire, à nous écrire, à "décoloniser" notre tête, notre être, et nos discours, du schéma patriarcal.

C'est pourquoi il est possible que certains textes, comme celui-ci par exemple, vous semblent lourds, avec plus de côtés "tract" que de côtés "analyse".

Mais là aussi, notre parole a passé tellement de temps "dans les cachots", le pouvoir nous a si souvent et si lâchement poignardées dans le dos, que nous avons le réflexe de toujours répondre par l'artillerie lourde!

Mais nous arriverons à libérer notre parole, parce que le génie des Algériennes n'est plus à démontrer.

Le bulletin est ouvert à toutes celles qui veulent s'y exprimer, qu'elles soient dans l'association ou en dehors.

Flash activités

Février 1990

- 15 février : Proclamation de l'AITDF. Election du bureau provisoire.
- L'AITDF participe aux côtés des associations de femmes d'Alger et de Boumerdès à la préparation du 8 mars.

Mars 1990

- 8 mars à Alger : l'AITDF organise aux côtés d'autres associations de femmes
 - de 11 h à 15 h, un gala-meeting à la salle Afrique
 - à partir de 15 h, une marche de la salle Afrique à l'APN.
- 8 mars à Oran : le Collectif AITDF organise aux côtés d'autres associations de femmes une marche de la place Kahina au square Port Saïd.

- 15 mars : élection de bureau définitif.
- 26, 27, 28 mars : l'AITDF participe à la Rencontre maghrébine des associations de femmes organisée par l'Association tunisienne des femmes démocrates à Tunis.

Avril 1990

Après Ouargla, Remchi, Mascara..., les femmes vivent un climat de terreur. Des "milices islamistes" s'attaquent aux étudiantes résidant en cité universitaire (Blida, Mostaganem...), à des veuves (Bou Saada), à des femmes divorcées (Bordj El Kiffan...), bref, l'Inquisition.

- 4 avril : l'AITDF "ameute" la presse nationale et internationale sur les agressions commises contre les étudiantes de Blida (cité universitaire Ben Boulaïd).
- 5 avril : déplacement sur Blida avec un journaliste d'Algérie-Actualité et un de l'AFP.
- 6 avril : l'AITDF dénonce les agressions contre les femmes dans une déclaration envoyée à la presse nationale et internationale le 07/04/1990.
- 7 avril : l'AITDF apporte son soutien aux étudiantes de la cité Ben Boulaïd de Blida en participant à leur sit-in organisé à 21 h devant le portail de la cité.
- 12 avril : l'AITDF participe à la rédaction et la signature d'une déclaration commune aux associations d'Alger et de Boumerdès.
- 14 avril : l'AITDF participe à :
 - la délégation massive au siège du gouvernement
 - la délégation envoyée au même moment au Ministère de l'Intérieur.

Objet : protestation et exiger la sécurité des femmes.

- 15 avril : l'AITDF participe à la délégation reçue par le chef du gouvernement.

Objet : protestation et exiger la sécurité des femmes ainsi que les moyens pour les associations.

- 17 avril : l'AITDF participe à une conférence de presse donnée par les associations de femmes d'Alger et de Boumerdès au Centre Culturel de Wilaya d'Alger.

Objet : compte rendu des démarches.

- 18 avril : l'AITDF participe à la délégation envoyée à l'ENTV.

Objet : protester contre le mur de silence bâti autour des agressions contre les femmes.

Le Collectif AITDF d'Oran dénonce dans la presse les menaces et agressions contre les femmes et la passivité de l'Etat.

• 19 avril :

- début d'après midi, l'AITDF participe à la marche organisée par les étudiantes de l'INA contre les agressions contre des étudiantes.
- fin d'après midi, l'AITDF participe à la deuxième réunion organisée par les partis initiateurs de la Marche des Démocrates.

Par ailleurs, l'AITDF

- se réunit avec d'autres associations de femmes d'Alger et de Boumerdès pour la préparation du 1er mai ;
- prépare un après midi "témoignages des femmes et des juristes sur les effets du code de la famille".

Mai 1990

• 1er mai : l'AITDF participe au défilé des travailleurs, dans un carré de femmes travailleuses. Mot d'ordre : "Droit au travail et à l'instruction sans condition".

• 3 mai : à la salle Afrique, l'AITDF organise un après midi "Témoignages" de juristes et de femmes ayant subi le code de la famille.

Par ailleurs l'Association participe aux côtés d'autres associations de femmes d'Alger et de Boumerdès à la préparation de la Marche des démocrates ainsi qu'à la préparation de la deuxième rencontre nationale des associations de femmes.

• 10 mai :

- après midi : l'AITDF, ainsi que le collectif AITDF d'Oran, participent à la Marche des démocrates
- le soir : l'AITDF participe à la pré-rencontre des associations de femmes.

Objet : tentative de mise au point pratique, et débayer l'ordre du jour.

• 17 et 18 mai : l'AITDF participe à la deuxième rencontre nationale des associations de femmes à Boumerdès.

Résultat : déclaration commune des associations de femmes dénonçant la loi électorale dans ses aspects qui excluent les femmes.

Par ailleurs l'AITDF :

- diffusera la déclaration des associations de femmes sur la loi électorale.

- lancera un appel aux femmes au nom de l'AITDF pour la participation à la Marche du 31 mai.

- 31 mai : l'AITDF participe en tant qu'association à la Marche initiée par Monsieur Aït Ahmed.

Juin 1990

- 10 juin : l'AITDF appelle les femmes à voter elles-mêmes.
- 12 juin : des membres de l'AITDF vont dans les bureaux de vote pour "contrôler" et témoigner des fraudes.

Après le 12 juin l'AITDF préparera un meeting pour discuter avec les femmes de ce qu'il y a lieu de faire pour éviter une dérive totalitaire que nous, femmes, serions les premières à payer.

- 28 juin : l'AITDF organise un meeting à la salle Afrique.
- 28 et 29 juin : l'AITDF participe à la Troisième rencontre nationale des associations de femmes à Tizi-Ouzou.

Elle propose une action dans la rue sur la loi électorale, avant d'"aller en vacances". Proposition rejetée par la coordination.

• 28, 29 et 30 juin : contactée par des femmes de l'ITE (voir motion) l'AITDF

- propose une action de soutien dans le cadre de la coordination des associations de femmes, qui se concrétise par l'envoi de télégrammes (soutien au personnel de l'ITE, protestation au ministère), et de délégations aux assemblées générales de l'ITE ;

- effectue une démarche auprès de la chaîne 3 pour obtenir un passage des femmes de l'ITE au Journal de 13 h. Ce passage a lieu le samedi 30 juin 1990.

Juillet 1990

- 9 juillet : l'AITDF participe au siège de la LADH à la réunion de la coordination des associations de femmes.

Elle propose encore l'action publique sur la loi électorale pour le mois de juillet. Proposition rejetée par la coordination.

L'association décide alors d'appeler en son nom à un rassemblement de protestation contre les articles 53 et 54 de la loi électorale.

Par ailleurs, l'AITDF prend en charge la signature de l'appel-pétition de la coordination, dénonçant la loi électorale.

L'AITDF lance un appel à un rassemblement contre la loi électorale.

L'AITDF effectue une démarche auprès des initiateurs de la conférence nationale des démocrates pour leur demander de reporter la tenue de la

CND à un autre jour que le 19 juillet, date prévue également pour le Forum Démocratique Autonome.

- 19 juillet : l'AITDF participe au Forum Démocratique Autonome initié par Monsieur Aït Ahmed.
- 20 juillet : l'AITDF participe à la Conférence Nationale des Démocrates.
- 21 juillet : l'AITDF organise un rassemblement à 12 h en bloquant le carrefour Tafoura-Zirout-Amirouche pendant 20 minutes. Puis le rassemblement marche sur l'APN. Là, dépôt d'une déclaration au nom de l'AITDF par une délégation reçue par 6 députés.

L'AITDF a également, tout au long de cette période, animé de nombreuses conférences-débats autour du thème des droits des femmes.

D'autre part, l'AITDF a engagé des actions pour soutenir et aider les femmes en difficulté ou en détresse :

- depuis le 15 avril, nous faisons les démarches avec Keltoum (divorcée, sans famille et jetée à la rue avec 6 enfants. Hébergée actuellement par les scouts). Jusqu'ici nous n'avons que des promesses. Rien n'est réglé.
- depuis mai 1990, l'AITDF soutient Latéfa Mahjoub dans ses démarches. Jusqu'ici, "l'affaire suit son cours".
- depuis juin 1990, l'AITDF tente d'aider deux filles immigrées, séquestrées, à s'en sortir. Autant vouloir décrocher la lune! Jusqu'ici : rien.

Actuellement (août 1990), l'AITDF prépare une Assemblée Générale des adhérentes pour le 6 septembre.

(Les textes des appels et déclarations cités dans ce flash sont reproduits plus loin).

Collectif d'Oran de l'Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes

Déclaration

En 1984, alors que le peuple algérien était totalement muselé, privé de démocratie, l'A.P.N. adoptait un code de la famille qui légalisait la minoration de la femme, bafouant ses droits élémentaires de citoyenne.

Ce texte de loi :

- considère la femme comme mineure à vie, sous tutelle perpétuelle d'un homme ; pourtant, si elle commet un délit, le code pénal la condamne au même titre que l'homme ;
- soumet le droit au travail de la femme à l'autorisation du mari, auquel elle doit obéissance, quelle que soit sa moralité ;
- confisque à la femme le droit au logement en cas de divorce ;
- légalise et encourage le divorce unilatéral par l'époux (répudiation). De ce fait, il entraîne la mise à la rue de familles entières (femmes et enfants), incitant à la délinquance juvénile, à la prostitution et aux abandons d'enfants ;
- n'accorde à la femme la possibilité de demander le divorce qu'à des conditions très humiliantes et difficiles à réunir ; ou encore par le recours à une pratique esclavagiste (rachat de sa liberté) ;
- légalise la polygamie, accordant ainsi un privilège supplémentaire à l'homme, celui de pouvoir se remarier sans attendre la prononciation du divorce.

Ce code a été conçu uniquement pour servir les intérêts égoïstes de l'homme, au détriment des femmes et des enfants.

Contrairement à ce que certains prétendent, ce code n'est pas la Charia.

Nous, association de femmes indépendante de tout parti politique, affirmons que la seule position cohérente avec la Constitution de 1989 est d'exiger l'ABROGATION de ce code de la famille.

Considérons que seules des LOIS CIVILES permettront de respecter les DROITS DES FEMMES EN TANT QUE CITOYENNES tout en répondant aux exigences de la famille algérienne contemporaine.

Oran, le 8 mars 1990.

Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes

Déclaration

Mars 1989 - Mars 1990, une année de réformes, une année de multipartisme.

Où en est la situation des femmes algériennes?

- 365 000 femmes occupent un emploi contre 6 millions de femmes au foyer ou inactives : la goutte d'eau dans l'océan.
- 56,66% des femmes sont analphabètes.
- les nostalgiques de l'inquisition politique et religieuse, incapables de trouver des solutions aux vrais problèmes de l'Algérie, considèrent les femmes comme la cause causante de tous les maux et de toutes les crises.

Ils partent en guerre contre les femmes ; l'insécurité est notre quotidien.

- au mois de décembre 1989, un député de l'APN propose de renvoyer les femmes travailleuses "à la maison" pour régler le problème du chômage. Pourtant elles ne sont que 365 000 devant près de 1,5 millions de chômeurs.
- au mois de février 1990, les magistrats organisent leurs "assises" pour discuter de la conformité des textes de loi avec la constitution. Ils omettent d'aborder dans ce cadre le "code de la honte" : le code de la famille. Pourtant ce texte de loi représente le pire des crimes constitutionnels.
- on nous propose une "démocratie" sans le respect de l'autre, une "démocratie sans les droits des Femmes" - une démocratie qui s'accommoderait du code de la ségrégation : le code de la famille.

Face à cette situation de déni de droit, nous déclarons que si la démocratie et l'état de droit présupposent l'égalité de tous les individus, alors ils ne peuvent se faire sans la reconnaissance de la citoyenneté pleine et entière des femmes algériennes, sans la reconnaissance de leurs droits légitimes.

Aussi, en ce 8 mars 1990, journée de lutte et de combat, nous déclarons :

- qu'une "démocratie unijambiste" fondée sur l'exclusion des femmes est une grosse mascarade que nous refusons de cautionner.
- que la démocratie est une et indivisible : elle se fera avec la reconnaissance des droits des femmes ou elle ne se fera pas.

• que nous sommes plus que jamais déterminées à lutter pour L'ABROGATION DU CODE DE LA FAMILLE en tant que texte anticonstitutionnel, et pour la promulgation de LOIS CIVILES EGALITAIRES assurant aux femmes algériennes :

- Le droit inconditionnel au travail
- Le droit a la majorité au meme âge que l'homme
- L'abolition de la polygamie
- L'égalité devant le divorce et ses effets
- Le partage égal du patrimoine commun
- La protection efficace de l'enfance abandonnée

• que le mouvement femme ne peut être qu'indépendant de tout parti politique, qu'il n'a besoin d'aucune tutelle.

Alger, le 8 mars 1990 - A.I.T.D.F.

Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes

Communiqué de Presse

Ouargla, Remchi, Mascara, Annaba,... cité universitaire d'El Alia, cité universitaire de Blida...

Les agressions se multiplient, l'insécurité est le quotidien des femmes...

Durant le mois sacré du Ramadhan, les attentats perpétrés contre les femmes continuent.

Des délits sont commis aux cris de "femmes voilez-vous!", "femmes cachez-vous!", "femmes ne sortez pas!" par des milices qui s'instituent en véritable pouvoir judiciaire, agressent physiquement les femmes, les rouent de coups, les insultent, les menacent, les empêchent de sortir, tentent de leur imposer un couvre-feu.

Au nom de quoi ces milices existent-elles et se permettent-elles de tels actes de violence?

Au nom d'une morale "bien de chez nous" répondent-ils.

En fait cette morale n'a rien de spécifique à l'Algérie.

C'est la morale des chemises brunes hitlériennes.

C'est la morale de Mussolini.

C'est la morale des égorgés de Palestiniens au Liban.

C'est la morale de tous les fascistes de la planète.

Nous dénonçons avec la plus grande vigueur ces attentats perpétrés contre les femmes, ces atteintes inacceptables aux libertés individuelles et à l'intégrité physique, ce climat de terreur et de violence qui veut faire silence aux femmes.

Nous dénonçons avec la même énergie le laxisme et le silence complice des pouvoirs publics qui, en laissant ces attentats impunis, encouragent la répétition de ces actes.

Nous n'acceptons pas et n'accepterons jamais que notre pays, même au nom de la meilleure des morales, soit le repère des assoiffés de sang.

Nous n'acceptons pas et n'accepterons jamais que les femmes algériennes soient jetées en pâture aux nostalgiques de l'inquisition.

Nous déclarons que telles Fatma N'Soumer, Hassiba Ben Bouali et tant d'autres, nous nous battons contre tous les despotes, qu'ils se proclament s'inspirer d'Orient, d'Occident ou d'une quelconque cité idéale.

Alger, le 7 avril 1990

Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes

Au nom de la loi

Expulsion de femmes et d'enfants du domicile conjugal ou le code de la famille en application.

Au nom de la loi une femme divorcée n'a de droit au logement que selon les possibilités du mari.

Au nom de la loi une femme et ses enfants se voient jetés sans recours du domicile conjugal.

Au nom de la loi femmes et enfants sont dans la rue.

Nulle n'est à l'abri de cette loi

Pour assister aux témoignages des femmes tombées sous le coup de la loi et ceux des praticiens du droit.

Pour dénoncer cette loi scandaleusement discriminatoire et inhumaine.

Rendez-vous toutes et tous le jeudi 3 mai à 13 h 30 à la salle Afrique.

Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes

Appel

Parce que la démocratie est notre seule issue, nous soutenons toute initiative qui la sert.

Parce que notre quotidien est fait d'interdit et d'exclusions, nous sommes partie prenante de toute initiative qui le dénonce pour le transformer.

Pour une citoyenneté à part entière.

Pour le libre exercice du droit de vote pour les femmes.

Pour l'abolition de toutes les pratiques discriminatoires envers les femmes.

Pour l'abrogation du code de la famille et de toutes les lois inégalitaires.

Pour des lois civiles égalitaires garantissant aux femmes :

- 1°) la majorité au même âge que l'homme.
- 2°) le droit inconditionnel au travail, à l'instruction et à la formation.
- 3°) l'abolition de la polygamie.
- 4°) l'égalité devant la loi en matière de divorce et ses effets.
- 5°) le partage égal du patrimoine commun.
- 6°) la protection efficace de l'enfance abandonnée et des mères célibataires.

Marchons ensemble, de la place du 1er mai au siège de l'APN, le jeudi 31 mai 1990 à 13 heures.

Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes

Pour la démocratie, femmes votons nous-mêmes

Pour que nos voix ne soient pas détournées même par les moyens légaux (article 53 de la loi électorale),

Parce que l'acte de vote est un acte individuel et volontaire,

Parce que nous ne voulons pas d'élus qui nous méprisent, nous ignorent, nous insultent,

Parce que nous voulons être les citoyennes qui permettront à l'Algérie de se bâtir dans la démocratie,

Ne laissons pas nos pères, nos frères, nos conjoints et toute autre personne voter à notre place.

Il faut aller voter nous-mêmes, en direct, en vrai, et sans procuration, le mardi 12 juin 1990.

Pas de voix des femmes pour les ennemis des femmes.

Alger, le 9 juin 1990

(texte déposé à la presse le dimanche 10 juin 1990. Non paru dans la presse nationale. Paru à l'AFP et REUTERS)

Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes

Appel

- Pour réfléchir ensemble à la situation que nous vivons.
- Pour trouver ensemble les moyens de lutte et de mobilisation afin d'éviter à notre pays une dérive totalitaire dont les femmes seront les premières victimes.
- Pour adopter un programme d'action.

Retrouvons-nous nombreuses à la salle du cinéma "Afrique" le jeudi 28 juin 1990, à 9 h 30.

Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes

Appel

Femmes, nos voix comptent. Nous sommes la moitié de l'électorat.

Mais nos voix sont détournées.

Comment détourne-t-on les voix des femmes?

Légalement :

Par l'article 53 : "sont dispensés de la formalité de procuration, les conjoints qui peuvent justifier, au moment du vote, de leur lien conjugal,

par présentation du livret de famille, en sus de leur carte d'électeur" (Loi n° 89-13 du 07/08/89)

Par l'article 54 : "chaque mandataire ne peut disposer de plus de trois (3) procurations au niveau d'une circonscription électorale" (Loi n° 90-06 du 27/03/90)

Illégalement :

Par une circulaire du Ministère de l'Intérieur permettant le vote sans présentation d'une pièce d'identité.

NON! Un conjoint ne doit pas voter à la place de l'autre!

Le vote exprime un choix individuel.
Il doit être personnel, direct et secret.

NON! trois (3) procurations c'est trop!

Cette disposition permet toutes les manipulations.

NON! Pas de pièce d'identité = Fraude

Pour que nos voix ne soient pas légalement détournées.
Pour le libre exercice du droit de vote.

Nous exigeons :

L'abrogation de l'article 53 de la loi électorale.

L'amendement de l'article 54 de la même loi (chaque mandataire ne doit pouvoir disposer que d'une seule procuration soumise à des conditions).

Le vote sur présentation d'une pièce d'identité.

Pour le respect de nos droits fondamentaux

Rassemblons nous nombreuses et nombreux

le samedi 21 juillet 1990 à 12 h 00
au carrefour Tafourah-Zirout-Amirouche

Le vote c'est comme la prière :

Personne ne peut le faire à ta place

Intervention de l'A.I.T.D.F. à la Conférence des démocrates

20 juillet 1990

"Je ne suis pas majeure", et c'est précisément contre cela que je suis à l'A.I.T.D.F. (Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes).

Elle a été créée :

- Parce que les femmes n'ont pas de droits dans notre pays ;
- Parce que les femmes ne sont pas majeures en Algérie ;
- Parce que les femmes sont brisées, enchaînées dans le code de la famille ;
- Parce que chaque parcelle de ce qui est abusivement appelé "acquis" est le résultat d'une haute lutte individuelle ou collective ;

C'est dire que jusqu'ici personne, aucun pouvoir n'a fait de cadeau aux femmes algériennes.

Elle a été fondée par des femmes qui luttent depuis longtemps pour leurs droits. Sa reconnaissance nous la devons aux jeunes sacrifiés d'octobre.

Pourquoi alors l'A.I.T.D.F., créée par des femmes pour oser et résoudre les problèmes spécifiques aux femmes et EN DEHORS DE TOUT PARTI POLITIQUE, s'adresse-t-elle ici à des partis politiques?

1°) Parce que la conjoncture politique en Algérie est inquiétante : dans une situation désastreuse (économique et sociale), les droits, en particulier ceux des femmes, sont chaque jour bafoués et face à la misère, y compris affective et sexuelle des jeunes, le FIS a gagné les APC et les APW.

Ce parti revendique, exige même le pouvoir au nom d'une légitimité populaire.

Et nous, nous savons ce que c'est que le FIS, ou un parti de ce type au pouvoir :

C'est l'apartheid sexuel :

- dans les écoles : la non-mixité et à terme la minorisation et l'exclusion des femmes avec des programmes scolaires différents ;
- dans les hôpitaux : la discrimination encore, des médecins femmes pour les femmes ;
- dans les bus, dans les mairies, sur les plages : la discrimination encore et toujours.
- etc...

C'est l'apartheid dans la vie.

Nous, nous savons ce qu'est le FIS en action :

- c'est les femmes niées jusqu'au plus profond de leur être ;
- c'est les femmes exclues, balayées et persécutées dans la vie publique et privée ;
- c'est les femmes muettes, les femmes qui doivent se mouvoir uniformément et sombrement déguisées ;
- c'est **notre mort, la mort des femmes, de leur expression militante** (collectifs, associations...).
- C'est le mur de la honte comme dirait Fellag.

Cette **Vie en Noir**, c'est la vie en noir pour tous.

Parce que nous savons que derrière les discours et les pratiques de terreur contre les femmes, se cache une volonté de maintenir la société entière dans une passivité, une panique et un silence oppressifs.

Parce que nous savons que la persécution des femmes est un subtil moyen politique d'installer et de maintenir un régime totalitaire tant qu'il n'y aura rien d'autre pour nous, pour le peuple, que faim, chômage, angoisse...

2°) Nous sommes là aujourd'hui parce que nous ne faisons aucune confiance au pouvoir en place.

Pour nous sa complicité est largement et depuis longtemps prouvée (affaires de Ouargla, Blida..., les atteintes actuelles aux libertés individuelles, etc.).

Nous sommes là parce que devant les perspectives sombres que nous proposent le FIS et ses bandes, nous pensons qu'il y a des batailles à mener encore.

Et la première, l'immédiate, est celle des législatives.

Pour notre association, il s'agit de se battre ensemble pour que les forces démocratiques gagnent les législatives. Et nous sommes prêtes pour cela à nous associer à toute action, tout forum, tout rassemblement, toute marche mais...

On ne peut mobiliser sur les avantages que certains peuvent tirer de l'inégalité entre les sexes ; c'est là un créneau déjà occupé et très largement par des formations qui savent le faire mieux que quiconque : le FLN, le FIS... ;

Il serait donc illusoire de penser nous faire taire nos revendications de femmes ; ce serait là un manque flagrant de lucidité politique ;

Les démocrates se doivent d'être imaginatifs, ingénieux et courageux : expliquer, persuader et mobiliser autour des avantages que l'on peut tirer d'un état où la reconnaissance de l'égalité et des droits des femmes est assurée.

Les femmes et la loi électorale

Décidément la démocratie et le pluripartisme sont restés en travers de la gorge de nos législateurs. Après avoir été contraints par octobre 88 d'accepter la nouvelle constitution - qui a quand même grignoté ce que les femmes n'avaient pas encore acquis : l'égalité formelle entre citoyen et citoyenne -, les voilà passés maîtres dans l'art de faire dévier "la démocratie", et notamment "les droits de citoyenne", dont le droit de vote conquis à l'indépendance.

En effet, si en 1966, 1971, 1976 et 1981 nous avons refusé la promulgation d'un code de la famille, si en 1984 nous avons crié au scandale de l'inconstitutionnalité de ce même code adopté cette fois-ci, et si en 1989 la présidente de l'association a dénoncé le "crime constitutionnel" que représente ce code auprès du chef du gouvernement et devant des millions de téléspectatrices et téléspectateurs, alors **de quoi peut-on qualifier** la loi électorale, nous femmes militantes pour nos droits?

Qu'espérait l'APN au moment de la modification-adoption de cette loi?

De deux choses l'une :

- Ou bien, habituée à des votes à 98% de participation et 99% de "oui", notre APN voulait organiser l'hégémonie du parti au pouvoir, croyant que ce dernier avec ses immenses moyens matériels et financiers contrôlait la population - et par conséquent la situation - ;
- Ou bien, sentant sa fin proche, l'APN tenait à donner des garanties au nom des "constantes de la Nation" (Tawabit Et Oumma) et montrer ainsi qu'elle défendait mieux que quiconque les sacro-saints us et coutumes contre "CES FEMMES" qui l'ont harcelée pendant ces longues années sur la question du code de la famille, et contre lesquelles elle a décidé de se venger en son âme et conscience.

Dans les deux cas, l'APN nous a légué cette horreur. Une infamie pour empoisonner les femmes pour longtemps encore. en effet, ne sera-t-il pas plus facile pour ses successeurs de garder toutes ces lois et ce code, si proches des aspirations rétrogrades de la société en régression que... d'en adopter de nouvelles?

Sur la question des femmes et leur exclusion, nous avons constaté le **même silence**, celui qui a entouré en 1984 l'adoption du code de la famille, et en août 1989 la promulgation de la loi électorale.

Pourquoi cette loi nous révolte-elle?

Si le code de la famille a institutionnalisé l'oppression des femmes, la loi électorale a organisé leur exclusion définitive de la vie publique et civile.

Si certains ont pensé, à l'instar de nos députés, que les articles 53 et 54 de cette loi étaient des garanties contre le FIS et que voter à la place de "CES FEMMES QUI NE SONT PAS CONSCIENTES" serait un acte de sauvegarde des "acquis et bienfaits" de l'étape antérieure, il faut constater qu'encore une fois les femmes ont été les premières à se soulever en reliant - et elles sont les seules à savoir le faire - la question démocratique aux droits de citoyenne à part entière, aux droits des femmes.

Par le fait qu'on autorise légalement le "conjoint" - soit le mari - à voter à la place de son (ses) épouse(s) sur simple présentation du livret de famille - "sont dispensés de la formalité de la procuration, les conjoints..." (Article 53) -, on interdit par là-même aux femmes d'aller voter. Le jour du scrutin, elles n'ont qu'à rester garder le foyer pendant ces quelques minutes où le mari ira décider pour elles devant l'urne dans le "bureau de vote des femmes" (nous dit-on).

El Mounkid, organe officiel du FIS, s'interrogeait : qui gardera le foyer quand la femme sortira (pour quelques minutes et dans son quartier/com-mune) le jour du scrutin (ouvert de 8 h du matin à 8 h du soir)? Selon cette même logique, ne devrait-on pas alors interdire aux femmes de remplir leurs devoirs, tous les devoirs face à Dieu et aux hommes, y compris le Jour Saint du vendredi? Quelle honte pour nous d'avoir CONTRE nos frères qui se proclament musulmans à rappeler que dans l'Islam 'la femme a considérations et égards' : "Zawjato... tou'acharou bi el ma'roufi"?

D'autres disent que la loi électorale n'interdit nullement aux femmes d'aller elles-mêmes accomplir le devoir de citoyennes. Elles n'ont qu'à "tenir tête" et "être fortes" face à leurs maris, leurs frères, leurs pères, leurs beaux-pères, leurs cousins et leurs bons voisins. De qui se moque-t-on? Notre cher démocrate, investi de cette charge "historique", dédaignera-t-il d'user de 3 procurations (Article 54) pour défendre la cause à la place et nom de la grand-mère ignorante, de la mère analphabète ou de la soeur si occupée?

Et ceci sans oublier qu'il peut -notre pauvre démocrate- avoir un nombre infini de procurations puisqu'il n'y a aucun moyen de contrôle du nombre effectif dont dispose le "mandataire" pour l'ensemble des bureaux de vote d'une même circonscription électorale. En effet, la loi n° 90-06 du 27 mars 1990 modifiant et complétant la loi n° 89-13 du 7 août 1989 a ouvert la brèche de l'abus sans fard des procurations : alors que la première version spécifiait que le mandataire ne peut disposer "de plus de cinq (5) procurations **au niveau d'une circonscription électorale**", la

version définitive est muette sur l'étendue du pouvoir du mandataire à qui on ne concède maintenant que trois (3) procurations sans autre précision (le texte intégral de l'Article 54 modifié est : "Chaque mandataire ne peut utiliser plus de trois (3) procurations" point, à la ligne).

Ainsi reformulée, la loi ne fait alors obligation au mandataire d'aucune limite réelle du nombre effectif de procurations par circonscription électorale puisque : s'il doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant ou, précise l'Article 51, "avoir accompli son devoir électoral au niveau de la circonscription électorale", l'Article 55 - non modifié - stipule seulement que c'est "dans le BUREAU DE VOTE et sur présentation de sa carte électorale et de ses procurations" qu'il est remis au mandataire "le même nombre d'enveloppes et de bulletins de vote".

En d'autres termes, la loi impose au mandataire d'être sur la même liste OU DANS LA MEME CIRCONSCRIPTION que le mandant et - en ne précisant pas le nombre de procurations dont pourrait disposer le mandataire par circonscription (Article 54 modifié) - elle l'autorise :

- certes, à utiliser trois procurations dans chaque bureau de vote
- mais ne lui interdit pas d'user de ce pouvoir dans TOUS les bureaux de vote de la circonscription électorale où il est inscrit ; aucun article n'affirmant expressément le contraire.

A cette allure, notre cher démocrate pourra voter pour toute sa famille, tous ses voisins et même tout son quartier/commune et voire même toute l'Algérie puisque le ministre de l'intérieur a complété l'oeuvre sinistre en autorisant les électeurs à ne pas décliner leur identité : n'importe qui pouvant se présenter avec n'importe quelle carte d'électeur et accomplir l'"escroc-saint" devoir de citoyen. La procuration est en fait inutile : il suffit d'avoir les cartes d'électeur des autres, connus ou inconnus.

Avec cette loi et ces directives ministérielles, les responsables communaux chargés de l'établissement des listes électorales et de l'expédition des cartes d'électeur peuvent faire la pluie et le beau temps : il suffit qu'ils gardent les cartes jusqu'au jour J!

Pour nous femmes, en plus de l'infamie et l'exclusion, nous avons assisté à notre corps défendant à ce que depuis toujours nous dénonçons : le détournement des voix notamment des femmes au profit des ennemis des femmes.

Nacera et Hawa

Annexe :

1°) Loi n° 89-13 du 7 août 1989

Section III : Du vote par procuration

• **Article 50** : Peuvent exercer, sur leur demande, leur droit de vote par procuration, les électeurs appartenant à l'une des catégories ci-après énumérées retenues par des obligations hors de la commune où ils ont été inscrits sur leur demande :

- 1) les citoyens résidents à l'étranger,
- 2) les membres de l'armée nationale populaire et des corps de sécurité et plus généralement les électeurs légalement absents de leur domicile au jour du scrutin,
- 3) les travailleurs régulièrement en déplacement,
- 4) les malades hospitalisés ou soignés à domicile,
- 5) les grands invalides et infirmes.

Peuvent également et à titre exceptionnel exercer, sur leur demande, leur droit de vote par procuration, certains membres de la famille.

• **Article 51** : Le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit sur la même liste électorale que le mandant ou avoir accompli son devoir électoral au niveau de la circonscription électorale.

Le mandataire des personnes visées au dernier alinéa de l'article 50 de la présente loi doit, en outre, leur être parent ou allié jusqu'au premier degré.

• **Article 52** : (...)

• **Article 53** : Sont dispensés de la formalité de la procuration, les conjoints qui peuvent justifier, au moment du vote, de leur lien conjugal, par présentation du livret de famille, en sus de leur carte d'électeur.

• **Article 54** : Chaque mandataire ne peut disposer de plus de cinq (5) procurations au niveau d'une circonscription électorale.

• **Article 55** : Le mandataire participe au scrutin dans les conditions prévues à l'article 38 de la présente loi.

A son entrée dans le bureau de vote et sur présentation de sa carte d'électeur et de ses procurations, il lui est remis le même nombre d'enveloppes et de bulletins de vote. Le mandataire signe la liste d'émargement en face du nom des mandants.

Les procurations sont estampillées au moyen du timbre humide.

2°) Loi n° 90-06 du 27 mars 1990 modifiant et complétant la Loi n° 89-13.

Article 54 : Chaque mandataire ne peut utiliser plus de trois (3) procurations.

3°) Proposition d'amendements à propos du vote par procuration :

a) Suppression du dernier alinéa de l'Article 50 : "peuvent également et à titre exceptionnel... de la famille".

b) Suppression du dernier alinéa de l'Article 51 : "Le mandataire... jusqu'au premier degré".

c) Abrogation de l'Article 53 et sa modification en les termes suivants : "Aucune dispense des formalités du vote par procuration telles que prévues par les articles 50, 51, 52 et suivants de la présente loi n'est autorisée".

d) Modification de l'Article 54 en les termes suivants : "Chaque mandataire ne peut disposer de plus d'une (1) procuration au niveau d'une circonscription électorale".

e) Reformulation de l'Article 55 en supprimant le mot "procurations" au pluriel et en le remplaçant par "procuration" au singulier.

***1989-1990 : Agressions des étudiantes de Blida.
L'escalade de la violence. Instauration d'un climat
de terreur. Témoignages. Dénonciations.***

• ***Evénements de mai 1989***

“Depuis plus de 2 mois aujourd'hui nous vivons dans une ambiance d'insécurité, nous vivons une situation tellement humiliante et révoltante que nous sommes amenées à être convaincues que l'“infra-humain” remplace l'humain dans notre société. Des individus persuadés de détenir la “vérité-divine”, le “pouvoir divin”, accoutrés de djellabas et portant barbes, viennent nombreux à l'entrée de notre cité. Ils insultent, interdisent, tabassent... **Mais qui sont-ils? Qui leur donne ce droit? Qui leur donne ce pouvoir?**”

Ces intégristes, persuadés de leur force, encouragés par le silence des autorités, se sont substitués aux représentants de la loi et se sont mis A FAIRE LA LOI.

Au sein de la cité, ces procédés ne pouvaient que susciter une tension, qui devint de plus en plus forte, jusqu'au soir du 16/06/89 où, **révoltées par l'agression physique** de l'une des résidentes par l'un deux, beaucoup d'étudiantes se sont rassemblées devant le portail **criant leur indignation, exigeant leur départ immédiat**. Encore une fois, sûrs de leur force, se plaçant au-dessus de la justice, ils ordonnèrent aux résidentes de regagner leurs chambres, **sans quoi ils ne répondraient pas de leurs actes**. Tous cela devant le regard passif de la police.

Ne voulant plus reculer, les résidentes ont décidé d'un rassemblement le 17/06/89 afin qu'elles puissent poursuivre leur **protestation**. Mais ces individus, renforcés, arrivèrent par Mazdas, camions... jusqu'à atteindre le nombre de 300 personnes, tous vêtus de blanc et portant barbes. A leur tête, le chef “suprême”, Ali Belhadj. Face à ce nombre et devant leur détermination, la police demande aux résidentes de rejoindre les chambres “afin que cette nuit ne soit pas une nuit d'écoulement de sang”, se voyant obligés de placer leurs fourgons devant le portail de la cité afin d'empêcher une éventuelle attaque (...).”

Extrait de “Nos droits bafoués : qu'est devenue la démocratie”, écrit par un groupe de résidentes de la cité Ben Boulaid, Blida, juin 1989.

• Le 27/11/89, les mêmes étudiantes diffusent un nouveau texte, “L'année passée, déjà” dans lequel elles rappellent les événements ci dessus, et constatent que “(...) cette année encore, les intégristes sont :

- toujours présents
- toujours aussi convaincus de leur vérité
- toujours aussi convaincus de leur pouvoir, de leur force conviction encouragée par l'attitude des autorités (...)"

• ***Événements d'avril 1990 :***

"Nous, résidentes de la cité Ben Boulaid de Blida, alarmées par la montée d'un terrorisme au quotidien, dénonçons vivement les agissements d'un groupe d'individus se réclamant d'une certaine police islamique, dont certains sont armés de couteaux. Ils sont accoutrés de djellabas, chéchias et portent une barbe.

Ces gens nous imposent leur morale, leurs valeurs ou leurs références, au besoin par la force, à ceux qui n'en veulent pas. Ils affichent une volonté d'interdire toute différence de comportement ou d'habits, et ceci se passe sous le regard passif de la police.

Dans la nuit du 3/4/90, un groupe de résidentes se rendant à une conférence scientifique ont été empêchées de monter dans le bus. Parmi eux un rédempteur (sic) a agressé l'une d'elles en lui ordonnant d'enlever son hijab, prétendant qu'elle était indigne de le porter (...).

Ces représentants de l'"ordre nouveau" font en sorte que les chauffeurs de taxis et de bus refusent leurs services aux étudiantes et usent de violence pour contraindre les parents et amis des résidentes à leur remettre leurs pièces d'identité. Des menaces de mort ont été proférées à l'encontre des étudiantes (...). Une plainte a été déposée pour agression".

Extrait de "Halte à la violence", signé des résidentes de la cité Ben Boulaid.

***Lettre des étudiantes
de l'école polytechnique d'architecture et d'urbanisme***

"Nous, étudiantes de l'EPAU, Fella et Bahia, en 2° année Architecture, avons un travail sur un site de Bourouba (la cité de la montagne) où habitaient un groupe de "frères musulmans".

Notre travail consistait à prendre un relevé des maisons. Une fois sur le site, on a été surpris, filles et garçons, de la nouvelle :

"Pas de filles dans nos maisons, elles n'ont rien à faire ici. Leur place c'est la maison". Leur expression, décevante et humiliante était "alach tahal-lou haja harramaha rabbi. La tajouz".

Ils ont dit aux garçons "ramenez ces femmes et revenez, on va vous laisser entrer, prendre du café, faire votre travail".

Qui se trouve dans ces maisons? Ce sont les femmes bien sûr. Justement on a été choisies pour pouvoir pénétrer à l'intérieur et travailler avec les femmes qui se trouvent dans les maisons. Maintenant c'est le contraire, on demande aux garçons de pénétrer. On a été prises pour des diables, on a été vraiment insultées et humiliées. La seule chose qui nous restait était de rentrer à l'EPAU et d'avertir le professeur de ce qui venait de nous arriver. Il a été lui aussi choqué. (...) Maintenant notre travail est arrêté, par contre les autres groupes travaillent normalement".

Alger, le 17/12/1989

Motion du personnel enseignant et administratif de l'Institut technologique de l'éducation de filles de Ben-Aknoun

"Nous, personnel de l'ITE filles de Ben-Aknoun, venons très respectueusement vous faire part de notre désarroi et de notre opposition quant à la disparition de notre établissement.

Etablissement unique en son genre par sa vocation à travers le territoire national.

En effet, l'ITE est un établissement conçu pour recevoir des stagiaires filles en internat, et cela depuis l'indépendance.

Nous y avons travaillé avec toute l'ardeur dont nous sommes capables afin de renforcer sa vocation et d'asseoir son prestige.

D'ailleurs l'ITE filles fait notre fierté non seulement parce que nous y avons modestement contribué à former des enseignantes responsables, mais aussi parce qu'il est le fer de lance de la formation.

Un personnel motivé et chevronné encadre les stagiaires. Il y travaille depuis des années. Grâce aux efforts conjugués et du personnel administratif, et du personnel enseignant, l'ITE de Ben-Aknoun reste un exemple à suivre.

Comment peut-on, à l'heure où le problème de la formation (recyclage, formation continue, formation sur le terrain...) se pose avec acuité, où le système éducatif a besoin d'enseignantes qualifiées (le personnel féminin étant majoritaire), dissoudre un établissement d'une telle envergure, opérationnel aussi bien dans ses structures d'accueil que dans son équipement pédagogique.

Le double langage auquel nous sommes confrontés, à savoir :

- d'une part, toute la littérature émanant du Ministère de l'Education

Nationale axant ses objectifs sur la formation du formateur ; son recyclage et la réactualisation de son savoir-faire en vue de rendre son enseignement performant ;

- et d'autre part la fermeture de l'ITE filles et le changement radical de vocation : recevoir des cadres administratifs et continuer ainsi une bureaucratie, au détriment d'une population toujours grandissante et dynamique, celle des enseignants du terrain, en prise avec le quotidien dans leur lieu de travail, avec leurs élèves et une pédagogie toujours en devenir.

Nous voulons de l'efficacité en agissant directement sur cette population (PEF, institutrices, institutrice) qui, faute de suivi, de recyclage, se sclérose. Et nos établissements risqueraient de se transformer en simples garderies”.

Une formidable mobilisation des associations de femmes sur ce problème a fait reculer le ministère de l'éducation.

Témoignage : ***conséquences d'une séance d'«exorcisme»***

Je suis une mère de quatre enfants qui ont respectivement 9 ans, 7 ans et demi, 21 mois et 4 mois.

Sachez que j'ai été torturée sous leur yeux par 3 jeunes gens, en la présence de mon mari, un 6 avril 1990, un vendredi du mois de carême, chez moi, dans mon domicile.

Me voyant fatiguée, mon mari me proposa de ramener des gens “d'un certain âge” pour me lire le Coran, des gens qu'il connaissait.

Or, en cours de route, dans la voiture, mon mari leur dit que j'étais possédée ou “habitée d'un djinn”!!! Ma fille, présente dans la voiture me rapporta cela plus tard.

Ils avaient, dirent-ils à mon mari, de “bonnes méthodes” pour remédier à cela.

Quand je les reçus à la maison, je m'étonnais de leur jeune âge : entre 20 et 26 ans. Je demandais à mon mari s'il les connaissait personnellement, il me dit que non mais qu'ils étaient “très bien” ...?

Ces jeunes gens s'appelaient Ali (le meneur), Salim et Mohamed Khaoua.

Mohamed Khaoua gardait la porte pour m'empêcher de sortir et me sauver. Quant à Ali, le “grand Ali” à la moustache débutante, lui, menait “la séance”. Une “séance” qui dura quatre heures : de 15 h 15 mn à 21 h 20 mn.

J'ai été séquestrée. Ils m'ont fait subir des **tortures, morales et physiques, atroces.**

C'était un jour du mois de carême, un vendredi.

Ils m'ont torturée pour me déposséder d'un "Djinn" qui n'existait pas.

Malgré tous les coups de "balgha", de poing, que je recevais sur le visage, la tête, les épaules, les bras, les mains, les genoux, malgré toute cette torture, je restais lucide.

Ils me promirent, me jurèrent que si je leur donnait un prénom (autre que mon véritable prénom, qui ne les satisfaisait pas malgré mon insistance, mes cris et mes pleurs, pour leur dire que je n'en avais pas d'autre), ils arrêteraient de me battre.

Après une longue hésitation, alors qu'ils énonçaient de prénoms pour m'aider (?), féminins d'abord, puis masculins ensuite, **a bout de force, désespérée**, je leur lançai : "**Abdelhak!**" au visage, pour en finir.

Abdelhak était là. C'était un sale vicieux, menteur, qui aimait les coups. Alors ce n'était sûrement pas le moment de s'arrêter, bien au contraire!

Toujours **en la présence de mon mari**, ils me lièrent les mains, ils m'étranglèrent jusqu'à ce que je sente mes yeux sortir de leur orbite. Jusqu'à ce que j'**étouffe** presque.

Quand je demandais à Ali qui m'étranglait de desserrer un petit peu ses doigts sur ma gorge car je me sentais mourir, mourir étranglée, il ricanait et disait : "Sale djinn vicieux, menteur, toi, tu vas mourir étranglé?"

Je répondais faiblement : "Non! C'est moi, **Latifa**, une mère de **quatre enfants** qui va mourir".

Ils me menacèrent alors de me faire entrer l'épée accrochée au mur, dans le ventre.

Je hurlais, je suppliais mon mari, Mohamed Khaoua que je connaissais, pour qu'ils aient pitié de moi.

Mes chers ami(e)s, je ne pourrai vous relater ici les quatre heures de torture. Et puis, cela fait trop mal encore! Je ne mange presque plus, je ne dors plus.

Sachez seulement qu'après deux heures de torture, au moment où tous les **Musulmans** étaient à leur table pour savourer leur "**ftour**", moi, **moi**, à bout de forces, pour échapper à leurs tortures, j'ai failli me jeter par la fenêtre.

Mon instinct de mère m'empêcha de faire une chose pareille.

J'ai choisi de ne pas me jeter pour mes quatre enfants qui ont encore besoin de moi.

Dieu a choisi de me laisser vivante.

Miracle de Dieu, je n'ai pas eu d'arrêt cardiaque, je n'ai pas été défigurée, et encore, je n'ai pas eu de fractures. J'ai fait dix radios : sur les mains et les doigts, les coudes, les épaules, les bras, les genoux, bref, je restais **intacte**.

Mais... les ecchymoses, les hématomes de couleur (violet, rouge, bleu), les déformations, les constats des médecins de la PMI et de la **médecine légale** étaient la preuve "nécessaire et suffisante" que j'avais été victime non pas d'un accident de voiture ou que j'étais tombée dans les escaliers, et c'était d'ailleurs la condition pour qu'il accepte de m'amener chez un médecin. D'ailleurs, c'est la raison qu'il donna, **lui**, aux médecins, en m'installant sur une chaise.

Ces plaques là, immenses et multicolores, prouvaient que j'avais été battue et torturée.

Dieu m'a épargnée de la mort pour que je reste un témoignage **VIVANT**, pour que je dénonce ces **actes criminels** commis **au nom de Dieu, au nom de notre cher Islam!**

Je vous demande à **vous** de m'aider à faire éclater la **vérite**. J'ai parlé. Mon mari devient de plus en plus **menaçant**. **Aidez-moi!**

Dieu ne leur pardonnera pas d'avoir blasphémé ce jour là en disant "**La balgha vaut mieux que le Coran**", et de m'avoir battue à mort quand je leur en fis la remarque.

Que dieu me protège *Incha Allah*.

Mme Mahdjoub Latifa

Mai 1990

Témoignage

Lettre ouverte des femmes iraniennes

Cette lettre, parue en deux langues, français et anglais, dans la revue "Femmes sous lois musulmanes", a été rédigée en 1985 par un groupe de femmes vivant en Iran, dans le but d'alerter l'opinion publique sur les atrocités de leur vie quotidienne. Au delà des différences certaines entre l'Iran et l'Algérie, et entre l'Islam shiite et l'Islam sunnite, nous avons été frappées d'y retrouver un climat déjà connu chez nous. Cependant ceci est un témoignage, et nous considérons que l'analyse du régime décrit, dans sa spécificité par rapport à ce qu'est l'Islam, reste à faire.

“La république islamique, la seule puissance politique au monde qui affirme combattre l'immoralité, est, après cinq ans de propagande et de condamnations à mort, plongée dans un océan d'immoralité et de corruption.

Ce régime qui à ses débuts était supposé lutter pour une idéologie égalitariste basée sur le respect mutuel, expose aujourd'hui les femmes à un dangereux affrontement psychologique. Les conséquences de cet état de fait se font sentir non seulement sur le présent des femmes mais continueront probablement de se faire sentir des années durant après la chute du régime.

Seules peuvent témoigner de cette réalité et de ses abîmes, celles qui en tant que femmes iraniennes prennent place dans les longues files d'attente pour l'alimentation, celles qui côte à côte subissent les insultes des gardiens de la morale du régime.

Pour l'observateur étranger, entre le régime du shah et celui de Khomeïny, la femme iranienne n'a fait que changer de vêtement. Mais il y a quelque chose d'autre et de plus saisissant. La femme iranienne n'a pas seulement mis le tchador, elle est brisée intérieurement. Les blessures morales éclatent souvent de façon trompeuse, mais la plupart du temps elles déterminent une profonde dépression et une indifférence qui résultent de l'impuissance à agir. Les observateurs étrangers devraient comprendre que derrière les discours des orateurs sur l'honneur des femmes iraniennes se cache une volonté à maintenir la société dans une passivité, une panique et un silence oppressif. Même si ce calme et ce silence ne sont pas durables, il s'agit par la répression d'une “impudicité féminine” d'un subtil moyen de politique : le secret du maintien de ce régime tant qu'il n'y a rien d'autre pour le peuple que mort, faim, angoisse, injures, flagellations et coups.

Le premier assaut contre la femme iranienne eut lieu dès le début de 1979, peu après la victoire de la révolution islamique. Aussitôt après un nouveau problème se fit jour, nommé tchador (hijab), que jusqu'à ce jour les personnalités dogmatico religieuses de la révolution n'avaient pas mentionné. Le problème se concrétisa dans “ou le tchador ou des coups de bâton sur la tête”. C'était le début. Et bien que les femmes iraniennes aient manifesté une sensationnelle résistance, elles reçurent non seulement le “fichu sur la tête” mais aussi les coups sur la tête, de sorte qu'actuellement une plaisanterie court “autant le fichu que les coups sur la tête”. Cela parut alors à la plupart des groupes progressistes comme un problème insignifiant et ils négligèrent de soutenir les femmes dans leur lutte contre le hijab. La suite de ce malentendu est l'abaissement et la destruction de la femme iranienne. Sur le plan individuel et collectif, et les suites plus lointaines sont importantes sur le plan international.

On doit mettre le point sur le fait que, contrairement aux fausses analyses des journalistes et observateurs étrangers, qui, consciemment ou pas, sont devenues victimes de la propagande du régime, les préjudices causés n'atteignent pas seulement les couches supérieures de la société et il ne s'agit pas d'un problème de classe. La femme iranienne en général est tout simplement frappée.

Même les femmes des sectes religieuses sont profondément touchées.

Nous voudrions traiter à fond la destruction psychologique de la femme iranienne. Dans ce cadre nous nous contenterons de livrer quelques exemples sur ce thème, dans l'espoir que cela deviendra un sujet de discussions sérieuses dans le cadre des luttes féminines, en particulier celles du tiers monde.

Le thème des femmes accusées de "putains" ou "d'immorales" nous est suffisamment connu par l'histoire et les mythes. Dans les premiers jours de la république islamique, la femme iranienne fit connaissance de cette arme subversivo-psychologique dans la main de puissances religieuses. Ainsi, les paysannes, les écolières, les institutrices, les étudiantes, les femmes professeurs, avocates et juges devinrent les premières victimes de cet assaut. Car en 1970 en Iran, la majorité écrasante de ces classes sociales allaient sans voile. Le mot prostitution fut lancé par le régime. Les associations islamiques soutenues par des budgets gigantesques dans tous les milieux d'instruction et de travail jaillirent du sol, firent imprimer des appels et des affiches : "ma sœur, ton voile est mon honneur" ; "sœur aide-moi de sorte que ton absence de voile ne me souille pas de péché" ; "l'absence de voile est occidentalisation et l'occidentalisation est putalisation" ; "veille avec ton voile sur le sang des martyres" ; "absence de voile des femmes = déshonneur des hommes" ; "que veulent les femmes qui vont dans la rue sans voile? Sinon s'offrir au marché". Ce n'est là qu'un choix parmi des milliers de proverbes et de paroles qui bientôt couvriront les murs de toutes les rues, écoles et établissements publics. Les nouveaux critères de prostitution se propagèrent si rapidement que des milliers de femmes furent licenciées pour prostitution et propagation de l'impudicité : l'exposé des motifs se lit comme suit : "cette femme a utilisé du parfum, de cette façon elle a propagé prostitution et luxure et c'est pourquoi elle est licenciée" ; "cette femme a, sur son lieu de travail, donné la main à un homme - prostitution - renvoi" ; "cette fillette a laissé tomber son voile en classe, elle est moralement corrompue - renvoyée", etc... La raison donnée figure sur le bulletin de licenciement et cette accusation l'accompagne dès lors sa vie durant, en la ruinant et la rendant impossible.

Des 12 paragraphes des lois de purification que ce régime a créés pour justifier le licenciement des services publics, 5 s'occupent de semblables conduites féminines qui sont déclarées comme provocation à la prostitution et à l'inconduite sur les lieux de travail. En 1983 même les talons de

chaussures des femmes sont le moyen de propagande de la prostitution et de l'inconduite. La femme iranienne doit se rendre uniformément et sobrement déguisée dans des lieux publics? C'est le tchador, une toile de la taille de lit, qui transforme les femmes en masse amorphe ; c'est encore un pantalon et des bas épais non transparents, une longue et vaste blouse, plus un grand fichu qui protège les cheveux, le cou, les épaules et le buste. L'Islam iranien prescrit aussi les couleurs sombres. Le lecteur étranger peut peut-être difficilement se représenter la catastrophe. Il doit imaginer 45° à l'ombre à 3 h de l'après-midi, au moment où la plupart des exploitations fermaient, pour avoir une idée de la souffrance, du dégoût, de l'horreur de soi-même, du sentiment de péché contre son propre sexe, de l'avalissement de la femme iranienne. Le vieux besoin millénaire d'esthétique et de beauté, la femme iranienne doit chaque jour le combattre en elle. Chaque jour elle doit se placer devant son miroir, se transformer en une silhouette haïssable, sombre et sans forme, pour être ensuite abaissée dans la rue et dans le monde du travail. L'ouvrière et l'employée iraniennes qui quittent la maison dans des circonstances si tristes et si indignes et doivent aller au travail pour entretenir leurs familles appartiennent à la classe capitaliste ou à l'élite qui doivent être réformées. Les minorités religieuses et en particulier les chrétiens arméniens d'Iran, pour la plupart ouvrières, avaient pensé être délivrées de la loi islamique, mais leurs instances religieuses, sous la pression du régime, ont imposé aussi la réforme islamique contraignante. C'est pourquoi nous affirmons que les attaques du régime ne concernent pas seulement une couche précise de la population, ou un groupe, mais la féminité même, "être femme" en tant que telle, et non la prostitution (...).

Le régime ne se contente pas d'accuser les femmes de prostitution. Sous l'excuse du combat contre celle-ci, il ravit à toutes les femmes la sécurité dans la rue. Comme toute relation est interdite entre couples non mariés - que ce soit pour une promenade au parc ou pour aller au cinéma ou boire un thé ou manger ensemble - les gardiens de la morale du régime contrôlent cela. Et comme les jeunes hommes, à cause du chômage, des loyers très élevés et de l'énorme augmentation du coût de la vie, ne sont pas en mesure de prendre la responsabilité d'un mariage, la sécurité des femmes est supprimée. L'avidité sexuelle accumulée engendre un climat de perversion moralo-islamique. Les gardiens de la morale révolutionnaire font des rondes à intervalles réguliers dans leur Toyota à l'épreuve des balles, marquées de l'inscription "vengeance sanglante de Dieu", et les PKW sans plaques d'immatriculation font la chasse aux femmes ; ainsi de jeunes et belles filles et femmes, à cause de leur apparence non islamique ou de leur maintien, sont soit insultées et rééduquées, soit même quotidiennement pour 300 à 700 d'entre elles traînées à la prison Evin et maintenues là de un à trois jours ; en outre les hommes du Parti de Dieu, les hezbollahs frustrés, traînent dans les rues, battent les femmes et les insultent et se procurent ainsi une érection. Il faut avoir vu les perverses

satisfactions du désir des "partisans de Dieu" ou de la "vengeance sanglante de Dieu" pour pressentir la mesure de l'abrutissement et de la dégradation de la femme iranienne. Il est surprenant que dans la grande ville de Téhéran où, chaque jour, pour répandre l'angoisse et l'effroi, 300 à 700 femmes sont traînées en prison, et que des milliers sont molestées, aucun journaliste étranger n'ait publié une photo sur ce thème jusqu'à ce jour, et n'en ait fait un rapport. Et qu'aucun journaliste ne se soit occupé de savoir pourquoi les femmes iraniennes, même enveloppées du crâne à la semelle dans des mètres d'étoffe, se voilent encore plus profondément de façon réflexe sitôt qu'elles aperçoivent les "vengeances sanglantes de Dieu". La femme iranienne, qui pouvait autrefois voyager seule à travers tout le pays vêtue de vêtements européens, doit maintenant, même lorsqu'elle n'est plus qu'une sombre silhouette uniforme, craindre d'aller dans la rue, car les insultes, les coups, la flagellation, l'inculpation de "putain" ou même de contre-révolutionnaire, l'y attendent.

La femme iranienne n'est pas seulement accusée par les comités et associations islamiques et leurs différents partisans, mais les plus hautes personnalités politiques et juridiques du pays lui infligent ce qualificatif et la punition islamique peut-être, selon les circonstances, la lapidation.

D'autre part, la prostitution légale, qui se limitait, avant la victoire de la révolution islamique, à un territoire circonscrit et contrôlé au minimum sur le plan de l'hygiène, se développe maintenant dans les petites et les grandes villes. Les seigneurs du régime s'approprient les meilleures et les plus belles sous le manteau légal du sigheh (zeitche : union d'une certaine durée) ; chacun sait ce que cela signifie ; pour une somme déterminée et pour durée de une à quelques années, on peut se retrouver enfermée. C'est régulièrement ce qui se produit pour les jeunes épouses des pasdars morts ou tués qui doivent attendre dans des maisons closes la nouvelle d'une union momentanée ou durable. Car l'Islam dans sa mansuétude et sa grandeur, ne trouve pas bon que des jeunes femmes soient veuves. C'est pourquoi nous pensons que ce régime, qui plus que les autres qui connaissent l'histoire écrite, veut améliorer les relations entre hommes et femmes a contribué lui-même à la propagation de l'immoralité et de la perversion à cause de l'immoralité de ses organes dirigeants.

L'insécurité de la femme iranienne ne se limite pas à la rue mais l'accompagne aussi dans le monde du travail. Il suffit que les contrôleurs du régime, en partie en uniforme, en partie déguisés en visiteurs moraux, fassent un rapport contre une employée ; en disant que ses cheveux sortaient de sous son fichu, que ses joues portaient du rouge, qu'un parfum émanait d'elle ou qu'elle protestait contre la hausse du coût de la vie, pour qu'elle soit aussitôt menacée de licenciement. L'insécurité permanente et les menaces que les femmes supportent dans la rue et au travail font qu'elles peuplent les salles d'attente des médecins, particulièrement

les spécialistes des maladies nerveuses. Cette hypothèse jette aussi son ombre sur les rapports conjugaux. Mais les femmes qui, du fait de leur instruction, ont une chance sur le marché du travail, pouvaient briser une union malheureuse. Elles sont maintenant contraintes à subir celle-ci et à se réfugier plus profondément dans leur impuissance et leur dépression.

A la fermeture des universités, à la limitation des possibilités d'instruction pour filles et femmes, s'ajoute le fait que des jeunes filles doivent vivre sous des lois islamiques étouffantes dont le hijab n'est qu'un aspect ; elles sont exclues d'une co-éducation avec le contact naturel et la fréquentation des hommes, exclues du sport et des formes de loisir. Alors, elles ne voient pas d'autre issue que de fuir dans le mariage ; et le mariage qui leur apportait autrefois au moins la sécurité matérielle ne la leur procure plus maintenant. Car les jeunes gens d'aujourd'hui sont ou chômeurs ou gagnent trop peu pour subvenir aux énormes frais du coût de la vie. Ainsi un jeune couple doit vivre avec les parents de l'un ou de l'autre époux de sorte que, dans cette existence parasitaire, le bonheur ne peut pas naître.

Ces jeunes filles, qui étaient suffisamment intelligentes pour profiter des études supérieures se voient, dans l'Iran post-révolutionnaire, de plus en plus prisonnières de la grande famille. On voit ensuite ces femmes dans les files d'attente de nourriture. Ces queues ne connaissent ni touffeur ni froid, car la femme doit faire la queue chaque jour pour pouvoir apporter quelque chose à table pour le mari et les enfants. La plupart du temps les femmes doivent faire la queue de six heures du matin à midi dans les différentes files d'attente. C'est pourquoi elles doivent préparer leur repas de midi la veille, aussi restent-elles tard dans la nuit dans leur cuisine. Même les femmes qui exercent une profession doivent pour la plupart faire la queue parce que leur salaire suffit rarement aux achats au marché noir.

Les queues ne sont pas limitées aux aliments ; mais pour quelques mètres de tissu, pour du pétrole, pour une assiette, tout cela qui coûte de plus en plus. Ce régime qui affirme lutter contre le marché noir contribue à alimenter celui-ci. Pour simplifier, on peut voir comment les choses se passent pour les cigarettes. Les fabriques de tabac sont nationalisées, de même que la distribution des cigarettes. Les magasins qui ont le droit de les vendre en reçoivent une ration déterminée. Aussitôt que la ration est là des queues se forment et chacun reçoit un paquet de la marque nationalisée "Baham" offerte à 250-300 rials. La pénurie artificielle des fournitures semble être d'abord une mesure du régime pour un contrôle illimité de ces différents secteurs d'un côté, et d'un autre côté une incitation au marché noir. Les femmes qui disposent de plus d'argent, à qui leur temps de travail ne laisse aucune possibilité de faire la queue dans des files d'attente très longues, échappent à celles-ci en achetant au marché noir. Et les femmes qui n'ont pas assez d'argent se placent dans la queue après les autres et leur vendent les objets qu'elles n'utilisent plus elles mêmes

pour un prix multiplié. Ainsi sans l'avoir voulu, mais massivement contraintes, les femmes sont amenées à être à la fois vendeuses et acheteuses et faire fonctionner le marché noir. Ainsi les files d'attente deviennent chaque jour plus longues, les prix plus élevés, et la corruption sociale s'étend. Et ce sont encore les femmes les premières victimes qui, par leur ancienne habitude du marché, enveloppées de longs voiles, doivent traîner leur âme blessée pour faire des emplettes.

Les vieilles femmes ont en outre beaucoup d'autres maux à endurer : elles doivent recevoir les cadavres de leurs fils tués, à la guerre ou ailleurs. Pour perfectionner l'abaissement, ces femmes reçoivent en contre-partie de leur fils mort qui incarnait leurs espérances et leur avenir, un sac de riz et quelques boîtes de graisse. Ceci pour célébrer le repas de funérailles comme hôtes de la fondation des martyrs, ce qui comporte des règles particulières. Aucune mère en effet n'a le droit de pleurer son enfant mort et de le plaindre. Elle doit se montrer heureuse et recevoir les souhaits de bonheur des autres, car son fils, en tant que martyr, est enterré au paradis. Les conséquences psychologiques apparentes sont catastrophiques pour ces femmes et se terminent fréquemment par des infarctus ou des attaques cérébrales. Depuis peu, le régime récompense aussi les mères avec quelques mètres de toile de coton blanc, marchandise qui fait défaut sur les marchés, en compensation du linceul de leur fils tombé.

Un autre groupe de vieilles femmes vivent séparément de leurs enfants qui étudient à l'étranger ou qui ont préféré partir par crainte de la répression et de la terreur du régime. Ces femmes ne vivent que dans l'attente de la sonnerie du téléphone ou des pas du facteur. Elles ont en main les photos de leur filles et de leurs fils qui sont devenus des femmes et des hommes durant ces cinq dernières années ; elles pleurent amèrement et deviennent chaque jour plus dépressives.

Le sort des mères des prisonniers politiques est encore plus pitoyable. Des jours et des mois durant, elles attendent dans les environs de la prison Evin ou d'autres prisons du pays, par une chaleur ou un froid torturant, dans l'espoir d'apprendre quelque chose sur le destin de leurs enfants. Il est impossible de raconter comment les valets de la torture se conduisent envers ces mères, les battent avec les crosses de fusils, les repoussent et les dispersent, et comment ces femmes contraintes par la misère s'abaissent encore plus profondément et baisent les mains de ces valets pour obtenir quand même une information ou pour attendrir ces meurtriers afin qu'ils acceptent de prendre des pièces de vêtements ou de l'argent pour les prisonniers. La douleur de ces femmes peut peut-être se comparer encore avec la douleur de ces mères qui embrassent les tombes anonymes de pierres de leurs enfants suppliciés et exécutés. Même les mères de jeunes "normaux" souffrent d'une indicible douleur : elles doivent regarder leurs enfants, les fleurs de leur vie, sécher et se dessécher. Ces enfants sans divertissements, sans joie et sans sport, doivent subir en classe un véritable bombardement idéologique mortel.

Les mères de ces jeunes sans jeunesse affrontent des devoirs insolubles d'éducation. La mère qui désire enseigner la vérité à son enfant doit lui inculquer l'art de mentir et de répondre faux aux questions des professeurs sur les habitudes des parents. Mais comment les enfants peuvent-ils voir clair, sans savoir quand il faut mentir et quand il faut dire vrai? Et le lavage de cerveau subi en classe est si grand que les enfants se dressent parfois contre leurs parents au nom du Coran.

Quand l'enfant a grandi, s'annoncent le front pour les garçons, et le mariage pour les filles. Depuis une mesure récente, les garçons âgés de 12 ans n'ont plus besoin de l'autorisation de leurs parents pour aller au front.

Et les volontaires n'ont plus le droit de reculer. Comme le disait un jeune qui avait son ordre de route, l'Islam ne connaît aucune retraite. C'est un chemin vers la mort sans droit de retour.

Ouverture de la saison de la chasse aux femmes?

S'il faut en croire l'agence de presse, le Conseil Révolutionnaire d'Iraq a, pour des raisons connues de lui seul, jugé opportun de donner pouvoir aux hommes dans toutes les familles du pays entier, de rendre eux-mêmes justice dès lors qu'il s'agit de punir leurs parentes pour péché d'adultère. L'hebdomadaire El-Ittehad cite cette décision comme suit : " tout iraquien qui tue, même avec préméditation, sa propre mère, fille, sœur, tante, nièce ou cousine pour adultère, ne sera pas traduit en justice". Nous avons espéré en vain quelque indication du gouvernement iraquien ou de ses représentants dans ce pays, suggérant que cette nouvelle était fautive. S'il est vrai que pareille loi soit actuellement forgée, cela représente une pareille loi soit actuellement forgée, cela représente une attaque meurtrière contre une section de la société déjà faible et opprimée, et cela met en question les garanties minimum du droit de vie pour une femme (...). Dans son dédain barbare et sans pitié vis à vis du droit le plus fondamental qu'un Etat doit garantir à son peuple, l'Iraq se prépare à instituer pour les femmes de sa population un règne de terreur dans lequel elles seraient à la merci d'un "meurtre légal" perpétré par les hommes de leur famille - et ce pour toute une variété de raisons qui pourraient bien relever de soupçons non fondés ou de cupidité plus que tout autre chose -. Certainement l'adultère est un péché grave dans le contexte de la moralité islamique. Mais notre religion est rien moins qu'inspirée des vertus de miséricorde et de justice. Elle donne la plus grande importance au fait que la faute d'un individu soit prouvée sans l'ombre d'un doute au moyen de procédures adéquates mises en œuvre par ceux qui possèdent à la fois la vertu et les compétences nécessaires. Sous couvert de cette loi, des hommes ne satisfaisant à aucun de ces

critères pour faire la preuve de la faute de l'accusée, assumeront le rôle de juge aussi bien que de bourreau et pourront, en toute liberté, dénier à la personne concernée toute chance de présenter sa défense. Selon un autre point de cette décision absurde et inhumaine, les Iraquiens auront l'autorisation de tuer les amants des femmes et leur parenté "si l'acte d'adultère a eu lieu dans la maison de la famille", sans crainte d'être poursuivis en justice. Ces meurtres, s'ils ont lieu hors de la maison familiale, seront légèrement punis. De toute évidence ceci est une bonne recette de brutalisation à grande échelle de la société.

Le régime baassiste du président Saddam Hussein n'a jamais brillé par son attachement aux normes universellement reconnues des droits de l'homme et de la démocratie, pour dire le moins. Mais la dernière en date de ses décisions semble être le produit d'un désespoir. Peut-être que la pression de mécontentement populaire se fait sentir à un moment où se dissout l'unité imposée à la nation durant la guerre avec l'Iran. Ou peut-être est-ce une façon de contourner une possible menace des "fondamentalistes"? En tout état de cause, ce que l'on ne peut absolument pas croire, c'est le but officiel de cette loi qui serait de "protéger la société contre le vice et promouvoir la vertu et la moralité". S'il suffisait de punitions sévères pour mettre les gens sur le droit chemin - à supposer que cela soit ici l'objectif - l'histoire de l'humanité aurait été bien différente. L'Iraq aurait tout intérêt à ce que les autorités concernées révisent leur décision de passer cette loi. La communauté internationale aussi bien que les Iraquiens et les Iraquiennes doivent utiliser tous les moyens dont ils disposent dans cette voie.

Extrait de "The Muslim" Editorial, Friday, March 16, 1990, Lahore, Pakistan, traduit et publié par "Femmes sous lois musulmanes".

Lettre ouverte au Conseil révolutionnaire d'Iraq

Nous, soussignés, consternés et révoltés d'apprendre que le Conseil Révolutionnaire d'Iraq a soudain jugé opportun d'octroyer aux hommes iraqiens le droit d'assassiner leurs mères, leurs épouses, leurs filles, leurs nièces et cousines paternelles, sur simple présomption d'adultère, nous vous adressons une véhémence protestation.

Cette décision donne aux hommes le pouvoir exorbitant des bourreaux, sans accorder aux accusées aucun recours légal. Cette décision est une insulte à toute règle d'équité et de justice. Elle contrevient aux principes de Adl et Ihsaan inspirés de la religion du peuple musulman iraqien, et constitue une flagrante violation de la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies qui garantit le droit à la vie et à la liberté de tous les hommes et de toutes les femmes.

Nous, soussignés, exigeons donc l'abrogation immédiate de cette décision.

Nous affirmons de plus notre solidarité avec les femmes iraqiennes et notre résolution de soutenir tout effort pour résister à des mesures qui non seulement constituent un déni de justice sans précédent contre les femmes, mais sont destructrices de la société toute entière.

Signé par :
Le réseau international Femmes sous lois musulmanes
Women's Action Forum, Pakistan
Shirkat Gah, Pakistan
Le 15 mars 1990

Projet de création d'un comité national pour l'emploi des femmes

élaboré pour l'Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes

Présentation :

La situation de l'emploi dans notre pays est préoccupante ; en particulier l'emploi des jeunes, dont le taux de chômage dépasse les 20%. Le fait qu'une grande partie de la jeunesse soit ainsi non seulement privée de revenus, mais aussi par conséquent des moyens lui permettant d'entrer dans l'âge adulte et de faire des projets d'avenir, crée une situation sociale à bien des égards intenable.

Le gouvernement actuel a pris un certain nombre de mesures pour encourager l'emploi des jeunes :

- mise en place d'un "dispositif réglementaire" spécial ;
- installation de délégués à l'emploi au niveau des 48 wilayas, et de structures locales (600 comités locaux d'insertion des jeunes) ;
- création d'un fonds d'aide à l'emploi des jeunes garantissant le financement de projets jusqu'à concurrence de 30% ;
- mise en place par les ministères concernées d'un "dispositif intégré" axé notamment sur la formation et l'initiation à la gestion d'une entreprise ;
- organisation pour octobre prochain du "salon du jeune entrepreneur", dont l'un des objectifs est de mettre à la disposition des entrepreneurs en herbe des "petits matériels". Le gouvernement a débloqué pour l'opération une somme de "1,5 milliard de centimes en devises" (Horizons, 14 août 1990).

Son action se caractérise surtout par la volonté de tenir un langage nouveau, donnant lieu à des pratiques nouvelles. Ainsi, à un traitement du chômage qui consistait plutôt à créer des emplois improductifs dans le secteur public, ce qui se réduisait à une simple distribution par l'Etat de revenus, avec de surcroît un alourdissement des charges de l'administration et des entreprises publiques consécutives à la gestion de cette main d'œuvre pléthorique, se substitue une approche radicalement opposée, tendant à encourager l'initiative individuelle, le lancement de projets variés et audacieux, l'entreprenariat.

Lorsque ce programme a été inauguré, il y a un peu plus de 6 mois, aucune mesure spécifique concernant la promotion de l'emploi féminin n'a été évoquée. Il y a tout juste eu l'importation de machines à coudre vendues à des jeunes filles pour travailler à domicile.

Une réunion des 48 délégués à l'emploi sous la présidence du chef du gouvernement, à laquelle ont participé également plusieurs ministres et hauts responsables, le 13 août dernier, a permis de faire un premier bilan. On a avancé le chiffre de 51 000 jeunes insérés pour le premier semestre 1990 (7 500 en formation, 25 000 emplois temporaires et 19 000 emplois permanents). Cependant, aucune précision n'a été donnée sur la répartition par sexe de ces jeunes.

Bien sûr, ces actions consistant surtout à encourager les initiatives, aider les jeunes (information, conseils, formation) à se prendre en charge et concrétiser les idées et projets qu'ils peuvent concevoir, il n'y a pas à première vue de ségrégation entre les sexes, toutes les énergies, les intelligences et les compétences étant les bienvenues.

Cependant, d'une part, les participants à cette réunion ont déploré à plusieurs reprises le "décalage entre le discours politique et la pratique sur le terrain" (Horizons, 15 août 1990), citant les nombreuses difficultés pour obtenir des crédits bancaires, l'exonérations de charges patronales ou fiscales, dégrèvements, etc..., facilités pourtant prévues par les textes. Connaissant les mentalités et les réflexes existants dans notre société, nous pouvons supposer que ces difficultés risquent d'être plus grandes voire insurmontables si le projet est présenté par une ou des femme(s).

D'autre part, le premier ministre "a recommandé aux délégués à l'emploi de se rapprocher des jeunes là où ils se trouvent, et de ne pas attendre qu'ils fassent le premier pas" (Horizons, *ibid.*). Or, nous sommes en droit de nous demander que font ou que comptent faire ces délégués et de quels moyens humains ils disposent pour se rapprocher de la composante féminine de la jeunesse et l'aider à trouver ou créer des emplois?

Enfin, sans s'être engagé avec précision dans ce domaine, le gouvernement prévoit d'aider matériellement et financièrement ces jeunes. Il a ainsi été affirmé que "chaque dinar pouvant être épargné aux dépenses

publiques, et chaque dollar pouvant être mis de côté, contribueront au financement de projets propres aux jeunes et à l'acquisition d'équipements" (Horizons, *ibid.*). Il est fait allusion ici au budget de l'Etat, sans toutefois indiquer la nature des dépenses, ni le critère de sélection des projets financés en priorité, ni a fortiori les montants qui leur seront alloués. Il y a donc là un enjeu, car du contenu futur donné à cette dépense publique dépendra la place accordée à l'emploi des femmes dans la stratégie du gouvernement. Or les contribuables, qu'ils soient parents de garçons ou de filles, paient des impôts qui servent à financer ce genre de dépenses. Ils sont donc tout à fait en droit d'exiger en retour que l'Etat se préoccupe aussi bien de l'emploi de leurs filles que de leurs garçons.

Toutes ces raisons nous ont amenées à envisager la création de structures spécifiques visant à défendre, promouvoir, encourager et aider l'emploi des femmes. Etant entendu qu'il n'est pas question de tomber dans le piège de la "ghettoïsation" de l'emploi féminin, à savoir l'attribution aux femmes de certains métiers dits féminins et leur exclusion de la majorité des autres emplois. Bien au contraire, il s'agit pour nous d'intervenir de manière à offrir aux femmes les mêmes possibilités d'emploi qu'aux hommes, afin que la sélection se fasse uniquement sur des critères de compétence, dynamisme, intérêt, efficacité, etc. et non sur le sexe.

Ces structures devant être souples, et œuvrer en complémentarité avec celles mises en place pour l'emploi des jeunes en général, nous proposons d'abord la création d'un COMITE NATIONAL POUR L'EMPLOI DES FEMMES, Organisation Non Gouvernementale (ONG) ouverte à toutes celles et tous ceux qui, concernés par l'emploi des femmes, peuvent contribuer à son développement : représentant(e)s des associations de femmes, de jeunes, d'entrepreneurs, d'opérateurs économiques, de cadres, etc. ; spécialistes de l'emploi féminin (universitaires, journalistes, économistes, sociologues, experts...) ; représentants des ministères concernés par l'emploi et la formation des jeunes, planificateurs, etc... ; femmes syndicalistes, femmes entrepreneurs, employeurs de main d'œuvre féminine dans les secteurs privé et public...

L'objet de ce Comité sera d'initier toute action visant à aider les femmes à accéder à l'emploi. Par exemple en recensant et mettant à leur disposition des informations concernant les opportunités d'emploi ou de création d'activités nouvelles, les procédures et démarches exigées, les facilités accordées par l'Etat et les institutions (en matière de financement, de fiscalité, d'équipement, de formation, etc...). En leur apportant une aide technique pour l'élaboration de projets, la recherche de fonds, le recrutement. En les encourageant à s'organiser, s'associer, mettre en commun leurs moyens et leurs compétences.

Ce Comité pourrait envisager de créer un Observatoire de l'activité féminine, qui collecterait, traiterait et diffuserait toutes les informations et

données sur le sujet. Il pourrait également, à travers les médias ou par l'édition de son propre bulletin, divulguer et développer la réflexion sur les expériences nouvelles, propager des idées ou suggestions d'activité pour les femmes, mettre en contact, rapprocher toutes celles qui prennent ou désirent prendre des initiatives.

Ce Comité pourra par la suite réfléchir à la manière d'installer progressivement des structures au niveau local (par exemple une commission dans chaque wilaya), qui interviendront en liaison avec le délégué, les différentes associations, institutions, employeurs, etc.

Notre démarche est avant tout animée par des préoccupations économiques et sociales. Elle se base sur la conviction que l'extension de l'emploi des femmes est une nécessité à la fois économique et sociale pour le pays. Malheureusement, la surpolitisation et la suridéologisation dominantes en ont fait un thème tabou. Ainsi, dans les médias, la figure du "hittiste" est devenu le symbole exclusif du désœuvrement et du malaise de la jeunesse¹, alors que plus de la moitié de cette jeunesse est constituée de jeunes filles qui croupissent au fond des maisons et dont l'avenir est tout aussi noir et angoissant, si ce n'est plus, que celui des garçons qui sont de l'autre côté des murs...

La suridéologisation du thème de l'emploi féminin ne date pas d'aujourd'hui. Hier, alors que l'Algérie réalisait d'impressionnants programmes de développement grâce à la manne pétrolière et au crédit international dont elle jouissait, le taux d'activité féminine restait ridiculement bas, l'un des plus faibles au monde, y compris parmi les pays arabes et musulmans². La raison essentielle en était la quasi-absence d'emplois non ou peu qualifiés, ceux qui précisément ailleurs sont les plus nombreux (emploi ouvrier et agricole). Ainsi l'accès d'une frange marginale de la population féminine (principalement dans les grandes métropoles) à des emplois très qualifiés a-t-il entretenu le mythe d'une explosion de l'emploi féminin en Algérie. Ce mythe a décidément la peau dure, puisque utilisé par ceux qui hier exagéraient le triomphalisme du modèle algérien, il sert aujourd'hui à alimenter le discours catastrophiste à la mode, accusant les femmes d'être la cause première du chômage.

Or le gouvernement, sans reprendre à son compte de manière explicite ces arguments misogynes, se garde bien de les démentir. Il les accepte donc implicitement, puisqu'il ne fait jamais allusion à la nécessité de l'emploi des femmes. Solution de facilité lui permettant de faire l'économie de la prise en charge de la moitié de la jeunesse au chômage? Ou soumission aux rapports de forces imposés sur le champ politique, qui font du "retour" des femmes au foyer - qu'elles n'ont en réalité jamais quitté - un cheval de bataille? Ou encore peut-être, de manière plus prosaïque, incompetence de nos dirigeants, absence parmi les décideurs économiques de cadres capables de penser la question et de définir une stratégie adéquate...

Toutes ces raisons sont probablement vraies. C'est pourquoi nous pensons que la seule action d'envergure à même de transformer le paysage de l'emploi des femmes dans notre pays, doit se faire avec la société civile. Il s'agit d'abord de rompre avec la politisation et l'idéologisation exacerbées de la question du travail féminin, pour la ramener à ce qu'elle est : une question économique et sociale.

1°) L'emploi des femmes, une urgence sociale

Nous parlons ici de la nécessité pour des millions de femmes d'avoir un revenu décent pour vivre, voire survivre. Ce sont non seulement ce que l'on appelle communément les "cas sociaux" - femmes abandonnées, divorcées, veuves, ou dont le mari est au chômage ou en prison, avec ou sans enfants à charge ; malades, handicapées... - mais également toutes les autres femmes, qu'elles soient jeunes filles au foyer, célibataires avec plus ou moins l'espoir de trouver un mari qui ne soit pas au chômage ; ou qu'elles soient mariées, ce qui signifie, dans le cadre de la législation actuelle (code de la famille) en danger permanent de se retrouver du jour au lendemain sans ressources (répudiation, polygamie).

Défendre la dignité de la femme, c'est avant tout lui permettre de vivre décemment. La déchéance commence avec la dépendance de l'individu, la perte de son autonomie. Elle s'accroît lorsque l'individu dépendant des autres pour sa survie, se trouve brutalement privé de ressources, et privé également du moyen de se les procurer : le travail.

La prolifération de la prostitution dans notre pays est l'expression de cette dépendance des femmes, leur privation de toutes ressources.

Avec l'extension du chômage masculin et la précarité croissante des revenus, et face à la rupture par l'Etat de la relation d'assistance qu'il entretenait auparavant avec la population, on voit monter une mentalité nouvelle chez les jeunes. De moins en moins, les hommes acceptent d'assumer l'entière responsabilité d'un foyer, d'une femme et d'enfants. Cela se traduit par le recul de l'âge moyen au mariage. Cependant, le jeune algérien n'a pas fait le pas d'accepter le partage de cette responsabilité avec la femme. Car il y perdrait la contrepartie de cette dépendance, la soumission et l'obéissance de l'épouse. Il oscille entre une démission³ de fait de son rôle économique traditionnel de chef de famille, car il ne peut plus objectivement l'assurer : et une affirmation exacerbée de sa suprématie sur la femme qui, n'ayant plus de base économique, devient d'autant plus violente et virulente. C'est dans cette contradiction que réside l'explication de la suractivation du discours misogyne aujourd'hui. En fait, tout se passe comme si, sentant que les valeurs sont en train de changer, et que les hommes sont sur le point de renoncer à leur pouvoir absolu sur les femmes, parce que cela leur coûte trop cher dans une économie monétarisée où tout s'achète et se vend, la société réagit dans un sursaut de conservatisme, avec tout la force de l'agonie pour :

- exhorter les hommes à préserver ces valeurs au nom desquelles on leur demande de se faire hara kiri ;
- jeter l'anathème sur celles qui, en prétendant à un emploi, remettent en cause leur dépendance.

Pour la femme, cette situation est insupportable car on lui demande de souscrire à une idéologie qui la livre pieds et poings liés à l'autorité absolue et de surcroît revancharde - car alimentée par les frustrations d'une longue période de célibat désœuvré - de l'homme, sans aucune garantie quant à la contrepartie qu'elle est en droit d'attendre conformément à la tradition (la sécurité matérielle entre autres).

Annonçant depuis de nombreuses années la disparition de l'ordre traditionnel, les fervents partisans de la modernisation à outrance ont idéalisé le nouvel ordre qui allait se mettre en place, qu'ils imaginaient naïvement comme l'avènement de relations égalitaires et harmonieuses entre les sexes. Déçus aujourd'hui, ils voient dans les événements qui se déroulent sous leurs yeux un retour à des temps archaïques que l'on croyait révolus. Il ne s'agit pourtant pas non plus de cela. Les temps révolus le sont bel et bien. Ce qui se produit aujourd'hui est une redéfinition des relations entre les sexes et l'émergence de nouvelles valeurs leur correspondant. Le rapport au travail féminin évoqué plus haut en fait partie. On ne peut prévoir ce qui sortira de ces bouleversements, cependant, il est certain que le contexte et les conditions dans lesquels ils s'effectueront auront un impact important. La nouvelle donne économique dont les réformes accélèrent la mise en place, pousse à l'individualisme. Ainsi, aider les jeunes, filles et garçons, à se prendre en charge, se réaliser, s'affirmer et s'autonomiser par le travail, servira peut-être à éviter que ce réaménagement des relations entre hommes et femmes ne soit fait que de violence, d'hostilité, de frustrations et de ressentiments.

Finalement, il apparaît que les principaux exclus du développement en Algérie furent les jeunes et les femmes⁴. En voulant tourner la page sur cette période où l'économie fonctionnait selon les mécanismes de la rente, prenons garde à ne pas, en se s'occupant que de l'emploi masculin, renforcer d'autres mécanismes d'exclusion. Sinon demain, trabendo et hittisme risquent bien de ne s'accorder qu'au féminin...

2*) Le travail des femmes : un plus pour l'économie

Mais la question de l'emploi des femmes a aussi un aspect purement économique, plus que jamais à l'ordre du jour aujourd'hui. En effet, la reformulation des questions économiques implique un regard nouveau sur la question de l'emploi. Dans une économie de redistribution de la rente, l'emploi est abordé sous l'angle de la répartition, comme s'il y avait un montant donné en postes de travail à répartir plus ou moins "équitable-

ment" entre les demandeurs. Dans ce cadre, et conformément à la structure dominante de la société, l'emploi féminin ne constituait pas une priorité. De plus, il était perçu comme concurrent de l'emploi masculin. Cela explique qu'il n'a pu se développer que dans les secteurs et pour les niveaux de qualification où la main d'œuvre masculine était insuffisante. Cette politique a amené l'économie algérienne à la catastrophe que l'on sait. Aujourd'hui une autre vision des choses s'impose. A une conception de l'emploi comme revenus distribués, se substitue l'emploi comme revenus générés. La création d'emploi ne doit plus être destruction de revenu mais production de revenu. L'Etat n'offre plus d'emplois, mais demande aux jeunes de créer leurs propres emplois. Bien sûr, les premiers concernés sont les détenteurs de capital, auxquels on demande d'investir. Mais cela ne suffit pas. Il faut des entrepreneurs, des gens qui prennent des initiatives et des risques. L'emploi comme consommation de la rente est révolu, il doit au contraire aboutir à une augmentation du revenu national. Tel est la nouvelle approche, plus économique que celle qui précédait.

L'accès à l'emploi ne dépend pas du besoin en revenu de chacun (approche sociale) mais de ces capacités (approche économique). Dans ce contexte, l'emploi féminin est un élément dynamique, un plus pour l'économie nationale. D'abord parce qu'il est apport d'énergie, de créativité, d'inventivité, de diversité au niveau des compétences⁵. Empêcher les énergies féminines de s'investir dans l'espace économique ne libèrera pas pour autant des emplois pour les hommes. Et ce sera autant de bouches inutiles à nourrir. Par contre, l'emploi féminin, parce qu'il crée des besoins et ouvre des espaces inexplorés à l'économie, est lui-même créateur d'emploi. Une femme qui travaille verra s'élargir, pour elle et sa famille, le champ des possibilités. Les revenus nouveaux générés par le travail féminin seront dépensés en biens et services dont la production pourra concourir à la création de nouveaux emplois pour qui saura sentir et répondre à cette demande (biens et services domestiques, éducatifs, loisirs, culture...). C'est ainsi que s'est développé l'emploi féminin dans les pays industrialisés, et qu'il a permis une formidable extension et diversification de la consommation.

*Fatiha Hakiki-Talahite
Oran, le 19 août 1990*

Notes :

- 1 "Pour le gouvernement, l'essentiel est d'insérer les jeunes et de mobiliser les "hit-tistes" (Horizons, *ibid.*). Cette configuration de l'imaginaire donne lieu à des pratiques bien concrètes. Ainsi, les offres d'emploi, rédigées elles aussi selon un style tout à fait nouveau correspondent-elles à l'image que l'on se fait de ce jeune sans emploi livré au "business" et au "trabendo". Citons l'ENAPAL qui recrute, pour les 10 000 emplois pour jeunes sans qualification qu'elle compte générer dès septembre prochain, des jeunes avec ou sans diplôme "mais intelligents" et répondant aux 7 critères suivants : "mortellement patriote" ; "résolument engagé pour l'intérêt national, l'assainissement de l'économie nationale et la réussite des réformes économiques" ; "résolument anticonformiste" ; "solides scrupules" ; "ambitieux, innovateur, sens de l'initiative" ; "fonceur, accrocheur, volontaire" ; "décideur, tenace, courageux" ; qualités qui, elles l'ont prouvé, sont celles de beaucoup de femmes de ce pays. Cependant ceux qui ont rédigé cette publicité ont-ils envisagé que des filles pourraient y répondre? Et dans ce cas, quelle sera la réaction des personnes chargées du recrutement à l'ENAPAL?
- 2 En 1989, le taux d'activité féminine était de 4,7% et la proportion des femmes dans la population active de 8%. En fait, l'activité féminine en Algérie a toujours été quantitativement insignifiante, même au plus fort de l'expansion économique.
- 3 S'exprimant par exemple sous la forme du mythe du départ (pour l'Australie ou ailleurs), sur lequel fonctionnent des milliers de jeunes.
- 4 La rente pétrolière, monopolisée par l'Etat et distribuée selon les rapports de force imposés ou négociés par celui-ci (et le FLN) a contribué à renforcer les systèmes de pouvoir non seulement politiques mais régionaux voire tribaux existant dans la société. Et en particulier à l'intérieur de la famille patriarcale, la domination des hommes sur les femmes et des anciens sur les jeunes. Et ce n'est pas un hasard si aujourd'hui la majorité écrasante de la population qui se trouve exclue et marginalisée est constituée précisément par les jeunes et les femmes.
- 5 Il y a aussi l'argent des femmes, dont une grande partie est thésaurisée aujourd'hui sous forme de bijoux et autres réserves de valeurs, ou circule dans des circuits informels, mais qui peut être mobilisé à une large échelle si on réussit à intéresser et faire participer les femmes.

Vie des femmes palestiniennes

Qu'elles soient jeunes écolières scandant des slogans lors d'une manifestation, étudiantes suivant des cours clandestins ou femmes travaillant à des métiers d'hommes en tant que principaux soutiens de famille, les rôles des femmes ont évolué durant les deux dernières années de l'intifada en Palestine. Notre Bulletin de Liaison s'est entretenu de cette évolution avec un certain nombre de femmes.

Ecolières

Un groupe de filles en uniformes à carreaux verts se tient à un coin de rue, dans le centre ville de Ramallah, cet hiver. Leurs jeans dépassent des uniformes et des lourds pull-overs qui les protègent du vent glacial. Plusieurs filles portent le foulard blanc islamique traditionnel ; quelques-unes, le Keffiyeh palestinien ; plusieurs, les écharpes populaires en laine rose magenta et bleu électrique des femmes de Bethlehém. Des filles en foulards sont bras dessus bras dessous avec des filles à la tête nue.

Soudain, au moins une douzaine d'écolières envahissent le carrefour et se mettent à scander des slogans et à chanter. D'autres filles les rejoignent. Les soldats postés sur le toit du bureau de poste de Ramallah tout proche commencent à tirer. Des tirs dispersés sont suivis par des rafales plus soutenues, tandis que les filles s'abritent derrière un immeuble et se précipitent ensuite au milieu de la rue. Aucune ne semble effrayée ; aucune n'est âgée de plus de seize ans.

Les médias internationaux couvrant la révolte palestinienne a popularisé les shebab, ces jeunes Palestiniens rebelles, brandissant la pierre ou le drapeau, bravant souvent la mort, pour affronter les soldats lourdement armés. L'incident décrit ci-dessus, qui date de janvier 1990, montre qu'on observe chez les filles et les jeunes femmes, beaucoup des mêmes attitudes que chez les hommes et qu'elles jouent le même rôle.

Notre Bulletin de Liaison rapporte un entretien avec Soryada, une jeune étudiante du vieux Ramallah, âgée de quinze ans, qui a décrit comment les filles dans son école réagissent quand une manifestation est annoncée :

“Notre Conseil des étudiants se réunit et décide si notre école souhaite participer à la manifestation. Chaque élève peut alors décider de manifester”.

Il est évident que cet engagement et cette révolte publiques sont en train de modifier le regard que portent sur elles-mêmes ces nombreuses jeunes filles qui se rendent compte à présent qu’elles sont capables d’actions politiques et qu’elles sont aussi courageuses que les hommes. Une directrice d’école de filles parlant des dirigeantes : “elles sont travailleuses, sérieuses, consciencieuses, dévouées, et sensibles”. La question est de savoir si ces jeunes filles auront la possibilité de développer leurs nouvelles potentialités.

Les circonstances du Soulèvement ont à la fois élargi et rétreint le monde des jeunes femmes. En raison de la fermeture des écoles durant huit mois de l’année scolaire, beaucoup de filles sont restées isolées. Soryada a été en mesure d’étudier grâce cahiers de devoirs fournis par son école privée mais elle souligne que cette période de fermeture des écoles a été “très ennuyeuse. Je suis restée chez moi”.

Il est possible que la fermeture des écoles affecte encore plus l’avenir des jeunes filles que celui des garçons. Actuellement, des dizaines de milliers d’élèves ont eu leur diplôme de fin d’études secondaires durant le Soulèvement et ont obtenu des notes leur permettant d’accéder à des institutions d’enseignement supérieur, mais se heurtent à la fermeture de ces institutions sur ordre des militaires. Toutes les six universités, quatre centres de formation dirigés par l’association d’aide des Nations Unies - United Nations Welfare and Relief Association (UNWRA)- (dont l’un se spécialise dans la formation d’enseignantes), et des collèges divers, une école d’infirmières et une école polytechnique sont tous fermés depuis deux ans. Il n’est pas difficile de prévoir qu’à ce moment crucial de leur existence, les jeunes filles auront des difficultés à réintégrer le monde le système scolaire après une interruption de deux ans ou plus.

Des études préliminaires ont également montré que les filles se marient à un âge plus précoce, peut-être en raison de l’importante réduction des dépenses occasionnées par les mariages (en particulier la dot), car les familles limitent les cérémonies et ressentent également les effets de la dégradation des conditions économiques et des nouvelles valeurs prônées par le Soulèvement. En outre, la précarité de la situation et l’inquiétude des parents sur l’avenir fait peser sur les filles une pression de plus en plus forte. Soryada a noté qu’une fille de sa classe, âgée de quinze ans comme elle, s’était mariée durant la fermeture des écoles, de même que plusieurs filles d’autres classes.

L’adolescence est toujours une période de crise et de transformation. Pour les Palestiniennes qui grandissent dans cette atmosphère de Soulèvement, cette période est riche en possibilités d’épanouissement

personnel, mais, dans le même temps, elle offre de moins en moins d'opportunités en matière d'éducation et autres.

Étudiantes

Amal, Khadijeh et Samira, toutes trois étudiantes de licence dans une université de la West Bank, arrivent séparément, à quelques minutes d'intervalle, pour suivre un cours au domicile de leur professeur. Leurs livres cachés dans des sacs en plastique, elles s'excusent de leur retard dû à un contrôle militaire.

Toutes les trois sont des étudiantes en sciences. Bien qu'étant inscrites à l'université depuis 1983, ce n'est que cet été qu'elles comptent obtenir leur licence. Et même cette date est incertaine. Comme pour beaucoup de leurs camarades, il leur aura fallu sept ans pour couvrir le cursus des deux dernières années universitaires, en suivant des cours clandestinement hors campus et dans des maisons privées.

Quand on leur demande quel impact l'Intifada a sur elles en tant que femmes, elles sont toutes trois d'accord pour dire qu'il y a actuellement une plus grande prise de conscience politique chez les jeunes étudiantes. Samira, de Ramallah, a adhéré à une organisation féminine. Elle note que les jeunes femmes qui entrent à l'université arrivent avec des personnalités plus développées et des positions politiques plus tranchées.

Khawla, de Gaza ajoute : "Nous sommes devenues moins inhibées dans nos relations avec les hommes surtout dans le cadre universitaire. Ce type d'interaction était plus réservé et plus limité auparavant. Les femmes ont fait la preuve qu'elles pouvaient apporter une contribution positive aux confrontations de l'Intifada. Je dois également dire que le fait d'être loin de ma communauté conservatrice m'a aidé à me sentir plus libre pour agir de façon indépendante".

Un grand nombre de jeunes femmes sont partagées entre la participation active à la vie politique dans l'Intifada et les pressions exercées par les attentes de la tradition. "D'une part," dit Amal, "nos parents veulent que nous soyons éduquées et que nous participions à l'Intifada et ils sont prêts à se sacrifier pour nous, à supporter les charges financières et s'inquiètent pour notre sécurité, mais ils ne veulent pas que nous agissions de façon trop indépendante. Ils sont pressés de nous marier. Mon père passe son temps à me taquiner : "dommage que tu ne sois pas mariée. Au moins on aurait été plus tranquille".

"Il faut comprendre leur inquiétude", intervient Khawla. "Être célibataire à 26, 27 ans, ce n'est pas facile. Il nous a fallu tellement de temps pour terminer nos études que nous risquons de ne pas faire de bons mariages. Nous sommes en quelque sorte punies d'avoir voulu terminer nos études. C'est pour cela que les parents ont tendance à marier leurs filles avant l'âge de vingt ans".

Pour ces étudiantes, de mêmes que pour d'autres, l'avenir reste très incertain. Leurs chances de trouver un emploi dans leur domaine sont très limitées. Ou même de trouver du travail. "Tant que durera l'occupation, les femmes et les hommes seront confrontés aux mêmes problèmes", conclut Samira.

Femmes soutiens de famille

Tous les matins, quand il n'y a ni couvre-feu ni grève à Amari, un camp de réfugiés près de Ramallah, Um Said ouvre aux résidents des camps la petite épicerie qu'elles tient au rez-de-chaussée de sa maison.

Um Said, 38 ans, est le principal soutien d'une famille de 12 personnes, rôle qu'elle assume durant le Soulèvement palestinien, avec la dégradation de la situation économique. "Auparavant, j'avais un mari, malade, âgé de soixante ans, deux beaux-fils et leurs femmes, mes deux fils qui vont à l'école et mes quatre petits-enfants. Les soldats font souvent des descentes dans la maison et dans l'épicerie, de jour comme de nuit. Mes deux beaux-fils trouvent du travail de temps en temps, et touchent de très bas salaires".

"Je passe toute la journée dans la boutique" poursuit Um Said, qui soupire en pensant à toutes les responsabilités qu'elle doit assumer dans son foyer. Elle est très préoccupée par les fermetures fréquentes des écoles, mais même quand les cours reprennent, elle constamment inquiète à cause de ses deux fils qui ont 10 et 12 ans. Quelques jours auparavant, le fils de son voisin, âgé de 12 ans, avait été retenu parce les soldats avaient vu un petit dessin représentant un drapeau sur une couverture de livre".

"Les enfants fréquentent l'école du camp ; nous n'avons pas les moyens de les envoyer ailleurs. Il y souvent des descentes dans cette école et quand les enfants quittent l'école, les soldats sont là pour les attendre. Ma plus grande inquiétude est de savoir si les enfants rentreront à la fin de la journée".

Said, le fils de 12 ans, a déjà reçu une balle de caoutchouc et le fils de dix ans a été battu.

"Je dors mal à présent. Je soutiens le Soulèvement, mais les femmes ont un rôle très difficile. Je sais que je suis forte et que je peux assumer mes responsabilités. Mais ce qui est difficile, c'est la peur permanente. J'espère que le monde réagira à notre Soulèvement et que nos enfants seront en mesure de grandir en sécurité dans une société libre".

Femmes et lois

Par quels types de lois sur le mariage, le divorce, la succession et l'emploi les Palestiniennes souhaitent être régies dans un Etat palestinien indépendant? Le PFWAC, et plus particulièrement son nouveau Centre de ressources des femmes, a commencé à se pencher sur cette question.

Le code de la famille et les lois sur le statut personnel actuellement en vigueur en Palestine sont adaptés de la Sharia, la législation islamique, comme partout ailleurs dans le monde arabe. Cependant, des traditions et des coutumes qui ne sont pas nécessairement liées à l'islam se sont renforcées avec le temps et se sont en outre institutionnalisées de même que le Code de la Famille Islamique. La pression sociale et familiale joue également un rôle déterminant pour contraindre les femmes à se respecter les normes juridiques et celles de la société.

De même que les Comités d'Action qui se fixent pour but la libération des femmes, sociale et nationale, l'AFWAC a commencé à élaborer des modèles de lois en vue de la protection des droits des femmes. Récemment, le Centre de Ressources des femmes a invité deux juristes qui ont discuté du code de la famille et des lois sur le statut personnel dans l'islam, dans le cadre d'un cours de formation visant à développer les capacités de recherche des femmes membres de Centre. Les femmes ont exprimé diverses opinions et certaines se sont informées sur la possibilité de faire évoluer et de modifier la législation islamique pour la rendre compatible avec le rôle actuel des Palestiniennes dans la société.

A cette fin, notre Bulletin de liaison s'est entretenu avec trois membres du PFWAC de leurs attentes en ce qui concerne le code de la famille dans un Etat palestinien indépendant. Joumana* est une femme mariée et une activiste qui travaille à Biet Hanina. Suheila est première femme (son mari a deux épouses) et travaille dans un jardin d'enfants du PFWAC. Maha est une divorcée qui travaille dans un projet du PFWAC.

Joumana et Maha préconisaient une refonte totale du code de la famille, mais à des degrés différents. Joumana déclare que beaucoup de femmes ont un emploi actuellement et qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'économie nationale ; ce droit nouvellement acquis doit être préservé et développé. Joumana considère le choix d'un mari comme un contrat entre les individus concernés, et non entre deux familles, parce que les hommes et les femmes doivent être également libres de décider par eux-mêmes. Elle ajoute que pour ce faire, il faut sensibiliser les femmes afin qu'elles soient conscientes qu'elles ont les mêmes droits que les hommes. Quand Joumana a décidé de se marier, sa famille a initialement désapprouvé son choix. Elle a alors menacé de faire un scandale et ils ont finalement accepté. Joumana a indiqué qu'elle avait pris conscience de ses droits grâce à sa participation aux groupes de discussions du PFWAC ainsi qu'à son contact avec les femmes lors d'activités diverses.

Joumana elle s'élève contre le fait que l'homme ait le droit absolu de déterminer si sa femme peut demander le divorce, et de fixer son lieu de résidence contre son gré, (appelé dans l'islam "Foyer de la Soumission"). Elle a déclaré qu'en cas de divorce, il devrait y avoir un accord entre les deux conjoints sur une base égalitaire. Elle est contre la polygamie, car

elle est fortement convaincue que c'est faire preuve d'un mépris total pour les droits des femmes.

Dans la législation islamique, le témoignage d'un homme est considéré comme étant l'équivalent du témoignage de deux femmes. Joumana et Maha ont condamné cette pratique car les hommes et les femmes ont les mêmes capacités. Toutes deux contestent également la loi sur la succession selon laquelle la part d'héritage de l'homme est le double de celle de la femme. Ceci est certainement peu approprié dans les circonstances actuelles où les femmes participent aux dépenses de la famille.

Maha s'était mariée à dix-sept ans ; elle n'avait pas osé dire non à son père. Elle s'est séparée de son mari parce qu'ils ne s'entendaient pas, s'étant mariés trop jeunes. Maha était membre du PFWAC au moment où elle demandait le divorce ; elle résidait alors chez ses parents. Elle nous dit que c'était grâce à sa participation aux activités du PFWAC qu'elle a pris de l'assurance et qu'elle a pris conscience de ses potentialités. Par la suite, elle est allée au tribunal contre l'avis de son père. Durant le procès, elle a subi une "oppression inhumaine". Le tribunal a accepté de lui accorder le divorce et la garde de son enfant à condition qu'elle ne reçoive pas de pension du père pour l'enfant. Elle a accepté ces conditions car elle ne pouvait accepter d'abandonner son droit de garde.

Concernant la polygamie, Maha a déclaré que la première femme devrait demander le divorce à moins qu'elle n'accepte la polygamie de son plein gré. Elle n'est pas aussi opposée que Joumana au code de la famille actuel, mais elle se dit frustrée par les contradictions entre la Sharia et la pratique dans les tribunaux. Elle pense qu'il faudrait apporter des réformes à la Sharia pour protéger les droits des femmes. Joumana et Maha affirment toutes deux que le mouvement des femmes de Palestine doit s'atteler au défi d'amener des réformes dans le code de la famille, malgré les difficultés que comporte cette tâche.

Suheila est la première femme de son mari et est plus conformiste. Elle est d'accord avec de nombreux aspects du droit familial tel qu'il est formulé dans la Sharia islamique, à quelques exceptions, notamment le droit au travail des femmes. Suheila spécifie cependant que les femmes devraient se limiter à certains types d'occupations (des emplois traditionnels tels que la profession d'infirmière, l'éducation et le secrétariat). Elle rejette également le concept de "foyer de la soumission". Elle explique ensuite qu'elle ne pouvait pas avoir d'enfant et que son mari ne souhaitait pas prendre une seconde épouse mais qu'il y avait été contraint par les pressions familiales. Elle ne voulait pas divorcer car elle était heureuse avec son mari et en fait, leur relation s'est améliorée après que son mari eut pris une deuxième femme. Elle souligne qu'il est très difficile de changer le code de la famille et qu'il semble y avoir peu de chances que les hommes et les femmes soient considérés égaux dans la société arabe.

Cependant, poursuit-elle, si le mouvement des femmes de Palestine était en mesure de proposer un code de la famille révisé, ce serait un grand pas.

Si les femmes interviewées ne constituent pas un échantillon représentatif, elles donnent tout de même un aperçu des opinions qui constituent un défi pour le mouvement des femmes palestiniennes et le poussent à faire les efforts nécessaires pour rendre le code de la famille et la législation qui s'y rattache plus conformes à la situation actuelle et aux aspirations des femmes.

** Les noms des femmes interviewées dans cet article ont été changés.*

Reproduit de :

PFWAC Newsletter

Palestinian Federation of Women's Action Committees
P.O. Box 51284, Jérusalem, Israël.

Déclaration de “Al-Fanar”

Organisation féministe palestinienne

Nous, membres de “Al-Fanar”, - Organisation féministe palestinienne, sommes dans l’obligation d’élever une protestation contre le centre d’information alternative - Center for Alternative Information - pour son comportement peu éthique, dont nous tenons également à informer le public. En effet, dans son journal “News From Within” (Vol. VIII 10/11 Novembre 1992), le Centre a publié un article rédigé par notre consoeur Manar Hasan, article intitulé “Fundamentalism in Our land” (Le fondamentalisme dans notre pays). Cet article a non seulement été publié sans l’accord de l’auteur, mais encore, certaines parties en ont été censurées.

Historique

1) En Septembre 1992, Manar Hasan participait à une conférence des femmes à Bologne en Italie, conférence dont un des thèmes était Femmes et fondamentalisme. Hasan présentait une communication sur ce sujet devant les participants de la Conférence.

2) Cette communication fut par la suite publiée dans “News From Within”, sans qu’il soit fait mention de son contexte initial et des premiers destinataires de la communication, donnant ainsi l’impression que l’article avait été rédigé expressément pour le journal. Ceci est une injure autant pour les lecteurs que pour Hasan, car personne n’a pris la peine de lui demander son accord pour imprimer cette article.

3) Certaines parties de l’article ont été omises. Ceci s’est fait à l’insu de l’auteur, à des fins de censure politique. Tous les paragraphes ayant trait aux questions suivantes ont été éliminés : le rôle du fondamentalisme dans l’échec de l’Intifada, la critique des nationalistes et des gauchistes palestiniens qui adhèrent au fondamentalisme quand il s’agit de la question de la femme, la revendication d’une lutte démocratique pour une séparation complète entre la religion et l’Etat, l’exposé des raisons pour

lesquelles l'Organisation féministe palestinienne doit garder une indépendance totale aux niveaux à la fois organisationnel et des programmes.

Les paragraphes éliminés illustrent l'attitude critique de notre organisation vis-à-vis de questions sociales et politiques. Nous considérons donc toute cette affaire comme une insulte à l'auteur mais aussi comme une tentative pour réduire Al-Fanar au silence.

A notre avis, le but de ceux qui ont réimprimé l'article était de faire croire qu'Al-Fanar est plus ou moins lié au Centre d'Information Alternative ou à son journal, ce qui permettrait au Centre de profiter indûment de notre réputation.

Nous pensons qu'en censurant l'article de Hasan, le Centre fait la preuve de son appartenance à la gauche "radicale", et montre qu'il n'est pas prêt à accepter la critique de la Gauche palestinienne ou de l'exploitation par les autorités de ses tendances à soutenir les traditions et les dirigeants réactionnaires qui servent surtout à accroître l'oppression des femmes, en les couvrant d'une myriade de voiles.

Nous invitons les organisations de femmes, les intellectuelles, les journalistes et toutes les personnes intègres à se joindre à nous pour protester contre ce manquement à l'éthique, qui n'a sa place dans aucun journal, encore moins dans un journal qui se dit gauchiste et qui prétend soutenir les droits des femmes. Nous sommes tout à fait conscientes du fait que le journal n'aurait pas eu recours à cette forme de censure si l'auteur avait été un homme.

Vous trouverez ci-joint la communication originale, dont certains paragraphes ont été censurés par "News From Within".

*Cordialement vôtre,
Al-Fanar - The Palestinian Feminist Organization.
Novembre 1992*

Reproduit de :

Al-Fanar - The Palestinian Feminist Organization.
P.O. Box 44477, Haifa, Israël.

A propos du fondamentalisme dans notre pays

Manar Hasan

Le fondamentalisme en Palestine est une ramification du fondamentalisme sunnite du Moyen-Orient, et constitue essentiellement un parti politique qui se nourrit des épreuves réelles endurées par les masses - tout en révélant l'incapacité des autres partis et organisations à faire face à la détresse de ces masses. Les autres partis politiques n'ont pas la prétention de fournir une solution d'ensemble, applicable à toutes les facettes de la vie communautaire et privée ; donc le fondamentalisme, qui a une réponse toute faite à toutes ces questions (par exemple dans les domaines de l'éducation, de la vie familiale, de la succession, de l'art, etc.), est reçu par les masses désabusées comme un remède magique à tous les maux de la société. Cette approche séduit tous ceux qui désespèrent de trouver une solution même partielle à leurs difficultés.

On peut dire avec certitude que le fondamentalisme remplit actuellement une fonction sociale comparable à celle du fascisme dans les années trente et quarante. Tout comme pour le fascisme, la montée du fondamentalisme a eu pour toile de fond la crise socio-économique associée à une grave crise des espérances, et se caractérise par la xénophobie, et l'hostilité à la culture, au rationalisme et à l'individualisme, tout en se fixant pour objectif la préservation de l'ordre social existant à travers les changements politiques. Le fondamentalisme fait partie intégrante du processus barbare de régression que l'humanité est en train de vivre, et en cela, l'intégrisme islamique est identique aux intégrismes chrétien et juif. La seule solution qu'il propose est un retour aux valeurs médiévales, sans rejeter la technologie moderne. Les fondamentalistes de toutes les religions se voient comme "les élus", et abhorrent les valeurs d'égalité et de démocratie, tout en affirmant sans ambages l'infériorité des femmes par rapport aux hommes, la supériorité de la tradition (et surtout de la tradition rétrograde) sur la pensée, de la soumission sur la liberté, et de

l'appartenance à un groupe - que ce soit la nation islamique, la nation juive ou la communauté chrétienne - sur toute association basée sur le libre choix.

Assertions fondamentales du fondamentalisme

1. La crise de la société arabe - qui, par nature, est islamique (selon les fondamentalistes) et qui constitue même "une société naturellement islamique" - est née du fait que la société s'est distanciée des commandements divins de l'Islam et que ses élites ont été infectées par un Jahaliyah d'origine occidentale. On pense généralement que le terme Jahaliyah fait référence à la période pré-islamique. En fait, ce terme ne renvoie pas à une période historique spécifique, mais plutôt à un contexte où la société est régie par des lois "faites par l'homme" et non par les lois divines.

2. La société arabe ne peut être sauvée que par la lutte pour un Etat islamique, dont les peuples arabes seront les éléments de base ; un Etat où la Sharia, (loi islamique) sera la seule loi, interprétée par l'Ulimah Suprême, non par un gouvernement laïque.

3. La démocratie, l'égalité, la libération nationale, le socialisme et le communisme sont les agents de "l'impérialisme culturel" dont l'objectif est de détruire l'Islam, pour faire régner le Jahaliyah matérialiste, hédoniste et individualiste.

4. Tous les mouvements qui adhèrent aux principes ci-dessus (démocratie, etc.) sont les ennemis de l'Islam et donc, également, de la société arabe. Selon les fondamentalistes, la preuve en est que des musulmans comme des membres d'autres communautés collaborent dans ces mouvements. La lutte pour le triomphe de ces valeurs est corrompue et vile et doit être combattue.

5. Le comble de la corruption occidentale, selon les fondamentalistes, est le féminisme et le mouvement de libération des femmes, qui allient des valeurs égalitaires et démocratiques et les appliquent aux femmes. Les femmes qui sont actives dans ces mouvements sont corrompues et licencieuses, et sont des renégates dont il est permis de verser le sang. En outre, tout ceci s'applique à toute personne qui les soutient.

Imprégné de ces assertions, le fondamentalisme oeuvre à la préservation et au renforcement de la société patriarcale et de ses institutions ; et plus spécifiquement de la famille patriarcale, qui constitue l'unité de base de l'ordre social patriarcal "sur la propriété privée". Cette relation transparaît clairement dans les revendications démagogiques du fondamentalisme qui, d'une part, prône l'égalité et veut que les gens se satisfont de peu, et d'autre part, prône la charité et veut que les riches assistent les pauvres. En d'autres termes, faire la charité remplacera la nécessité de transformer l'ordre social existant.

Historique de la montée du fondamentalisme

L'oppression israélienne, associée à l'arrogance culturelle et à la tentative d'effacer l'identité nationale palestinienne, est une donnée permanente, aussi bien à l'intérieur des frontières d'Israël de 1948 que dans les territoires occupés en 1967. Il est essentiel de noter que cette oppression s'accompagne également d'une attitude toujours positive vis-à-vis du leadership patriarcal traditionnel et vis-à-vis des valeurs sociales patriarcales ; elle permet même aux dirigeants traditionnels d'appliquer à leurs communautés des pratiques traditionnelles, en toute autonomie, tout au moins dans les domaines de la religion et du droit familial.

Une telle pratique contribue à préparer le terrain pour l'assimilation et l'acceptation des idées fondamentalistes par la société palestinienne, dont l'expression de l'identité nationale est étouffée par le système oppresseur.

Cependant, ce n'est là qu'un des éléments du piège qui enserme la société palestinienne dans son étau. Le second élément est le comportement des partis politiques palestiniens qui sont très actifs dans le secteur de la société à l'intérieur des frontières de 1948 ; ces partis politiques ont mis au point une recette infallible pour contrecarrer la lutte nationale : ils ont toujours réduit la lutte contre l'expropriation des terres à des manifestations locales ; Durant les manifestations du Jour de la Terre (Land Day, qui commémore les manifestations contre l'expropriation de 1976, au cours desquelles 6 Palestiniens non armés furent tués et beaucoup d'autres blessés par la police), ces partis politiques ont employé des vigiles pour empêcher toute expression nationaliste, telle que les drapeaux agités, etc ; et ont transformé ces journées, qui devaient permettre l'expression de la lutte nationale, en kermesses inondées de discours et de Coca Cola ; ils ont ainsi transformé le Jour de la Terre en une cérémonie grandiose appelée "Fête nationale des Arabes israéliens".

Il en est de même pour les dirigeants palestiniens hors des frontières de 1948, pour ce qui est de leur conception du rôle des Palestiniens à l'intérieur de l'Etat israélien. En effet, ils ont confiné ceux-ci aux limites des règles du jeu parlementaire, en leur assignant l'objectif de faire pression, sur le gouvernement israélien de l'intérieur, en évitant même parfois de les appeler Palestiniens. Ces dirigeants craignent la formation d'une perspective sociale dans la lutte nationale, et se raccrochent tous, d'une façon ou d'une autre, aux différentes versions de la doctrine des étapes, qui place la libération nationale avant la libération sociale.

La lutte des paysans dont on a volé les terres, la lutte des travailleurs qui souffrent d'une double oppression, celle des femmes dont l'oppression est triple : nationale, de classe et sexuelle, toutes ces luttes sont remises au lendemain de la libération nationale. La capitulation de ces dirigeants

devant la tradition rétrograde, due à leur perception déformée de l'islam comme strate fondamentale de l'identité nationale palestinienne, fait le jeu des fondamentalistes. Aux masses délaissées, ceux-ci semblent plus dignes de confiance, plus honnêtes, et dotés d'une plus grande vision d'ensemble.

L'influence massive du Hamas n'est en aucune façon un retour à la religion. C'est, entre autres, la réaction des couches les plus opprimées des camps de réfugiés au message social qui est à la base de la position du Hamas. Le rejet de la partition de la Palestine par le Hamas et son affirmation que la lutte doit viser toute la Palestine suscite dans le cœur des réfugiés, un nouvel espoir de pouvoir réaliser leur rêve du retour, retour dans leurs foyers, leurs champs, leurs villages. Ce n'est donc pas en raison, mais en dépit, de leur projet d'une Palestine islamique, que le Hamas a suscité un nouvel espoir dans le cœur de toutes ces personnes qui se sentent abandonnées, et à qui aucune autre organisation n'a pu apporter des espoirs concrets.

Il faudrait rappeler que le Hamas a été effectivement établi par les autorités qui l'ont soutenu et qui lui ont longtemps permis d'agir sans interférences. Jusqu'à l'accroissement des vagues d'attentats meurtriers perpétrés à l'intérieur de l'Etat israélien par les membres du Hamas, le nombre de prisonniers fondamentalistes dans les camps de détention et les prisons était le plus faible, par rapport à la taille de l'organisation et par rapport aux autres organisations. A l'exception de Sheikh Yasin, aucun dirigeant du Hamas n'avait été emprisonné. Le Mouvement Islamique à l'intérieur des frontières de 1948 jouissait du même traitement, même si les conditions étaient différentes. Ils avaient été autorisés à mettre sur pied une chaîne de télévision câblée pour vulgariser leurs opinions, leurs journaux étaient publiés sans aucune interférence, contrairement à ceux des "Fils du Pays" - Sons of the Country - et d'autres groupes nationalistes dont on ferme les bureaux tous les matins.

Fondamentalisme et dégénérescence du soulèvement

Rétrospectivement, il est évident que, d'un point de vue stratégique, le fondamentalisme a justifié les espoirs que les Israéliens avaient placé en lui, en cultivant le Hamas comme opposition au mouvement de libération nationale. Toutefois, d'un point de vue tactique, le Hamas a effectivement rejoint la lutte contre l'occupation des territoires occupés en 1976, afin surtout de ne pas perdre son influence sur les jeunes, qui tous soutenaient l'objectif de la libération nationale.

Cependant la motivation fondamentale de l'adhésion du Hamas était de donner au Soulèvement - qui, de par sa nature, était un formidable processus démocratique - l'orientation souhaitée à la fois par le fondamentalisme et par les autorités israéliennes. Le meurtre de Juifs pour la seule

raison de leur ascendance juive a poussé les groupes libéraux de la société israélienne à s'opposer au mouvement de libération palestinien. Les valeurs dénaturées du fondamentalisme, surtout celles concernant le statut des femmes et la libération des femmes au sein du processus de libération nationale, ont été adoptées par les comités d'action des autres organisations palestiniennes. Ainsi, des dizaines de femmes furent accusées de "collaboration" et assassinées pour la seule raison que leur comportement personnel n'était pas conforme aux normes de la tradition patriarcale. L'opposition à l'activisme politique des femmes, le retour du voile et la l'institution de la culture du deuil, ont tous provoqué le déclin du mouvement de masse et son utilisation comme outil au service de l'oppression israélienne. Le formidable processus révolutionnaire s'est donc transformé en contre-révolution sociale.

Fondamentalisme et entrave à la lutte pour l'égalité nationale

De même que le Hamas a démontré son caractère pragmatique, son populisme et sa versatilité inconstance, qui lui ont permis de tirer gloire de la lutte pour l'indépendance nationale, en dépit de son hostilité à tous les mouvements nationalistes, le mouvement islamique à l'intérieur des frontières de 1948 a également réussi à prendre une coloration de démocratie et d'égalité, pour répondre apparemment aux aspirations des masses vers de telles valeurs, mais dans le seul but de les contrecarrer et de les affaiblir. L'objectif fondamental du mouvement est de faire reconnaître par le régime israélien son droit à dominer culturellement la société palestinienne au sein de l'Etat d'Israël, par le renforcement de la famille patriarcale et des autres valeurs de la tradition rétrograde, ainsi que par une séparation totale entre Musulmans et non-Musulmans. Ainsi, le Mouvement Islamique a formé des équipes musulmanes de football, de judo et de karaté qui sont fermées aux Palestiniens non-musulmans. Le Mouvement a également rendu aux autorités israéliennes des services nombreux et variés : leur leader, Sheikh Abdallah, a déclaré qu'il était acceptable de donner une partie de la terre aux Juifs. Il était également un partisan fervent de la Conférence de Madrid ; mais, faisant preuve d'une hypocrisie toute jésuitique, il décrétait aussi que ceux qui s'y opposaient étaient de bons patriotes palestiniens. Il a également annoncé publiquement son rejet de la Fatwa (décret juridique islamique) qui légitimait l'assassinat des membres de la délégation palestinienne. Mais le plus grand service qu'il a rendu aux autorités israéliennes a été la préservation d'une politique d'apartheid conforme à son idéologie du "développement séparé". Il est contre toutes activités conjointes entre Juifs et Arabes, notamment les rencontres entre écoliers juifs et écoliers arabes, rencontres qui très rares, dont le seul but était de donner l'illusion d'un engagement dans la voie démocratique. Sheikh Abdullah aide ainsi le régime de l'apartheid en le dispensant d'user de la force dans ses efforts pour imposer l'apartheid. Il a également contribué aux efforts des

autorités israéliennes en faisant obstruction à la formation d'un parti arabe unifié, lors de la dernière campagne électorale. En août 1991, le Sheikh déclarait qu'il était nécessaire de créer un parti arabe unifié pour affaiblir le parti communiste (Rakah) qui compte des Juifs et des Arabes dans ses rangs. Par la suite, quand il est devenu manifeste qu'un parti arabe ne pourrait émerger sans la participation des Palestiniens chrétiens, le mouvement islamique s'est désisté, et a même annoncé qu'il considérerait préférable de soutenir un parti fondamentaliste juif comme le Shad. La campagne de diffamation et de rumeurs menée par les fondamentalistes a bloqué à toute tentative d'unifier les partis dirigés par Mi'ari et Darawhe, a rouvert le débat nationaliste au sein du Rakah, et a conduit plus de la moitié de l'électorat arabe à soutenir des partis juifs nationalistes.

Fondamentalisme et oppression des femmes

Nous avons vu que, sur un grand nombre de questions, le mouvement fondamentaliste, en raison de son caractère populiste et du fait qu'il se nourrit, tel un ténia, des réelles souffrances des masses, est prêt à renier ses principes "sacrés" et à cultiver une politique pragmatique. Le mouvement fondamentaliste rejette le nationalisme tout en participant à la lutte pour la libération nationale ; abhorre la démocratie tout en étant en faveur des élections ; rejette le principe d'égalité nationale tout en utilisant le même principe quand les masses luttent pour y accéder ; condamne le luxe tout en finançant ses journaux par la publicité de biens de consommation occidentaux tels que voitures de luxe, sous-vêtements masculins, etc. ; déteste le sport comme "valeurs occidentales barbares" tout en formant des équipes de football islamiques. Cependant, la question de la libération et de l'égalité des femmes est la seule sur laquelle le mouvement islamique n'est pas prêt du tout à faire de compromis. Sans hésiter ni transiger, le mouvement met en oeuvre son affirmation selon laquelle le statut accordé aux femmes dans l'Islam est le plus correct et le meilleur (à condition "qu'elles sachent se tenir à leur place"). Pour les fondamentalistes, le mouvement de libération des femmes est l'ennemi central, parce que toute la société patriarcale, dont le fondamentalisme défend l'existence, repose sur l'oppression des femmes.

Il y a quelque chose d'ironique dans le fait que, à l'exception des mouvements féministes eux-mêmes, le seul mouvement qui a passé des heures et des heures en discussions, en débats, en décisions, en sommations et en élaboration de politiques sur la question des femmes, c'est le mouvement fondamentaliste. Aucune question n'occupe autant de place dans la conscience de ses activistes que la question des femmes : leur tempérament, leur comportement, leur caractère, et surtout leur capacité à tenter et à séduire. Ceci est si évident que même un aveugle peut voir que, pour les fondamentalistes, c'est-à-dire pour la société patriarcale, c'est une

question de vie ou de mort. La centralité de la question de la libération des femmes dans la société palestinienne, comme dans la société arabe dans son ensemble, doit bien faire comprendre que les questions de la régression contre le progrès, de la démocratie contre le despotisme, et de la libération contre l'oppression sont directement liées à celui de la libération des femmes, et quiconque perd de vue ce fait est un allié objectif des fanatiques islamistes. Il n'y peut donc y avoir ni compromis, ni armistice, entre les mouvements de la libération des femmes dans la société arabe et le fondamentalisme, quelles que soient les circonstances.

Le mensonge, la tromperie, le commérage, la diffamation, ce sont là les armes utilisées par le fondamentalisme contre les femmes -qui sont lasses de leur oppression. Cette oppression est fondée sur l'inquiétude des hommes, le nourrit et le renforce. Nous avons mentionné un peu plus tôt le fait que le fondamentalisme a réussi à bannir les femmes des sphères publique et politique au cours du Soulèvement, mais même "Al-Fanar", une organisation fondée il y a un an et demi à Haifa, a fait l'objet de plus d'un sermon diffamatoire et médisant dans les mosquées du Mouvement Islamique à l'intérieur de l'Etat d'Israël.

L'organisation Al-Fanar, dont la perspective est fondée sur l'assertion fondamentale qu'il n'y aura pas de libération nationale palestinienne effective sans libération et statut égalitaire pour les femmes, et qui, la première, a révélé les liens entre le traditionalisme rétrograde de la société palestinienne et le soutien que les autorités apportaient à ce traditionalisme, est devenue très rapidement la cible des attaques des fanatiques fondamentalistes. La lutte initiée par Al-Fanar contre les meurtres de femmes en raison de ce que l'on appelle la "profanation de l'honneur de la famille", l'opposition du mouvement aux mariages consanguins, qui engendrent des enfants attardés ou souffrant d'autres troubles génétiques, sa lutte contre le mariage forcé, qui constitue un viol avec la bénédiction de la tradition et des autorités religieuses, et sa condamnation de la coutume barbare de l'excision des filles bédouines par l'ablation du clitoris, c'est tout cela que les fondamentalistes semblent considérer comme la menace la plus terrible. Le porte-parole du mouvement islamique a décrété qu'il n'y avait pas de place pour une organisation telle que la nôtre et pour ses revendications. Mais qui pis est, d'autres organisations et d'autres parties n'ont pas pris la défense de notre jeune mouvement, certains allant même jusqu'à se joindre à nos adversaires. Cet état de fait nécessite des éclaircissements et une analyse, et nous ne devons pas nous contenter de mettre en cause l'agressivité, l'envi ou la stupidité de différents partis et organisations. Car ce phénomène a des racines sociales, culturelles et politiques extrêmement profondes.

Le fondamentalisme et ses alliés indécis

Comme je l'ai dit plus haut, toutes les composantes de la société palestinienne subissent une forme ou une autre d'oppression et de

discrimination. Outre les aspects concrets de cette oppression, le régime israélien pratique une "selectzia" culturelle, dont l'objectif est d'oblitérer l'identité nationale palestinienne, objectif dont les manifestations commencent dès l'école avec les programmes scolaires, se poursuivent dans les médias pour culminer dans l'interdiction de toute forme d'expression ou de symbolisme nationaux, allant de la censure de la poésie nationaliste à l'interdiction de déployer le drapeau palestinien.

Ainsi, on incite le peuple palestinien à considérer son passé comme la vraie expression de son nationalisme et la tradition comme une composante fondamentale de ce passé. La nostalgie devient donc partie intégrante du génie national palestinien, et toute critique de cette nostalgie porte préjudice à la nation. La critique des féministes palestiniennes à l'égard de la tradition patriarcale et de l'oppression des femmes, qui perpétue l'arriération de la société, crée une dissonance cognitive pour toutes les tendances politiques, surtout chez les intellectuels. Ils s'inquiètent de ce que toute dénonciation des faiblesses et des aspects rétrogrades de la société puisse servir de munitions aux ennemis de la nation, et ils essaient donc de les bâillonner et de les étouffer. En conséquence, même si certains d'entre eux proclament leur opposition au fondamentalisme, ils le considèrent comme un allié légitime - ayant des principes - contrairement à ceux qui lavent leur linge sale en public. Ainsi, Mi'ari, ancien membre de la Knesset, conseille aux femmes (membres de Al-Fanar) "de ne pas aborder la question du meurtre des femmes de façon aussi abrupte et tapageuse, mais de faire preuve de plus de retenue" ; interrogé sur son attitude à l'égard du mouvement islamiste qui attaque et calomnie les membres de Al-Fanar, il répond, "Ils ont une position de principe, et ils l'expriment". Sur cette toile de fond, les fondamentalistes sont entraînés à propager un sentiment de culpabilité et à entretenir des illusions, au sein de toutes les organisations et de tous les courants politiques qui restent accrochés à la tradition, en soutenant que les masses sont profondément religieuses. Celles-ci, consciemment ou inconsciemment, sont entraînées par les fondamentalistes dans leur lutte contre le mouvement de libération des femmes, dont l'existence constitue une menace pour les institutions du patriarcat et du traditionalisme rétrograde.

Comme je l'ai dit plus haut, toutes les composantes de la société palestinienne subissent de nombreuses formes d'oppression et de discrimination :

Ainsi, les nationalistes, conscients de l'opposition générale du fondamentalisme au nationalisme, essaient de l'apaiser et de se concilier ses bonnes grâces en bannissant la question de l'égalité et de la libération des femmes de leur programme pour la libération nationale et en repoussant la résolution de cette question au Jour du Jugement Dernier.

Les libéraux démocrates font dépendre leur soutien à la lutte pour la libération et l'égalité des femmes de l'observation par celles-ci de la tradition et des valeurs patriarcales. Mais les pires de tous sont ces gauchistes qui tentent de se rapprocher du fondamentalisme en raison de ses attaques contre la corruption du régime et de sa rhétorique autour de "l'impérialisme culturel". Au lieu de mener la lutte démocratique contre le vrai impérialisme, ils se leurrent en faisant des fondamentalistes leurs alliés dans la lutte contre l'impérialisme. Concernant la question des femmes, ils considèrent qu'en faisant des concessions, ils unifient leurs rangs à peu de frais. C'est principalement pour cette raison que la gauche en Palestine, comme dans tout l'Orient arabe, est inefficace, et est en quête de faux prophètes.

Bien sûr, toutes les avances de ces indécis ne vont pas changer l'attitude des fondamentalistes à leur égard, mais ne feront qu'accentuer la pression sur eux. Les fondamentalistes n'accepteront pas les valeurs du mouvement démocratique arabe, même si ses leaders prient cinq fois par jour et participent à la prière du vendredi à la mosquée. Ils n'accepteront pas non plus le nationalisme palestinien de George Habache qui commence ses discours par la formule coranique : "Au nom d'Allah, le Clément et le Miséricordieux". De tels gestes n'aboutiront qu'à ajouter du mépris à la haine que les fondamentalistes éprouvent déjà vis-à-vis de ces mouvements.

Faillite d'une alternative

Il s'avère que la force du fondamentalisme repose non sur le sentiment religieux des masses, mais sur leurs souffrances, qui résultent essentiellement des hésitations, de la lâcheté, de l'incompétence du leadership des partis politiques soi-disant laïques, qu'ils soient gauchistes, nationalistes, réformistes ou pan-arabes. Cependant l'infiltration du fondamentalisme dans la sphère politique reflète d'une part son incapacité à proposer aux masses une alternative sociale, mais montre aussi qu'il a tendance à n'apporter à la structure du pouvoir que les changements qui ont également un impact sur ses conceptions religieuses.

En voici des exemples :

1. En Jordanie, le roi Hussein a choisi de ne pas affronter directement les fondamentalistes, mais de les intégrer dans son gouvernement. En une année, les ministres fondamentalistes ont réussi à se faire haïr par les masses, surtout par les classes moyennes urbaines. En exigeant que le permis de conduire ne soit pas délivré aux femmes et que l'on interdise aux pères d'assister aux cérémonies de remise de diplôme de leurs filles, ils sont devenus si impopulaires que le roi a pu les chasser du gouvernement sans rencontrer d'opposition populaire.

2. A Um al-Fahm et Kafr Qasm (à l'intérieur des frontières de 1948), les fondamentalistes ont remporté les élections de 1988, et sont devenus des dirigeants municipaux omnipotents. Ils ont interdit les cafés ainsi que la vente d'alcool, séparé garçons et filles dans les écoles, et obligé les femmes à se couvrir la tête. Le résultat fut que, lors des élections de 1992, les "bastions de l'Islam" ont été les seuls endroits où le pourcentage de voix pour le parti communiste était en hausse - de 75% à Um al-Fahm et de 64% à Kafr Qasm. Il est évident que c'était là un vote de protestation contre les fanatiques, qui a apporté un démenti formel à la soi-disant religiosité des masses.

3. L'opposition bruyante du Hamas aux négociations entre Israël et les Palestiniens ne sert qu'à cacher ses vrais objectifs. Le Hamas en a fait la preuve en posant comme condition à son adhésion à l'OLP qu'il lui soit alloué une représentation de 45% dans les institutions de l'OLP ; et il est probable que le Hamas soutiendra l'autonomie à condition qu'on lui accorde le monopole sur l'éducation, qui serait gérée selon ses préceptes. Le mouvement islamique en Israël même aspire également à contrôler le système éducatif et les médias arabes. Cependant il craint de faire ces revendications de façon ouverte car leur alliance avec l'establishment religieux juif au sein du gouvernement israélien pourrait les faire passer pour des collaborateurs au yeux des masses. Ils laisseront d'autres tirer les marrons du feu à leur place - à savoir, lutter pour "l'autonomie culturelle" pour les Arabes d'Israël -, et en échange de leur soutien, ils exigeront le contrôle de l'éducation et des médias dans le secteur arabe.

4. En tant que parti politique, le fondamentalisme sunnite a réagi de façon intéressante aux succès des fondamentalistes Shiites qu'ils considèrent, incidemment, comme des hérétiques. En raison du fait que le Hezbollah a réussi à tenir tête et même à faire subir des pertes au IDF, le "Jihad Islamique", pour la première fois, a adopté des modes d'action et d'organisation semblables à ceux des Shiites libanais. En juillet de cette année, le Hamas a demandé aux Musulmans (sunnites) d'observer le Jeune de "Ashura", le jeune le plus sacré dans l'Islam shiite, et de lui donner son sens actuel, comme le préconisait Khomeini dans son ouvrage, "Islamic Government". Ceci n'est certes pas un signe de l'influence religieuse shiite sur le Hamas sunnite, mais plutôt, un signe de la vénération de Hamas pour l'Iran, qui a réussi à s'imposer en tant qu'Etat islamique et dont le régime despotique a même le soutien des Etats-Unis. De même, c'est une conséquence inévitable de l'échec de Saddam Hussein à s'imposer comme le combattant de l'Islam sunnite pour la libération de la Nation arabe. Sa faillite au yeux des masses arabes met en évidence la base populiste du fondamentalisme et son opportunisme.

Qui peut s'opposer aux fondamentalistes

Comme nous l'avons vu, toute tentative pour transiger avec le fondamentalisme afin d'atteindre un stade de coexistence, est vouée à l'échec, quand ceux qui sont à l'origine de cette tentative présument, à tort, que la religion a un rôle central dans la vie publique, politique et nationale. Tant que les organisations féministes, démocratiques, socialistes et même libérales n'auront pas souscrit au principe fondamental que le rapport à la religion est une affaire toute personnelle, la confusion continuera de régner, et les fondamentalistes, de se renforcer en mettant à profit la confusion et les hésitations devant l'action de ceux qui s'opposent à eux verbalement. Et ceci, en raison du fait que la société arabe, tant en Palestine que dans l'Orient arabe dans son ensemble, est fondée sur la tradition patriarcale, sur la question de la libération des femmes en général. La stratégie féministe dans la société arabe doit suivre les axes suivants :

1. Indépendance absolue des organisations féministes, vis-à-vis à la fois des autres organisations politiques et de leurs programmes ; dans le même temps, tout en percevant la libération des femmes comme une tâche démocratique essentielle dans le processus de libération nationale ;

2. Lutte pour la séparation totale de la religion et de l'Etat. Cette séparation doit non seulement permettre aux croyants de toutes les religions de se comporter selon leurs propres opinions, mais également démanteler toutes les institutions religieuses affiliées à l'Etat. C'est en mettant un terme à l'implication de l'Etat dans le choix et le paiement des salaires des cadis, des rabbins et des prêtres ; en extirpant totalement la religion du système éducatif ; et en laissant les membres du clergé gagner leur vie grâce aux contributions des croyants ; c'est tout cela qui rendra possible la création, en Palestine et dans d'autres Etats de la région, d'une société démocratique, pluraliste et progressiste.

La loi sur le mariage civil et le code de la famille constituent l'aspect central de la législation nécessaire pour que l'égalité des femmes. Toute organisation qui ne souscrirait pas à une telle approche aura beau se donner tous les noms progressistes du monde, elle continuera à être un allié lâche et indécis des fondamentalistes.

3. Il n'est pas possible d'engager un débat avec le fondamentalisme, car il rejette toute approche critique ou rationnelle, qui tente, par exemple, de comprendre la société à travers l'analyse de son fondement matériel, ou de comprendre les actions humaines comme résultant de besoins et d'impulsions. Il n'y a pas de raison de se taper la tête contre les murs de ce trou noir, dont nulle étincelle ne peut jaillir. Nous devons définir le fondamentalisme selon ses préceptes ; à savoir, la négation des droits de la personne et de la liberté, de l'égalité et de la démocratie - et nous devons

lutter pour éradiquer le terrain qui est propice à son développement parasite : à savoir la souffrance, l'ignorance, l'inégalité et la pauvreté.

Seule l'issue victorieuse de ce combat peut empêcher la société, à travers tout le Moyen-Orient, de sombrer dans une tyrannie barbare et lui permettre de se bâtir sur des bases saines et humaines.

11 septembre 1992

Le statut des Soudanaises menacé par le régime fondamentaliste

Révocations, arrestations et restriction sur les activités des femmes

Certains détails indiquent que le gouvernement militaire du Général de corps d'armée qui a pris le pouvoir suite au coup d'Etat du 30 juin, s'est engagé dans une politique visant à saper le statut des femmes au Soudan, sous la bannière des exigences présumées convenances islamiques. Africa Watch est préoccupé par les politiques en train d'être mises en place qui visent à exclure les femmes du service public, à restreindre leur accès à l'enseignement supérieur et aux professions juridiques, et à limiter leur liberté de voyager. Un certain nombre de femmes ont également été détenues en raison de leur participation présumée à la vie politique. Africa Watch est également préoccupé par les mesures de répression contre les petites commerçantes de rue dans le secteur informel.

Révocation de cadres féminins

Le Soudan a une tradition de politiques progressistes en direction de l'émancipation des femmes et de leur participation à la vie de la société. L'université de Khartoum a compté un grand nombre d'étudiantes, de même que des femmes ont été à des postes élevés dans beaucoup de services gouvernementaux. Il y a eu des femmes ministres dans les précédents gouvernements.

Depuis le coup d'Etat, des membres du Front islamique national fondamentaliste - National Islamic Front - ont pris le contrôle du gouvernement, malgré les tentatives des dirigeants militaires pour cacher cet état de fait. Une de leurs politiques a été la révocation systématique des femmes du secteur public. Ceci n'a pas été annoncé officiellement, et le gouvernement a pris soin d'avancer d'autres raisons pour justifier ses mesures. Ainsi, ces révocations ont été présentées comme une mesure économique allant dans le sens du programme économique d'austérité

du Soudan. En janvier 1990, le lieutenant-colonel Tayeb Ibrahim, ministre des affaires présidentielles, a accusé certaines femmes qui avaient été renvoyées du ministère des Affaires Etrangères, d'avoir "remporté un prix lors d'un concours de dégustation de vins", accusation destinée à ternir la réputation de ces femmes, dans un pays où la consommation d'alcool est jugée contraire aux prescriptions de l'Islam. En outre, la plupart des révocations de femmes ont eu lieu lors des purges massives visant des fonctionnaires que l'on pense être peu favorables au fondamentalisme islamique. Assistant à une conférence gouvernementale sur le rôle des femmes en janvier, le président Omer al Bachir a bien spécifié sa position. Selon lui, la femme soudanaise idéale prend soin d'elle-même et de sa réputation, de son mari et de ses enfants, accomplit ses tâches ménagères, tout en étant une fervente musulmane. Certaines informations semblent indiquer que la politique gouvernementale vise à confiner les femmes aux deux seuls domaines du secteur public jugé "convenables pour les femmes", l'enseignement primaire et la profession d'infirmière.

Africa Watch pense que le gouvernement a commencé par révoquer un petit nombre de femmes afin de tester les réactions des populations et qu'il compte procéder par la suite à des renvois plus massifs. Africa Watch pense également que la campagne menée contre les femmes fait partie d'un plan plus vaste destiné à se débarrasser de toutes les personnes en faveur d'un Etat laïque, afin que la fonction publique soudanaise, la police, les syndicats et les milieux professionnels au Soudan soient tous dominés par des hommes qui adhèrent à l'idéologie du fondamentalisme.

Selon des informations reçues par Africa Watch, Badiia Abdel Rahman, sous-secrétaire adjoint du ministère de l'Emploi a été une des premières femmes révoquées, mesure qui prend tout son sens quand on sait que Badiia a occupé ces fonctions pendant plus de sept ans et qu'elle a eu le rôle essentiel de veiller à la mise en oeuvre des réglementations de la fonction publique qui assuraient aux femmes l'égalité de traitement. Par la suite, d'autres femmes ont été révoquées de la fonction publique, mais on en ignore le nombre. Mrs Mahasin Abdin, employée du service municipal de Khartoum, est l'une d'entre elles. On l'a également incarcérée, et Africa Watch n'a été en mesure de savoir ni si elle avait été relaxée, ni où elle était détenue.

Un grand nombre de femmes dans les professions juridiques ont également été révoquées. Ainsi, 60 personnes ont été renvoyées des services du procureur général, parmi lesquelles figurait un nombre disproportionné de femmes, à savoir, près de la moitié. Le gouvernement a tenté de justifier une telle mesure en invoquant l'absentéisme des femmes mariées. Cependant, parmi les femmes révoquées, figurent des personnes aux plus hauts niveaux de compétence et d'engagement, telles que Asma Kisha, directrice adjointe du département de droit public international. Quinze femmes juristes de la ville provinciale d'el Obeid ont été arrêtées

en décembre 1990 et incarcérées à la prison de Khor el Abyad, en dehors de la ville, car la prison de la ville n'avait pas les installations nécessaires pour accueillir des femmes. Le gouvernement a également insisté sur le fait que les nouvelles recrues dans la profession doivent être des mu'minaat ou Musulmanes ferventes. Cette condition - qui s'applique de façon plus stricte aux femmes qu'aux hommes - sert à écarter les candidats qui penchent pour le droit laïque, ainsi que les membres de la minorité non-musulmane du Soudan.

La profession médicale s'est opposée très activement aux politiques gouvernementales, notamment en organisant une grève en novembre et décembre 1989, grève à la suite de laquelle un docteur, Mamoun Mohamed Hussein, fut condamné à mort. Cette condamnation n'a pas été exécutée mais a été officiellement commuée. Même avant la mobilisation des docteurs, les femmes de la profession médicale faisaient l'objet de révocations arbitraires et de harcèlement. En septembre 1989, le docteur Majda Mohamed Ahmad, directrice du service des maladies diarrhéiques au ministère de la Santé et membre actif de l'Association médicale du Soudan, a fait l'objet d'une révocation sommaire puis a été, par la suite, arrêtée pendant une journée pour être interrogée sur ses activités politiques présumées. Le docteur Majda est généralement considérée comme un médecin d'un très haut niveau de qualification professionnelle. Une infirmière, Buthaina Dowka, a été arrêtée le 4 septembre. Elle a été sévèrement battue et, au cours de sa détention, elle a eu les membres attachés par des cordes. Elle a été libérée en novembre sans avoir été inculpée. Deux infirmières de l'hôpital de Khartoum, Niemat Malik et Nahla Abdel Wahad ont été détenues pendant une journée en janvier 1990, et on les a mises en garde contre toute participation à la vie politique. Par la suite, Niemat n'a pas été autorisée à se rendre en Grande-Bretagne où elle devait suivre un cours. En février, le docteur Amal Gabralla, épouse du journaliste détenu Siddig el Zeila, a été arrêtée à l'hôpital où elle travaillait. En route pour la prison, elle n'a pas été autorisée à passer par son domicile pour y prendre son fils âgé d'un an, dont une de ses voisines s'occupe actuellement. Le Docteur Amal a été révoquée. A l'heure où nous écrivons, elle se trouve encore à la prison d'Omdurman.

Le gouvernement a introduit une censure stricte, emprisonné un certain nombre de journalistes et procédé à des purges au sein du personnel du ministère de l'Information et du conseil national des lettres et de la Littérature. Africa Watch a appris que 6 femmes ont été révoquées de ces institutions en raison de leurs sympathies pour la laïcité ou simplement en raison de leur sexe.

Il y a eu des discussions portant sur la restriction de l'accès des femmes à l'enseignement supérieur, surtout en ce qui concerne les études de médecine, pharmacie, sciences vétérinaires, agriculture et ingénierie dans les

universités du Soudan, probablement parce ces matières sont réservées aux hommes. Bien que ces restrictions n'aient pas été mises en vigueur, la révocation de tous les recteurs d'université et leur remplacement par des personnes bien disposées envers le gouvernement le 31 mars, ne présentent rien de bon. L'Union des étudiants de l'université de Khartoum, qui est dominée par des membres pro-gouvernementaux du front islamique national, a proposé que le port du hijab, ou foulard islamique, soit rendu obligatoire pour toutes les étudiantes. Pour le moment, cette mesure n'a pas été adoptée, mais on propose à la place des foulards à un prix subventionné, afin d'encourager plus de femmes à en faire l'achat. Africa Watch a également été informé que 3 jeunes élèves de l'école secondaire d'Omdurman ont été renvoyées, sous prétexte qu'elles étaient membres du groupe d'opposition Democratic Front.

On a harcelé et détenu des femmes qui participent ou ont participé à des activités politiques. Le 5 septembre, on a arrêté 3 femmes qui occupaient des fonctions dans le précédent gouvernement ou dans le Umma Party, ancien parti dominant. On les a relaxées, puis arrêtées de nouveau et enfin relaxées. Il s'agit de Rashida Ibrahim Abdel Karim, ancien ministre des Affaires sociales, Sara el Fadil Mahmoud, épouse de l'ancien premier ministre Sadiq el Mahdi, et de Sara Abdullahi Nugudallah, fille d'un ancien Secrétaire-Général du Umma Party. Les épouses et les soeurs des membres des organisations de l'opposition qui oeuvrent actuellement dans la clandestinité sont également exposées à des tracasseries. Africa Watch pense que les actions du gouvernement contre ces femmes et d'autres, ne visent pas simplement à harceler des adversaires politiques mais plutôt à s'opposer à toute forme de participation des femmes à la vie politique.

Une mesure préjudiciable aux femmes et qui est la cause de problèmes particuliers a été introduite. Elle oblige toute femme qui voyage à être accompagnée par un muharram, ou homme proche parent par le sang, qui sert de tuteur. Cette obligation n'a pas de fondement dans le droit soudanais. Cependant, le droit islamique tel qu'il est appliqué au Soudan comprend un article intitulé appelé "ijtihad" ou "interprétation libre", qui permet à un juré islamique d'appliquer toute interdiction dont il peut trouver un fondement dans le Coran ou les Hadiths. On s'est servi de l'ijtihad, dans le passé, pour obtenir la condamnation de personnes apostasiées, pour interdire aux femmes de travailler dans des salons de coiffure, mais aussi pour trouver un fondement à la nouvelle réglementation sur le muharram. On a ainsi interdit aux femmes de voyager, et celles qui voyagent subissent les tracasseries et les propos injurieux des fonctionnaires. Ainsi, Mme Suad Ibrahim Ahmad, éminente universitaire et ancien membre du corps professoral à l'université de Khartoum, qui a près de soixante ans, devait se rendre à une conférence sur "Les Stratégies de développement alternatif", à Dar es Salaam en Tanzanie, conférence au

cours de laquelle elle devait présenter une communication de premier plan. Elle n'a pas été autorisée à voyager sous prétexte qu'il lui fallait un muharram. Plus récemment, Mme Fatima Ahmed Ibrahim, âgée de soixante ans, membre éminent de l'Union des femmes du Soudan, qui devait assister à une conférence sur les Femmes en Afrique à l'Africa Centre de Londres, les 2 et 3 mars 1990, n'a pas été autorisée à voyager pour la même raison.

Harcèlement des petites commerçantes

Un grand nombre de femmes soudanaises font du petit commerce au marché et gagnent leur vie en se livrant à des activités telles que la vente d'arachide, de thé, etc. Ces activités leur ont toujours permis de trouver un créneau dans l'économie urbaine. En raison de la crise sociale et économique que traverse le Soudan, plus d'un million de personnes démunies sont agglomérées autour de la seule capitale Khartoum, beaucoup d'entre eux chassés des zones rurales avoisinantes par la sécheresse et la guerre. Pour beaucoup de ces familles les femmes qui font du petit commerce ou qui ont des emplois intermittents sont les seuls soutiens de famille.

Peu après la prise du pouvoir, le gouvernement militaire a commencé à prendre des mesures de répression contre ce secteur informel, dans le cadre d'une campagne menée par le colonel Yusul Abdel Fatah, préfet de police adjoint de Khartoum (plus connu sous le nom de "Rambo" en raison de son énergie agressive). Cette campagne visait à embellir Khartoum et à en faire l'égale des capitales des Etats pétroliers arabes, non en attaquant les causes de la pauvreté des masses, mais en ne prenant que des mesures superficielles. Parmi les mesures les moins draconiennes, on compte la peinture en vert et blanc des façades de tous les magasins et de toutes les maisons sur les artères principales, l'érection de jets d'eau aux principaux carrefours, et la ségrégation des hommes et des femmes dans les transports publics. (Nous avons appris récemment qu'un jeune garçon avait reçu des coups de fouet pour être monté dans le bus par la porte de devant, celle des femmes, alors qu'il était accompagné de sa mère).

La principale mesure a été celle dirigée contre ce que le gouvernement appelle rihib haram, ou "profit illicite", terme qui s'applique non seulement au marché noir mais aussi à tous les travailleurs non autorisés du secteur informel. Dans sa réflexion économique, le gouvernement omet de reconnaître que le secteur informel apporte une contribution positive à l'économie et semble peu conscient du fait que beaucoup de femmes qui ne sont pas autorisées à être petites marchandes peuvent n'avoir d'autre choix que les activités criminelles ou la prostitution. On a également justifié cette mesure en invoquant le fait que les femmes qui vendaient des aliments préparés ne respectaient pas les règles d'hygiène.

Cependant, une autre raison tout aussi importante semble être l'idée que les femmes devraient rester chez elles, sous le prétexte qu'il est contraire aux convenances islamiques qu'elles se livrent à des activités commerciales dans la rue.

Que ces mesures de répression concernant le secteur économique informel visent délibérément les femmes ou non, il n'en résulte pas moins qu'elles en sont les principales victimes.

La répression a commencé par frapper les fabricants de boissons alcoolisées (l'alcool est illégal dans le droit islamique), les marchands ambulants, les prostituées venant des régions périphériques de l'ouest du Soudan, réfugiées en provenance de l'Éthiopie. Entre le 21 et le 24 juillet 1989, près de 2000 personnes ont été chassées de leurs domiciles dans la zone de Saad Gishra, Deim Bahri et Mazad à Khartoum Nord. La plupart étaient des femmes. Elles ont été expulsées sans préavis ; certaines ont été battues, et d'autres on eu leurs meubles et leurs autres possessions détruits. Après avoir passé quelques jours dans la rue, les victimes ont été conduites de force, dans des camions à ordures, à un terrain de football proche. Par la suite, on a imposé aux personnes reconnues coupables de vendre de l'alcool une amende de 1000 livres soudanaises, somme très élevée pour les femmes démunies qui se livrent à ce commerce.

Depuis septembre, ces mesures ont été étendues à tous les autres secteurs de Khartoum et à tous les marchands ambulants. Là encore, les principales victimes sont les femmes. Les hommes petits commerçants ont eu moins de difficultés à obtenir les autorisations requises ou ont formé de larges groupes afin de se protéger ; les marchandes de thé et de mets préparés n'ont pas été en mesure d'en faire de même.

On arrête souvent les petits commerçants de rue, à Khartoum. On les juge sommairement dans des tribunaux de fortune, "Public Order Emergency Courts". Ces tribunaux se tiennent sous la tente, sur la place du marché. Trois officiers de l'armée y siègent, sans aucun respect pour la procédure légale. Un tribunal se tient à United Nations Square dans le centre de Khartoum. Le matériel des marchands est confisqué ou détruit. Pour une pauvre femme qui tire ses revenus de la vente de thé, la confiscation ou la destruction de sa bouilloire, sa théière, ses verres, ses cuillères, son fourneau et ses bancs représente une perte de capital importante. Les contrevenants reçoivent alors une punition corporelle sur le champ, habituellement face à terre dans la poussière. Les hommes reçoivent normalement 25 coups de fouets, et les femmes, un nombre variable, selon l'humeur de l'agent de police ou de l'officier chargé de la sécurité en service. Cette punition est non seulement dangereuses mais aussi humiliante et douloureuse. Africa Watch a été informé qu'en novembre 1989, une femme a succombé après avoir reçu des coups de fouets au Public Order Emergency Court de Shajara, un secteur de Khartoum. Un officier de

L'armée est alors intervenu au tribunal de Shajara et a insisté pour que les séances de flagellation se passent en présence d'un médecin. Cependant, Africa Watch n'a reçu aucune information confirmant la présence du personnel médical à ces séances. La flagellation est une punition cruelle, inhumaine et dégradante, donc interdite par la Convention qui s'élève contre de telles formes de punitions, Convention ratifiée par le Soudan en juin 1986. Africa Watch estime également qu'on ne peut considérer le commerce ambulatoire sans patente comme un délit qui justifie un châtiment si sévère.

Africa Watch a également été informé d'un cas concernant une femme Nuer du Sud Soudan, détenue, paraît-il, pour avoir brassé de la bière. Cette femme a été fouettée et a subi d'autres sévices, et a été forcée à confesser le nom de ses "complices". Une de celles-ci, une autre femme Nuer du nom de Magdalena (ce n'est pas son vrai nom), qui était enceinte de neuf mois, a été arrêtée, fouettée et emprisonnée. Ses parents ont pu réunir une somme de 400 livres soudanaises qu'ils ont présentée à l'officier du tribunal pour qu'elle soit libérée, mais la mise en liberté sous caution leur fut refusée. Magdalena a accouché en prison, sans assistance, sans eau et sans conditions matérielles adéquates. Après l'accouchement, ses vêtements étant tâchés de sang, Magdalena fut de nouveau fouettée pour ce présumé manquement aux convenances. Elle a passé en tout trois mois en prison avec son bébé qu'elle a appelé "Sijin", - Prison.

Africa Watch a reçu une information non confirmée mais tout à fait symptomatique concernant un autre cas dans la ville de Wad Medani sur le Nil Bleu. Un homme achetait du thé chez une petite commerçante. Celle-ci lui a demandé s'il voulait "de thé Sadiq el Mahdi ou du thé Omer al Bashir". L'homme a voulu savoir qu'elle était la différence. La femme lui a expliqué : "Le thé Sadiq a du sucre, mais le thé Omer n'a que des dattes". (Les dattes remplacent le sucre en cas de pénurie). En raison de cette plaisanterie, la commerçante fut arrêtée et fouettée.

Les mesures prises par le gouvernement soudanais n'ont pas encore totalement abaissé le statut des femmes pour faire de celles-ci des citoyennes de seconde zone. Cependant elles n'augurent rien de bon. Africa Watch pense que des personnes influentes au sein du gouvernement militaire sont fermement déterminées à réduire les femmes au stade de mineures légales, et à mettre un terme à leur participation active et à part entière dans la vie publique.

Ce que vous pouvez faire pour aider

Adressez des lettres rédigées en termes très respectueux aux autorités soudanaises citées ci-dessous, pour demander au gouvernement de :

- Affirmer l'égalité totale des femmes devant la loi, ainsi leurs droits à participer à tous les aspects de la société et à occuper des

fonctions dans la fonction publique, le gouvernement, les milieux professionnels, ainsi que leur droit à voyager librement ;

- Libérer toutes les femmes détenues, à moins de pouvoir les juger rapidement et en toute équité pour un délit reconnu criminel ;
- Mettre un terme à la campagne contre les marchands ambulants, suspendre les activités des Public Order Emergency Courts jusqu'à ce que l'on puisse garantir qu'ils respectent la procédure légale ; et s'assurer que les marchands ambulants ne sont pas soumis à des corrections corporelles et à d'autres punitions cruelles, inhumaines et dégradantes du même type, pour leurs délits présumés.

Adressez vos appels à :

His Excellency Lt-Gen Omar Hassan al Bashir
Head of State, Defence Minister and Commander-in Chief,
Army Headquarters,
Khartoum, Sudan.

His Excellency Mr Hassan el Amin al Bashir
Ambassador,
Embassy of the Republic of Sudan,
2210 Massachusetts Avenue NW,
20008 Washington DC, USA.

His Excellency Mr el Rashid Abu Shama
Ambassador,
Embassy of the Republic of Sudan,
3 Cleveland Row,
St James's,
London SW1A 1DD, Royaume-Uni.

Reproduit de :

News from Africa Watch
9 avril 1990, pp. 1-9.

Politique d'inscription sexiste au Soudan

En raison de ses différentes perspectives quantitatives et qualitatives, le concept de démocratisation de l'éducation a un sens profond. Un des premiers fondements de ce concept est l'accès des étudiants à l'éducation, quel que soit leur sexe, leurs convictions, leur religion, etc. La situation de l'éducation varie d'une société à l'autre selon les systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels et les relations qui existent dans cette société. Le présent article donne un aperçu de la situation de l'éducation au Soudan. Le Soudan est un des pays sous-développés influencés par la culture arabo-islamique, spécialement dans les régions du Nord. Dans un de ses derniers numéros, *Al-Midan*, un quotidien de Khartoum, la capitale du Soudan, a publié des interviews d'un certain nombre de personnes ayant des points de vue politiques et idéologiques différents, sur la question de l'accès des femmes à l'enseignement supérieur au Soudan. Nous espérons susciter ainsi un débat actif sur les différentes formes que prend ce problème dans d'autres endroits.

Une politique, ou une tendance générale, semble se dégager dans nos institutions d'enseignement supérieur, à savoir, la réduction lente et progressive des chances des étudiantes à accéder à l'Université et aux instituts universitaires sous différents prétextes. Si nous gardons le silence, nous contribuerons à perpétuer le statut actuel des femmes soudanaises, et même à les ramener à une situation qu'elles ont surmontée depuis les années soixante.

Introduction

Au cours des récentes années, on a commencé à remarquer que les étudiantes avaient de meilleurs résultats aux examens d'entrée soudanais. Ces derniers temps, certains commencent à être irrités par cet état de fait, comme le reconnaît le ministre de l'Éducation du gouvernement de transition. Cependant, on n'en est pas resté là ; en effet, certains collèges et facultés de sciences sont réservés exclusivement aux étudiants, tels que le

département de génie civil section géomètres de l'université de Khartoum, le département des techniciens géomètres de l'institut polytechnique, le collège de génie mécanique à Atbara, le collège d'agronomie et de ressources naturelles à Aby Hraz, le collège d'agronomie à Aby Naama et le collège du Saint Coran. L'entrée à ces institutions a été exclusivement réservé aux hommes, pratique dictée par la politique d'inscription.

Certains collèges ont réduit le nombre d'étudiantes admises dans leurs facultés en exigeant des filles des notes plus élevées. Ainsi, le collège de médecine vétérinaire de Koko a admis 39 étudiants contre 4 étudiantes. L'institut d'agronomie de Shambat a fixé un total de 343 points pour admettre les garçons contre 368 points pour admettre les filles. En conséquence, l'institut a admis 106 étudiants mais seulement 22 étudiantes.

L'institut des techniciens du secrétariat a fixé la note d'admission à 357 points pour les étudiants et à 368 points pour les étudiantes et 28 étudiants y ont donc été admis contre 26 étudiantes. L'institut supérieur d'éducation physique a fixé une note d'admission de 351 points pour les étudiants et de 345 points pour les étudiantes ; 51 étudiants ont donc été admis contre seulement 22 étudiantes.

Pas de lois restreignant l'admission des femmes

Cette discrimination flagrante entre les étudiants est-elle fondée sur des lois ou des projets de loi récemment promulgués? Un responsable du bureau d'inscription de l'université et de l'enseignement supérieur a nié l'existence de toute discrimination sexiste concernant l'admission à ces institutions. Il a en outre affirmé que le nombre d'étudiantes admises dans les universités et autres instituts d'enseignement supérieur était chaque année en progression régulière. Le pourcentage de filles admises dans l'enseignement supérieur est passé, selon lui, de 11% en 1990 à 39% actuellement. Dans certains collèges de l'université de Khartoum, le pourcentage d'étudiantes s'élève même à 50%.

Il a ajouté que le pourcentage d'étudiantes admises à l'université de Khartoum était de 41,4% alors que dans certains pays industrialisés, ce pourcentage ne dépassait pas 40%. Il a également déclaré : "J'aimerais souligner le fait qu'il n'y a ni lois ni projets de loi limitant l'accès des étudiantes à l'université et à d'autres institutions de l'enseignement supérieur. Qui plus est, le service des inscriptions prend ses décisions, non à partir du sexe du candidat, mais en se basant sur les résultats scolaires et la qualification scientifique".

Selon lui : "Il ne faudrait pas oublier qu'il y a des collèges réservés exclusivement aux filles, comme le collège des infirmières. Il avait d'abord été envisagé d'ouvrir le collège également aux hommes, mais par la suite, on est revenu sur cette décision. Il y a également le collège universitaire

d'Al-Ahfad et le collège d'enseignement ménager qui n'accueillent que des étudiantes alors qu'ils étaient auparavant ouverts aux deux sexes. Il y a également un collège réservé exclusivement aux filles à l'université islamique".

Il a conclu : "Il est vrai que certains collèges sont réservés exclusivement aux garçons, mais c'est sur la recommandation de ces collèges et de ces facultés. Ceci est peut-être dû à la hausse des frais de scolarité dans ces collèges ou au fait que l'on veut que l'éducation soit fonctionnelle. En effet, certaines spécialisations ne conviennent pas aux femmes, et en outre, certains responsables d'entreprises d'Etat ont émis des réserves concernant le nombre croissant de femmes diplômées travaillant dans leurs entreprises. Et ce, pour diverses raisons : elles ne peuvent pas travailler dans des conditions pénibles, elles ont des problèmes à changer de lieu de travail ou à faire du travail de terrain, et elles doivent parfois abandonner leur travail en raison des charges familiales, etc."

La formation des géomètres et les femmes

Le département géomètres de l'université de Khartoum est une des facultés dont l'accès est interdit aux femmes. Le Dr. Abdullah a déclaré : "C'était là un fait très courant même dans des pays développés tels que la Grande-Bretagne. Nous avons persuadé beaucoup de candidates de s'orienter vers d'autres départements pour leur éviter les difficultés auxquelles elles seraient confrontées". Il a également déclaré : "tout ceci n'est pas fait pour porter préjudice aux femmes mais les faibles ressources dont nous disposons actuellement doivent être utilisées pour former ceux qui sont plus aptes à endurer les contraintes de cette profession. Cependant, nous sommes entièrement convaincus qu'intellectuellement, les femmes ne sont pas moins éligibles que les hommes".

L'autre point de vue

Quel est le point de vue de l'étudiante en ingénierie sur ce sujet? A-t-elle des doutes sur ses capacités à endurer les contraintes de l'étude et du travail?

Voici ce qu'en pense Amal Assan Samaarit, diplômée du département de génie électrique qui travaille dans ce même département : "J'ai fait une demande d'inscription à l'université de Khartoum au cours de l'année universitaire 1978-79. J'étais intéressée par la formation de géomètre mais ma demande d'inscription a été refusée parce que je suis une femme et sous prétexte que je ne pourrais pas supporter les contraintes des études et du travail. Telle était la conviction des responsables, non la mienne. En ce qui me concerne, je suis profondément convaincue de ma capacité à faire face à toutes les contraintes. J'ai donc été transférée au département de génie électrique". Elle ajoute : "Je trouve que la

politique d'inscription à ce département est défavorable aux femmes et entrave le développement de leurs capacités".

Selon une autre étudiante du département de génie civil - section géomètre : "J'ai déjà fait une formation de terrain dans la région de Mount Awlyaa. Il nous fallait travailler toute la journée. Notre équipe étant composée d'étudiants et d'étudiantes, nous avons bien sûr rencontré certaines difficultés mais je n'ai pas eu l'impression de ne pas être à la hauteur. Il faut dépasser le préjugé selon lequel les étudiantes ne peuvent pas supporter les contraintes des études dans certains départements. Le département de génie civil - section géomètres doit être ouvert aux filles si l'on ne veut pas créer un précédent qui mènerait à l'interdiction d'accéder à tous les autres départements dans l'avenir, sous divers prétextes. Le fond du problème, c'est qu'il faut tester les capacités des filles dans la pratique. En outre, les capacités physiques et mentales varient d'une personne à l'autre, sans que le sexe de la personne ne soit en jeu".

Admission planifiée

En examinant les admissions de l'année dernière à l'institut polytechnique, nous nous sommes rendu compte que la politique adoptée était de restreindre les chances d'accès des étudiantes et de réduire leur nombre d'une façon ou d'une autre. Les conditions requises sont plus strictes pour les filles que pour les garçons.

Mr. Hafdth Mohammed Otheman, secrétaire académique de l'institut, confirme les faits mentionnés ci-dessus. Il déclare que les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes mais que l'Institut a une politique définie "d'admission planifiée". Dans le cadre de cette politique, chaque collège annonce le nombre d'étudiants et d'étudiantes devant être admis pendant l'année concernée, en spécifiant le pourcentage par sexe. A l'école de secrétariat, le pourcentage est toujours de 50% pour les garçons et de 50% pour les filles, alors qu'au département de techniciens vétérinaires, il est fixé à 90% et 10% respectivement.

Nous avons cherché à savoir quelles étaient les raisons de cette politique et depuis quand elle était mise en oeuvre. Le secrétaire académique a déclaré que la procédure adoptée découle d'une politique générale mise en oeuvre par l'institut au temps de Muhi'addin Sabir. Il soutient qu'une telle procédure préserve les chances d'admission des filles. Ainsi, le département de secrétariat était exclusivement ouvert aux filles, puis il a été ouvert aux deux sexes. Il y a eu un afflux de demandes d'inscription émanant de garçons qui empêchent l'accès des filles au département. C'est ainsi que les autorités ont eu l'idée de fixer la parité entre les deux sexes.

Au département des techniciens vétérinaires de Kolo, la part réservée aux filles n'est que de 10%, en raison, dit-il, de la nature du travail dans ce département. Selon lui, le travail exigé dans ce département est dur, les

étudiants devant passer plusieurs mois dans des camps en plein air. Les étudiants doivent également être sur le terrain dans des parcs à bétail et des étables où le travail avec les animaux est très dur, tâches que les femmes ne peuvent assumer. C'est pour cela que le pourcentage d'admission des filles a été fixé à 10% et qu'elles ne peuvent être affectées qu'à certains endroits qui leur conviennent tels que les laboratoires de recherche et la production laitière.

Les résidences universitaires sont en cause

Le professeur Hassan Abdul-Noor, doyen de l'institut de sylviculture Soba, dit qu'il n'a pas d'objection à l'admission des filles, quel qu'en soit le nombre, sur la base des résultats de la libre concurrence. L'institut, ajoute-t-il, n'a pas de politique discriminatoire. Cependant, ce qui bloque l'admission des étudiantes, c'est le problème de leur hébergement dans le voisinage de l'institut. Il a souligné que l'institut avait obtenu un prêt pour construire des résidences pour les étudiants et les étudiantes. A l'achèvement de ces résidences, les étudiantes pourront être admises inconditionnellement. Le doyen déclare qu'il s'apprête à organiser une conférence des agronomes fin janvier. Les experts en agriculture seront invités à élaborer des programmes d'enseignement qui prennent en compte l'intérêt des zones rurales. A la lumière des recommandations qui seront adoptées lors de la conférence, les besoins du secteur agricole en personnel des deux sexes seront déterminés.

Selon le doyen du collège d'agronomie Abu Hraz, le service des inscriptions du collège n'accepte pas d'étudiantes parce qu'on estime que le site d'Abu Ghazar et d'Abu Naama est dans une zone à risques pour les femmes. Il affirme que l'administration ne s'oppose pas à ce que les étudiantes aient accès à l'institut. Le seul obstacle est le problème de l'hébergement. Les résidences existantes sont conçues pour héberger des garçons exclusivement. Le collège a envisagé de construire des résidences pour les filles mais le projet ne s'est pas matérialisé en raison du manque de ressources.

Nous avons poursuivi nos investigations et pris contact avec d'autres pédagogues et professeurs d'université :

Le Dr. Jalaluddin Taib, département de géographie de la faculté des lettres de l'université de Khartoum nous a déclaré : "Le recrutement en fonction du sexe va à l'encontre des droits humains élémentaires et est un prolongement des préjugés contre les femmes et, dans ses principes, une attitude anormale et inacceptable".

Toujours selon lui : "A la faculté de géographie, nous dispensons une formation de géomètres au cours de laquelle les étudiantes ont démontré qu'elles ne sont ni moins capables ni moins appliquées que leurs condisciples hommes, en ce qui concerne le travail et les études. Elles font le

travail de terrain dans des conditions climatiques inclémentes. Elles vivent dans des zones montagneuses difficiles. Elles font leurs études sous la tente en plein air. L'administration de la faculté n'a jamais eu l'impression que tout ceci avait sapé leur résistance".

Pour conclure, le Dr. Jalaluddin espère que la politique de l'éducation ne sera pas une politique d'exclusion. Au cours des dernières années, le nombre d'étudiantes a augmenté et leur niveau a dépassé celui de leurs condisciples masculins. Cette année, elles représentaient 8 à 10% des étudiants admis à l'université de Khartoum, ce qui implique une diversité d'aptitudes, de tendances et d'attitudes. Il faut donner les chances sur la base des résultats, sans tenir compte du sexe du candidat".

Meilleures performances chez les étudiantes

Selon le Dr. Farah Hassan Adam, doyen du collège d'agronomie à l'université de Khartoum : "Des voix se sont élevées depuis des années pour signaler que les filles sont admises à l'université en nombre de plus en plus important. Ces personnes pensent qu'il faut introduire des restrictions et réduire le nombre des étudiantes. Ils estiment qu'on essaie d'atteindre un équilibre alors qu'il faut donner leurs chances à ceux qui ont de meilleurs résultats".

A propos de l'admission au collège d'agronomie, le Dr. Farah déclare : "Cette année, sur 390 demandes d'inscription, on comptait 200 filles et 190 garçons. Cependant, le collège ne peut recevoir que 141 étudiants. Nous allons donc nous baser sur les résultats pour le recrutement".

Le Dr. Farah souligne : "Dans certaines facultés de ce collège, le nombre de filles dépasse celui des garçons parce que les filles sont plus travailleuses même dans le travail agricole où elles ont manifesté leur supériorité".

Le Dr. Farah poursuit : "On ressasse depuis de nombreuses années le thème de la "différenciation des sexes". Ceci fait partie d'une tendance réactionnaire de plus en plus importante qui prône "l'Islamisation de l'éducation" et qui va sans doute mener à une partition de l'éducation basée sur le sexe".

Qu'en pense la fédération des femmes?

Il fallait entendre le point de vue d'une organisation nationale qui mène la lutte pour l'égalité entre les sexes. Nous avons interviewé Fatima Qhmad, présidente de la fédération des femmes qui avait ceci à dire : "La fédération des femmes a été la première à porter le flambeau pour l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, ainsi que pour leur participation à la sphère de la production. La fédération a mené des campagnes en vue de l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur, universitaire,

technique et professionnel. Il a fallu mener une lutte difficile pour mettre en pratique ces droits qui, même lorsqu'ils sont légalement établis, se heurtent à des barrières et des opinions opposées à l'égalité des sexes et aux droits des femmes. Il est du devoir des femmes instruites de lutter contre ces tendances et de révéler ces cas de discrimination sexiste. En s'appuyant sur la loi, une femme victime de discrimination peut aller en justice pour plaider son cas".

Toujours selon Fatima : "Le rôle de la Fédération des femmes est d'éduquer les femmes qui n'ont pas confiance en leurs capacités et qui sont influencées par ces idées. Ceci se fait en même temps que l'on démasque la pensée dogmatique et rigide à travers la presse et les autres média. Une nouvelle campagne doit être lancée pour venir à bout de ces idées défavorables aux femmes".

Conclusion

Nous nous trouvons face à un problème de discrimination flagrante concernant l'entrée à l'université des filles qui souhaitent recevoir une éducation. La Déclaration universelle des droits de la personne, signée également par le Soudan, s'oppose formellement à la discrimination liée au sexe ou à la religion. Nous savons que le progrès social repose sur les deux sexes. Tous deux sont également doués. Le sexisme est étranger à l'enseignement.

Les premières enseignantes étaient des pionnières en raison de leur dévouement et de leur endurance. Elles avaient pénétré dans des zones rudes et éloignées en brandissant le flambeau du savoir pour accomplir leur mission sacrée de façon désintéressée. Il ne faudrait pas se servir du fait que certaines femmes refusent les affectations pour adopter une attitude de parti pris contre l'éducation des filles et l'égalité des chances pour l'emploi. Les hommes comme les femmes soulèvent des objections quand il s'agit de travailler dans des zones éloignées. Ceci n'a rien à voir avec le sexe. C'est plutôt un résultat de la détérioration des conditions de travail dans les provinces où l'on se retrouve généralement confronté à la difficulté de trouver un logement adéquat ainsi qu'à d'autres problèmes de la vie quotidienne. D'où le choix de travailler dans la capitale. L'Etat ne devrait-il pas créer des conditions de travail favorables dans les zones rurales pour être en mesure d'exiger que ses directives en matière d'affectations soient appliquées?

Reproduit de :

IUS Magazine for the Democratization and Reform of Education
1988, pp. 10-13.

Les Soudanaises face aux défis

Amel H. Hamza

Comme dans de nombreux pays musulmans, le mouvement pour la libération des femmes au Soudan est sujet à controverse dans la mesure où, d'une part, il y a une tendance générale à refuser le féminisme et son existence dans les pays du Tiers-Monde, et, d'autre part, certains auteurs suggèrent que les femmes soudanaises sont soumises à un système de valeurs rigide et tyrannique, et que cette situation n'a commencé à évoluer qu'avec les contacts avec l'Occident (El Wathig et al. 1982:5). Aucun de ces points de vue n'est historiquement correct. Les femmes mènent des campagnes très enthousiastes pour défendre leurs droits et leur liberté. En outre, les luttes des femmes dans le Tiers-Monde, y compris celles du mouvement des femmes au Soudan, ont débuté avec le mouvement national et la lutte pour l'indépendance, phénomène commun à toutes les anciennes colonies. A travers l'histoire, les femmes soudanaises ont résisté à l'oppression. Bien que le mouvement des femmes Soudanaises trouve ses racines dans le courant du siècle dernier, son existence formelle ne remonte qu'aux années 40 du siècle présent, avec la formation de la première organisation de femmes en 1947. Le mouvement des femmes Soudanaises a remporté un certain nombre de victoires pour la libération des femmes. Des indicateurs ont montré que le mouvement des femmes s'est engagé dans la lutte pour la justice sociale, la justice économique et la justice politique. Ainsi, en 1951, avec le soutien des syndicats, le mouvement des femmes a réussi à obtenir un salaire égal pour un travail égal, le congé de maternité ainsi que d'autres droits du travail, et en 1954, le droit de vote et celui de se présenter aux élections. Les femmes ressentaient la nécessité de se mobiliser autour de ces questions. D'autres questions sont nées de la prise de conscience, par les femmes, de leur statut inférieur dans la société soudanaise. Au Soudan, les femmes sont considérées comme ayant un statut inférieur dans les sphères privée comme publique. On peut voir les dimensions politique, économique et idéologique de la subordination des femmes. Plus spécifiquement, la voix des femmes soudanaises dans les sphères politique, économique et idéologique a été déterminée par des voix de femmes qui

reflètent principalement la domination des hommes. Les données statistiques en fournissent la preuve : Les Soudanaises ont un faible niveau d'alphabétisation et de scolarisation, un taux de fécondité élevé, un taux de mortalité maternelle élevé, une faible participation à l'industrie moderne et à la main-d'oeuvre formelle, une faible participation aux organisations informelles et aux partis politiques (BB, 1990).

On pourrait considérer que les Soudanaises constituent une quantité négligeable, privée de volonté et de liberté, et que l'on juge suivant un certain nombre d'idées erronées (Abdel Mahmoud, 1977). C'est une représentation de la femme soudanaise très répandue chez les réformateurs sociaux, les organisations gouvernementales, les planificateurs du développement, les dirigeants religieux, et dans une certaine mesure, les femmes elles-mêmes. Cependant, en dernière analyse, une bonne compréhension de la situation des femmes soudanaises, passe nécessairement par l'analyse de tout un tissu complexe de lois, d'attitudes, d'aspirations et de réalités, de droits et d'obligations et de traditions. Pour appréhender la réalité de la femme soudanaise, il faut tenir compte des facteurs et des forces cités ci-dessus.

On ne peut nier le fait qu'il y a eu une évolution, et que cette évolution s'est faite de différentes façons pour différentes femmes en différents lieux, selon la classe, la race, le contexte politique et l'éducation. Afin d'évaluer d'une part, le processus d'évolution sociale, et d'autre part, le rôle joué par le mouvement des femmes pour encourager et motiver la libération des femmes, il faut examiner la situation antérieure, c'est-à-dire, l'histoire et la tradition de la communauté soudanaise. Malgré les difficultés rencontrées par les femmes soudanaises dans leurs luttes pour leurs droits sociaux, économiques, politiques et juridiques, elles ont tout de même réussi à en obtenir quelques-uns. Le document suivant montre comment la femme ordinaire de cette époque percevait l'oppression dont elle était victime : le cas fut présenté au gouverneur de la province de Khartoum, en août 1932 :

“Je viens très respectueusement vous informer du jugement d'obéissance à mon mari basé sur la Sharia et qui vient d'être prononcé. Je n'avais jamais vu mon mari avant mon mariage, mariage qui s'est fait contre mon gré, après que l'on m'ait frappé sans arrêt pendant trois jours. J'ai fini par accepter pour me protéger. Mais en raison de la maladie de consommation dont il est affligé, je l'ai empêché de rentrer dans ma chambre et je suis donc encore vierge. En outre, j'habite Khartoum alors qu'il est de la province du Nil Bleu. En raison de sa maladie, il n'a pas de travail et c'est son père, qui lui-même n'a pas le sous, qui subvient à ses besoins tout en étant lui-même au bord de la mendicité. En raison des circonstances mentionnées ci-dessus, qui m'empêchent absolument de suivre mon mari, je refuse catégoriquement de quitter Khartoum et de mon rendre dans la province du Nil Bleu.”

Tout ce que je souhaite, c'est que vous me permettiez de rester dans la province de Khartoum et de vivre parmi les miens, même sans divorcer, si mon mari refuse le divorce.

N'est-ce pas une position difficile pour notre religion, qui permet à un homme d'avoir quatre épouses à la fois et de me juger "désobéissante" ... Je souhaite qu'une décision soit prise dans ce sens et je déclare ne réclamer aucune pension de mon mari". (Fluehr, Afhaad Journal, Vol. 2 No 1, 1985 ; p. 56)

Cet incident a conduit à l'abrogation du Bat eta'a, ou principe juridique d'obéissance basé sur la Sharia, principe selon lequel on pouvait forcer une femme à retourner chez son mari en ayant recours, si nécessaire, à la police. (Le nouveau code sur le statut personnel de 1992, Code d'obéissance, a été remis en vigueur). En règle générale, on considère les femmes comme étant inférieures aux hommes, bien que dans la société soudanaise, en raison de la diversité de la culture, des traditions et de la religion, la subordination prenne différentes formes. Dans le Nord, (qui domine le Soudan sur les plans administratif, économique et gouvernemental, etc.), un grand nombre d'attitudes fondamentales sont basées sur l'Islam. La croyance et la pratique populaires veulent que ce soit l'Islam qui prône la subordination des femmes. La question est de savoir si c'est vraiment le cas. Une lecture très patriarcale de l'Islam prévaut au Soudan. Dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la femme, Zeniab El Tatih attire l'attention sur ce que le Coran dit réellement concernant les femmes, surtout sur les dispositions en matière de succession, de garde des enfants, et surtout sur l'estime dans laquelle il faudrait tenir les femmes. Abdel Mahmoud, ministre des Affaires sociales durant les années 70, soutient que l'Islam a honoré les femmes beaucoup plus que toute autre religion, en leur accordant le même traitement et les mêmes droits dans différents domaines. Mais il fait également porter sa réflexion sur le fait manifeste que, dans l'Islam, les femmes ne devraient pas participer à la vie publique. Ceux qui prétendent être des "penseurs musulmans progressistes" invoquent la notion de "maternité" comme étant la tâche principale des femmes (Abdel Mahmoud, 1977). Zeniab El Fatih, que l'on considère comme un des penseurs musulmans progressistes, explique que, puisque toutes les femmes ne peuvent pas se marier et que certaines sont susceptibles d'être veuves, les femmes doivent avoir des moyens de subsistance de base, outre la maternité. El Shiekh Mohammed El Gizoul, président de la cour suprême de la sharia au Soudan en 1977, intervenait dans le débat en soulignant que l'Islam prévoit que la femme (mère, épouse ou soeur) soit entièrement à la charge de l'homme qui en est responsable, de telle sorte qu'elle n'ait point besoin de travailler. Mais si elle doit nécessairement travailler, l'Islam ne lui permet de le faire que parmi d'autres femmes et pour servir uniquement des femmes dans la communauté. El Shiekh Mohammed El Gizoul

n'a pas tenu compte du fait que 87% de la population soudanaise vit dans les zones rurales, où les femmes ont toujours été actives socialement et économiquement. Les femmes soudanaises, comme les autres femmes africaines, ont toujours travaillé. Traditionnellement, le prestige dont jouissent les femmes soudanaises repose sur la vision de la contribution des femmes des zones rurales aux domaines sociaux et économiques. Elles ont été perçues comme ayant des rôles multiples : elles garantissent la paix, assurent les soins de santé, transmettent la culture, jouent les rôles de consultants sociales et de protectrices du foyer, etc.

En outre les fondamentalistes islamiques contemporains soutiennent qu'il faudrait limiter le champ d'action des femmes, ce qui pérennise la subordination des femmes aux hommes. On accorde aux femmes un statut secondaire et marginal tout en leur faisant croire que ce statut est un grand honneur et une distinction. Il me semble que pour comprendre les possibilités d'émancipation sociale des femmes, il est essentiel de procéder à une analyse de leur subordination, par exemple, une analyse des forces internes et externes à la société qui déterminent l'accès des femmes à l'éducation, à la prise de décision, et aux réformes sociales qui ont renforcé les structures patriarcales. Il faut également se rapporter à un certain nombre de facteurs sociaux, culturels, religieux et politiques, et à la façon dont la mobilisation des femmes au sein de certaines organisations politiques existantes a tendance à minimiser, dévaloriser et dénigrer les aspirations des femmes pour leur libération. La tradition, la culture et la religion disent toutes que les femmes devraient être respectées, mais stipulent également qu'elles doivent être protégées par les hommes de leur famille. Ainsi, jusqu'en 1933, au Soudan, une femme pouvait contracter un mariage par elle-même, alors que par la suite, avec l'adoption des règles de l'École de pensée malikite, plus conservatrice, la femme a besoin d'un tuteur pour la validité du contrat de mariage (Shiek el Din, 1985, p. 5). En d'autres termes, les femmes ne peuvent pas, par elles-mêmes, commander le respect, qui doit passer nécessairement par leur relation avec un homme de leur famille. C'est ainsi que se matérialise la pérennité de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes. C'est manifestement de la façon dont la société maintient la supériorité des hommes que dépend, en partie, le degré niveau de despotisme exercé par les hommes (politiciens, chefs religieux, hommes de la famille). Dès l'enfance, la société, l'éducation religieuse et le système éducatif enseignent aux filles l'obéissance, la passivité et le devoir d'être une bonne maîtresse de maison et une bonne mère.

En cela, l'éducation peut avoir un rôle double. Elle joue un rôle important dans la prise de conscience, le développement des organisations et le renforcement du pouvoir des femmes. Mais au sein de la structure patriarcale dominante de la société, elle peut également servir à renforcer la subordination des femmes. Dans son article intitulé "Quelques aspects de

la discrimination entre garçons et filles dans le programme des écoles élémentaires au Soudan", Doleib montre que :

" Malgré le fait que nous ne nous soyons basés que sur un échantillon de manuels scolaires et de guides de l'enseignant, cet échantillon suffit cependant à prouver l'existence d'inégalités et à vérifier le préjudice dont souffre les filles sur le plan tant quantitatif que qualitatif.

Ceci peut se résumer comme suit :

- Les programmes sont orientés vers les garçons. Certains sont rédigés sans tenir compte des filles. C'est au garçon que l'on s'adresse, c'est toujours lui que l'on prend en exemple et que l'on mentionne dans la leçon.
- L'inégalité a ses racines sociales. Pendant longtemps, on a considéré l'éducation des filles comme marginale, parce que le rôle de celles-ci se limitait à la maison. Ce point de vue perdurera tant que la société ne reconnaîtra pas les femmes comme une force de travail qui participe effectivement au processus de progrès et qui contribue de façon distincte à la promotion du développement social et culturel.
- Le contenu de certains programmes ne donne pas aux filles assez de liberté pour appréhender leur identité et s'affirmer. Tout au contraire, ces programmes donnent des femmes une image négative et marginale qui ne mérite pas d'être retenue". (Ahfad Journal, Vol. 4, No. 2, 1987, p. 8).

En outre, il est très difficile, en raison de ces facteurs, de créer un espace pour une "prise de conscience féministe". La lecture patriarcale de l'Islam qui prévaut au Soudan a imprégné la vie des femmes, de façon à être apparemment acceptée par les femmes elles-mêmes. Néanmoins, les femmes font de leur mieux pour rompre le silence. En outre, la nature de la structure politique au cours de différentes périodes de l'histoire du Soudan, a fait obstacle à l'émergence d'un mouvement autonome, tout comme les différences de culture, de religion, de classe et d'intérêts politiques entre les femmes soudanaises. Ces différences ont parfois mené à des actions conflictuelles, et à la division des groupes de femmes selon des critères politiques, culturels et religieux. Ceci est apparu de façon expressive et agressive, et très clairement en 1964, quand deux femmes ont quitté l'Union des femmes Soudanaises, formée en 1952, sous le prétexte que les revendications de l'Union n'étaient pas islamiques. Un autre exemple de cette scission des organisations de femmes date de 1969, au moment où le Régime de mai s'est emparé de l'Union des femmes Soudanaises, l'a dissoute et remplacée par une organisation gouvernementale appelée l'Union des femmes du Soudan. Cette seconde organisation était affiliée à

l'Union sociale du Soudan, et passait donc automatiquement sous le contrôle de Nimeiri.

De plus, il est très difficile, pour les femmes, en raison de leur triple rôle, de s'épanouir et de développer leurs capacités afin d'obtenir leur droits. Comme l'observe une assistante de l'université de Khartoum :

“J'ai choisi mon travail parce qu'il convient à ma situation, car je dois m'occuper de mon foyer et de ma famille. Je ne travaille que quatre heures par jour. En tant que Soudanaise, j'ai encore des obligations sociales” (Abdel Mahmoud, 1977:27).

La société, la culture et la religion attendent des femmes soudanaises qu'elles remplissent leurs devoirs de mères, d'épouses, et, en raison de la situation actuelle, de travailleuses. Ainsi, Amna Farah a montré que les femmes, qui participaient également au travail agricole, consacraient 8 à 10 heures aux activités domestiques. Ce qui nous fait une semaine de travail de 60 à 70 heures. (Cours d'études féminines, Ahfad University for Women). Ce sentiment d'être une Super Woman peut être observée partout au Soudan, une catégorisation utile pour mieux montrer la nature des activités des femmes. Voici les recommandations faites par des étudiantes aux femmes qui doivent travailler à l'extérieur :

“Les femmes doivent trouver un équilibre entre leur travail dans leur foyer et à l'extérieur. Cela comprend les obligations suivantes :

- a. Elles ne doivent pas négliger leurs enfants et leurs activités domestiques ;
- b. elles doivent partir tôt et rentrer tôt ;
- c. elles doivent se concentrer sur l'éducation de leurs enfants afin de rehausser leur niveau scolaire ;
- d. elles ne doivent pas négliger leurs obligations sociales ou leurs devoirs envers leurs parents ;
- e. il leur faut consacrer une part importante de leurs revenus aux besoins du foyer ;
- f. elles devraient s'habiller en conformité avec l'enseignement islamique (hijab). (Names, 1992).”

Une des idées les plus répandues dans la littérature est que les femmes ont eu un rôle insignifiant dans la sphère politique aussi bien que civile. Pour entamer ce débat, il faut un bref aperçu historique. Durant la période coloniale, les Soudanaises ont subi une double forme d'exploitation. Tout d'abord, avec le reste de la population, elles ont été opprimées par l'administration coloniale et les différentes politiques mises en place par les colonisateurs. La seconde forme d'oppression découle de la position spécifique des femmes au sein de la sphère privée, familiale. Les politiques coloniales, en association avec la structure patriarcale de la société soudanaise, n'ont fait aucun effort pour améliorer la situation des

femmes. Les politiques coloniales orientées vers les femmes visaient soit à maintenir l'assujettissement de ces dernières au sein de la famille et de la société soudanaise, soit à créer de nouvelles formes d'assujettissement. Ainsi, lors de la création d'une petite école de sages-femmes en 1920, on n'a fait aucun effort pour apprendre à lire et à écrire aux jeunes filles illettrées qui y étaient formées. On a par contre consacré beaucoup d'efforts à apprendre aux jeunes filles à identifier les médicaments visuellement ou à l'odeur. Les mêmes politiques ont été poursuivies après l'indépendance. Aucun des programmes nationaux de développement économique et social présentés par les différents gouvernements depuis l'indépendance, en 1956, n'a pleinement reconnu l'importance de la participation des femmes ni au processus de développement et, a fortiori, ni à la sphère privée, à savoir, les droits et les devoirs des femmes. Et quand bien même cette participation est reconnue, elle passe par le moule réducteur de la société patriarcale et de l'esprit capitaliste. Ainsi, tous les partis politiques ont commencé par créer, en leur sein, des sections féminines. En dépit de leurs différences, on peut dire que toutes ces organisations et tous ces partis politiques ont pour seul but de s'assurer des voix ainsi que le vote des femmes. Aucun parti politique n'a exprimé ou tenté de manifester son soutien quand, récemment, le gouvernement a déclaré obligatoire la tenue islamique pour les femmes. Le Parti communiste, qui travaille dans la clandestinité, s'est contenté d'en faire vaguement état dans son bulletin. En d'autres termes, quand les décideurs éprouvent le besoin d'intégrer les femmes dans le processus de développement, c'est essentiellement pour des motifs inavoués : elles constituent en effet une main-d'œuvre bon marché, un personnel passif qui peut travailler sans faire de critiques ou poser de problèmes. Ceci est valable aussi bien pour les décideurs que pour les chefs religieux. Le gouvernement Soudanais actuel, que l'on peut qualifier de gouvernement patriarcal et conservateur des Frères Musulmans, tente d'exercer une oppression sur les femmes à travers un enseignement et une école de pensée islamiques très rigides. Le Code soudanais sur le Statut Personnel est basé sur l'École de pensée Hanafite, tandis que la population suit l'École de pensée Malikite. Cependant, ces derniers temps, on a fait coïncider certains codes de l'École de Pensée Malikite (connue pour être très stricte) avec le système juridique en vigueur au Soudan. Bien que le prophète Mohammed ait reconnu les droits des femmes, les préceptes coraniques, à l'origine, étaient destinés à établir des règles générales pour un comportement modeste, règles qui s'appliquaient autant aux hommes qu'aux femmes. On pense que, durant la vie du prophète Mohammed, les femmes jouissaient d'une assez grande liberté, qu'elles cotoyaient librement les hommes et que, par exemple, elles fréquentaient les mosquées. Il serait bon d'examiner cette question sous l'angle du féminisme. Dans tous les cas, aller à la mosquée, comme aux autres lieux publics, devint l'apanage des hommes, les femmes faisant généralement leurs prières chez elles.

Les Soudanaises n'ont pas perdu leur indépendance et leur liberté du jour au lendemain. Ceci s'est fait de façon progressive, en relation avec d'autres évolutions économiques et culturelles ainsi qu'avec l'absorption (à des degrés divers) de l'influence étrangère, au fur et à mesure de l'expansion de l'Empire islamique. Lorsque le système du harem, importé d'une tradition perse, fut adopté, on le lia à la notion de respectabilité et on sépara des hommes les femmes des classes les plus favorisées, tout en les confinant à leur foyer. Des valeurs telles que le respect de soi et la piété furent étroitement associées à la réclusion des femmes, ce qui limitait naturellement leur capacité à agir dans n'importe quelle sphère publique. En dépit de cela, à travers toute l'histoire islamique, des femmes ont atteint de hauts niveaux d'érudition et ont été en mesure de jouer un rôle actif dans la diffusion de la culture. Néanmoins, pour la majorité des femmes, la réclusion forcée a eu pour effet d'éroder les droits que leur accordait le concept islamique.

Ainsi, alors que, par essence, la doctrine islamique protège indéniablement les femmes, ce n'est qu'au cours du siècle présent que les réformes que le Prophète envisageait d'introduire, au 7^{ème} siècle, pour améliorer le statut des femmes, n'ont pas été développées et renforcées, avec les modifications apportées à certains aspects des lois familiales à la suite des initiatives des réformateurs musulmans qui estimaient que bon nombre des anciennes lois étaient à la fois dépassées et peu conformes à la pensée islamique originelle. Ils ont constaté qu'une structure sociale patriarcale contribuait de façon très importante à l'élimination des dispositions légales favorables aux femmes et sapait donc leurs intérêts. Ainsi, dans la plupart des pays musulmans, le mouvement des femmes s'est opposé à de légères modifications apportées au droit de divorce des hommes, ce qui a permis aux femmes de pouvoir demander le divorce (bien que l'homme musulman puisse toujours divorcer sans passer devant la justice). Tel était également, dans une certaine mesure, le cas du Soudan. Les lois familiales en vigueur au Soudan sont fondamentalement identiques à celles de nombreux autres pays musulmans, bien que les différences entre les écoles de pensée juridiques se traduisent par un manque d'uniformité entre les différents systèmes juridiques.

Certaines personnes, même y compris des Soudanaises, soutiennent "qu'un nombre incalculable de femmes occupent une position très honorable et très puissante au sein du cercle de la famille, qu'elles vivent toute leur existence sans subir les rigueurs du divorce et de la polygamie" (voir Kenyon, 1978). Ces personnes ne se rendent pas compte du fait que cette notion de respect et d'honorabilité, ainsi que le statut de la Soudanaise du Nord dans sa vie de femme mariée dépendent, dans une certaine mesure, comme c'est également le cas dans d'autres sociétés, de la capacité de la femme, en tant qu'individu, à forcer le respect et à s'assurer que ses idées sont reconnues. C'est cette notion qui détermine et qui, dans le

même temps, sape la position des femmes dans la société, tout en servant les objectifs cachés de la société patriarcale. Elle ne tient pas compte, également, du fait que l'homme considère sa vie privée comme étant distincte de la sphère publique et que cette séparation lui procure un espace où il est en droit d'exercer son autorité.

Certaines Soudanaises sentent profondément que bon nombre des lois archaïques qui affectent encore la vie quotidienne des femmes vont à l'encontre des exigences de la société moderne. Elles sont conscientes du fait que, tant qu'il existera au Soudan des lois et des fausses interprétations des droits des femmes dans l'Islam, qui les relèguent à un statut inférieur, elles devront, afin de s'émanciper, préserver, améliorer leurs droits économiques et leurs droits à l'éducation, et combattre pour ces droits.

Des questions critiques doivent être posées aux femmes soudanaises : Comment se perçoivent-elles au sein de la structure sociale? Sont-elles conscientes de leur situation d'oppression et si tel est le cas, comment pourraient-elles remettre en cause le système de valeurs dominant? Dans quelle mesure peuvent-elles s'organiser dans ces conditions oppressives?

Références :

- Abdel Mahmoud, Fatima (1977), "A Women's Place", *Sudanow*, Novembre, pp. 26-7.
- Badri, B. (1990) *A Profile of Sudanese Women, The Long Term Perspective Study of Sub-Saharan Africa*, Washington DC, World Bank.
- Doleib, Taj El Sir, (1987) "Some Aspects of Discrimination between Boys and Girls in Sudanese Elementary Schools Curriculum", *Ahfad Journal, Women and Change*, Vol. 4 No. 2.
- El Wathig, Kamier, Zeniab El Bakri, Idris Salim and Samiy El Nagar (1982) *The State of Women's Studies in the Sudan*. Khartoum : Development Studies and Research Centre, Faculty of Economic and Social Studies, University of Khartoum.
- Fluehr, Carolyn, (1985) "The Women's Movement in the Sudan and its Impact on Sudanese Law and Politics", *Ahfad Journal, Women and Change*, Vol. 2, No. 1.
- Kenyon, Susan (Ed.) (1987) *The Sudanese Women*. Khartoum : Graduate College Publications, University of Khartoum.
- Slot, Corry (1990) *Women's Studies Course : A manual*. Ahfad University for Women, Sudan.
- Suad, Ibrahim (1983) *Sudanow*.

Discours religieux des femmes en Iran au quotidien : Le cas des “Roseh-Zananeh” dans la ville de Shiraz

Zahra Kamalkhani

Je partirai des “Roseh-Zananeh” et des “Jaleseh”, assemblées musulmanes à caractère religieux réunissant des femmes iraniennes. Ces assemblées comportent, entre autres, des rituels complexes de “nazr” (ou vœux), des réunions au cours des deux mois saints de ramzan et moharam, des cours normaux de Coran ainsi que des cérémonies commémoratives. Ces assemblées sont organisées sous l’initiative de personnes privées, la plupart du temps dans des domiciles ou dans des bâtiments religieux publics, l’animateur central étant une Femme prédicatrice qui dirige les activités.

Je soutiens qu’il faudrait considérer l’institution religieuse des “Roseh” ou des “Jaleseh” de femmes comme une forme importante de la sous-société des femmes et comme un facteur essentiel qui traduit l’identité locale. Mon objectif est de permettre une meilleure compréhension de la vie religieuse des femmes qui n’a pas été prise en compte par les spécialistes des sciences humaines, dans l’étude de la communauté. Il faut appréhender la complexité de la culture des femmes iraniennes dans le contexte de la communauté locale.

Mes travaux de recherche à Shiraz convergent avec les conclusions de N. & R. Tapper (1978) entre autres, et révèlent que le “travail” religieux des femmes n’est ni mineur, ni marginal, mais qu’il a la même importance et qu’il est aussi central que celui des hommes. Ils montrent également que la plupart des événements socio-religieux, même les plus insignifiants, ou

même ceux qui sont très liés aux affaires privées de la famille, abordent, de façon implicite, les questions politiques courantes. Les questions de la modestie ou du comportement convenable chez les femmes en tant qu'éléments de l'ordre socio-politique islamique figurent parmi les thèmes particulièrement importants. Dans ce domaine, mes conclusions sont en contradiction avec celles de Richard Anthon (1989), qui, dans son étude de la transmission religieuse chez les villageois de Jordanie, soutient que le contenu dominant du sermon du prédicateur est éthique plutôt que politique, et que l'obligation théologique et rituelle est un trait central des relations entre les villageois et les religieux à différents niveaux.

L'analyse de la structure institutionnelle du "Roseh", du rôle des prédicateurs femmes et du discours religieux des femmes illustre non seulement l'importance de la vie religieuse des femmes, mais aussi la relation entre la religion et les questions politiques courantes en Iran.

"Roseh-Zananeh" - "Jaleseh"

L'emblème du Roseh était un drapeau triangulaire noir et vert (couleurs qui distinguaient les familles "ams", "syad" et "skykh"), accroché sur le côté ou au dessus de la maison où devait se tenir la réunion, un certain jour ou à une certaine période. C'est par le bouche à oreille à travers la communauté que l'on est informé de la tenue d'un "Roseh".

Le drapeau était donc le signe extérieur de la tenue d'un "Roseh", de même que la pile de chaussures de femmes à l'entrée de la maison avertissait les hommes qu'il ne fallait pas y pénétrer. Le "Roseh Zananeh" et le "Jaleseh" étaient des rituels féminins organisés par des femmes et auxquels ne participaient que des femmes. C'était habituellement des femmes qui prenaient l'initiative de les organiser et elles remplissaient généralement certains vœux spécifiques ("nazr") ou une série d'obligations religieuses.

La place de la Femme prédicatrice était indiquée par une petite table, sur laquelle étaient empilés des exemplaires du Coran, le livre du "doah" (appelé "mafati") et le livre des solutions aux problèmes ("halol-masaleh"), qui étaient les principaux ouvrages de référence durant les réunions. Cette place était immédiatement visible de l'entrée, car elle se trouvait généralement soit au milieu, soit au devant de la pièce, place d'honneur qui indiquait soit un rang social élevé, soit un statut religieux de premier plan. La salle se remplissait peu à peu avec l'arrivée des autres participantes et le silence général n'était rompu que par les salutations qu'elles échangeaient avec le prédicateur. Celles qui n'avaient pas apporté leur propre Coran en prenaient un sur l'étagère ou demandaient à quelqu'un de leur en passer un. On considérait que les meilleures places, pour les femmes profondément croyantes, étaient celles qui se trouvaient contre le mur, près du prédicateur et lui faisant face.

Durant le "Roseh-Zananeh", un élément qui avait une importance considérable était la façon dont les femmes étaient habillées ; elles portaient le "chador" ou "hejab" malgré l'absence totale d'hommes. Elles portaient le foulard noué ("maghneh") et le "chador", en conformité avec le nouveau port du voile adopté par les femmes "hezbollahi". D'autres femmes n'utilisaient le "chador" qu'à l'occasion de réunions religieuses et ne le portaient pas quand elles sortaient dans la rue. Un chador lourd identifiait une femme de grand caractère ("ba-shakhsyat").

Au cours du "Roseh", la lecture du Coran était suivie soit de celle d'un verset particulier lié à l'événement, soit de versets suivant ceux qui avaient été lus à la réunion précédente. En outre, le cours religieux était habituellement illustré par une histoire.

Ainsi, une Femme prédicatrice raconta l'histoire qui suit et qui, selon elle, était arrivée dans la région : "Un jeune homme, "azan-go" dans une mosquée, mourut. La nuit suivant sa mort, un de ses proches parents, qui l'avait bien connu, rêva de lui et lui demanda ce qu'il adviendrait de lui dans le monde de "akherat". Il éclata en sanglots et secoua tristement la tête, comprenant avec beaucoup de regret et de peine qu'il était un pécheur ("konah"). Pour conclure, le prédicateur insista sur le fait que les femmes devaient éviter de porter des étoffes légères et de médire d'autrui car elles ternissaient ainsi la pureté ("savab") de leur dévotion.

Ces réunions religieuses étaient basées sur une série de relations formelles et informelles entre les femmes, ce qui les identifiait à des forums privés et publics où les femmes se réunissaient. Le réseau des relations d'amitié du "Roseh", appelé "ham-jalesei", était actif, non seulement durant les mois de ramzan et de maharan, mais également tout le long de l'année, avec le "Jaleseh". Il s'agissait de cérémonies commémoratives organisées pour des amis et des parents, et du rituel du "nazr" du "sofreh" qui était plutôt une réjouissance. Pour certaines femmes, les activités de ces groupes ont duré 15 à 20 ans. Ainsi, le "Roseh" et le "Jaleseh" étaient la manifestation des relations d'amitié, de fraternité religieuses et d'identité locale.

Le "Roseh" et le "Jaleseh" subissent, aujourd'hui en Iran, un certain nombre de transformations dans le contexte d'une évolution sociale et politique plus vaste. Ainsi, l'utilisation des hauts-parleurs, qui a toujours été très courante dans les mosquées, est devenue également populaire auprès des femmes prédicateurs lors des plus grands "Roseh". Traditionnellement, la femme ne devait pas lire le Coran à haute voix hors de la maison et elle ne devait pas être entendue par les hommes de la communauté. Cette restriction qui interdisait aux femmes de s'exprimer en public s'est trouvée en contradiction avec la nouvelle idéologie qui encourage la participation active des femmes. La fille de l'Imam Khomeini a abordé cette question quelques jours après la mort de son père, dans une interview à la télévision iranienne (juillet 1989). Selon elle,

son père estimait que la question de savoir s'il fallait éviter d'entendre la voix des femmes relevait du jugement personnel, en ce sens que les hommes comme les femmes devraient éviter d'entendre la voix les uns des autres dans le cas où cela s'avérerait être une provocation sexuelle ("hayjan"). Elle pensait, d'autre part, que si les femmes s'exprimaient naturellement (sans intention de provoquer), les hommes pourraient entendre leur voix sans être tentés de commettre des actions coupables. Cette nouvelle approche, qui a encouragé les femmes à participer à la vie religieuse et politique aussi activement que les hommes, est devenue très populaire aujourd'hui, chez les femmes religieuses éduquées.

Cette intensification de l'éducation religieuse a eu d'autres implications pour l'institution du "Roseh". Autrefois, la connaissance du "savadeh-Qorani" et du "savadeh-ketabi" constituaient deux savoirs distincts, l'un pouvant fonctionner sans l'autre. Les femmes d'un certain âge n'avaient besoin ni d'en connaître le sens, ni de les interpréter ("tafsir"). Aujourd'hui, le nouveau système éducatif et les programmes obligatoires font débiter l'enseignement des leçons de théologie et de la science islamique ("maaref-e-islami") dès l'école maternelle. L'acquisition de telles connaissances était indispensable pour accéder à l'emploi et à l'enseignement supérieur.

Au cours d'une visite que j'ai rendue à la mère d'un martyr, on a demandé à ses petits-enfants de déclamer des versets du Coran et de réciter les noms des douze imams chiites pour montrer leur intelligence.

La prédicatrice

Beaucoup de femmes peuvent lire le Coran, mais ce sont les prédicatrices qui sont chargées d'en faire l'interprétation (ou "tafsir") lors des réunions religieuses. La qualité du "tafsir" d'une prédicatrice était déterminante pour mobiliser des groupes d'intérêts particuliers et des femmes de contextes sociaux spécifiques.

Traditionnellement, les prédicatrices recevaient une éducation du niveau du primaire, ce qui lui permettait de lire et d'écrire le Persan et de lire le livre de "halol-masaleh" qui était disponible en Persan. On disait qu'elles avaient une connaissance parfaite du Coran car soit elles avaient suivi l'enseignement de prédicatrices plus âgées, soit elles appartenaient à une lignée de dirigeants religieux (mère, père ou mari) ; soit encore elles avaient participé pendant des années à la pratique religieuse locale.

La popularité de certaines prédicatrices s'expliquait, selon elles-mêmes, par la supériorité de leurs connaissances et par l'esprit logique dont elles faisaient preuve quand elles enseignaient aux plus jeunes.

Plus généralement, c'est par leurs actions et leur apparence que ces femmes forçaient le respect. A Shiraz, une prédicatrice passait pour être exceptionnelle.

Elle était âgée de 60 ans et avait fondé la première école religieuse de filles ("maktab-zahra") en 1973. Elle avait reçu une formation de "reyseh-Jaleseh" et de sage-femme. En outre, un grand nombre de prédicatrices de la région avaient été ses étudiantes. On dit qu'après la révolution, il y avait eu des tentatives pour fermer son école, mais qu'elle avait fait appel à Khomeini. Elle lui avait même rendu visite personnellement et avait été autorisée à poursuivre son enseignement. Ses élèves étudiaient le "fegh" pendant quatre ans et recevaient un diplôme de fin d'études équivalent à celui de l'école secondaire.

Elle était également sage-femme. Ses patientes étaient souvent des femmes des milieux urbains défavorisés ou des villageoises qui s'adressaient à elle pour des tests de virginité, des problèmes liés à la grossesse, à la stérilité, etc.

En sa qualité de "reyseh-Jaleseh", elle organisait des "Roseh" dans le grand hall ("shabestan") de l'école, sous une grande photo de l'Imam Khomeini. Avec plusieurs autres prédicatrices, elle organisa une grande cérémonie du 7ème jour ou "hafteh" et du 40ème jour ou "Jaleseh" pour commémorer la mort de Khomeini. Elle organisait également, chaque année, des cérémonies pour commémorer la mort du prophète Hosian, à l'occasion de deux fêtes chiites ("tasora" et "ashora").

C'était sur une natte de prière ("jan-maz") à même le sol dans la pièce contiguë à son bureau qu'elle pratiquait les dévotions obligatoires ("vajeb") et les actes de dévotion par lesquels l'on fortifie sa foi ("mostahagh"). Elle passait, parmi les autres femmes du "Roseh", pour une femme de bien, profondément croyante et spirituellement proche de Dieu ("ba-khoda"), donc possédant la connaissance réelle ("niyat").

On pensait que cette femme était populaire du fait de sa sainteté et du fait qu'elle était une femme de "ba-imam". La jeunesse de son visage brillant ("norani") qui n'était pas fardé venait du fait qu'elle pratiquait régulièrement ses dévotions. On disait d'elle qu'elle était une femme de ce monde et du prochain. On disait également que sa prospérité matérielle du moment reflétait ses richesses du moment alors que sa dévotion du moment était orientée vers l'autre monde, au jour du jugement ("akherat").

En dépit du fait que la prédicatrice était considérée par tous comme une femme aux intentions pures et d'une très grande sainteté, elle estimait qu'elle était certainement pleine de péchés. Elle disait qu'il ne fallait pas juger la qualité de "l'ebadat" de l'individu uniquement au nombre de ses prières ou de ses jours de jeûne, mais qu'il fallait plutôt tenir compte de la pureté de ses intentions ("kholoseh-nyat"), non des signes ostentatoires ("reya" et "tasahor").

Discours religieux et questions politiques courantes

Le fait que le rituel se soit imprégné des questions politiques courantes a donné naissance à une attitude irréligieuse de la part d'individus tournés vers la laïcité qui évitent donc les pratiques religieuses les plus ostensibles.

Un thème particulièrement important du "tafsir" était le concept coranique "d'aghava" ou provocation et ses implications dans le comportement social quotidien des femmes. "L'aghava" renvoie à différentes catégories de comportement prohibé, alors que "sadegi" ou la simplicité fait référence au comportement idéal des femmes.

Ces concepts ont occupé une place centrale dans les débats tant religieux que politiques. En conséquence, le "tafsir" varie selon la position politique de la prédicatrice. Les prédicatrices "hezbollahi", c'est-à-dire appartenant au Parti de Dieu, étaient étroitement associées à l'Etat islamique tandis que celles - rares - qui étaient neutres ("bi-taraf") étaient moins explicites dans leur soutien à l'Etat islamique.

Concernant le "tafsir", on peut citer le cas d'une veuve qui organisait la commémoration annuelle du "nazr" de son mari (pour le "Khatmeh-anam"). Cette cérémonie regroupait des parentes proches et éloignées ainsi que des amies et des femmes du voisinage. La prédicatrice interprétait souvent les textes qu'elle lisait, et chaque fois qu'elle rencontrait les mots coraniques qui font référence aux ennemis externes et internes ("monafeghin"), elle s'en prenait aux femmes qui portaient les bas résille et une tenue islamique qui suivait les nouvelles modes provocants plutôt que le style islamique. Elle accusait ces femmes de tenter d'affaiblir l'idéologie révolutionnaire et elle saluait de façon répétée le Prophète Mohammed et sa famille ("salvat") au nom des martyrs ("shahid") et des prisonniers de guerre ("asryan"). Après la cérémonie, la veuve se déclara très déçue, disant que la cérémonie du souvenir de son mari avait été utilisée à des fins politiques, ce qui était une insulte à sa mémoire. Elle regrettait de ne pas avoir invité une autre prédicatrice qu'elle connaissait personnellement et d'avoir choisi celle-ci qui lui avait été recommandée par une personne religieuse. Cependant, quelles que soient les circonstances, les questions politiques courantes, surtout l'attitude envers l'immodestie, restent des thèmes centraux dans la plupart des "tafsir" des prédicatrices.

Dans l'optique des "Hezbollahi", le port des bas résille montrait le corps dénudé et était donc considéré comme un péché ; tout comme le fait d'être vue la tête découverte ("sar-baz") et de porter un col ouvert (syneh-baz) étaient considérés comme impudiques, comme un manquement aux règles édictées pour les femmes. Une telle façon de "s'exhiber" était jugée provocante envers les jeunes gens qui formaient un groupe particulièrement vulnérable, en raison du fait qu'ils n'avaient ni emplois

stables, ni chances d'accéder à l'enseignement supérieur. Il était donc du devoir des femmes de faire preuve de maîtrise de soi.

Etant donné ces interprétations, les identités définies comme étant "bad-hejab", c'est-à-dire insuffisamment couvertes, et "be-hejabi" c'est-à-dire non couvertes, ont pris une importance particulière. La tenue officielle en public était le "lebaseh-kamel-islami" qui comportait une robe longue, un pantalon, et un "maghneh". C'était également l'uniforme porté dans les écoles et sur le lieu de travail. La femme était considérée comme non couverte ("hi-hejab") quand elle portait un foulard et une robe, comparée à celle qui choisissait de se couvrir deux fois en portant le "chador" et le "maghneh". En outre, la qualité, l'épaisseur, les motifs et la couleur des vêtements contribuaient également à ces identités.

Il est tout particulièrement intéressant d'examiner la façon dont les femmes interprètent et mettent en pratique actuellement les règles vestimentaires officielles, car ceci permet de mettre en lumière une série d'innovations dans le cadres de ces limites étroites. Ainsi, la tenue islamique a donné naissance à de nouvelles modes et à un commerce prospère. En effet les femmes qui savent coudre ont commencé à produire des tenues islamiques chez elles et à les proposer à la vente dans des boutiques.

Enfin, le nouveau discours religieux a produit une idéologie dualiste qui lie la tenue islamique complète ou "hejab" à l'idéologie du martyr. Il y a beaucoup de controverses sur des questions telles que celle de savoir si une femme "bi-hejab" devrait avoir honte en présence des mères de martyrs.

Les familles qui ont perdu des enfants ("shahid" ou martyrs de l'Islam) au cours de la guerre prônaient le maintien de règles strictes "d'hejab". On disait que le fait de ne pas se couvrir affaiblissait l'idéologie révolutionnaire et que le statut des martyrs était lié au rôle joué par les femmes dans la préservation de l'ordre religieux et social.

Les familles des martyrs ont pu influencer les politiques gouvernementales parce qu'elles avaient été nommées à des positions importantes de prise de décisions, ceci en raison de leurs propres contributions ou de celles de membres de leur famille à l'effort de guerre ou à d'autres actes de loyauté.

Dans le présent article, j'ai mis d'abord l'accent sur le rôle actif joué par les femmes sur les plans social et religieux ainsi que sur leur participation directe et indirecte au pouvoir en tant que composante de leur identité sur le plan local.

J'ai ensuite examiné l'impact de l'évolution religieuse et culturelle actuelle sur l'organisation religieuse traditionnelle et sur le rôle des femmes prédicateurs en matière d'interprétation.

Références :

- N. & R. Tapper 1987, The birth of the Prophet ; Ritual and gender in Turkish Islam, Man - The journal of the Anthropological Institute.
- T. Antoun, 1989, Muslim Preacher in the Modern World : A Jordanian Case Study in Comparative Perspective. Princeton Univ. press.
- Laal Jamzadeh 1986, Iranian Sofreh : From collectivity to female ritual. in Gender and Religion (ed) C. W. Bynum, S. Harrell and P. Richman, Beacon Press, Boston.
- Anne Berthridge, 1980,3. The Controversial Vowes of Urban Muslim Women in Iran, in Unspoken World : Women's religious lives in non-western cultures, ed. N. A. Falk and R. M. Gross (New York) : Harper and Row, 1980, pp. 141-55.

Source :

Department of Social Anthropology
University of Bergen,
Mai 1990.

Imposition du voile en Iran

*L*es hommes ont de l'autorité sur les femmes parce que Dieu les a créés supérieurs à celles-ci et parce qu'ils dépensent leur fortune pour subvenir à ses besoins. Les femmes de bien sont obéissantes ; elles gardent cachées leurs parties intimes car Dieu les a gardé cachées. Quant à celles qui se révoltent ou qui désobéissent, il faut les réprimander, les renvoyer seules à leur couche, et les BATTRE. Cependant, si elles obéissent, n'entreprenez plus d'action contre elles. Dieu est le chef suprême. - Sureh Nisa - 34

Tels sont les paroles de Dieu telles qu'elles ont été rapportées par son Prophète Mohammed, qui justifie la violence des hommes contre les femmes. Mais non contre toutes les femmes. Seulement contre celles qui se révoltent ou qui désobéissent. Comment ces femmes sont-elles traitées actuellement en Iran? Cette violence a plusieurs dimensions et apparaît sous des formes, dans des circonstances et en des lieux différents. Mais regardons la violence telle qu'elle existe dans les endroits publics. Que ce soit sous le régime du Shah ou sous Khomeini, le harcèlement a toujours été présent (mais sous différentes formes). Il n'a jamais été facile pour les femmes de sortir en public sans être agressées, soit verbalement soit physiquement.

Marcher dans la rue et faire ses courses a toujours été un tracassé. Chaque fois qu'un homme passait près de nous, s'il pouvait s'approcher, il nous faisait subir une forme ou une autre d'agression physique, s'il n'était pas proche, c'était une agression verbale, ou même les deux. Nous les femmes, avons donc appris à observer et à agir vite. Nous sommes constamment sur le qui-vive et nous zigzaguons d'un bout à l'autre de la rue.

Sous le Shah, il n'y avait pas de code vestimentaire officiel pour les femmes. Le comportement des voyous, auteurs des harcèlements, n'était accepté ni moralement ni socialement. Ils pouvaient être inquiétés si un policier était présent. Même si les autorités gouvernementales étaient en

mesure d'empêcher le harcèlement dont les femmes étaient victimes, ces autorités ne s'en préoccupaient pas assez pour imposer des lois contre le harcèlement. A un niveau, les actions de ces voyous étaient sanctionnées ; à un autre niveau, elles n'étaient pas prises suffisamment au sérieux pour qu'il y soit mis un terme définitivement. Ces comportements agressifs permettaient aux hommes de se défouler de leurs frustrations.

Après le renversement du Shah, les femmes espérèrent qu'elles jouiraient auprès du gouvernement d'une plus grande protection ou d'un plus grand droit à la parole. Mais tout au contraire, la situation empira. Les harcèlements se poursuivirent, mais dorénavant, avec l'aval du pouvoir. La politique islamique officielle promulgua un code vestimentaire pour les femmes. Celles qui ne se pliaient pas à ce code subissaient des punitions sévères. Le code vestimentaire est appelé "Hijab-islami", Hijab qualifiant tout ce qui sert de séparation entre deux choses. Dans le Coran, ce mot a le sens de rideau ou de voile. En Iran, il a le sens plus spécifique de "couverture". La femme est supposée se couvrir de la tête aux pieds. Elle n'est autorisée à montrer que son visage et ses mains. Le vêtement qu'elle porte par dessus ses habits doit être ample afin de ne pas laisser apparaître les formes de son corps. Il doit également être de couleur sombre ou terne. La Musulmane idéale porte un chador noir - un tissu qui drapé le corps de la tête aux pieds, de façon ample. Elle porte également des talons plats, les talons hauts étant prohibés car le bruit qu'ils font sont supposés exciter les hommes. Le maquillage est également interdit pour les mêmes raisons. En fait, la femme discrète cache tout sous son chador, excepté ses yeux.

Un religieux a narré à la télévision l'incident suivant :

"Un homme passa près d'une belle femme dans la rue. La femme était entièrement couverte, excepté son visage, qui était trop beau pour passer inaperçu. L'homme, naturellement, ressentit un tel désir pour elle que, frustré, il rentra chez elle et battit sa femme. La morale de l'histoire est que si le beau visage de la femme avait été couvert, il ne serait rien arrivé et tout le monde aurait été heureux."

Afin d'empêcher les femmes "désobéissantes" d'apparaître en public, quatre gardiens de la révolution ainsi que des femmes (des femmes identifiées à des hommes) arpentent les rues jour et nuit. Ils arrêtent toute femme dont le comportement n'est pas conforme à la loi islamique ou à la loi personnelle des gardes.

Il n'y a pas de sanction prévisible pour les femmes. Une fois arrêtée, la femme peut recevoir 80 coups de fouet, être emprisonnée, être injuriée, ou relâchée, le tout dépendant de son comportement. Si la femme arrêtée garde un profil bas et se fait humble, elle peut être relâchée, mais si elle discute ou même si elle résiste à l'arrestation, cela pourrait lui coûter cher.

Les gardes révolutionnaires ne sont pas les seuls à être habilités à exécuter une punition. Il est du devoir de tout bon Musulman de donner un avertissement ou d'essayer d'arrêter les femmes qui, selon lui, est entrain de mal agir.

Il y a quatre ans, alors que je me trouvais en Iran, je me suis rendue à la mer Caspienne avec deux autres femmes pour m'occuper de quelque affaire de famille. Nous décidâmes, un jour, d'aller nous promener dans un endroit où nous avions l'habitude de faire de beaucoup de marche du temps du Shah. Pendant que nous déambulions, un homme s'approcha de nous et nous demanda ce que nous faisons là et qui nous étions. Comme nous étions vêtues conformément au code officiel, nous lui répondîmes qu'il n'avait aucun droit de nous déranger, d'autant plus qu'il n'était pas un gardien de la Révolution. Il nous rétorqua que, dans la République Islamique, tout homme est un gardien de la Révolution et qu'il était de son devoir de Musulman de nous empêcher de nous promener. Il s'ensuivit une discussion longue et pénible. Pendant ce temps, d'autres hommes arrivèrent pour le soutenir. Finalement, il nous dit qu'il ne se fiait pas à notre intelligence et s'en alla quérir les gardiens. Frustrées et en colère, nous avons rebroussé chemin, craignant d'être arrêtées et emmenées à tout moment.

Au cours des quatre jours que nous passâmes au bord de la mer Caspienne, on nous arrêta et on nous interrogea à trois reprises. La dernière fois, nous étions en route pour Téhéran. Alors que nous prenions de l'essence, quatre gardiens nous arrêtèrent, nous ramenèrent à l'endroit dont nous venions pour nous interroger, ainsi que les gens chez qui nous habitons. Ils nous firent subir un interrogatoire serré, et au bout de deux heures, nous laissèrent repartir, parce que nous gardions un profil vraiment bas.

Chaque fois qu'une crise survient, et afin de détourner l'attention de la population, le gouvernement se focalise sur les femmes et le harcèlement s'intensifie. Les médias se mettent à s'en prendre à la façon incorrecte de porter le hijab dans la rue et à l'école. Le lieu de travail devient une geôle. Il y a quelques mois, durant une de ces campagnes contre les femmes, les autorités demandèrent aux écoles de filles de surveiller leurs élèves. Une fille âgée de 16 ans, qui avait reçu plusieurs avertissements en raison de sa "mauvaise" conduite, fut renvoyée de l'école. Selon sa mère, après une grave dépression, elle se suicida.

Mais les femmes résistent à l'oppression et à l'annihilation par l'Etat. Les femmes utilisent tous les canaux possibles pour s'exprimer. Dans leur vie quotidienne, elles résistent à l'imposition du hijab-e-islami. Il y a actuellement plus de femmes écrivains que durant le règne du Shah. L'une d'entre elles a été arrêtée et emprisonnée en raison de son livre intitulé,

"The Women Without Men" - Les femmes sans hommes. De plus en plus, les femmes apparaissent dans les lieux publics et critiquent le gouvernement, en dépit de la situation extrêmement dangereuse. Elles ne cèdent pas.

Reproduit de :

Connexions

N° 34, 1990, pp. 7

Connexions, 4228 Telegraph Avenue,
Oakland, California 94609, U.S.A.

Pourquoi le fondamentalisme?

Les Iraniennes et leur soutien à l'Islam

Haleh Afshar

La religion est à la fois un problème (ou le problème) là où ses structures de domination ont opprimé les femmes, et une solution là où la vision de la libération ou de l'égalité a généré des mouvements puissants pour l'évolution sociale ¹.

L'adoption du voile par un grand nombre de femmes à travers le monde, comme un symbole d'allégeance islamique, exige beaucoup plus que l'attention superficielle qui lui a été accordée jusqu'à présent. Il n'est plus possible de la traiter avec désinvolture comme un signe d'ignorance et d'incapacité à entretenir avec les collègues hommes, des relations sociales de type occidental ², ou encore comme une façon de devenir "redoutable, intouchable, et silencieusement menaçante", au lieu d'être "passive dans sa frustration" ³. Le présent article traitera de la question de l'adhésion au fondamentalisme en général et des érudits iraniens en particulier. Il examinera également les moyens par lesquels le système de croyance est élargi et avalisé en termes idéologiques pour exercer une emprise sur les femmes pratiquantes, ainsi que l'utilisation politique qui en est faite par certains des groupes de résistance actifs en Iran.

Argumentaire

Les femmes qui ont choisi l'Islam comme la voie juste et qui prônent actuellement son enseignement soutiennent que l'occident et ses valeurs ont totalement trahi les femmes et les ont privées d'honneur et de dignité. Zahra Rahnavard, une des représentantes les plus en vue de cette position, déclare :

"Sous cette domination impérialiste universelle, ... elle est devenue, elle aussi une des nombreuses sources de l'exploitation, de la confiscation du pouvoir, de l'inertie, de la spoliation et de l'accumulation. Elle-même et l'essence même de sa vie ont été pressurées".

Comment?

Avec l'aide de sociologues et de psychologues, ils se sont servi d'elle pour créer une poupée parfumée, excitante, ondulante et nue qui se tortille dans les magazines de beauté et de mode pour devenir encore plus jolie.

Mais pourquoi?

Pour mieux vendre leurs surplus inutiles, leurs vieux stocks, qui, s'ils restent plus longtemps sur les étagères, entraînerait leur ruine totale et la chute de leur ordre répugnant. Aussi se charge-t-elle pour eux de la réclame et de la vente.

Ils l'ont transformée en une banale poupée.

"... Les valeurs et les critères de dépendance vis-à-vis de l'impérialisme et du capitalisme, font de la femme un objet de désir, un objet très convoité qui doit se faire belle et s'exposer aux regards de tous".

De même, l'Ayatollah Morteza Mottahari est d'avis que le capitalisme a transformé les femmes en simples mannequins :

"Si vous désirez voir une femme à louer, allez faire un tour dans les cafés et les boîtes de nuit pour voir comment ... moyennant une somme modique ... les femmes doivent soumettre aux hommes leur corps, leur âme et leur honneur ... La femme à louer est celle qui, pour servir des intérêts mercantiles, doit se contorsionner de mille façons pour attirer l'attention du client sur la marchandise. Elle doit apparaître sous des formes indescriptibles sur nos écrans de télévision pour faire la publicité de leurs produits".⁵

Selon l'opinion généralement répandue, ni les écoles de pensée radicales actuelles, telles que le socialisme, ni, d'ailleurs, le féminisme, ne sont en mesure de prendre en compte les responsabilités des femmes en matière de reproduction. Donc, par nécessité, ceux-ci, tout comme le capitalisme, au mieux, marginalisent et généralement dénigrent la maternité, la féminité et les responsabilités familiales, aliénant et exploitant ainsi la plupart des femmes. Comme l'explique Rahnavard :

"Les Marxistes voient la libération des femmes dans les termes suivants :

1 - nécessité de la destruction de la propriété privée ;

2 - destruction de la famille et de son mode de propriété privée ;

3 - libération des femmes des contraintes de la famille, de la dépendance vis-à-vis du mari et de la responsabilité envers les enfants. Disponibilité de crèches et d'écoles maternelles financées par l'Etat qui prennent soin des enfants et permettent à la mère d'être déchargée des tâches domestiques fastidieuses, de se libérer de contraintes aussi peu pertinentes que la virginité, et l'adultère, et qui enfin permettent aux jeunes femmes de choisir d'avoir des relations sexuelles avec qui elles veulent ;

4 - permettre aux femmes de participer pleinement aux processus de production ;

Il est manifeste que ces dispositions aboutissent au même résultat que le capitalisme. Ce qu'un tel processus ne prend pas en compte, ce sont les contradictions entre l'existence même des femmes et la survie de ces ordres corrompus, les contradictions entre la féminité et la suprématie des processus de production ... D'une part, la solution marxiste fait éclater les liens familiaux et arrache les enfants de la chaleur des bras de leur mère pour les mettre à la merci des garderies, tout en privant les mères de leurs sentiments les plus purs, à savoir le dévouement envers leurs enfants ; d'autre part, elle les encourage à se tourner vers la prostitution et l'adultère." ⁶

Ainsi, une fois de plus, les femmes sont considérées comme des objets sexuels, point de vue partagé par les fondamentalistes. Mais la question de savoir si les femmes elles-mêmes sont des participantes volontaires ou si elles ont été socialisées à cet effet reste à débattre. Alors que Rahnavard est manifestement d'avis que c'est le processus de socialisation qui a créé une telle situation désastreuse, l'Ayatollah Morteza estime, lui, que le capitalisme n'a fait que faciliter le développement des tendances "naturelles" :

"L'instinct des femmes qui les pousse à s'embellir et à séduire les hommes est un instinct terrible. Attention au jour où les hommes applaudiront cet instinct et où les stylistes et les artisans de la mode faciliteront ce processus" ⁷.

D'autre part, le groupe de résistance révolutionnaire islamique, Mojahedin Khalq, reproche à cette même tendance non pas d'être un mal en soi mais de limiter le pouvoir des femmes :

"L'énergie considérable dépensée par les femmes pour se maquiller et poursuivre les dernières modes aboutit à une réduction pratique de leur contribution travail dans d'autres domaines tels que les activités sociales et culturelles, ce qui a pour effet d'exacerber leur arriération sociale" ⁸.

On remarque que toutes les analyses revivalistes considèrent la femme comme devant jouer des rôles essentiels dans les domaines social et culturel, mais non dans les processus de production et les sphères publiques.

En outre, il y a une différence essentielle entre les commentateurs musulmans, hommes et femmes, de la nouvelle génération de dévots, sur la question de l'Inné et de l'Acquis, les femmes considérant la reproduction comme innée et la subordination comme acquise, alors que la plupart des hommes considèrent que les femmes sont naturellement inférieures aux hommes et ne leur sont égales ni physiquement ni mentalement.

Femmes et Islam

Intellectuellement, les érudites musulmanes ont un grand avantage dans leurs efforts actuels pour ré-interpréter l'Islam en termes favorables ; cet avantage étant l'amour et l'admiration indiscutables que le Prophète portait aux femmes en général et à sa première femme Khadidja en particulier. Si nous admettons le fait bien connu que toutes les religions adoptent une structure patriarcale et qu'elles font de la discrimination envers les femmes, nous pouvons être en mesure de soutenir qu'en termes de niveau d'oppression, l'Islam est peut-être une des meilleures religions.

Les revivalistes sont tous d'avis que l'Islam rend un hommage particulier aux femmes. Comme le déclare Mottahari :

"L'Islam a rendu le plus grand service aux femmes ... Il leur a donné la liberté, la personnalité, la liberté intellectuelle, et a reconnu leurs droits naturels" ⁹.

Les érudites musulmanes féministes s'accordent généralement pour dire que, loin d'avoir été créée à partir de la côte gauche d'Adam, la femme comme l'homme furent créées par Dieu à partir de la même essence. Bien que certains hadith, ou récits religieux, avalisent l'opinion selon laquelle la femme a été créée à partir de l'homme, beaucoup d'érudites, en particulier Rifaat Hassan et Zahra Rahnavard (F), réfutent ceci en renvoyant au verset coranique 4:1 :

"Hommes, craignez notre Seigneur, qui vous a créés à partir d'une âme unique. De cette âme, Il a créé sa compagne, et à travers eux, IL a donné à la terre un nombre incalculable d'hommes et de femmes."

Hassan et Rahnavard soulignent qu'en Arabe, cette âme unique est un nom féminin et concluent que c'est manifestement l'homme qui a été créé à partir de la côte de la femme ¹⁰. Ainsi, en ce qui concerne l'égalité des sexes, au moins au moment de la création, l'Islam ne semble pas avoir fait mieux que les autres religions.

Depuis que Pandore a ouvert la boîte de tous les maux et apporté la destruction à l'humanité, les hommes et leurs religions continuent de désigner les femmes comme source de tous les maux, croyance qui se reflète dans les différentes histoires de la création qui nous ont été transmises à travers la Bible et les livres saints. C'est Eve qui est immanquablement accusée d'avoir incité Adam, sans méfiance, à croquer la pomme de la connaissance et d'avoir causé leur chute. Cependant le Coran désigne clairement le serpent comme coupable et blâme le diable pour avoir provoqué la chute de l'humanité.

"Alors Satan leur murmura qu'il pourrait leur révéler ce qui leur était caché et qui était leur honte, et il dit : Votre Seigneur vous a

interdit de vous approcher de cet arbre de crainte que vous ne deveniez des anges ou que vous ne deveniez immortels". 7:20.

"Ainsi, il les attira par la ruse. Et quand ils eurent goûté le fruit de l'arbre, leur honte leur devint manifeste et ils commencèrent à se dissimuler [en entassant] sur eux certaines des feuilles du jardin". 7:22.

Ainsi, les érudits musulmans sont en mesure de s'appuyer sur des bases plus favorables pour interpréter le texte du Coran dans l'intérêt des femmes. De même que les femmes et les hommes sont partenaires à part égale dans le péché, ils sont aussi partenaires à part entière et indépendants dans les prières :

"Qui fait le bien, qu'il soit homme ou femme, et est croyant, (tous) entreront au Jardin, où ils seront nourris sans labeur". 40:40.

"Je ne priverai aucun homme ou aucune femme parmi vous du fruit de son labeur". 3 :195.

De même, les femmes sont récompensées pour leurs propres actions, quelle que soit la piété ou l'impiété des hommes de leur famille :

"Allah a donné aux incroyants l'exemple de la femme de Noé et de la femme de Lot. Elles étaient mariées à deux de Nos justes serviteurs et les trompaient ; leurs maris n'ont pas pu les protéger de la colère de Dieu ; les anges leur ont dit : Entrez dans le feu, avec tous ceux qui y entreront. Mais aux croyants, Dieu a envoyé l'exemple de la femme du Pharaon, qui dit : Seigneur, construisez-moi une demeure auprès de Vous, au paradis et délivrez-moi du Pharaon et de ses méfaits. Délivrez-moi d'une nation malfaisante". 66:10 & 11

Outre le fait qu'elles sont des fidèles indépendantes, l'Islam accorde aux femmes une autonomie économique considérable et restreint le pouvoir qu'ont leurs parents et leur époux de les déshériter ou de porter atteinte à leurs droits à la propriété. Ainsi, comme les Musulmans le soulignent, bien que la femme n'obtienne qu'une part d'héritage égale à la moitié de celle des hommes, leur droit à l'héritage est inaliénable, de même que leurs droits indépendants à la propriété :

"Les hommes recevront une part de ce que possèdent leurs parents et les membres de leurs familles, et les femmes recevront une part de ce que laissent leurs parents et les membres de leur famille : que ce soit peu ou beaucoup, elles ont légalement droit à leur part." 4:7.

Les femmes qui participent à la renaissance islamique actuelle disposent donc de beaucoup d'arguments pour étayer leur cause.

Femmes et mariage

Les femmes ne perdent ni leur identité ni leur biens dans le mariage. Dans le Coran, le mariage est en fait un arrangement flexible, conclu par consentement mutuel, selon les termes duquel on attend des femmes qu'elles soient "obéissantes" ¹¹ mais, en retour, elles peuvent attendre des hommes qu'ils les entretiennent au train auquel elles étaient habituées avant le mariage. Le mariage lui-même est négocié sur la base d'un contrat qui lie les deux parties : et pour la consommation du mariage, le contrat inclut un paiement obligatoire ou mahre. (4:24) Même si le mariage n'est pas consommé et si le mari divorce sa femme, on attend tout de même de lui qu'il paie la moitié du mahre (2:238). Dans le mariage, on attend des hommes non seulement qu'ils entretiennent leurs femmes (4:34 et 2:36), mais aussi qu'ils les traitent avec affection (2:238). En outre, les hommes doivent payer une somme supplémentaire aux mères qui acceptent d'allaiter leurs enfants (2:233).

En tant qu'institution, le mariage est glorifié et le célibat généralement perçu comme indésirable. En fait, le mariage est un des signes de la bonté d'Allah :

"Parmi Ses signes figure (le fait qu'Il) a créé parmi vous des épouses pour vous afin que vous puissiez trouver le réconfort auprès d'elles. IL a planté l'amour et l'indulgence entre vous ; tels sont les signes pour ceux qui réfléchissent".(30:21)

Ainsi, le mariage est perçu comme un havre d'amour et de tendresse pour les hommes et les femmes, un domaine d'intimité, de réconfort et de protection mutuels et les femmes exégètes ont tendance à souligner le rôle important joué par les deux partenaires pour préserver ce havre de bonheur.

"Ils doivent trouver la tranquillité dans la compagnie l'un de l'autre et être unis non seulement par la relation sexuelle, mais par également par "l'amour et l'indulgence". Cette description inclut l'attention l'un pour l'autre, le respect, le réconfort et la protection".¹²

Une telle interprétation du texte coranique est cependant tout à fait remarquable car les exégètes hommes offrent dans l'ensemble une perspective différente sur le mariage. Pour Mottahari, le mariage est simplement un moyen, pour les hommes, de satisfaire légalement leurs besoins sexuels, et pour les femmes, de faire payer par les hommes leurs besoins de luxe. Selon lui, les deux membres du couple ont des besoins psychologiques et sociologiques différents ainsi que des approches divergentes de l'institution du mariage.

"La loi de la création, l'homme avait fait de l'homme le demandeur, le suppliant, le nécessiteux, alors que la femme était celle qui était désirée et recherchée. C'est la meilleure protection pour

*l'honneur et la respectabilité des femmes et une juste compensation pour leur faiblesse physique face à la force des hommes. C'est également le meilleur moyen de préserver un équilibre dans leurs vies. C'est un avantage naturel donné aux femmes et un devoir naturel donné aux hommes ...".*¹³

"Les hommes sont esclaves de leurs pulsions sexuelles et les femmes de l'amour qu'elles portent aux hommes..."

*"En outre, et c'est là un point important, les femmes ont de plus grands besoins en richesses et en argent que les hommes. Le luxe et les ornements font partie intégrante de la nature même et de la vie des femmes et constituent pour elles des besoins fondamentaux. Les femmes dépensent dans leur vie quotidienne plus d'argent en objets de luxe et en ornements que les hommes, mais les femmes ont une beaucoup plus grande propension à la dépense que les hommes".*¹⁴

Je dois dire, entre parenthèses, que le vénéré Ayatollah est singulièrement mal informé et certainement peu au fait des études sur les dépenses familiales, qui montrent qu'à travers le monde, les femmes consacrent leur argent à leur foyer, aux besoins quotidiens mineurs tels que l'alimentation, et majeurs, tels que l'éducation des enfants. En comparaison, les hommes entreprennent des dépenses généralement pour leurs propres besoins ou pour des objets coûteux tels que les voitures, les mobylettes etc. Il faut noter, cependant, que dans le contexte du discours fondamentaliste islamique, les femmes considèrent le mariage comme un partenariat entre deux égaux, alors que les hommes ont plus tendance à le percevoir comme une transaction financière entre le corps de la croyante et la bourse de l'homme.

En dépit des différences d'interprétation en ce qui concerne les rôles et les devoirs dans le mariage, les adeptes de l'Islam restent convaincus que c'est la reconnaissance par, l'Islam, des obligations des femmes dans le mariage et la reproduction ainsi que des récompenses terrestres et célestes qui y sont associées, qui en fait une religion si spéciale et si appréciée par tant de femmes à travers le monde. Le mariage est un devoir divin, que l'Islam glorifie alors qu'il abhorre le célibat. Ainsi, même le Mojahedin Khalq, groupe de résistance aguerri, considère le mariage comme une "sainte institution" qui, "*dans une société saine, serait d'abord basée sur les valeurs idéologiques des partenaires*".¹⁵

Dans le cas des Mojahedin, il semble qu'en pratique, les femmes ne peuvent être actives dans le mouvement que si elles y participent en tant qu'épouses d'activistes. Ainsi, Masoud Rajavi, dirigeant des Mojahedin, était d'abord marié à la fille de l'ex-président Bani Sadre. Après la rupture de l'alliance politique entre les deux hommes, le mariage fut également rompu. Par la suite, le second de Rajavi fut obligé de divorcer de sa

femme afin qu'elle puisse épouser Rajavi, un bel exemple d'échange de partenaires. Cependant, en raison du fait qu'ils se déclarent idéologiquement islamiques, ils se sont sentis obligés de publier des pages et des pages de propagande pour expliquer que Maryam, la nouvelle épouse, avait des qualités de dirigeant, mais qu'elle ne pouvait assumer conjointement la direction du mouvement qu'en tant qu'épouse de Rajavi. Il semble, qu'aux yeux des Mojahedin, c'est uniquement à celles qui partagent la couche du dirigeant que l'Islam permet de partager ses responsabilités. C'est là une position peu confortable pour un groupe de résistance.

En dépit de ces aspects et de ces concepts divergents d'obligations mutuelles, le mariage n'est nécessairement perçu ni comme un événement unique et irrévocable, ni comme une institution immuable ; les hommes comme les femmes ont le droit de choisir des partenaires différents à différents moments de leur vie. Le divorce est très aisé pour les hommes, et possible pour les femmes qui ont été assez prévoyantes pour inclure le droit de divorce dans le contrat de mariage. A défaut, les femmes sont autorisées par le Coran à négocier (4:128) ou à "exercer un chantage pour s'en libérer" (2:29). Bien que le Coran conseille aux croyants de rechercher autant que possible la réconciliation dans le mariage (4:35, 2:28), en cas d'échec, il prévoit que les hommes prennent des dispositions raisonnables en faveur de leurs femmes divorcées (2:29), qu'ils les gardent dans l'honneur ou qu'ils les laissent partir dans l'affection (2:29). Il n'y a pas de honte associée au divorce, et les hommes et les femmes divorcés peuvent se rencontrer et se remarier (2:235). Les hommes ne sont autorisés à aucun moment à reprendre le mahre :

"Ne reprenez pas la dot donnée à la femme même si c'est un talent d'or" 4:31.

Les érudits musulmans soutiennent depuis longtemps que l'Islam n'entraîne pas les femmes dans le mariage, ne les oblige pas à la domesticité, et en leur octroyant un droit séparé à la propriété, il les rend économiquement indépendantes du mari, donc tout à fait capables faire face. IL est évident que ceci s'explique surtout par la personnalité de Khadidja, première femme très remarquable de Mohammed, qui était beaucoup plus âgée que lui. Khadidja, qui était une riche veuve, avait d'abord embauché Mohammed comme représentant de commerce et ce dernier avait effectué de nombreux voyages pour elle. Par la suite, elle lui demanda de l'épouser. Quand Mohammed refusa, elle s'adressa tout simplement à l'oncle de ce dernier et exigea plus ou moins qu'il lui donne son neveu en mariage. Cette union fut très réussie : Khadidjah fut la première convertie à l'Islam et c'est grâce à la protection de sa puissante tribu que Mohammed survécut, aux cours des premières années tumultueuses de l'Islam, alors qu'il était pourchassé par les gens de la Mecque. Du vivant de Khadidja, Mohammed ne prit pas une deuxième femme et les versets

Pourquoi le fondamentalisme?

du Coran qui prônent la polygamie (4:3) et la nécessité de se couvrir pour les membres de la famille du Prophète (33:33), datent tous d'après sa mort.

Cependant, il y a le problème du devoir d'obéissance de la femme dans le mariage et du fait que l'homme est autorisé à battre ou à réprimander l'épouse désobéissante :

"Les femmes de bien sont obéissantes. Elles gardent cachées leurs parties intimes car Dieu les a gardé cachées. Quant à celles qui se révoltent ou qui désobéissent, il faut les réprimander, les renvoyer seules à leur couche, et les battre. Cependant, si elles obéissent, n'entreprenez plus d'action contre elles". 4.34

Certaines érudites telles que Lemu soutiennent que le concept d'obéissance dans ce contexte est très spécifique et fait partie intégrante du respect de la femme pour le mari reconnu comme chef de famille et, "en tant que personne responsable de la marche des affaires de la famille à qui il lui faut donc obéir même si elle ne trouve pas son jugement acceptable".¹⁶

Rahnavard, quant à elle, considère que l'obéissance est encore plus spécifique et qu'elle ne s'applique qu'au devoir conjugal, "qui est le droit du mari" ; elle est également d'avis que "la correction physique" ne doit pas être plus qu'une caresse et qu'elle ne doit infliger aucune souffrance"¹⁷.

Polygamie

Même les converties les plus soumises avaient du mal à assumer la question de la polygamie. La toute nouvelle école des musulmanes féministes revivalistes, avec l'apport d'érudits tels que Eqbal au Pakistan et Ali Shariati en Iran, met l'accent sur les aspects positifs de l'islam et en justifie les aspects négatifs. D'où la lecture de la totalité du verset relatif à la polygamie qui stipule :

"Mais si vous craignez de ne pouvoir les traiter avec équité, n'en épousez qu'une ou alors épousez une de vos esclaves. Il vous sera ainsi plus facile d'éviter l'injustice".¹⁸

Selon Rahnavard, la polygamie est permise uniquement comme un moyen de protéger les orphelins et constitue une solution de secours quand, les hommes ayant été tués en masse à la suite d'événements tels que les guerres, les femmes et surtout les enfants se retrouvent sans protection¹⁹. Selon Lemu, c'est une façon de prendre en compte "le sur-nombre de femmes sans attaches dans la société".²⁰

Mais ce sont les explications de l'Ayatollah Mottahari que je trouve particulièrement intéressantes, car celui-ci ne se contente pas de fermer les yeux sur la polygamie, mais aussi approuve les mariages temporaires qui

permettent à l'homme d'épouser une femme pendant une période brève ou longue, selon son gré. Selon Mottahari :

*"Il est incontestable que la maladie mensuelle de la femme et sa fatigue après la naissance d'un enfant la rendent différente de l'homme en matière de besoins sexuels, et ce sont ces besoins qui poussent l'homme à se tourner vers une autre femme ; ... là où les femmes ne jouissent pas de libertés sociales et morales sans entraves qui permettraient aux hommes de satisfaire librement leurs désirs sexuels, c'est par le biais de la polygamie que ces désirs sont canalisés".*²¹

*"Le mariage temporaire est une solution pour ceux qui ne peuvent pas contracter un mariage permanent. Mais il ne s'agit pas de prendre une épouse en location"*²² [C'est pourtant exactement ce que font ces hommes] :

*"Pour assouvir ses pulsions sexuelles, l'homme moderne se sert d'alibis tels que sa secrétaire, sa dactylo ou invente cent autres excuses du même genre, et en fait payer les frais par le gouvernement ou par une quelconque autre institution sans avoir lui-même à déboursier un sou."*²³

Ainsi, la polygamie est, pour les hommes, une forme légale de l'assouvissement des désirs sexuels, et, selon ses partisans, confère à l'homme des responsabilités tout en lui apportant des satisfactions :

*"Si on prive l'homme de la possibilité d'épouser une seconde femme dans les normes, les dangers du sexe illicite deviennent alors très réels".*²⁴

*"Et ce n'est un secret pour personne qu'une sorte de polygamie se pratique de façon très courante en Europe et en Amérique. La différence est que l'homme occidental n'a aucune obligation légale vis-à-vis de sa seconde, sa troisième ou sa quatrième maîtresse et de leurs enfants, alors que le mari musulman a assumé une obligation légale totale envers sa deuxième, sa troisième, sa quatrième femme et leurs enfants".*²⁵

On dit généralement que les hommes partout dans le monde sont "naturellement" polygames et que si on leur refuse des femmes, ils peuvent bien se tourner vers d'autres hommes, comme c'est la pratique dans l'occident pervers aux valeurs corrompues. Comme l'explique Mottahari,

*"... mais l'homosexualité est légale ; ces gens pensent qu'il est inconvenant de prendre une concubine, et ceci est considéré comme contraire à la nature humaine. Cependant le fait de prendre un concubin est tout à fait convenable, et conforme à la nature humaine et aux concepts de moralité du vingtième siècle"*²⁶.

Pourquoi le fondamentalisme?

Cependant, bien que tous les revivalistes islamiques conviennent de la nécessité de la polygamie, l'attitude des femmes concernant la manière dont les hommes devraient aborder une telle situation est tout à fait différente de celle des hommes. Selon Lemu, dans les périodes de guerres et quand il n'y a pas assez d'hommes,

“la solution de compromis pour les femmes dans de telles circonstances, est que si on leur laisse le choix, beaucoup d'entre elles préféreraient partager un mari plutôt que de ne pas en avoir du tout”.²⁷

D'autre part, Mottahari considère la polygamie comme “une nécessité sociale”, car il y a plus d'hommes que de femmes dans le monde et, en outre, un homme ne peut pas satisfaire ses besoins sexuels avec une seule femme. Mottahari mentionne une autre nécessité, qui est celle de l'accroissement de la population ; selon lui, ce sont là des arguments qui font que l'homme doit aborder la polygamie

“comme un devoir nécessaire ... tout comme le devoir d'accomplir le service militaire ... dans de tels cas, il ne faut pas demander l'accord d'une partie intéressée pour entreprendre un devoir social”.²⁸

Ainsi, selon Mottahari, on a tort de demander l'accord de la première femme avant d'en prendre une seconde.

Tous les partisans de la polygamie restent fermement opposés à la polyandrie. Car selon Khorshid Ahmad, Directeur Général de la Fondation Islamique :

“sociologiquement parlant, l'institution de la famille dans un contexte patriarcal peut fonctionner efficacement en cas de polygamie mais se désintégrerait tout simplement en cas de polyandrie...”

“... même d'un point de vue physiologique et sexologique, la polyandrie serait une anomalie... ; et si nous examinons l'origine et pas simplement la transmission des maladies vénériennes, nous constatons qu'elles proviennent de la femme qui a des rapports avec plusieurs hommes...”.²⁹

Partant de cet argument, Khorshid Ahmad tire la très curieuse conclusion suivante :

“Si un homme a des rapports sexuels avec plus d'une femme, mais si la femme avec qui il a des rapports n'en a pas avec d'autres hommes, il n'y aura pas de maladies vénériennes”.³⁰

Mottahari s'oppose également à la polyandrie, car,

“la pratique de la polyandrie non seulement va à l'encontre de la nature monopolistique des hommes, mais est également à l'opposé

*de la nature des femmes. La recherche psychologique a montré que les femmes sont favorables à la monogamie beaucoup plus que les hommes".*³¹

C'est certainement en raison de ce besoin psychologique que les hommes musulmans se soumettent avec tant d'ardeur à leur devoir de polygamie sans demander l'accord de la première femme!

Domesticité et maternité

Ce n'est pas tant le mariage que la maternité qui est considérée par le croyant comme un privilège particulier accordé aux femmes. On soutient qu'il y a une division divine du travail selon laquelle les femmes ont été créées pour la domesticité et la maternité et qu'elles devraient accepter ces rôles de bonne grâce. Ainsi, Mottahari déclare :

*"La nature a assigné aux femmes les responsabilités, les douleurs et le lourd fardeau de la reproduction, la part réservée aux hommes par la nature dans ce processus ne se limitant qu'à une activité passagère très agréable ; ce sont les femmes qui doivent supporter le fardeau de la maladie mensuelle (sauf dans l'enfance et la vieillesse), endurer la maladie spécifique et les maux de la grossesse, souffrir les affres de l'enfantement et de ses suites et finalement, allaiter le bébé et s'en occuper".*³²

Que la maternité soit un devoir sacré et que les "mères des croyants" aient un coin spécial de paradis qui leur soit spécialement réservé, ceci n'est contesté par aucun des théoriciens fondamentalistes. Parmi les nombreux versets du Coran glorifiant la maternité, on compte celui-ci :

"Nous avons ordonné à l'homme de respecter ses parents ; sa mère le porte dans un état constant de faiblesse, et met deux ans à le sevrer. Rendez-moi grâce ainsi qu'à vos parents ; je suis le but ultime". 31:14

Ainsi, en rendant grâce à leurs mères, les Musulmans rendent grâce à Dieu et accomplissent un devoir religieux. On cite la parole du Prophète selon laquelle "le paradis se trouve au pied de vos mères". L'Islam ratifie une division du travail qui fait des femmes les gardiennes du berceau et des hommes, le soutien de la famille. Cependant, les causes d'une telle division du travail, la rétribution de ce travail, et le temps qui lui est dévolu, ce sont là des questions qui restent ouvertes à la discussion. Les versets coraniques qui ordonnent aux croyants d'aimer et de respecter leurs mères sont trop nombreux pour être tous cités. Mais il est indéniable que la maternité est une tâche louable et importante. Pour certains, comme Ali Shariati, les femmes ne peuvent atteindre la réussite qu'en rapport avec les hommes de leur famille, que ce soit par le mariage, la maternité ou la filiation. Il tient Fatemeh, la fille de Mohammed, pour une person-

ne remarquable dont toutes les femmes devraient suivre l'exemple, et dont il juge les qualités suivantes dignes d'intérêt :

“En tant que mère, elle a élevé sa fille Zeinab et ses fils Hossein et Hassan. D'autre part, en tant qu'épouse exemplaire, elle est restée jusqu'au bout aux côtés d'Ali, durant ses moments de solitude, de difficultés et d'épreuves comme durant ses grands moments. En tant que femme, elle a assumé des responsabilités sociales, de sa naissance au jour où, seule, elle a mis en terre le corps de son père pour finalement trouver sa propre tombe en terre étrangère, elle a supporté tout cela en silence sans jamais cesser de lutter. Sur le front extérieur, elle a combattu les incroyants, et à l'intérieur les déviants et les meurtriers, “cache ma tombe afin qu'ils n'organisent pas de cérémonies de deuil et qu'ils ne prient pas sur ma dépouille, afin que sous prétexte de prier pour moi, les usurpateurs ne justifient leurs pouvoirs nouvellement acquis au nom de la religion”. ³³

Les exégètes tels que Rahvanard, sont également favorables à la division du travail, les femmes s'inscrivant dans la sphère de la domesticité. Ici, c'est la nature qui est désignée comme le facteur causal.

“Il y a des différences physiques et émotionnelles qu'il est risqué de négliger. Il est incontestable que le communisme a opprimé les femmes en les privant des spécificités de la féminité alors que leur a alloué le lourd fardeau de la maternité ...

Mais l'Islam glorifie la maternité et ordonne aux hommes et aux femmes d'apporter l'amour et la paix les uns aux autres et de reconnaître l'importance primordiale de cette spécificité biologique qui implique que : la femme, en tant qu'être humain, est entièrement responsable, devant Dieu et devant la société, de l'accomplissement de cette responsabilité, ses obligations étant définies selon ses caractéristiques physiques et émotionnelles. En raison de ces obligations et de la lourde tâche sociale de l'éducation des enfants, on n'attend pas d'elle qu'elle participe pleinement à la production sociale, et l'Islam ne lui donne pas un rôle de premier plan dans le processus de production”. ³⁴

A bien des égards, le fondamentalisme est une consécration de la maternité en tant que rôle rétribué et respectable que les femmes doivent tenir au sein de la sphère domestique, et il est certain que c'est de la validation de ce rôle que le fondamentalisme tire en partie son attrait. La plupart des écrits des fondamentalistes sont dirigés soit contre les féministes, soit contre les marxistes ou contre la tendance du capitalisme à nier la place centrale de la maternité et à dénoncer la domesticité comme une forme d'oppression des femmes. Mottahari met en garde contre la destruction du foyer :

“La substitution de l'autorité du gouvernement à celle du père, qui est la tendance actuelle en Occident, sapera les sentiments maternels, transformera le lien émotionnel qu'est la maternité en une forme d'emploi salarié où l'argent servira d'intermédiaire entre la mère et son amour ; la maternité n'est plus un lien, mais un emploi salarié.

*Il est évident que ce processus mènera à la destruction de la famille et à une annihilation totale et inévitable des femmes”.*³⁵

Mais pour les croyants, l'Islam considère la maternité à la fois comme une tâche et comme une récompense.

*“Quel affection mutuelle! Les ailes de l'indulgence veillent sur nous quand nous sommes sans défense, et plus tard, notre tendresse protège nos enfants et les personnes âgées, quand ils en ont besoin! Si nous sommes bons et patients, compréhensifs et encourageants dans notre attitude vis-à-vis des membre de notre famille, développant ainsi en eux ces mêmes vertus, nous serons sûrs de promouvoir également ces vertus dans la société”.*³⁶

Comme le souligne Rahvanard :

“La maternité, le rôle de mère et d'épouse et le fait de ne pas partager la responsabilité de soutien de famille ... Tout cela contribue-t-il à emprisonner la femme musulmane dans son foyer, et à l'assujettir dans des liens domestiques?

Jamais! Jamais ...

*C'est la route vers la liberté, la libération de la femme en vue de son développement et de son épanouissement ... ; elle a la responsabilité révolutionnaire de montrer le droit chemin et d'interdire le mal, de dénoncer ce qui est faux et d'enseigner ce qui est juste ... Il incombe aux femmes d'éduquer les générations futures et c'est à elles d'entériner ou de rejeter tous les programmes politiques”.*³⁷

Emploi formel

Si les femmes sont les bastions de la famille, elles deviendront nécessairement dépendantes des hommes pour leur subsistance. Ceci est accepté par tous les croyants qui se réfèrent au verset coranique qui dit :

“les hommes exercent une autorité sur les femmes, parce que Allah a créé les uns supérieurs aux autres, et que les hommes dépensent leurs biens pour les entretenir” 4:34.

Dans la pratique, la femme musulmane doit accepter un bon nombre des préceptes du patriarcat si elles adhèrent à l'Islam et à son enseignement. Beaucoup le font sans poser de questions. En traitant de ce verset du Coran, Fatima Hareen, nouvellement convertie à l'Islam et épouse d'un Allemand converti, fait référence une fois de plus à la question de la

nature de la femme, et, tirant une généralisation de ses opinions personnelles, déclare :

“Il inclut tout ce qui est nécessaire à mon bonheur en tant que femme. Il m’accorde le droit auquel j’aspire ... Mais, surtout, il m’accorde le droit de dépendre de mon mari, que ce soit pour ma subsistance, ou pour toute décision importante qui doit être prise... N’est-il-pas de la nature même de la femme de souhaiter avoir un mari puissant, juste, sage et prévenant?” ³⁸

D’autre part, en se basant sur le sens large et varié des différents mots du verset, Hassan soutient que les exégètes de ce verset ont tout simplement choisi la mauvaise interprétation, et que ce qui est impliqué ici, c’est que l’homme est simplement autorisé à dépenser ses biens l’entretien de la femme durant la courte période de la grossesse et que l’autorité dont il est question ici n’est pas accordée aux hommes de façon absolue et permanente, mais dans un but spécifique et pour une période limitée. De même, une autre interprétation de ce verset peut être que, au moment de la grossesse, l’homme a la responsabilité de dépenser ses biens pour l’entretien de la femme supérieure, qui est capable de reproduction et qu’il faut entretenir à ce moment là ³⁹. Ainsi une traduction correcte pourrait se lire comme suit :

“Les hommes entretiennent les femmes avec les largesses que Dieu a accordées plus abondamment aux uns qu’aux autres ; et avec ce qu’ils peuvent dépenser de leurs biens” 4:34.

Rahvanard fait remarquer que le mot autorité est une mauvaise interprétation et que le Coran fait référence à une répartition spécifique des responsabilités. Les hommes n’ont pas été désignés pour exercer une autorité sur les femmes, mais il leur a été conféré la lourde responsabilité de subvenir à leurs besoins tandis qu’elles assument la tâche essentielle de la maternité. Ainsi, tout comme Hassan, l’interprétation du verset par Rahvanard souligne qu’il a été attribué aux hommes un devoir et non une autorité, et que la notion de supériorité signifie que l’homme et la femme peuvent être supérieurs l’un à l’autre à différents égards. ⁴⁰

Cependant divers érudits émettent des jugements différents sur les implications de cette responsabilité. Riffat Hassan affirme que c’est une obligation tout à fait temporaire ; elle considère la période de dépendance économique comme très courte, durant peut-être le temps où la mère s’occupe du bébé. C’est un moyen d’éviter à la femme le terrible problème d’être une mère seule sans ressources, ou de devoir assumer un travail à plein temps tout en s’occupant d’un bébé. Mais Hassan souligne que les largesses abondamment accordées par Dieu ne sont seulement au bénéfice des hommes. Elles ne sont pas non plus, par nature, spécifiques à un sexe, en ce qui concerne les capacités physiques et les talents artistiques. Selon Hassan, certains hommes et certaines femmes ont reçu des dons

que les autres n'ont pas. Ce qui signifie qu'il n'y a pas d'obstacles à ce que les femmes assument des emplois formels dans n'importe quel domaine, et qu'elles peuvent avoir les mêmes aptitudes que les hommes.

D'autres partisans du fondamentalisme adoptent une perspective différente. Ainsi Mottahari est un de ceux qui soutiennent qu'il y a entre les sexes des différences physiques et psychologiques fondamentales qui font que l'un est mieux équipé pour le domaine public tandis que l'autre est plus adapté à la sphère privée. Il souligne que les femmes sont "naturellement" calmes, tranquilles, réservées et non violentes, alors que les hommes sont tout le contraire. Cependant les femmes sont également inconstantes, démonstratives, et plus facilement influencées par des émotions telles que la colère et la peur. En un mot, Mottahari, tout comme beaucoup d'autres théologiens musulmans de premier plan, considère que les femmes sont illogiques et incapables d'atteindre le même niveau de rationalité que les hommes. En outre, la maternité fait perdre aux femmes leurs aptitudes :

"Tout ceci mine la force physique et musculaire des femmes et réduit leur aptitude à travailler et à gagner leur vie. C'est pour cela que, si la loi conférait aux hommes et aux femmes les mêmes responsabilités pour gagner leur subsistance, et si les hommes ne devaient pas protéger les femmes, celles-ci se trouveraient dans une situation déplorable ... En termes de force et de talent pour participer au dur processus de production économique, les hommes et les femmes n'ont pas été créés égaux et ne sont pas dotés des mêmes aptitudes" ⁴¹.

Rahvanard donne une version conditionnelle de ce point de vue.

"Dans certaines interprétations erronées, on perçoit les aptitudes comme étant exclusivement masculines... mais si l'on se rapporte au verset 4:3, on note qu'il ne spécifie pas que certains hommes ont été mieux dotés que les femmes ... Ce n'est pas non plus une question de supériorité des uns sur les autres ... si les hommes qui ont une plus grande force physique, et qui, en outre, n'ont pas à assumer les responsabilités de la grossesse, de l'enfantement et de l'allaitement, peuvent rendre à la société plus de services sur le plan économique. Le coeur de l'homme est moins tendre, mais par contre, celui de la femme a plus de délicatesse, offre ce qu'il y a de mieux en termes d'humanité et d'émotions, et est totalement dévoué et aimant ; il a le don de la vie et est complètement un coeur, un coeur pour aimer et pour donner" ⁴².

Cependant, c'est cette émotivité qui est perçue comme cause première de la domesticité des femmes et de leur incapacité à participer à la production sociale. Mottahari soutient même que, en raison de leur propension à s'épancher, à ne jamais garder un secret et à se soulager de toutes les

Pourquoi le fondamentalisme?

tensions émotionnelles, les femmes ont un taux de suicides et de crises cardiaques plus faible et une plus grande longévité que les hommes. Par contre, l'emploi formel détruirait inévitablement les femmes. Rahnavard renvoie à l'expérience russe :

"Ils exploitent son travail dans les champs, les usines et les bureaux si bien qu'en un rien de temps, ils la transforment en une vieille haridelle, une femme brisée à qui il ne reste rien ... tel est le désastre qui s'est abattu sur la femme russe ... si bien que dans le bloc communiste, à quelques rares exceptions près, nous ne voyons aucune femme remarquable émerger dans la sphère publique" ⁴³.

Ainsi, étant incapable d'entrer en compétition avec les hommes sur un pied d'égalité et ayant perdu l'emprise qu'elle avait sur sa famille, la femme se retrouve vieillie, décrépite et indésirée.

L'idée que le dur labeur consume la beauté des femmes est prédominante dans un grand nombre de discussions sur les femmes et le travail. Mottahari prévient également les femmes :

"Si la femme est obligée d'être comme l'homme, si elle doit constamment travailler, se battre et courir après l'argent, alors sa fierté sera détruite, et les rides et les sillons que les problèmes financiers ont creusé sur le front et le visage des hommes apparaîtront sur son front et sur son visage..." ⁴⁴.

Que les femmes perdent leur beauté est considéré déjà comme un grand mal, mais pour Mottahari, il y a pire, à savoir, les implications d'une telle situation pour les hommes.

"Il est évident qu'une femme dont l'esprit n'est pas libre ne trouvera pas le temps de prendre soin d'elle-même et d'être en mesure d'offrir à son mari le bonheur et la gaieté. L'Islam conseille à la femme de se faire belle pour son mari, de lui montrer ses réalisations, de satisfaire ses besoins sexuels et de ne refuser aucune de ses exigences car ceci provoquerait chez celui-ci des problèmes psychologiques et des névroses" ⁴⁵.

Nous avons ici l'essence même des positions des hommes fondamentalistes, à savoir que les femmes sont essentiellement des objets sexuels toujours disponibles, dont l'intérêt majeur dans le mariage est d'obtenir un paiement pour des services sexuels rendus.

Sexualité et voile

La sexualité en général et la sexualité féminine en particulier sont un sujet de préoccupation majeure chez les Musulmans. Selon l'érudite Nabian Abott, cette préoccupation remonte à l'époque du Prophète :

“La sexualité était presque une obsession de la population toute entière, et les conversations relatives à la sexualité, qui étaient franches parmi les classes plus aisées, avaient tendance à être indécentes et obscènes parmi les couches moins aisées”⁴⁶.

C'est là la raison de l'introduction du voile et/ou de la polygamie. En tout état de cause, la sexualité reste une obsession dominante de nos jours, comme elle l'a toujours été. Il y a cependant une différence intéressante entre les hommes et les femmes concernant l'analyse de ce processus. Au delà de l'opinion générale selon laquelle les hommes ont des désirs sexuels plus marqués que les femmes, il y a la question du rôle joué par la femme pour exciter ces désirs et de celui que doit jouer la “nature” de l'homme et de la femme.

“Les hommes sont assujettis par leurs passions sexuelles et les femmes par leur amour pour les hommes... ;...les hommes souhaitent posséder le corps des femmes et contrôler leur personne, alors que les femmes désirent s'emparer du coeur des hommes et les retenir par leur amour. Les hommes souhaitent dominer les femmes par la tête, alors que les femmes désirent les influencer par leur coeur”⁴⁷.

“grâce à son intelligence naturelle, la femme ... a pris conscience du point faible dont la nature a doté l'homme, et qui en fait celui qui est en quête d'amour, le poursuivant, alors que la femme est celle qui est recherchée, la poursuivie... En prenant conscience de cette situation, et de sa position par rapport aux hommes, la femme a eu recours aux ornements et au luxe pour l'aider à s'emparer du coeur de l'homme et, dans le même temps, a pris ses distances vis-à-vis de l'homme en sachant qu'elle ne devait pas se donner sans rien obtenir en échange, mais qu'elle devait exacerber son désir et sa passion et rehausser ainsi son propre statut”⁴⁸.

“L'Islam a spécifiquement ordonné aux femmes de se couvrir car elles ont un désir instinctif de s'exhiber et de se faire remarquer. En termes de coeurs à prendre, ce sont les hommes qui sont la proie et les femmes les prédatrices, tout comme en termes de satisfaction sexuelle et physique, les femmes sont la proie et les hommes les prédateurs ... ; le désir de se montrer nu est propre à la nature des femmes, et c'est donc d'elles que l'on exige de se couvrir”⁴⁹.

L'image de la femme tentatrice est projetée non seulement par les hommes, mais aussi par certaines des femmes exégètes. Ainsi, Rahvanard déclare :

“A travers cette femme, et cette emprise réelle qu'elle a conquise sur l'homme, comme il lui est facile de manipuler cette autre moitié de

l'humanité et de tourner son attention vers la sexualité, les apparences et le désir, en le détournant son attention des problèmes sociaux majeurs" ⁵⁰.

Il semble, selon Mottahari, que lorsque l'homme prend soin de son apparence, il ne fait que rehausser sa position sociale, alors que chez les femmes, cela ne va pas sans risques :

"Si un homme du clergé se pare de façon extraordinaire, porte un grand turban ou arbore une longue barbe, revêt son manteau et s'appuie sur sa canne en prenant certains airs, de telles poses et une telle apparence sont explicites ; elles signifient : traitez-moi avec égards, ne vous mettez pas sur mon chemin, soyez respectueux, baisez-moi la main ... Cependant, la femme peut s'habiller ou marcher ou se déhancher ou encore se mouvoir d'une façon qui dit, ou plutôt hurle : poursuivez-moi, taquez-moi, injuriez-moi, mettez-vous à genoux devant moi, dites-moi que vous m'aimez et que vous m'adorez. Ceci est-il convenable pour l'honneur d'une femme?" ⁵².

Ainsi, selon Mottahari, les femmes, de par leur nature, seraient provocantes et chercheraient à exciter les passions des hommes. Nous commençons à entrevoir ce sur quoi se fonde réellement l'imposition du voile aux femmes, à savoir, la crainte de la sexualité des femmes. Loin d'assurer la protection des femmes, le voile est là pour protéger les hommes, admet Mottahari, en dénonçant non seulement la propension des femmes à se faire belles et à se dénuder, mais aussi les effets que de telles actions ont sur les hommes :

"Il faut noter que la liberté sexuelle exacerbera le désir et le transformera en une obsession permanente et insatiable" ⁵².

Il est manifeste que cette forme d'argumentation non seulement, place les femmes dans le purdah, qui signifie littéralement derrière le rideau, dans la sphère de la domesticité, mais encore leur assigne un rôle de proie, l'homme étant le prédateur sur le sentier de la guerre, pour les pourchasser et les violer.

Il existe une littérature abondante, produite par des Musulmanes qui soutiennent, de manière très convaincante, que derrière ce point de vue particulier, se dissimule la crainte réelle et intense de l'homme musulman pour la sexualité féminine. L'Islam, comme les autres religions, condamne la sexualité féminine déclarée, mais comme l'Hindouisme, il célèbre l'union sexuelle et n'assigne pas une haute valeur religieuse au célibat et à l'abstinence sexuelle. Le problème est que le désir toujours présent des hommes les rend extrêmement vulnérables à l'attrait exercé par les femmes ; c'est donc la femme qui est la tentatrice et qui pourchasse éternellement l'homme, sa proie sexuelle ⁵³.

Dans son étude passionnante "La femme dans l'inconscient Musulman", Fatna A. Sabbah souligne qu'il y a une crainte profonde de la femme omni-sexuelle, chez l'homme musulman, qui est convaincu que la femme :

"peut difficilement être une bonne croyante, une Musulmane pieuse, liée par la foi et se contentant du quart de l'homme... ; les exigences déraisonnables de son vagin avide vont l'obliger à se rebeller contre toutes les règles qui régissent la sexualité dans la civilisation musulmane, et surtout celles relatives à l'hétérosexualité, la fidélité, l'hégémonie sociale..., la vertu (la prostitution étant condamnée comme la pire déchéance possible). Et finalement, ces exigences la pousseront à ne pas se conformer aux rôles des sexes".

"... Le désir de la femme est une force irrésistible, si biologique, si animale qu'elle est fatalement poussée à se rebeller contre les contraintes, les obstacles qui sont censés mettre un frein à sa capacité au plaisir physique. Par définition, elle est en révolte contre les efforts de hiérarchisation et de classification servant de fondement à l'Islam spirituel, qui est basé sur la maîtrise des forces biologiques et leur assujettissement à un ordre conçu par et pour l'homme et sa glorification dans le Dieu, Allah, le Dieu masculin".⁵⁴

D'où la nécessité de cacher les femmes pour protéger les hommes, car, dans l'inconscient musulman, toutes les femmes sont potentiellement omni-sexuelles. Une telle perspective permet une meilleure compréhension de la majeure partie des écrits de nombreux chefs musulmans, qui autrement paraîtraient trop chargés de haine pour les femmes pour être rationnels.

Cependant, pour les dévots, le hejab est la bannière de l'Islam, c'est par lui que les fondamentalistes annoncent leur conversion et que les femmes symbolisent leur dévotion. Certains exégètes affirment que les femmes portent le voile parce qu'il leur permet de délimiter plus clairement leur position sociale par rapport aux hommes, de se sentir plus à l'aise et de prendre leurs distances par rapport à toute mauvaise intention (55). Cependant, à mon sens, le fait de se couvrir le corps est autant un acte politique qu'idéologique. Ainsi, les Mojahedin déclarent-ils :

"Dans la culture islamique, nul n'est autorisé à se vêtir de façon inadéquate, surtout les femmes. Il y a, dans ce domaine, des règles spécifiques. En conséquence, à travers les vastes luttes et la conscientisation sociale de notre société et en relation avec ses exigences, un grand nombre de nos femmes iraniennes islamiques en lutte ont choisi des vêtements appropriés qui respectent le hejab sans nullement entraver leurs interactions sociales"⁵⁶.

Recouvertes d'un ample vêtement par dessus leurs habits, leurs femmes portent également un pantalon et un foulard de tête qui symbolise à la

fois la résistance et l'innocence. Ceci contribue à effacer le spectre de la femme objet sexuel, de l'homme, chasseur perpétuellement excité, et de l'immoralité de l'occident. Ainsi, comme le souligne Lemu :

*“Quand elle sort ou qu'elle est en présence d'hommes autres que son mari ou sa famille proche, on attend d'elle qu'elle porte un vêtement qui recouvre toutes les parties de son corps sans révéler ses formes. Quel contraste avec les modes occidentales qui, tous les ans, s'appliquent délibérément à exposer une autre zone érogène aux yeux du public! Au cours des dernières années, nous avons vu la montée et la chute de la mini-robe, de la micro-jupe, du wet-look, des shorts, du transparent, des seins nus et autres modes conçues pour souligner les parties intimes du corps féminin. Ces derniers temps, on peut observer la même tendance dans la mode masculine, avec les pantalons serrés, bien que les stylistes pour hommes semblent, pour le moment, marquer un temps d'arrêt, en attendant que les hommes soient assez libérés pour se plier à la mode des vêtements qui dénudent le buste ou des pantalons transparents, ce qui, fort heureusement, n'est pas encore le cas”*⁵⁷.

Ici, comme dans d'autres écrits sur le hejab, on note, d'une part, l'acceptation tacite du fait que les femmes sont des objets sexuels, et, d'autre part, l'accent mis sur le fait que la sexualité devrait relever de la sphère privée et ne se manifester que dans les limites du mariage. Par conséquent, ce ne sont pas les mini-jupes et les vêtements transparents qui sont jugés répréhensibles, mais leur port en public. Mottahari en explique les raisons :

*“Le fait d'étaler ses pulsions sexuelles et de les assouvir en public, en dehors de l'environnement du foyer affaiblit la société, sape sa force de travail et réduit sa capacité de production. Alors que ceux qui sont opposés au hejab avancent le fait qu'il empêche la moitié de la force de travail sociale de participer au processus de production, c'est en fait l'absence d'hejab qui décourage la force de travail et affaiblit les hommes”*⁵⁸.

Il est assez étrange de noter qu'il n'y a pas de débat pour savoir pourquoi les occidentaux, malgré toutes leurs pratiques perverses, se retrouvent avec des taux de productivité plus élevés et sans que leur population masculine ne soit totalement traumatisée. On peut dire sans se tromper que les hommes Musulmans sont pris au piège de leurs propres phantasmes. Ils ont créé cet homme viril imaginaire qui a besoin d'un harem rempli de femmes pour satisfaire son désir perpétuel, mais ils peuvent bien se trouver confrontés à des femmes dont la sexualité est plus active, plus exigeante et plus avide que celle des hommes. D'où la nécessité de cacher et de couvrir les femmes, de les faire vivre en réclusion sous “l'autorité” d'un seul homme qui met un frein à leurs exigences sexuelles et protège

les autres hommes de leur séduction. Dans le même temps, le fait de cacher les femmes les fait paraître encore plus désirables aux yeux des hommes musulmans qui restent éternellement obsédés par la sexualité et incapables de la comprendre.

Il m'est encore plus difficile de comprendre pourquoi les femmes choisissent d'accepter le voile. Si ce n'est que la pédagogie de l'oppression nous apprend que les opprimés commencent d'abord par adhérer à l'enseignement de l'opresseur et l'adopter inconditionnellement. Ceci a certes été un facteur, tout comme le besoin d'acquérir une identité bien définie. Après tout, les femmes qui sont les dépositaires des cultures et qui transmettent les valeurs souhaitent proposer une alternative au modèle de la poupée-starlette occidentale et capitaliste ; les féministes en Occident ont commencé par rejeter le maquillage, les jolies robes et tout ce que Mottahari considère comme essentiel pour les femmes ; les femmes de l'Islam se contentent de recouvrir tout cela d'un voile ; ou, dans le cas des groupes de résistance, elles rejettent les ornements et acceptent les habits de la soumission à la volonté de Dieu.

Le facteur le plus important de tous est peut-être l'incapacité du capitalisme et du processus de développement à soulager le double fardeau des femmes qui participent activement au secteur de l'emploi formel. L'idéologie du patriarcat et ses préceptes exigent de toutes les femmes, ayant un emploi ou non, qu'elles restent les gardiennes du foyer, du berceau et de la tombe. Mais on attend d'elles qu'elles remplissent ces fonctions sans rétribution autre que les joies incertaines de la féminité et de la satisfaction personnelle. Pour les musulmanes, les fardeaux sont d'autant plus lourds qu'au nombre de leurs devoirs religieux déclarés figure la croyance dans les exigences familiales spécifiques au sexe. En outre, elles disposent, en pratique, de beaucoup moins d'assistance de la part de l'Etat pour s'occuper des très jeunes enfants et des personnes âgées ; ainsi, les femmes qui travaillent ne peuvent le faire que grâce à la disponibilité d'une aide familiale non rémunérée, souvent fournie par leurs enfants.

Les femmes ne reçoivent pas non plus un salaire égal à celui des hommes. En raison de la ségrégation qui prévaut sur le marché, il y a une discrimination envers tout le travail des femmes et toutes les capacités qu'elles ont acquises ; elles sont partout considérées comme des salariés secondaires. Etant donné cet état de fait, il n'est pas étonnant que Rahvanard puisse, à juste titre, pointer un doigt accusateur vers la Russie et le socialisme. On ne peut pas dire que le capitalisme ait fait beaucoup mieux, car, en raison du culte de la femme objet et de celui, on ne peut plus coûteux, de la jeunesse et de la beauté, la vie des femmes en Occident laisse beaucoup à désirer. En outre, la fragmentation de la famille nucléaire, l'aliénation croissante des jeunes générations, la dépendance des personnes âgées de ressources publiques en constante réduction, tout ceci semble

rendre la vie dans les sociétés industrielles avancées, beaucoup moins attrayante aux yeux de nombreuses femmes, y compris celles qui, en Occident, choisissent de se convertir à l'islam.

Evidemment, rien ne prouve qu'un système religieux, quel qu'il soit, ait jamais réussi à protéger les cultures, les traditions et valeurs familiales du passé de l'avènement de l'industrialisation. On peut cependant concevoir que la post-industrialisation, en ramenant les travailleurs à leur base de départ, puisse encore changer les tendances antérieures⁵⁹. Néanmoins, bien qu'étant en désaccord avec les affirmations des fondamentalistes sur la question des femmes et de leur place dans la société, je suis consciente du fait que ce qu'ils offrent en termes de domesticité rémunérée dans le contexte d'un contrat de mariage relativement flexible et clairement délimité, présente une certaine logique et a un certain attrait pour beaucoup de femmes.

Notes :

- 1 Eck, Diana L. and Jain, Devaki (eds) Introduction, *Speaking of Faith*, Kalmi for Women, New Dehli, 1886, p. 2.
- 2 Voir par exemple *Hijab*, Nadai Womanpower Cambridge University Press 1988 p.53.
- 3 El-Guindi, Fadwa "Veiling intifah with Muslim Ethics : Egypt's Contemporary Islamic Movement, "Social Problems 28", (4) p. 465-85.
- 4 Rahnavard, Zahra Toloueh Zaneh Mosalaman Mahboubeh Publication, Tehran n.d. pp. 11-15 & 27.
- 5 Mottahari, Ayatollah Morteza Nezam Hoquqeh Zan Dar Islam, Islamic Publication, Qum, 1980, p. 49.
- 6 Rahnavard, p. 27-36.
- 7 Mottahari, Ayatollah Morteza Massaleh Hejab Islamic Publication 1984 p. 94.
- 8 Sazamaneh Mojahedin Khaq Zaneh dar Massireh Rahayi Tehran 1980 p. 45-6.
- 9 Mottahari, Ayatollah Morteza Nezam Hoquqeh Zan Dar Islam, Islamic Publication 1980, p. 69.
- 10 Rahnavard, p. 64-5.
- 11 Il y a beaucoup de controverses, chez les érudites musulmanes, sur la signification de l'obéissance et sur la question de savoir si c'est une exigence de la bonne conduite plutôt que la soumission.
- 12 Lemu B. aisha "Women in Islam" B A and Heeren Fatima Women in Islam Council of Europe Publications 1978 p. 17.
- 13 Nezam p. 32.
- 14 Nezam p. 209.
- 15 Mojahedin Khaq Zaneh dar Massireh Rahayi Tehran 1980, 1980, p. 45-6
- 16 Lemu op cit p. 46-7.
- 17 Rahnavard op cit p. 46-7.
- 18 Ibid 4:3 and 4:4.

- 19 Rahnavard op cit p. 58-9.
- 20 Lemu op cit p. 24.
- 20 Lemu op cit p. 24.
- 22 Nezam p. 312.
- 23 Mottahari Nezam p. 49.
- 24 Nezam p. 387.
- 25 Khorshid Ahmad, "Discussion Notes", Women in Islam op cit p. 46.
- 26 Lemu p. 28.
- 27 Nezam p. 328.
- 28 Lemu p. 28.
- 29 Nezam p. 348.
- 30 Women in Islam op cit p. 46.
- 31 Women in Islam op cit p. 47.
- 32 Mottahari, Nezam p. 300.
- 33 Mottahari, Morteza Nezam Hoquqeh Zan Dar Islam, Islamic Publication Tehran 1980, p. 209.
- 34 Sharaiti Ali Zaneh Mosalman Tehran n.d. p. 40.
- 35 Rahvanard p. 100.
- 36 Nezam p. 214.
- 37 Heeren p. 44.
- 38 Rahvanard p. 214.
- 39 Hereen Fatima Family Life in Islam in Women in Islam op cit p. 43.
- 40 Hassan, Riffat Discussion Paper at the WLUMML ISIS WICCE Exchange Meeting ; Chapelle d'Abondance, August 1988.
- 41 Rahvanard op cit pp. 79-82.
- 42 Nezam p. 209.
- 43 Rahvanard op cit p. 80.
- 44 Rahvanard p. 82.
- 45 Nezam p. 210.
- 46 Nezam p. 210 and 247.
- 47 Abbot Nabia Aisha The Beloved of Mohammed Al Saqi Books London 1985 p. 22 and Rodinson, Maxime.
- 48 Nezam p. 163-4.
- 49 Mottahari Ayatollah Morteza Massaleh Hejab Entasharateh Islami Tehran 1984 p. 52.
- 50 Massaleyed Hejab p. 73.
- 51 Rahvanard p. 12.
- 52 Massaleyeh Hejab p. 86.
- 53 Massaleyeh Hejab p. 98.
- 54 Pour une discussion détaillée, voir par exemple, Sabbah, Fatna Women in the Muslim Unconscious. Pergamon Press Oxford 1984, El Saadawi, Nawal The Hidden face of Eve Zed Press 1980.
- 55 Sabbah, Fatna Women in the Muslim Unconscious. Pergamon Press 1984 p. 32.

Pourquoi le fondamentalisme?

- 56 Hejab, Nadai Womanpower OUP 1988 p. 53.
- 57 Majahin, Zan dar Massireh Rahayi p. 36.
- 58 Lemu op cit p. 25.
- 59 Massaleyeh Hejab p. 77.
- 60 Voir par exemple les excellents arguments avancés par Mitter, Swasti Common Faith, Common Bonds.

Bibliographie :

- Abbot, Nadia : Aisha the Beloved of Mohamad al Saqi Booka, London 1985.
- Eck, Diana and Jain Devaki (eds.) Speaking of Faith, Kali for Women, New Dehli, 1986
- El-Guindi, Fadwa "Veiling infitah with Muslim ethics ; Egypt's contemporary Islamic movement" Social Problems 28 (4) pp 465-85.
- El Saadawi Nawal : The Hidden Face of Eve, Zed press 1980.
- Hijab Nadia : Womanpower, Combride University Press 1988.
- Lemu B. Aisah and Hareen, Fatima Women in Islam. Islamic council of Europe Publications 1978.
- Mojahedin Khalq Zan Dar Massyreh Rahayi Mojahedin's Publication. Tehran 1980.
- Mottahari, Ayatollah Morteza Massaleyed Hejab Islamic Publication Qum 1984.
- Mottahari, Ayatollah Morteza, Nezameh Hoqueqeh Zan Dar Islam Islamic Publication Qum 1980.
- Rahnavard, Zahra Toloueh Zaned Mosalman Mohboubeh Publication Tehran n.d.
- Sabbah, Fatna A. Women in the Muslim Unconscious. Pergamon Press 1984.
- Shariati Ali Zaneh Mosalman. Tehran n.d.

Des origines du féminisme au début du 20^{ème} siècle en Iran

Janet Afary

“Les femmes perses avaient effectué un grand bond et étaient presque devenues, depuis 1907, les plus progressistes sinon les plus radicales au monde. Qu’une telle déclaration aille à l’encontre des idées du siècle n’y change rien. Tels sont les faits ... Durant les années cruciales qui ont suivi la révolution réussie mais pacifique de 1906 contre les oppressions et la cruauté du Shah Muzaffarn’-d-Din, une lumière fébrile et parfois violente a brillé dans le regard voilé des Persanes, et dans leur lutte pour la liberté et pour ses expressions modernes, elle a brillé à travers certaines des coutumes les plus sacrées qui, pendant des siècles, ont assujéti leur sexe sur la Terre d’Iran”.

Morgan Shuster, 1912.

La première décennie du 20^{ème} siècle est souvent associée à la naissance du mouvement socialiste des femmes aux Etats-Unis et en Europe. Aux Etats-Unis, on fait remonter les origines de la Journée internationale des femmes (International Working Women’s Day) à la grève des employés de l’industrie du vêtement de New York, en 1908. En Allemagne, Clara Zetkin dirigea l’organisation féminine de masse du German Social Democracy (SPD), organisation à laquelle, Rosa Luxemburg contribua de façon significative. En Russie, après la Révolution de 1905, émergea un important mouvement des femmes socialistes, au sein duquel Alexandra Kollontai joua un rôle de premier plan.

Cependant, si on examine, au cours de la même décennie, ce qui se passe dans certaines parties de l’Amérique Latine, de l’Afrique et de l’Asie, on se rend compte de la participation croissante des femmes à un certain nombre de soulèvements nationaux et sociaux¹. Nous voyons, surtout au Japon, en Chine et en Iran, que les femmes non seulement jouent un rôle spécifique dans les mouvements sociaux de cette période, mais encore

expriment des revendications spécifiquement féministes et socialistes au fur et à mesure de l'avancée du mouvement. Au Japon, après la guerre russo-japonaise de 1904, qui se termina par la défaite de la Russie et mena à la Révolution russe de 1905, les femmes socialistes participant au mouvement pacifiste japonais se firent de plus en plus entendre en tant que féministes. Fukuda Hideko, une veuve mère de trois enfants, fonda l'organisation socialiste féministe Women of the World, entre les années 1907-1909, organisation qui lutta contre la polygamie, la prostitution et l'exclusion des femmes de la politique². En Chine, Qiu Jin, fervente nationaliste, introduisit les questions féministes dans le mouvement. Dans un essai émouvant, écrit à l'automne de 1904, elle insista sur le fait que "nous, les deux cent millions de femmes de Chine, sommes les objets les moins bien traités de la terre". Elle parla des pères qui, à la naissance d'une fille, la maudissaient par ces paroles "Oh, quel jour funeste! Voici une autre créature inutile". De même, elle se plaignit amèrement de la tradition alors en cours du bandage des pieds qui torturait les filles pendant de longues années. Qiu Jin rejoignit les groupes nationalistes de Sun Yat Sen et fut ultérieurement exécutée après l'échec d'une insurrection à laquelle elle participait³.

En Iran, il y eut l'émergence, durant la Révolution constitutionnelle de 1906-1911, d'un nouveau mouvement radical des femmes, formé de conseils semi-clandestins de femmes, appelés anjuman des femmes. L'histoire des anjuman des femmes a d'abord été rendue publique par Morgan Shuster, jeune conseiller financier américain auprès du nouveau gouvernement, dans son livre "The Strangling of Persia" (l'Etranglement de la Perse, 1912). Shuster qui à plusieurs occasions durant son séjour, avait reçu l'assistance de ces conseils de femmes, a parlé de la contribution de ces anjuman à la cause révolutionnaire avec beaucoup d'admiration. En effet, il écrit : "Que dirons-nous des femmes voilées du Proche-Orient qui, du jour au lendemain, deviennent enseignantes, journalistes, fondent des clubs féminins et débattent de sujets politiques?" IL a également décrit, brièvement, mais avec des détails précis, la marche de plusieurs centaines de femmes armées sur le parlement durant les derniers jours de la révolution⁴.

Il a fallu attendre 60 années et la naissance du Mouvement de libération des femmes pour que, grâce à trois études biographiques publiées en Iran, de nouvelles informations sur les dirigeantes de ce premier mouvement soient disponibles⁵. C'est cependant la révolution iranienne de 1978-79 qui a donné une résonance contemporaine à l'histoire presque oubliée des anjuman de femmes, ainsi qu'à la nécessité urgente de rappeler les racines autochtones du féminisme iranien. Une fois de plus, une nouvelle forme de démocratie à la base avait surgi spontanément à travers le pays, de même que de nombreuses anjuman et d'autres associations de femmes⁶. Les Manifestations historiques du 8-12 mars 1979,

regroupant jusqu'à 100.000 femmes, furent un défi tant à Khomeini, qui lança son appel pour revoiler les femmes, qu'à Bani-Sadr, le président éduqué dans les écoles françaises, qui soutenait les directives de Khomeini. Les féministes eurent également à affronter beaucoup de partisans de la gauche qui s'opposaient au mouvement des femmes ou le minimisaient sous le prétexte que le féminisme était un "phénomène occidental", et non un mouvement autochtone, que c'était un mouvement "bourgeois" et donc faisant donc "diversion" dans la lutte de la nation contre le Shah et ses partisans occidentaux⁷. Le récit de Shuster fut remis à l'ordre du jour par le mouvement des jeunes iraniennes qui initièrent la recherche, dans les poubelles de l'histoire, sur les origines du féminisme dans la littérature et la politique.

En 1978, l'essai de Mangol Bayat-Philipp, "Women and Revolution in Iran, 1905-1911" examinait, entre autres, les débats menés en 1911 au Parlement par les constitutionnalistes, tous des hommes, sur le suffrage des femmes. Human Natiq, dans "Nigahi bi Barkhi va Mabarizati-i-Zanandaran Dura-i-mashrutiyat" (Aperçu sur quelques écrits et luttes des femmes durant la période constitutionnelle), dénicha les écrits de Bibi Khanum, activiste de la fin du 19^{ème} siècle et de Taj al-Saltanah, la princesse Qajar qui avait participé aux anjuman de femmes. "Iranian Women in the Constitutional Revolution" (1982), de Abdul Husayn, qui fut réimprimé par les jeunes féministes iraniennes en Allemagne, se concentrait sur l'histoire des activités révolutionnaires des femmes à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle⁸.

Le présent essai, qui fait partie d'un travail en cours sur les origines du mouvement des femmes en Iran, au début du 20^{ème} siècle, examine cette période sous deux angles intéressants. Tout d'abord, il se fonde sur une masse de documents récemment découverts, dont des lettres, des articles et des reportages par des femmes ou sur les femmes tirés de journaux de la période constitutionnelle, ainsi que des rapports diplomatiques britanniques, des récits de voyages européens et américains, et d'autres sources secondaires en persan, français et anglais. Deuxièmement, en suivant la méthodologie Hegelienne-Marxienne, il tente de situer la dialectique du mouvement des femmes dans le cadre historique, sur les plans national et international. Nous faisons porter notre attention non seulement sur les actions des femmes, mais aussi sur le développement de leurs pensées, au moment où elles se trouvent confrontées à de nouvelles contradictions, qu'elles tentent de les transcender et qu'elles parviennent ainsi à une nouvelle prise de conscience du champ de leurs revendications, des obstacles à surmonter, et du défi à relever pour établir un nouveau type de relations humaines. Ainsi, nous en venons à voir les femmes non seulement comme des activistes et des partisans du mouvement, mais aussi comme des penseurs critiques qui, souvent, s'opposaient aux hommes qui dirigeaient la Révolution constitutionnelle sur des questions sociales et

politiques. Les femmes soutenaient le nouveau parlement mais critiquaient également l'inaction des délégués. Sans support institutionnel, elles créèrent un réseau d'associations, d'écoles de filles, d'hôpitaux, et elles participèrent activement aux débats politiques dans le pays. A certaines occasions, elles s'opposèrent à l'aile conservatrice des ulama (religieux) ainsi qu'aux délégués au parlement. Les femmes d'Azerbaïdjan prirent les armes et participèrent au mouvement de résistance durant la guerre civile de Tabriz, en 1908-1909. Au cours des années 1909-1911, les femmes affiliées à la très influente tendance sociale démocrate soulevèrent plusieurs questions qui sont aujourd'hui considérées comme des revendications féministes, telles que la facilité avec laquelle les hommes divorcent et la polygamie. Nous examinerons également certaines des activités des hommes qui soutenaient le mouvement des femmes, à savoir des journalistes, et des délégués au parlement, dont le soutien individuel, bien que jamais encouragé par le gouvernement constitutionnel, a fait toute la différence. Le rôle de ces premiers partisans du mouvement des femmes devient crucial, surtout par rapport au faible soutien que les femmes ont reçu de la part des hommes durant la Révolution de 1978-79.

Le 5 août 1906, une coalition d'intellectuels, de commerçants, de membres de l'Ulama et d'artisans, par une série de grèves et de sits-ins, obligea le Shah Musaffar al-Din à signer une proclamation royale, qui donnait à la nation le droit à former un Majlis (parlement), qui ouvrit ses portes le 7 octobre 1907, et à une Constitution, qui fut ratifiée le 30 décembre 1906. Les Lois électorales de septembre 1906 avaient accordé un droit de suffrage à la noblesse, aux religieux, aux propriétaires terriens, aux commerçants et aux corporations des classes moyennes, mais avaient expressément interdit aux femmes toute participation au processus politique, ce qui les mettait au rang des "meurtriers, des voleurs et des criminels", qui en étaient également exclus⁹.

La direction élitiste du Mouvement constitutionnel s'attribuait le mérite de s'être engagé dans la voie d'une démocratie de type européen. Cependant, c'est dans les conseils à la base, appelés anjuman, qui s'étaient formés spontanément à travers le pays¹⁰, que l'on retrouvait l'expression la plus significative et la plus directe de la démocratie. Le mot anjuman était un mot de vieux persan utilisé par le poète Fardusi dans son épopée *Shahnamah*, pour faire référence à un lieu de rencontre pour des consultations. Juste après la période pré-révolutionnaire de 1905, quelques anjuman clandestins avaient vu le jour. Cependant, ils constituaient essentiellement de petits groupes d'études formés d'intellectuels qui se consacraient à la critique du régime absolutiste¹¹. Par contre, les anjuman post-révolutionnaires étaient des organisations de masse, ouvertes et actives qui devinrent bientôt des organes de démocratie directe. Les Lois électorales prévoyaient la constitution d'anjuman dans les villes pour superviser les élections locales¹². Mais les anjuman dépassèrent de loin le

rôle restreint qui leur avait été assigné. Outre les anjuman provinciaux et départementaux qui supervisaient la collecte des impôts et qui exerçaient leur autorité sur le gouverneur local, il y eut l'éclosion de certaines d'anjuman populaires à travers le pays à la fin de l'automne de 1906 et durant toute l'année 1907. Dans la seule ville de Téhéran, près de 200 anjuman furent constitués¹³. Certains anjuman avaient une base corporative et ethnique, et furent ainsi à l'origine de l'activité syndicale dans le pays. D'autres avaient une orientation sociale et politique marquée, même s'ils ne recevaient aucun soutien officiel¹⁴. L'anjuman provincial le plus influent était celui de Tabriz, dans la province d'Azerbaïdjan, qui avait une section très puissante, à Téhéran, avec près de 3000 membres. L'anjuman de Tabriz s'attaqua à toutes les institutions politiques du pays, y compris à l'aile conservatrice du Ulama et fit figure de contre-gouvernement en Azerbaïdjan¹⁵. Cet anjuman parvint bientôt à créer une presse libre, à faire baisser le prix du pain, à fixer le prix d'autres produits de base et à débiter un système d'enseignement laïque.

L'Anjuman de Tabriz jouissait du soutien des anjumans révolutionnaires des Mujahidin. Les Mujahidin (littéralement, combattants de la guerre sainte du Jihad), dont le siège, Firqih Ijtima'iyun Amiyun (Comité des démocrates sociaux), se trouvait dans le Caucase russe, étaient essentiellement des travailleurs immigrés iraniens. A cette époque, en raison du chômage en Iran, il y avait généralement des centaines de milliers de travailleurs iraniens qui passaient des années en Russie, surtout pour beaucoup d'entre eux, dans les champs de pétrole de Bakou. La plupart de ces travailleurs s'étaient radicalisés au contact de la première expérience de la Révolution russe de 1905. Le Firqih Ijtima'iyun Amiyun, formé en 1905, gardait des liens étroits tant avec le Parti Himmat social démocrate Musulman (Muslim Social Democratic Himmat Party), qu'avec les Comités de Bakou et de Tiflis du Parti social démocrate russe (Russian Social Democratic Party - RSDWP)¹⁶. Les intellectuels de la social-démocratie devaient devenir très influents durant la Seconde période constitutionnelle de 1909-1911, en contribuant à la formation de l'important Parti démocrate au parlement, et en participant au pouvoir dans le cabinet de 1910.

Finalement, il est important de noter que le phénomène des anjuman ne se limitait pas aux villes. A travers des grèves contre le loyer, les impôts, des sit-ins et des révoltes persistantes, des anjuman de paysans et d'artisans se constituèrent, surtout en Azerbaïdjan et à Gilan, et exigèrent l'abrogation des régimes fonciers séculaires et semi-féodaux. Ils critiquaient également autant les anjuman des villes que les Majlis pour ne pas avoir fait bénéficier les paysans des droits démocratiques nouvellement acquis. Nous allons examiner à présent les anjuman de femmes qui ont également joué un rôle remarquable dans la transformation de la révolution essentiellement politique de 1906 en début de révolution sociale.

Peu après la constitution du Majlis en octobre 1906, et dans le but de réduire la dépendance de l'Iran vis-à-vis de l'emprunt étranger, il fut proposé de créer une banque nationale. Les femmes, qui avaient soutenu activement la révolution, commencèrent à se mobiliser autour de la question du projet de banque. Les travailleuses apportèrent leurs salaires, d'autres, leurs bijoux (qui étaient souvent leurs seuls biens réels) et certaines, leur héritage¹⁷. Dans le même ordre d'idée, beaucoup de femmes à Téhéran et dans les provinces, participèrent au mouvement qui recommandait de porter des tissus locaux et de cesser d'acheter des textiles importés d'Europe. C'était un mouvement similaire au mouvement Swadeshi des femmes indiennes de la même période, mouvement qui tendait au boycott des produits britanniques¹⁸. Le boycott des textiles européens était perçu comme un moyen de libérer la nation de sa dépendance envers les importations européennes. Ainsi, à Tabriz, des réunions de femmes furent organisées autour de cette question. Elles plaidèrent pour que les femmes "portent leurs vieux vêtements pendant un certain temps", dans l'espoir que la nation commencerait à fabriquer ses propres textiles dans un avenir proche¹⁹. La participation et la politisation des femmes dans le mouvement nationaliste prit une nouvelle dimension en abordant des questions concernant les femmes et en créant des anjuman de femmes ainsi que des écoles de filles.

Les femmes se tournèrent d'abord vers le parlement nouvellement constitué pour chercher de l'assistance. Le 30 décembre 1906, jour de la signature de la Constitution par le Shah Muzaffar al-Din, Majlis, le journal du parlement nouvellement édité, publia la pétition d'une femme en faveur de l'éducation et de la participation sociale des femmes, pétition qui fut présentée au parlement. Dans sa lettre, qui était adressée à Sayyid Muhammad Tabata'i, un religieux pro-constitutionnaliste de premier plan, l'auteur déclarait que l'Iran était à la traîne de la caravane de la civilisation car les femmes n'y avaient pas accès à l'éducation. Elle exigeait du gouvernement nouvellement formé qu'il agisse de façon responsable et qu'il prenne des mesures, comme cela avait déjà été fait en faveur des jeunes garçons, pour créer des écoles²⁰. La réponse du journal Majlis montra immédiatement la forte opposition, de la majorité des délégués à la participation politique des femmes. On dit aux femmes qu'elles avaient le droit de revendiquer l'accès à l'éducation, mais uniquement à celle qui les préparait à "élever les enfants" et à accomplir les tâches domestiques. On leur conseillait, en termes peu voilés, de rester à l'écart de la politique et des affaires du gouvernement, qui étaient considérés comme une prérogative des hommes²¹.

Au lieu d'attendre de la direction masculine, un changement d'état d'esprit et un soutien institutionnel, les femmes s'activèrent elles-mêmes. Une des premières réunions de femmes eut lieu en janvier 1907, et adopta 10 résolutions, dont celles concernant la revendication de l'accès des filles à

l'éducation et l'abolition des dots onéreuses²². En 1910, 50 écoles de filles furent ouvertes à Téhéran et un congrès de femmes sur l'éducation fut organisé dans cette ville²³. Au cours de la même année, un journal de femmes fut publié à Téhéran. *Danish*, (La Connaissance), hebdomadaire de huit pages, décrit comme étant "le seul journal persan rédigé exclusivement pour des femmes et débattant de sujets présentant un intérêt spécifique pour elles" était publié par une femme opticienne, appelée Docteur Kahhal, qui pratiquait sa profession et produisait son journal dans les mêmes locaux. Le journal portait en en-tête une déclaration stipulant qu'il ne publierait que des questions relevant de la sphère domestique et "qu'en aucune circonstance, il ne traiterait de politique et de questions relatives à la nation"²⁴, ce qui était manifestement un compromis avec les autorités pour permettre au journal de paraître.

L'ouverture de nouvelles écoles était étroitement liée à l'action des anjuman de femmes qui furent constitués au cours des années 1907 et 1908, ainsi que durant la Seconde période constitutionnelle de 1909 à 1911. Shuster écrit qu'en 1911, l'on comptait à Téhéran près d'une douzaine de sociétés de femmes semi-secrètes. Un comité central était chargé de la coordination des affaires relatives aux anjuman²⁵. Les femmes pouvaient y "trouver un bureau de renseignements, où il y avait, en permanence, quelqu'un pour répondre à leurs questions et leur fournir des explications"²⁶.

Les anjuman regroupaient des femmes de contextes sociaux et politiques divers. Quelques-unes venaient même de familles royales, telle la remarquable princesse Taj al-Saltanah, féministe et socialiste, fille du Shah Nasir al-Din, roi absolutiste du 19^{ème} siècle. Membre de l'Anjuman pour la liberté des femmes (Anjuman-i Azadi Zanan), elle écrivit librement à propos de son mariage forcé à l'âge de 13 ans, des histoires extra-conjugales de son mari ainsi que de son avortement clandestin²⁸. La plupart des membres des Anjuman de femmes appartenaient à des familles qui avaient des sympathies pour la Révolution constitutionnelle. Beaucoup utilisèrent leurs propres ressources pour aider à financer de nouvelles écoles et de nouveaux orphelinats. Ainsi, dans l'Anjuman des dames de la nation (Anjuman-Mukhaddarat-i Vatan), il y avait l'épouse de Malik-al Mutikallimin, orateur et constitutionnaliste de premier plan qui fut tué à la suite du Coup-d'Etat de 1909, celle de Yafram Khan, dirigeant des Mujahidin, qui reconquit la capitale en 1909, et celle de Mizra Sulayman Khan Maykadah, qui dirigeait l'influent Anjuman des frères de Qazvin Gate. Il y avait également des femmes qui franchirent la barrière en adhérant à la cause constitutionnaliste, et dont les pères et les frères étaient des adversaires déterminés de la révolution²⁹. Il y eut également des femmes affiliées au mouvement qui étaient peu éduquées et sans soutien familial, et dont on garde souvent peu de trace. Parmi celles-ci, il y eut Mahrukh Gawharshinas (1872-1938), qui fonda une importante

école de filles à Téhéran en 1911. Pendant deux ans, elle s'occupa de cette école à l'insu de son mari. Quand ce dernier fut au courant, il se mit dans une grande colère et accusa Mahrukh d'avoir transgressé "la religion et la vertu" et d'être la honte de la famille. Au cours des années suivantes, Mahrukh introduisit la mixité dans ses écoles primaires et recruta des maîtres dans l'école secondaire ; ces initiatives furent jugées scandaleuses selon les critères de l'époque³⁰.

Certaines des jeunes femmes des anjuman devinrent, par la suite, des féministes très en vue des années 1920 et 1930. Sadiqaya Dawlatabadi, secrétaire de l'Anjuman des dames de la nation, fut diplômée de la Sorbonne dans les années 20 et fut la première femme à se dévoiler en public et à apparaître habillée à l'occidentale, en 1927 à Téhéran. Shams al-Muluk Javahir Kalam devait être, par la suite, la première iranienne à enseigner non voilée à Tiflis, dans les années 20, à un moment où l'organisation des femmes russes, Zhnotdel, était très active parmi les Musulmanes du Caucase³¹. Muhtatam Iskandare (1895-1924) fonda une importante organisation de femmes appelée la Société des femmes patriotes au début des années 20, avant sa mort prématurée.

Les membres conservateurs du Ulama s'opposèrent au mouvement de réforme de l'enseignement. Shaykh Fazlallah Nuri et Sayyid Ali Shushtari condamnèrent les nouvelles écoles et lancèrent une fatwa religieuse (opinion), en accusant de telles institutions d'être contraires à l'Islam, ce qui donna le feu vert aux adversaires de ces écoles. On attaquait souvent les jeunes élèves et leurs enseignants dans la rue, on leur crachait dessus et on les accusait d'avoir un comportement "peu chaste" et "immoral"³².

Au début de la Révolution constitutionnelle, les femmes s'étaient constituées en partisans fervents des membres du Ulama qui participaient aux grèves et aux sit-ins et revendiquaient le constitutionnalisme. Cependant, après que le Ulama eut ouvertement exprimé son hostilité à l'accès des femmes à l'éducation et à leur participation à la vie politique, les femmes commencèrent à contester l'autorité des religieux par différentes voies. Certaines suivirent la voie de la "persuasion morale" en plaidant avec les religieux conservateurs et les étudiants en théologie pour qu'ils abandonnent leur opposition opiniâtre à l'accès des femmes à l'éducation et en citant des versets du Coran pour justifier leur position. D'autres furent beaucoup plus virulentes et attaquèrent ouvertement les religieux conservateurs. Dans le journal *Habl-al Matin*, une femme soutint que l'idée que les chefs religieux se faisaient de Dieu était inacceptable pour elle et pour les autres femmes, parce qu'elle exigeait des femmes qu'elles restent soumises à leurs pères et à leurs maris et qu'elle interdisait, sans justification, leur accès à l'éducation³³. Les adversaires des nouvelles écoles, poursuivit-elle, prétendaient être préoccupés par le fait que ces écoles portaient atteinte à l'honneur des femmes, mais semblaient oublier que les jeunes filles qui fréquentaient les "mauvaises" écoles

traditionnelles (maktab) étaient souvent victimes d'abus sexuels du fait des hommes de la famille des enseignantes (themullabaji). Par contre, les madrasah (écoles modernes) non seulement donnaient aux filles une éducation décente, mais encore les protégeaient contre de telles avances. En outre, les adversaires de l'accès des femmes à l'éducation faisaient peu cas de la vie des nombreuses femmes indigentes, illettrées et veuves, disposant de maigres ressources, qui terminaient ainsi leur vie dans la mendicité et la prostitution³⁴.

Les attaques des femmes n'étaient pas exclusivement dirigées contre les ulama et les étudiants en théologie. Le désenchantement général vis-à-vis du Majlis, particulièrement de la part des femmes, devint manifeste dès l'automne de 1907. L'Union secrète des femmes publia, dans le journal Nida-ya Vatan, une lettre ouverte aux délégués, pour exiger leur démission. L'union proposait de prendre le pouvoir pendant une période limitée pour exécuter un programme radical de réorganisation nationale qui, entre autres, fournirait de la nourriture aux nécessiteux et mettrait un terme à toutes les formes d'autocratie :

“Nous nous chargerons d'organiser les lois, de coordonner la police, de nommer les gouverneurs, d'envoyer des réglementations dans les provinces, de déraciner la cruauté et l'autocratie et de détruire ceux qui n'ont pas de compassion. Nous ouvrirons de force les silos de blé et d'orge des riches et mettrons sur pied une organisation pour la distribution du pain ; nous entrerons de force dans les caveaux des ministres qui ont sucé le sang de la nation au lieu de créer la Banque Nationale. Nous repousserons les forces ottomanes, ramènerons à leurs foyers les paysannes de Quchan prises en esclavage, réglerons les affaires de la cité, rendrons l'eau potable pour les populations, nettoierons les rues et les ruelles, et après tout cela, nous donnerons notre démission et laisserons à d'autres le soin de poursuivre les réformes qui restent à entreprendre”³⁵.

Durant cette période, plusieurs hommes, journalistes, poètes et même quelques délégués auprès du Majlis proclamèrent leur soutien aux droits des femmes. La satire sociale d'Ali Akbar Dhkhuda, rédacteur en chef de Sur-i-Israfil (1907-1908), le soutien prudent de Vakil-al-Ru'aya et de Taqizadah, représentants du Majlis, ainsi que la poésie d'Iraj Mirza (1874-1925), firent beaucoup pour mettre la question de la libération des femmes à l'ordre du jour.

Le Majlis finit par débattre des revendications des femmes pour faire reconnaître leurs anjuman. En mars 1908, juste un mois avant la fermeture du premier Majlis par un coup d'Etat royaliste, Mirza Murtaza Quli présenta une pétition au nom du l'Anjuman des femmes (Anjuman-i-Nisvan), pour revendiquer la reconnaissance des associations féminines. Il posa le

problème sous la forme suivante : les revendications des femmes étaient-elles "conformes aux lois [islamiques] de la Sharia? Plusieurs délégués auprès du Majlis, dont Aqa Mirza Mahmud, dénoncèrent le fait que Mirza Murtaza Quli ait abordé ce sujet et soutinrent que "de telles questions ne devaient être débattues au Majlis". Ils exigèrent que le ministère de l'intérieur et la police interviennent pour empêcher la formation de ces anjuman. Cependant, certains délégués plus libéraux apportèrent un soutien timide à la proposition. Vakil-al-Ru'aya, délégué de Hamadan, posa la question suivante ; "Quel risque y-a-t-il si un groupe de femmes s'organisent et apprennent les unes des autres à bien se comporter?" et il ajouta que les anjuman de femmes n'étaient pas contraires aux lois de l'Islam tant que les femmes ne débattaient pas, lors de leurs réunions, de questions "nuisibles à la religion et à la société". Taqizadah, délégué libéral d'Azerbaïdjan, reprit les arguments de Vakil-al-Ru'aya et s'exprima également en faveur des anjuman de femmes. Il insista sur le fait qu'aucune interdiction ne frappait ces anjuman. Les musulmanes avaient toujours organisé des réunions et la Constitution ne comportait aucune disposition relative à l'interdiction de telles sociétés³⁶.

Les prises de position des délégués libéraux aboutirent à un renversement de l'opinion au parlement. Ceux qui, à l'origine, étaient opposés aux anjuman, les jugeaient à présent plus acceptables, à la condition que les femmes y débattent de "sujets autorisés" tels que la campagne contre l'utilisation de textiles importés, l'enseignement ménager et la couture. D'autres soutenaient qu'il était peut-être "prématuré" de mener de tels débats au parlement et que la presse constituait un forum plus adéquat pour cela. Enfin, l'autorité religieuse de l'Imam Juma'h (Imam de la prière du vendredi) mit un terme aux débats en décrétant que, selon les Lois de la Sharia, les femmes pouvaient tenir leurs réunions. Cependant, étant donné le caractère sensible de la question, et compte tenu de l'interdiction de certaines discussions au sein des anjuman de femmes, il préférerait ne pas poursuivre les débats devant le Majlis. Ainsi, les délégués ne s'étaient pas ralliés à l'opposition conservatrice pour qualifier les anjuman de femmes de "non-islamiques". Mais ils avaient insisté pour que les anjuman ne soient pas politiques et avaient refusé de leur fournir toute assistance juridique et financière et toute protection³⁷.

Les droits des femmes reçurent un soutien plus manifeste de la part de, Dikhuda, poète, écrivain et auteur satirique. En effet, dans sa colonne hebdomadaire, Dikhuda dénonçait souvent l'hypocrisie de la communauté masculine, y compris les ulama qui prêchaient aux femmes certaines croyances et certaines normes de conduite tout en en pratiquant d'autres. Il n'hésitait pas non plus, dans ses colonnes, à exprimer son opposition au voile. Dans ses textes satiriques, il faisait souvent référence à la subordination des femmes à leurs pères et à leurs maris, ainsi qu'à des questions telles que celles du mariage des enfants, du mariage sans

amour et de la polygamie. Il dénonça l'Akhund (religieux du bas clergé) semi-analphabète, qui profita de sa position au sein du clergé pour transformer son bureau à la mosquée en maison de passe, se maria par intérêt, pratiqua la polygamie et se conduisit de façon honteuse en dépensant jusqu'au dernier sou la dot de sa femme³⁸. Dihkhuda fustigeait également les délégués auprès du Majlis qui refusaient d'apporter leur soutien à la création de nouvelles institutions sociales et d'enseignement pour les femmes, au moment où celles-ci continuaient à organiser des anjuman et à ouvrir des écoles.

“Au moment où nos femmes s'organisaient et ont plusieurs fois présenté des pétitions au Majlis et aux membres du cabinet, plaidaient pour être autorisées à créer de nouvelles écoles et de nouveaux anjuman de femmes, pourquoi nos représentants et les membres du cabinet non seulement ne leur ont-ils apporté aucun soutien, mais encore, se sont-ils opposés à leurs revendications?”³⁹

Le 23 juin 1908, à l'instigation du Shah Muhammad Ali, la Brigade cosaque russe qui était à son service bombardra le Majlis et mit provisoirement un terme au gouvernement constitutionnel. Tabriz résista et subit les attaques des forces royales. La guerre civile à Tabriz dura dix mois, période durant laquelle les résidents, hommes et femmes, opposèrent une résistance farouche.

Les Grecs de l'Antiquité pensaient que l'Azerbaïdjan et la région ouest proche de la mer Caspienne comptaient parmi les régions peuplées par la tribu mythique des combattantes amazones. Des échos de cette ancienne tradition matrilineaire ont persisté jusqu'au 20^{ème} siècle⁴⁰, et, comme pour perpétuer la légende, les femmes d'Azerbaïdjan formèrent leurs propres contingents de combattantes et luttèrent, parfois déguisées en hommes, aux côtés des partisans du constitutionnalisme. Les journaux de l'époque rapportèrent que l'on trouvait sur les champs de bataille des corps de femmes portant des vêtements d'hommes. D'autres témoins oculaires racontèrent qu'un jeune soldat blessé refusa de se déshabiller pour être soigné. Quand Sattar Khan, commandant des forces de Tabriz, intervint finalement, le soldat blessé confessa à Sattar, profondément ému, : “Je ne suis pas un homme, mais une femme”⁴¹.

Au cours de l'été 1909, les forces constitutionnalistes reconquirent la capitale Téhéran, avec l'aide des révolutionnaires arméniens, géorgiens et musulmans du Caucase, ainsi que celle des tribus Bakhtiari d'Isfahan. Avec le rétablissement du parlement, le mouvement des femmes se fit entendre de façon beaucoup plus manifeste ; il commença à contester le sexisme qui prévalait dans la culture musulmane et iranienne et à s'attaquer aux questions, jusqu'alors taboues, de la polygamie et des divorces fréquents. Une série d'essais très remarquables intitulés “Journal d'une érudite” fut publiée dans Iran-I Nu, principal journal social démocrate de

l'époque. Nous ne connaissons pas l'auteur, qui signait ses articles du pseudonyme de Tahiri ; cependant, en lisant son argumentation, on ne peut s'empêcher de penser à des voix semblables qui se sont fait entendre tout au long de la lutte des femmes pour la liberté.

Au moment où la Révolution Française battait son plein, Mary Wollstonecraft, soutenait, dans "A Vindication of the Rights of Women" (1792), que les acquis de la révolution, tels que le droit à la citoyenneté, devaient être également étendus aux femmes. Elle avait tenté de convaincre les hommes qu'en cultivant son esprit et son corps, la femme deviendrait moins dépendante de son apparence, aurait une plus grande confiance en elle et que donc la stabilité de la famille s'en trouverait accrue⁴².

De même, Tahirih, chroniqueuse éloquente d'Iran-I Nu, qui s'adressait surtout à la classe moyenne et qui parsemait ses articles de poèmes, tenta de convaincre les hommes des mérites des femmes et des mères instruites. Elle insistait sur le fait que la promotion des femmes était essentielle au progrès de la nation, et demandait aux hommes de changer la façon dont ils traitaient les femmes. Les hommes n'avaient aucune loyauté à l'égard de leurs femmes et soutenaient que "Dieu nous a facilité les choses en nous permettant, si [un mariage] n'est pas à notre convenance, de divorcer et de prendre une autre épouse". Tahirih réagissait à de tels arguments avec colère et indignation et se demandait comment on pouvait avoir "tant d'ignorance et de cruauté envers d'autres êtres humains! Un homme aimerait-il que sa femme prenne plusieurs maris? Impossible!"⁴³

A ceux qui soutenaient que, conformément à la Sharia, les Musulmans avaient le droit de pratiquer la polygamie, elle répondait, dans la tradition des féministes du siècle dernier au Moyen Orient, que le prophète Muhammad avait stipulé que l'homme polygame devait traiter toutes ses épouses avec équité. "Un homme peut-il traiter équitablement ses deux épouses? Non, c'est impossible", répondait-elle. Les co-épouses éprouvent de l'aversion l'une pour l'autre, et quelque soit la façon dont un homme traite l'une des épouses, l'autre éprouvera toujours du ressentiment. En poursuivant le raisonnement dans cette voie, on en arrivait à la revendication d'une réforme majeure des lois sur le mariage, ce qui était, pour l'époque, une proposition hérétique. Ainsi, Tahirih, presque en désespoir de cause, n'en arriva pas à cette revendication, mais reporta son attention sur les femmes elles-mêmes. Elle se réfugia derrière l'idée que si la femme était instruite et parfaite, qu'elle faisait régner une atmosphère saine dans le foyer, l'homme n'éprouverait peut-être pas le besoin d'exercer son droit à la polygamie et préférerait un mariage monogame⁴⁴.

En raison de la longue tradition des divorces faciles pour les hommes et de la polygamie, soutenait Tahirih, les femmes ne formaient pas de liens affectifs durables avec leur mari. On disait toujours aux femmes : "Ce foyer et ce mari sont temporaires". Et quand un mariage ne marchait pas,

il fallait chercher un autre mari. Le conseil de la "mère infortunée" à sa "fille tout aussi malheureuse" était le suivant :

*"Chère fille! Pense à toi! Ne forme jamais de liens affectifs durables avec l'homme inconstant. Prends garde que ton mari ne devienne jamais riche et prospère. Dès qu'il aura deux chemises, il prendra une seconde épouse et te rendra la vie difficile. Au moins, ma chère fille, pense à ton avenir et fais qu'il te paie. Ainsi, dans tes jours sombres, tu auras quelques économies, et quand tu rendras visite au mullah, diseur de bonne aventure, qui fait des prières pour apporter la chance, tu n'auras pas honte ; et même si tu finis par divorcer, tu ne rentreras pas les mains vides chez ton prochain mari"*⁴⁵.

Il fallait changer une telle mentalité. Les femmes devaient avoir un sentiment de confiance et de sécurité pour être en mesure de rendre leur famille heureuse et d'élever décemment leurs enfants. Cependant, après avoir usurpé tous les avantages dans la vie et privé les femmes de privilèges tels que l'éducation, les voyages, les sciences, ces mêmes hommes avaient encore l'audace de proclamer que "les femmes dans notre nation ne sont toujours pas dignes de recevoir une éducation". "Mais où, dans quelle école avez-vous testé notre manque de potentiel?", demandait Tahirih. Quand nous avez-vous ouvert vos écoles? Quand nous avez-vous trouvé des maîtres? Quand nous avez-vous fourni les moyens de nous instruire pour pouvoir attester de notre "absence de potentiel?"

Il ne fallait pas prêter attention aux absurdités proférées par les hommes à propos de la soi-disant inintelligence des femmes, de leur faiblesse et de leur manque de potentiel, concluait-elle. En fait, les femmes étaient non seulement égales aux hommes, mais encore, à bien des égards, plus fortes qu'eux.

*"Dieu Tout Puissant nous a créées égales aux hommes, et, en vérité, certains de nos pouvoirs sont plus grands que ceux des hommes. Ainsi, aucun homme ne peut porter un enfant, contrairement à nous. Nous avons beaucoup plus de loyauté et d'amour que les hommes. Par notre intelligence, notre perspicacité, nous surpassons les hommes. Par notre force, notre vigueur, nous sommes les plus grandes, car aucun homme n'endurera une minute la multitude de blessures, d'ennuis, et de malheurs que nous subissons en tant que femmes. Nous ne sommes donc en aucune façon inférieures aux hommes. Pourquoi alors sommes nous devenues les créatures les plus viles, et la cause de l'infamie de notre chère nation?"*⁴⁶.

Avec la défaite du parti démocratique au Parlement, au cours de l'hiver de 1911, l'association musulmane conservatrice Hay'ati Itihadiya Islami (Conseil de l'union Islamique), adversaire déterminé du

constitutionnalisme, commença à manifester publiquement son opposition au constitutionnalisme. Au printemps de 1911, il y eut de nouvelles restrictions à la participation sociale des femmes. Un Arménien, et un constitutionnaliste, le docteur Stepanian, se plaignit auprès du Majlis du fait que la police une fois de plus, interdisait aux femmes de circuler, l'après-midi, dans les quartiers commerçants de la ville de Téhéran, et qu'ainsi, "les femmes n'osaient plus quitter leurs domiciles"⁴⁷.

C'est dans ce climat tendu, au moment même où le Majlis était critiqué pour son inefficacité, que Vakil al-Ru'aya, le délégué qui avait d'abord soutenu le droit des femmes à constituer des anjuman, prit l'initiative plus audacieuse d'introduire une seconde pétition demandant le droit de vote des femmes. L'incident, qui fut effacé des procès-verbaux du Majlis, fut signalé par un journaliste étonné du London Times dont le pays était également embarqué dans des débats sur le droit au suffrage des femmes :

"Les partisans du droit de vote des femmes seraient heureux d'apprendre que, même au coeur des épreuves et des problèmes actuels de la Perse, pays où un ex-Shah brandit son étendard et où la guerre civile bat son plein, la cause des femmes a trouvé son défenseur en la personne du Persan Meijliss [Meijlis]. Ce n'est autre que Hadji Vakil el Rooy [Vakil al-Ru'aya], Député d'Hamadan, qui, le 3 août, a étonné le Parlement en prenant avec exaltation la défense des droits des femmes"⁴⁸.

Au coeur des débats concernant le projet de nouvelles élections, à l'automne de 1911, Vakil al-Ru'aya était monté à la tribune pour déclarer que, puisque les femmes "étaient dotées d'âmes et de droits", il fallait leur accorder le droit de vote. Selon le reporter de Times, "le parlement écouta sa harangue dans un silence de mort, incapable de décider si c'était une plaisanterie intempestive ou une déclaration sérieuse". Vakil al-Ru'aya demanda alors à un membre de premier plan des ulama, Shaykh Asadullah, de reconnaître le bien fondé de sa revendication. Le religieux, surpris, "ne reconnut aux femmes ni âme ni droits et déclara qu'une telle affirmation causerait la chute de l'Islam". En outre, le Président demanda formellement que cet incident soit rayé des procès-verbaux du Majlis. Ce n'est qu'à ce moment que le Majlis retrouva un semblant de normalité⁴⁹.

Cependant, l'événement ayant été couvert par la presse internationale, le Majlis se trouva contraint de fournir à Times sa propre version "adéquate" des faits, à savoir que Shaykh Asadullah ne disait pas que les femmes "étaient dépourvues d'âme", mais que selon lui, leur capacité de jugement était inférieure quand il s'agissait de politique :

"Les femmes sont exclues parce que Dieu ne les a pas dotées de la capacité nécessaire pour participer à la politique et pour élire des

*représentants de la nation. Elles sont le sexe faible et n'ont pas la même capacité de jugement que les hommes. Cependant, les hommes ne doivent pas piétiner leurs droits mais les préserver, comme cela a été prescrit dans le Coran par Dieu Tout-Puissant*⁵⁰.

Le grand drame du mouvement des femmes iraniennes trouva sa dimension la plus manifeste et la plus internationale au moment même où la cause révolutionnaire subissait des attaques de toutes parts. Le 11 novembre 1911, le gouvernement russe, avec l'accord des Britanniques, envoya un ultimatum au Majlis pour exiger le renvoi, dans les 48 heures, du nouveau conseiller financier du gouvernement, Morgan Shuster. Les réformes financières de Shuster, accueillies avec enthousiasme par les constitutionnalistes libéraux, et son refus de reconnaître l'autorité du gouvernement russe concernant les affaires internes de l'Iran, avaient enragé le gouvernement tsariste. Avec l'appui de la Grande-Bretagne, le gouvernement russe avait demandé l'expulsion de Shuster, exigé du Majlis qu'il consulte les deux puissances avant la nomination de tout autre conseiller, et menacé d'envahir la capitale. A travers le pays, il y eut un tollé de protestations indignées, dont celles des femmes d'Isfahan, de Qazvin et d'Azerbaïdjan. Jusqu'en Inde, des femmes se joignirent aux nombreuses protestations suscitées à cette occasion sur le plan international⁵¹. A Téhéran, plus de 50.000 manifestants descendirent dans les rues et décrétèrent une grève générale. Parmi ces manifestants, il y avait des milliers de femmes qui pleuraient amèrement et portaient ... le tissu blanc dans lequel les morts sont ensevelis, pour exprimer à la fois leur désespoir et leur volonté, leur détermination à se battre jusqu'au bout pour défendre la nation⁵². L'Anjuman des dames de la nation (Anjuman-i Mukkhabdarat-i Vatan), dont les membres étaient souvent apparentés à des constitutionnalistes de premier plan, se joignirent à plusieurs autres anjuman de femmes à Téhéran lors d'une importante manifestation devant le Majlis, le 1 décembre 1911 devant le Majlis. Bambad rapporte que des milliers de femmes participèrent à la manifestation, que beaucoup d'entre elles montèrent sur le podium et firent des discours enflammés pour défendre la révolution et exiger du Majlis qu'il résiste à l'ultimatum des puissances étrangères. La poétesse Zaynab Amin, membre fondateur du l'Anjuman des dames de la nation, et enseignante à la Shahabad Girls School (Ecole de filles), récita des poèmes de sa composition, qui prônaient la défense de la nation⁵³. Dans ses écrits sur la marche des femmes sur le Majlis, Shuster faisait certainement référence à cette manifestation quand il nota qu'au nombre des manifestants, il y avait une délégation de femmes qui est entrée au Parlement :

"Venant de leurs cours et de leurs harems entourés de murs, 300 femmes du sexe faible firent une marche, les joues rougies par une détermination inébranlable. Elles étaient vêtues de leurs robes noires et avaient le visage recouvert du filet blanc de leurs voiles.

Beaucoup d'entre elles cachaient des pistolets sous leurs jupes ou dans leurs manches. Elles se rendirent directement au Majlis, se rassemblèrent là et exigèrent d'être reçues par le Président".

Il semble que certaines furent autorisées à entrer au Parlement, et informèrent le Président et les représentants de ce que pourrait être leur réaction :

"Dans le hall, elles affrontèrent le Président, et, pour que ses collègues et lui ne doutent pas de leur détermination, ces mères, ces épouses et ces filles persanes brandirent leurs revolvers, arrachèrent leurs voiles et proclamèrent leur intention de tuer leurs propres fils et leurs propres maris et d'abandonner leurs corps si les députés hésitaient à accomplir leur devoir qui était de sauvegarder la liberté et la dignité de la nation et du peuple persans"⁵⁴.

Pour appuyer son action, l'Anjuman des femmes de la nation (Anjuman-i Khavatin-i Vatan) envoya un télégramme au Majlis le 5 décembre 1911, dénonçant l'inaction des représentants. Un an et demi après la restauration de la constitution, écrivaient-elles, peu a été fait. Les troupes russes étaient "stationnées de façon permanente" dans le nord tandis que le gouvernement britannique, "envoyait, sans justification, des notes inamicales et injustes" et menaçait le parlement. Les routes et les villes continuaient à être peu sûres, des millions de Tumans étaient gaspillés, et il n'y avait même plus assez de pain, l'aliment de base de la grande majorité de la population :

"Quand la nation est si préoccupée par sa situation désastreuse, il est de votre devoir, soit d'entreprendre d'instaurer l'ordre et la prospérité en un temps spécifié, soit, si vous n'êtes pas en mesure de le faire dans ces délais, de vous résigner à solliciter l'appui des partisans britanniques du suffrage des femmes".

Dans son ultimatum, le gouvernement russe exige que nous renoncions à notre indépendance en leur faveur ; les hommes d'Europe sont sourds à nos appels ; pourriez-vous, vous les femmes, nous venir en aide?"⁵⁶

En réponse, l'Union sociale et politique des femmes envoya un télégramme pour déplorer son incapacité à influencer la position du gouvernement britannique.

"Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'amener le gouvernement britannique à nous accorder la liberté politique, à nous, leurs compatriotes femmes. Nous sommes tout aussi impuissantes à influencer leur action en Perse. Nous sommes de tout coeur avec nos soeurs perses et nous ressentons beaucoup d'admiration pour leurs actions patriotiques et militantes"⁵⁷.

Le mouvement des femmes se tourna non seulement vers les politiciens mais aussi vers les intellectuels. A Téhéran, un groupe de femmes se ren-

dit au Cercle Littéraire (Majma'a Adad) et critiqua le gouvernement, pour n'avoir presque rien entrepris pour préparer la nation deux semaines après l'ultimatum. Les hommes leur répondirent que ce n'était pas à leurs associations de traiter de ces questions, même si le cabinet n'avait pas encore décidé d'une date pour se réunir⁵⁸.

La délégation Russe profita du fait que les femmes s'étaient manifestées en tant que partisans déterminés du Constitutionnalisme, pour adresser un questionnaire à l'Anjuman des dames de la nation. Ce questionnaire visait à les persuader que le Majlis et le gouvernement s'étaient très peu préoccupés d'améliorer le sort des femmes. Cependant, les femmes ne furent pas dupes, et, dans une réponse cinglante, elles exprimèrent leur indignation.

"Oui", écrivirent-elles, le gouvernement constitutionnel était impuissant et "n'avait pas été en mesure d'ouvrir beaucoup d'écoles de filles et d'offrir des opportunités aux femmes qui préfèrent la civilisation et l'éducation au manque de compétences et à l'oisiveté", mais cela ne voulait pas dire qu'il devrait y avoir un retour à l'autocratie, car "toute personne ayant une bonne conscience préfère la justice et l'égalité à l'autocratie et à une gestion arbitraire. C'est la position que tous partagent, les hommes comme les femmes". Oui, elles considéraient "la situation des Européennes préférable à la leur, mais elles ne souhaitaient pas, pour autant, être gouvernées par les puissances européennes, car pour les Iraniennes, les Européennes ont une situation plus favorable du seul fait "qu'elles développent des compétences et pour aucune autre raison"⁵⁹.

Durant les derniers jours de décembre 1911, les femmes affichèrent des prospectus à travers la ville pour "admonester les citoyens pour leur absence de réaction face à l'ultimatum russe"⁶⁰. En guise de représailles envers les puissances européennes, elles demandèrent aux cafés qui utilisaient du sucre importé de fermer leurs portes. Elles menèrent également une campagne réussie pour le boycott des trams tirés par des chevaux et appartenant aux Européens (moyen de transport utilisé principalement par les femmes en raison de son plus grand confort) ainsi que de celui de la seule voie de chemin de fer du pays, qui reliait Téhéran à la mosquée populaire de Shah Abdul Aem, dans les environs de Téhéran. Quatre jours après l'ultimatum russe, les trams et les trains étaient totalement désertés⁶¹. Dans un article intitulé "The Manliness of the Women" - La Virilité des femmes - (sic), Iran-i Nu signale que les femmes traversaient les rues, arrêtaient les wagons et demandaient aux passagers embarrassés de boycotter les biens et les services européens. Les manifestantes ne s'en allaient que lorsque les passagers quittaient le wagon. Elles contribuaient parfois de leurs poches pour aider les voyageurs à trouver d'autres moyens de transport⁶².

Les mouvements de contestation des femmes ne se limitaient pas à Téhéran. Quand, au milieu du mois de décembre, les troupes russes qui

arrivaient dans la région se mirent à harceler la population de Qazvin, le Conseil des femmes de Qazvin (Hay'at-i Nisvan-i-Qazvin) envoya des télégrammes pour demander l'assistance d'autres villes, et reçut la réponse du Conseil des femmes d'Isfahan (Hay'at-i Nisvan-i-Isfahan). Il demanda également à l'Anjuman de la province d'Isfahan d'armer les femmes et de les enrôler dans la bataille contre les troupes d'invasion russes. Le Conseil des femmes d'Isfahan n'était plus disposé à se conformer au précepte musulman qui interdisait aux femmes de participer à la jihad (ou guerre sainte). Si une femme se trouvant seule chez elle était attaquée, elle se défendrait sûrement et à n'importe quel prix. De même, les Russes ayant envahi le pays, les femmes de Qazvin appelaient à l'aide, mais apparemment, il n'y avait pas d'homme dans la maison. "S'il y avait un homme dans la maison, il se serait manifesté", écrivirent-elles, impliquant que les hommes iraniens manquaient de courage pour défendre leur pays. Le Conseil des femmes d'Isfahan se proposait de suivre l'exemple des Françaises et des Japonaises et de se lever pour défendre la nation, face à l'inaction des hommes. Elles avertissaient les hommes que, s'ils continuaient à rester passifs, "ils seraient mis à mort" par les insultes continues des femmes dans leur propre foyer"⁶³.

Malgré les immenses efforts des femmes, le second régime constitutionnel arriva à son terme fin décembre 1900. Le Majlis, en dépit de la pression gouvernementale, avait refusé d'accepter l'ultimatum russe. Mais, face à la menace d'intervention de la Russie, le cabinet décida de fermer le Majlis par la force et c'est ainsi que prit fin le régime constitutionnel.

Cependant, l'implication des femmes dans la vie politique et le domaine de l'éducation ne s'arrêta pas en 1913. En effet, le second journal de femmes, Shikujah (Floraison), fut publié par Mrs. Amid Muzayyin al-Saltanah, qui dirigeait deux écoles de filles à Téhéran. Le journal lithographié de quatre pages, qui comprenait une section illustrée de satire sociale, parut pendant six ans. Shikufah plaidait pour un certain nombre de questions relatives aux droits des femmes, dénonçait les superstitions dominantes chez les femmes, et contestait les injustices perpétrées par les hommes. En relation avec ce journal, un Anjuman de femmes fut organisé et, en 1916, il comptait plus de 5000 membres. On était alors au milieu de la première guerre mondiale et le journal Shikufah étant devenu plus politisé, préconisait qu'il soit mis un terme à des concessions européennes dans le pays et faisait appel aux femmes pour qu'elles participent plus activement aux affaires politiques de la nation⁶⁴. A la mort de Mrs. Amid, en 1918, Shikufah cessa de paraître. Mais le mouvement des femmes reprenait déjà un second souffle en Iran. Au cours des années qui suivirent la Révolution Russe de 1917 qui mit un terme au contrôle de l'Iran par le gouvernement tsariste, des féministes et des socialistes telles que Sadiqaya Dawlatabadi et Muhtaram Iskandari ainsi que des intellectuelles marxistes telles que Avetis Sultanzadah, aidèrent à créer des tribunes et

des associations à travers lesquelles la lutte contre l'oppression des femmes et la revendication en vue de leur émancipation allaient se poursuivre.

Dans notre introduction, nous avons souligné comment, durant la révolution de 1978-79, les femmes activistes avaient ressenti le besoin de rappeler que le mouvement des femmes trouvait ses origines dans la Révolution constitutionnelle. Après avoir passé cette histoire en revue, nous voyons en effet, qu'en dépit d'une grande discontinuité dans le temps, la politique, l'économie, et les affaires mondiales, il y a de nombreux fils conducteurs entre les anjuman de femmes de la Révolution Constitutionnelle et le mouvement féministe révolutionnaire qui a émergé il y a une décennie au moment du renversement du Shah.

Dans les deux cas, le mouvement des femmes était issu du mouvement révolutionnaire. Mais une fois atteint le but immédiat de la révolution - La Constitution et le Majlis dans le premier cas, et la chute du Shah, dans le cas de la Révolution de 1978-79 - les femmes qui avaient participé à ces mouvements lancèrent une nouvelle campagne pour accéder à leurs droits en tant que femmes.

Alors que le soutien des femmes au haut clergé avait été crucial dans les premières étapes du mouvement, après la révolution, dans les deux cas, une aile conservatrice de religieux avait émergé pour se révéler l'ennemi le plus déterminé des activités des femmes. Tout comme Khomeini réimposa le voile aux femmes, de même, 70 ans auparavant, les religieux conservateurs tels que Shaykh Fazlallah Nuri s'étaient opposés à l'ouverture de nouvelles écoles de filles et avaient averti que si les femmes accédaient à l'éducation, il en résulterait qu'elles se dévoileraient et que la nation perdrait ainsi son "honneur".

Cependant, lors des deux révolutions, le mouvement des femmes refusa de rester silencieux et exprima son opposition aux ennemis internes et externes du mouvement. Ce qui les distinguait des nombreux autres protagonistes de la révolution, c'était le fait qu'elles s'exprimaient clairement non seulement sur ce à quoi elles étaient opposées, mais également sur ce qu'elles préconisaient. Elles ne séparaient pas non plus leurs revendications de citoyennes de leurs aspirations en tant que partisans de la libération des femmes. Elles n'attendaient pas des hommes qu'ils initient la réforme sociale mais devinrent elles-mêmes, presque du jour au lendemain, des pionnières dans le domaine de l'éducation, mais aussi des oratrices, des journalistes et des agitatrices politiques. Ce faisant, elles contestèrent non seulement les religieux contre-révolutionnaires, mais aussi les libéraux et les radicaux laïcs "plus éclairés" qui faisaient des compromis, hésitaient ou s'opposaient à ce que la révolution nationale aborde des questions d'évolution sociale aussi fondamentales que la nature des relations hommes/femmes.

Une étude des origines du féminisme en Iran au début du 20^{ème} siècle fournit également des éclairages intéressants pour examiner l'histoire du mouvement des femmes en général. En étudiant les documents de la période, il faut réexaminer la distinction qui a été faite entre un premier mouvement nationaliste et un mouvement de femmes plus récent qui exprime des revendications spécifiquement féministes. Nous voyons, en effet que les femmes abordent des questions relatives à la nation et d'autres concernant les femmes, souvent dans un seul et même article. Comme certains de leurs écrits l'ont montré, un certain nombre de femmes ont souvent senti que le mouvement nationaliste naissant avait besoin de développer une dimension féministe s'il devait mener à la promotion de la nation toute entière. Replacé dans le contexte de mouvements du même type et de la même époque en Chine et au Japon, ainsi qu'en Occident, le mouvement des femmes iraniennes peut être perçu comme faisant partie du mouvement global des femmes du début du 20^{ème} siècle, dont il reste à prendre la mesure de la pleine signification.

Notes :

- 1 Sur la participation des Indiennes, voir Mammihan Kaur, *Women in India's freedom Struggle* (New Delhi Sterling Publishers, 1985), 89-110 and Neera Desai, *Woman in Modern India* (Bombay : Vora & Co., 1977) 134. Sur le mouvement des femmes japonaises socialistes, voir Sharon L. Sievers, *Flowers in Salt : The Beginnings of Feminist Consciousness in Modern Japan* (Palo Alto : Stanford University Press 1983), 10-25 and Vera Mackie, "Feminist Politics in Japan", *New Left ...* 167 (January-February 1988):53-76. Sur les premières féministes chinoises, voir surtout Jonathan Spence, *The Gate of heavenly Peace ; The Chinese and Their Revolution 1898-1980* (N.Y.: Penguin, 1986). Sur le mouvement égyptien des femmes, voir Thomas Philipp, "Feminist and Nationalist Politics in Egypt", in *Women and the Muslim World*, ed. Lois Beck and Nikki Keddie (Cambridge : Harvard University Press, 1978), 277-94. Voir également Kumari Jaywardena, *feminism and Nationalism in the Third World* (London : Zed Press Books, 1986). Sur la participation des travailleuses au mouvement guyanais de 1905 et les affinités étroites de ce mouvement avec les rébellions des femmes domestiques sud-africaines, voir Walter Rodney, *A History of the Guayanese Working People, 1881-1905* (Baltimore : The John Hopkins University Press, 1981).
- 2 Sharon L. Sievers, *Flowers in Salt*, 128-37.
- 3 Jonathan Spence, *The Gate of Heavenly Peace*, 83-93.
- 4 William Morgan Shuster, *The Strangling of Persia* (New York : The Century Compant, 1912), 191-99. Diplomate occidental peu typique de cette période, Shuster était totalement dévoué à l'indépendance de l'Iran en tant que nation, prise de position qui le mit en difficulté avec les gouvernements russes et britanniques et conduisit à sa démission après l'ultimatum russe de Novembre 1911.
- 5 Voir Badr-al-Muluk Bambad (*From Darkness into Light : Women's Emancipation in Iran*, trans. and. ed. F.R.C. Bagley (Smithtown, N.W. Exposition Press, 1977). Voir aussi la première version persane de Bambad, *Zan-i Irani az Inqilab-i shrutiya ta inqilab-i Sifid* (Iranian Women from the Constitutional Revolution to the White Revolution) Téhéran : Ibn Sina Press, 1968 ; Pari Shaykh al-Islami, *Zanan i*

Ruznamh-nigar va Andishmand-i Iran (Women Writers and Thinkers of Iran) Tehran : Maz Graphics, 1972 ; Fakhri Qavami, Kar nama-ya Zanan-i Mashhur-i Iran (A report on Famous Women of Iran) (Tehran : Intisharat-i Vizarat-i Amuzish va Parvarish, 1973).

- 6 Pour une liste partielle des associations des femmes de cette période, dont certaines ont fait revivre cette histoire passée en se donnant le nom d'anjuman, voir Azar Tabari and Nahid Yeganeh, "Women's Organisations in Iran", in the Shadow of Islam : The Women's Movement in Iran (London : Zed Press, 1982), 201-30.
- 7 Le soutien international apporté aux femmes est venu entre autres de célébrités telles que Kate Millet qui a collecté et traité l'information sur l'histoire des manifestations de femmes dans son ouvrage "Going to Iran" (New York : Coward, McCann & Geoghegan Publications, 1982), et Simone de Beauvoir qui envoya un message de solidarité. Le théoricien humaniste et féministe Raya Dunayevskaya a lié les manifestations de femmes aux anjuman de la Révolution Constitutionnelle. Elle a désigné ces sociétés comme étant les premiers "soviets de femmes" et les a associées aux autres tournants de l'histoire du mouvement international des femmes. Voir Raya Dunayevskaya, Women's Liberation and the Dialectics of Revolution (Atlantic Highlands, N.J.: Humanities Press, 1985), 234-35. Voir aussi son essai "Iran : Unfoldment of, and Contradiction in, Revolution" dans la même Collection.
- 8 Mangol Bayat-Philipp, "Women and Revolution in Iran, 1905- 11", in Women in the Muslim World, 295-308 ; Huma Natiq, "Nigahi bi Barkhi Nivishtihā va Mubarizat-i zanan dar Duan-i Mashrutiyat, Kitab-i Jum'a 30 (1979) : 45-54, and Natiq, "Mas'ala-ya Zan dar Barkhi Mudavvanat-i Chap Az Niheat-i Mashrutah ta Asr-i Riza Khan, "Zaman-i Nu (1983) ; Abdulhusayn Nahid, Zanan-i Iran dar Jumbishi Mashrutah (Tehran, 1981); Simin Royanian, "The History of Iranian Women's Struggle", RIPEH3, No. 1 (spring 1979) ; Sima Bahar, "The Historical background to the Women's Movement in Iran" in Women in Iran : The Conflict with Fundamentalist Islam, ed. Farah Azari (London : Ithaca Press, 1983) ; Guity Nashat, "Women in Pre-Revolutionary Iran : A Historical Overview", in Women and Revolution in Iran, ed. Guity Nashat (Boulder, Col.: Westview Press, 1983), 5-35 ; voir aussi Eliz Sanasarian, The Women's Rights Movement in Iran (New York : Praeger, 1982).
- 9 Pour une traduction anglaise des "Lois Electorales", voir E.G. Browne, The Persian Revolution of 1905-1909 (Cambridge : Cambridge University Press, 1910), 356-61.
- 10 La plupart de l'historiographie de la Révolution Constitutionnelle s'est concentrée sur la formation du Majlis et de la Constitution, à l'exception notable de l'étude monumentale d'Ahmad Kasravi, Tarikhi-i Mashrutah-ya Iran (Tehran : Amirkabir Publication, 1951/1984), qui porte sur l'Anjuman Tabriz. Cependant, Kasravi a peu fait cas des anjuman de femmes et encore moins de la résistance et des rebellions de la paysannerie.
- 11 Nazim al-Islam Kirmani, Tarikh-i Bidari-yi Iranina 2 (History of the Awakening of Iranians) (Tehran : Agah Press, 1983). Voir aussi M. Bayat, "Anjuman" in Encyclopedia Iranica 2, ed. Eshan Yarshater (London and New York : Routledge & Kegan Paul, 1987), 77-80.
- 12 Browne, The Persian Revolution, 357.
- 13 Kasravi, Tarikhi-i Mashrutah-ya Iran, 587 and Malikzada, Tarikhi-i Inqilab-i Mashrutiyat-i Irann 2 (Tehran : Ibn Sina, 1951), 207.
- 14 Pour une liste partielle de certains des anjuman, voir Isma'il Ra'in, Anjumanha-ya Sirri (Tehran : Teheran Mussavar Press, 1966), 157-61.

- 15 Grande Bretagne. Correspondence, No. 105, 28 février 1908.
- 16 Pour une discussion sur les relation entre le Himmat, le RSDWP et Ijtima'iyun "Aminyun, voir Tadeusz Swietichowski, "Himmat Party", Cahiers du Monde Russe et Soviétique 19, No. 1-2 (janvier-juin 1978): 119-42.
- 17 Ainsi, une femme apporta un héritage de 5.000 tumans, somme exorbitante pour l'époque. Voir Majlis, No. 81, 30 avril 1907.
- 18 Pour un exposé sur le mouvement Swadeshi en Inde, voir Neera Desai, Woman in India, 134.
- 19 Voir Anjuman, No. 41, 9 février 1907.
- 20 Majlis, No. 6, 30 décembre 1906.
- 21 Ibid.
- 22 "The Feminist Movement in Persia" , Central Asian Review 7, No.1 (1959).
- 23 The Times, 13 août 1910, 3.
- 24 Voir Ustad Muhit Tabataba', Tarikh-i Tahlil-i Matbu at-i Iran (A History of Analysis of the Iranian Press) (Tehran : Ba'th Publications, 1987), 172-73. Voir aussi Edward G. Browne, Press and Poetry in Modern Persia (Cambridge : Cambridge University Press, 1914): 84-85. Plus de 30 numéros de cet article furent publiés à l'époque.
- 25 Shuster, the Strangling of Persia, 193.
- 26 Clara Colliver Rice, Persian Women and Their Ways (London : Seely, Service and Co., 1932) ?271.
- 27 Bamdad, From Darkness into Light, 30-31.
- 28 Khavahirat-i Taj al-Saltanah, ed. mansurith Ittihadyiya Nizam Mafi (Tehran : Nashr-i Tarikh-i Iran, 1983).
- 29 Bamdad, From Darkness into Light, 34.
- 30 Bamdad, From Darkness into Light, 45-47 et Karnama-ya Zanan-i Mashur-i Iran, 140.
- 31 Pour une discussion sur ce mouvement, voir Gregory J. Massel, The Surrogate Proletariat : Moslem Women and Revolutionary Strategies in Soviet Central Asia : 1919-1929 (Princeton : Princeton University Press, 1974).
- 32 Malikzada, Tarikh-i Inqilabi-i Mashrutiyat-i Iran 3, 182. Il est intéressant de noter que la petite-fille de Shaykh Fazlalla, Zahra Khanlari (Kia), fut diplômée d'une des premières, Namus. Elle devint éducatrice, écrivain et partisan actif du mouvement des femmes et fut à la tête d'une très grande école de filles à Téhéran, Nurbakhsh High school, où j'obtins mon diplôme. Pour plus d'information sur Khanlari, voir Karnama-ya Zanan-i Mashur-i Iran Mashur-i Iran, 17-19.
- 33 Voir "Letter of One of the Women" Habl al-Matin, No. 105, 1 Septembre 1907.
- 34 Ibid.
- 35 Nida-ya Vatan, n° 70, 2 octobre 1907. Les paysannes du Quchan dans la province nord de Khurasan avaient été vendues aux bandits Turkaman par leurs familles parce que les propriétaires et les percepteurs réclamaient des arriérés d'impôts. Aliakbar Dihkhuda, rédacteur en chef de Sur-i Israfil, attira l'attention du public sur le sort de ces femmes dans ses colonnes satiriques. Voir Dur-i Israfil, No.4, 20 Juin 1907. Dans la première partie de cette lettre, L'Union Secrète des Femmes, choisit de diriger ses attaques contre l'aile laïque du Majlis et non contre les reli-

gieux, faisant ainsi preuve d'une certaine ambivalence (du moins certaines des anjuman de femmes) vis-à-vis des ulama. L'Union Secrète des Femmes soutenait que "l'autocratie totale" de la période pré-révolutionnaire avait cédé la place à un "chaos total". L'autorité des religieux, qui préservait au moins la vie quotidienne, avait été sapée, mais elle n'avait pas été remplacée par un système viable.

36 Maljlis, No. 72, 14 mars 1908.

37 Ibid.

38 Sur-i Israfil, No. 21, 22 janvier 1908 et No. 28, 8 mai 1908.

39 Sur-i Israfil, No. 21, 22 janvier 1908.

40 Bien qu'il n'y ait guère de preuve pour confirmer cet ancien mythe, Fannina Halle souligne les vestiges d'une tradition matrilineaire dans la région. Voir son ouvrage *Women in the Soviet East* (London : Martin, Secker & Warburg Ltd. 1938), 39- 64. Elle raconte l'histoire de la légendaire Reine Tamara qui régna entre 1185 et 1214 ; son royaume s'étendait de la Mer Caspienne à la Mer Noire, du Nord Caucase à l'Azerbaïdjan Perse, zone désignée comme étant le "le pays d'origine des Amazones". On disait que son influence s'étendait jusqu'au khurasan au nord-est de l'Iran et à Isfahan, dans le centre de l'Iran.

41 Tahirzada Bihzad, *Qiyam-i Azarbaijan dar Inqilab-i Mashruyat- i Iran* (Tehran : Iqbal Publications, n.d.) ; 327.

42 Voir "A Vindication of the Rights of Women" in *A Mary Wollstonecraft Reader*, ed. Darbara Solomon and Paula Bergren (New York : New American Library, 1983), 246-366.

43 Iran-i Nu, No. 65, 13 novembre 1909.

44 Iran-i Nu, No. 67, 18 novembre 1909.

45 Iran-i Nu, No. 78, 30 novembre 1909.

46 Iran-i Nu, No. 92, 18 décembre 1909.

47 Iran-i Nu, No. 35, 6 mai 1909.

48 The Times, 22 août 1911, 3.

49 Ibid.

50 The Times, 28 août 1911, 3.

51 Shuster, *The Strangling of Persia*, 188.

52 Malikzadad, *Tarikh*, 787.

53 Bambad, *From Darkness into Light*, 35-36.

54 Shuster, *The Strangling of Persia*, 198.

55 Bambad, *From Darkness into Light*, 37-38.

56 The Times, 7 décembre 1911, 5.

57 Ibid.

58 Iran-i Nu, No.117, 16 décembre 1911.

59 Bambad, *From Darkness into Light*, 38-39.

60 Rahbar-i Iran-nu, 23 décembre 1911.

61 The Times, 5 décembre 1911, 5. Voir également Bambad, *From Darkness into Light*, 37.

62 Iran-i Nu, No.117, 16 décembre 1911.

63 Iran-i Nu, No.120, 19 mai 1911.

64 Voir Pari Shaykh al-Islami, Zanan-i Ruznamanigar va Andishmand-i Iran, 83-86. Clara Colliver Rice, la voyageuse britannique, rapporte qu'elle a écrit plusieurs articles pour Shikujah et plus tard, pour Zaban-i Zanan. Elle souligne le grand intérêt de ces journaux pour les nouvelles du mouvement des international des femmes, en écrivant que "des bribes de nouvelles concernant les femmes dans la politique en Angleterre sont dénichées, traduites et insérées dans le journal". Voir son ouvrage *Persian Women and Their Ways*, 271.

Source :

Journal of Women's History

Vol. 1 n° 2 (Automne 1989)

Journal of Women's History

Afro-American Studies Program,

Indiana University, Memorial Hall East,

Bloomington, IN, 47405, U.S.A.

Index des Ressources

Organisations et projets

Livres, publications et thèses

Bulletins et revues

Audiovisuels

Cours

Nouvelle brèves

Conférences et campagnes

Organisations et projets

Association of Progressive Communication (APC) : **(Association pour les nouveaux moyens de communication)**

Un Réseau Mondial de Communication Informatique pour l'Environnement, la Paix et Les Droits Humains.

L'APC est un organisme composé de réseaux membres et doté d'une assise mondiale. Son activité principale consiste à offrir des services de communication à faible coût à travers le monde, aux personnes et organisations travaillant pour la préservation de l'environnement, la paix, la résolution des conflits, la santé et le bien public.

Il est essentiel de résoudre les problèmes tels que la menace nucléaire, la désertification, la déforestation, la faim et tous les types d'oppression. Seuls les moyens de communication efficaces pourront apporter des solutions internationales, nationales et régionales ; et voilà exactement ce que l'APC vous propose.

Pour l'APC, la coopération et le partenariat à l'échelle internationale sont essentiels à la résolution des problèmes mondiaux d'aujourd'hui.

Notre travail consiste principalement à donner du pouvoir aux organisations locales et indigènes à travers le développement de l'expertise et de la technologie dans le maillage de réseau informatique. Nous estimons que le maillage de réseau informatique est un puissant instrument de communication pour encourager, à l'échelle mondiale, un véritable partenariat, l'échange d'informations et les prises de décisions. Tous les partenaires APC sont des réseaux indépendants qui contrôlent entièrement leurs opérations.

Appelez local, agissez mondial. Si vous disposez d'un ordinateur personnel et d'un modem, ou si vous avez accès à un organisme qui dispose des machines adéquates, vous pouvez communiquer, partager vos informations, mettre en commun vos ressources et planifier des activités avec des individus et des groupes à travers le monde.

Parmi les réseaux membres de l'APC se trouvent : AlterNex (Rio de Janeiro, Brésil), Chasque (Montevideo, Uruguay), Institute of Global Communications (San Francisco, Etats-Unis), GreenNet (Londres, Royaume-Uni), GlasNet (ex Union Soviétique), Nicarao (Managua, Nicaragua), PeaceNet (San Francisco, Etats-Unis).

Groupes et particuliers peuvent s'envoyer des messages écrits à un coût moins élevé que celui de la poste, avec plus de sécurité de fonctionnement que le téléphone et plus de flexibilité que le fax!

Vous pouvez communiquer avec des millions d'utilisateurs sur les réseaux de 80 pays.

Institute of Global Communication

*18 de Boom Street,
San Francisco, CA 94107, Etats-Unis.*

Helsinki Citizens Assembly (HCA) (Assemblée de Helsinki pour les Citoyens)

Le HCA est un réseau international de citoyens d'Europe et d'Amérique du Nord qui se consacre à l'intégration démocratique de l'Europe.

Nous oeuvrons pour :

Une communauté paisible, démocratique, d'Etats prospères et indépendants unis par un même engagement pour les valeurs démocratiques, les droits humains, la justice sociale et l'écologie.

Une Europe attentive à la liberté et à l'autodétermination des nations, aux droits des minorités, à la diversité et au pluralisme culturels.

Une Europe sans blocs militaires, sans troupes étrangères ni armes de destruction massive ; une Europe engagée dans la résolution pacifique et démocratique des conflits.

Une Europe faite de dignité humaine et de solidarité internationale, et qui fait son possible pour combler le gouffre entre les pays du Nord et du Sud.

Nous sommes convaincus qu'une société civile revitalisée doit compléter le rôle de la société politique officielle dans la construction d'une nouvelle Europe.

Nous souhaitons donc encourager une coopération plus étroite entre toutes les organisations politiques démocratiques et toutes les initiatives démocratiques sociales et civiques.

Si nous voulons réaliser l'unité européenne, nous devons relever, ensemble, les défis auxquels nous serons confrontés, à savoir, le nationalisme et le fédéralisme, l'autodétermination nationale, la migration et la question des réfugiés, la coopération régionale, les droits des minorités, la paix et la démilitarisation, le statut des femmes, la pauvreté et le chômage, l'orientation écologique de l'économie, la nécessité d'avoir des institutions européennes démocratiques ainsi que l'institutionnalisation du Processus de Helsinki.

Historique : L'idée du HCA est née, dans les années 1980, du dialogue entre les mouvements indépendants de citoyens de chaque côté des blocs séparés par la guerre froide.

La session fondatrice du Helsinki Citizen Assembly s'est tenue à Prague, du 19 au 21 octobre 1990.

HCA Secretariat

*Panska, 7,
Praha 1CS-116 69, Slovaquie.*

Women's Feature Service (WFS) (Service de Presse des Femmes)

Le Service de Presse des Femmes (WFS) est un programme d'information sur les opinions et analyses des femmes dans leur propre société, ainsi que leur perception du développement international, national et local.

Chaque année, le WFS produit et envoie par télécopieur environ 600 articles de fond en anglais, français et espagnol, à partir de 60 pays. Ces articles sont écrits par plus de 120 femmes journalistes du Tiers-Monde, dans une perspective progressiste.

Etant le seul service de presse de ce style qui utilise des téléscripteurs, le WFS cherche à dresser un portrait réaliste des femmes dans les principaux média, en recrutant et en formant activement des femmes journalistes.

Transmis par le téléscripteur qui dessert environ 1.000 clients dans les pays du Nord et du Sud, les articles du WFS sont traduits en bengali, hollandais, finnois, français, allemand, hindi, népalais, norvégien, portugais et swahili.

Le WFS assure la couverture des questions du développement avec pour but de renseigner les autorités publiques dans le cadre de leur politique.

Le WFS interprète le développement comme un processus de mutation sociale, politique et économique qui, pour être équitable et durable, doit assurer la participation de tous les groupes sociaux, raciaux et de genre. Le WFS met ses produits à la disposition d'une audience variée, ayant reconnu que la politique du gouvernement est faite par des individus et des institutions qui appartiennent ou sont étrangers au gouvernement. Outre leur publication dans les principaux média, les articles du WFS sont utilisés comme documents de référence pour les conférences, les ateliers et les projets.

Les publications du WFS telles que les bulletins ou les brochures sont disponibles en anglais, français et espagnol.

Des dossiers couvrant une grande diversité de thèmes tels que les droits fonciers, l'environnement, la santé, les enfants, les organisations communautaires, la migration, la participation à la politique, la violence etc., peuvent être créés sur requête. Ces dossiers sont composés d'extraits des articles du WFS regroupés par région, pays et/ou thème.

L'administration centrale du WFS se trouve à New Delhi, mais il existe des centres régionaux au Zimbabwe, au Togo, à la Jamaïque et au Costa Rica. Le WFS a également des centres de collaboration aux Philippines, en Italie, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis.

Le WFS est né en 1978 en tant qu'initiative de l'UNESCO-FNUAP. Il consistait, jusqu'en 1991, en un projet du Service Inter-Presse (IPS) - Agence de Presse du Tiers-Monde.

Women's Feature Service

*49, Golf Links,
New Delhi 110 003, Inde.*

Asie :

Asian Muslim Action Network (AMAN) (Réseau Asiatique d'Action Musulmane)

Justification

Les Musulmans représentent une énorme proportion de la population asiatique. Ils sont confrontés à de nombreux problèmes qui vont d'une part, de la pauvreté du peuple à la corruption de l'élite, et qui tient d'autre part, à la domination des pays du Nord et des modes de vie matérialistes.

Cette situation requiert une réaction des Musulmans qui se préoccupent de leur destin et de celui de l'Asie en général. Dans la mesure où l'Islam incarne les valeurs et

principes éternels de la Vérité, de la Justice, de la Compassion, de la Liberté et de l'Égalité, il est normal que les Musulmans recherchent conseils et inspiration dans leur religion afin de faire face aux problèmes de leur époque.

Approche

Pour développer une approche islamique aux problèmes contemporains, l'AMAN sera guidé par les valeurs et principes éternels et universels du Coran.

Pour ce qui concerne la Sunna et les autres connaissances et idées plus concrètes, l'AMAN s'inspirera également de l'histoire et de la tradition islamiques dans la mesure où elles se conforment à la perception mondiale du Coran. En effet, l'AMAN n'hésitera pas à intégrer les idées de n'importe quelle origine, à condition qu'elles promeuvent la dignité humaine et la justice sociale telles qu'elles sont conçues dans le Coran.

Objets

Développer une approche de l'Islam progressiste, éclairée, et qui serait le reflet de la véritable essence de la religion.

Aider à créer un réseau d'amitié et de solidarité entre musulmans progressistes et éclairés d'Asie.

Participer à la création d'une société juste et compatissante en Asie, qui respecterait la dignité de tous les peuples du continent.

Objectifs spécifiques

Créer en Asie un répertoire détaillé de personnes et de groupes qui contribuent à une approche progressiste et éclairée de l'Islam.

Établir des dossiers approfondis sur les ressources intellectuelles et pédagogiques disponibles en Asie et dont le but est de promouvoir une approche de l'Islam progressiste et éclairée.

Instaurer des mécanismes qui faciliteront l'échange de documents et d'informations entre les communautés musulmanes d'Asie.

Encourager le développement des ressources humaines par des programmes de formation et de stages ayant pour finalité de cultiver une attitude progressiste et éclairée envers l'Islam, en particulier au sein de la jeune génération.

Adopter une position commune sur des questions considérées comme essentielles par les musulmans originaires de pays spécifiques, et par les musulmans qui vivent sur le continent asiatique.

Encourager le dialogue inter-foi entre les musulmans et ceux qui pratiquent d'autres religions dans le but de développer une vision commune sur les problèmes contemporains.

Activités

AMAN servira de centre de documentation et d'information sur l'Islam ; il dirigera des recherches sur divers problèmes auxquels sont confrontés les musulmans ; fera paraître des publications ; organisera des débats, des forums et des séminaires ; mettra en place des programmes de formation ; organisera des visites d'échange ; proposera des stages ; et s'engagera dans toute autre activité de promotion des objectifs spécifiques du réseau.

Structure

AMAN est une alliance asiatique libre et informelle d'organisations et de particuliers de religion musulmane, avec un coordinateur chargé de diriger le réseau et d'initier ses activités.

Le coordinateur est responsable devant un conseil d'administration dont les membres sont originaires de diverses régions d'Asie.

Aman et vous

Chacun de nous peut contribuer à la réalisation des objectifs de AMAN.

Vous pouvez :

- aider à renforcer les ressources en information et documentation de AMAN en envoyant des documents pertinents à son secrétariat ;
- préparer des manuscrits qui promeuvent une approche de l'Islam progressiste et éclairée et qui pourront être envoyés pour étude, au coordinateur ;
- acheter les publications de AMAN, assister aux réunions de AMAN et soutenir les autres efforts de AMAN ;
- diffuser toutes les idées et valeurs progressistes qui constituent l'essence de l'Islam et que propagent AMAN et d'autres groupes, auprès du grand public ;
- faire des dons généreux à AMAN qui aujourd'hui, n'a pratiquement aucune ressource financière.

Pour obtenir plus d'informations sur AMAN, veuillez écrire à :

AMAN

*Mr Asghar Ali Engineer,
Convener, c/o Institute of Islamic Studies,
Himalaya Apartment, B block, First Floor, Flat n° 9,
6th Road, Santacruz (East), Bombay 400 055, Inde.*

Asie :

South Asia Human Rights Documentation Centre

(Centre de Documentation de l'Asie du Sud sur Les Droits Humains)

L'Asie du Sud a représenté un des berceaux de la civilisation. Aujourd'hui, dans la dernière décennie du 20e siècle, cette région subit une crise de civilisation. Rien ne résume mieux ce phénomène que le statut des libertés humaines et civiques dans les pays qui composent l'Association de Coopération Régionale de l'Asie du Sud (SAARC).

Depuis que la Déclaration Universelle des Droits Humains (DUDH) fut adoptée par les pays membres des Nations Unies, un peu plus de 40 ans ont passé. Et depuis cette date, un certain nombre de traités, pactes et protocoles sont entrés en vigueur.

Au début des années 90, le processus d'intégration des normes internationales portant sur les droits humains dans les législations nationales de l'Asie du Sud fut malheureusement inadéquat.

Le cas échéant, la pratique est devenue muette face à la non-application des dispositions législatives. Les pieuses déclarations sur un supposé engagement du gouvernement pour les droits humains n'ont que peu de signification sans la preuve de mesures concrètes de responsabilisation, et sans la disponibilité pour le citoyen, de solutions juridiques pouvant rendre ces droits défendables en justice et exécutoires pour tous.

L'incarcération de prisonniers de conscience, les conditions carcérales toujours aussi déplorables, le nombre de morts et les viols en période de garde à vue, les procès inévitables, la torture, les traitements cruels ou dégradants et inhumains, l'usage non restreint de la détention administrative et préventive, les exécutions extrajudiciaires, le recours à la peine de mort, le mépris systématique des conventions du Bureau International du Travail, le non-respect de la liberté d'expression, la négation du droit à l'information et les tentatives de muselage des médias font partie de la vie quotidienne. La discrimination à l'égard des femmes et des enfants, la suppression des minorités ethniques et religieuses sont des révélateurs de la nécessité d'avoir des garde-fous institutionnels inviolables.

Il est primordial de développer une opinion publique éclairée et indépendante pour ce qui concerne les questions des droits humains.

SAHRDC est une organisation non gouvernementale qui oeuvre pour la défense et le développement des droits humains en Asie du Sud.

Les statuts du SAHRDC définissent sa mission et ses objectifs : protéger et promouvoir les droits humains et les droits fondamentaux en Asie du Sud, en se fondant sur la Déclaration Universelle des Droits Humains et sur d'autres instruments internationaux de défense des droits humains.

Un exemplaire des statuts est disponible, à la vente.

SAHRDC est un organisme politiquement neutre et indépendant. Il ne prend position pour ou contre aucun gouvernement ni aucune tendance politique.

SAHRDC est financé par les abonnements et les dons.

Un exemplaire de l'état des comptes audités est disponible, contre paiement de frais.

SAHRDC a des affiliés au Bhutan, au Népal, au Pakistan, au Bangladesh et au Royaume-Uni.

SAHRDC propose :

Des rapports, études, analyses et services de documentation

Un service de coupures de presse sur les droits humains

Une formation sur les questions relatives aux droits humains

Un service d'orientation des réfugiés

Une documentation juridique

Pour plus d'information, veuillez contacter :

South Asia Human Rights documentation centre

6/105, Kaushalya a Park, Hauz Khas,
New Delhi 110 016, Inde.

Caraïbes :

Caribbean Association for Feminist Research and Action (CAFRA)
(Association des Caraïbes pour la Recherche et l'Action pour les Femmes)

CAFRA est un réseau de chercheurs individuels, d'activistes et d'organisations de femmes, qui définit les politiques concernant les femmes suivant une optique de réveil de conscience et d'action.

CAFRA est engagé à comprendre la relation entre l'oppression des femmes et d'autres formes d'oppression dans la société, et il participe activement aux efforts pour créer un changement.

Les membres du CAFRA comprennent des ressortissants des Antilles néerlandaises, anglaises, françaises et espagnoles, ainsi que la diaspora.

CAFRA

*P.O. Bag 442,
Tunapuna, Trinité et Tobago.*

Inde :

Mediawatch on Communalism
(Mediawatch sur le Communalisme)

Peu nombreux sont ceux qui peuvent douter que la presse, en langue anglaise et dans les autres langues parlées en Inde, ait joué un rôle essentiel dans la promotion des attitudes et pratiques communalistes.

Elle a fortement contribué à la détérioration régulière du climat communautaire dans notre pays, à tel point que notre système démocratique est menacé comme jamais auparavant. Il est vrai que les méfaits les plus flagrants sont l'oeuvre des divers journaux et magazines non-anglophones, et en particulier de ceux écrits en hindi ou en ourdou, mais aussi en gujarati, marathi et autres langues. Cependant, les principaux quotidiens en langue anglaise ont également été sérieusement et régulièrement coupables, et dans certains cas, même plus que les autres, puisque certains d'entre eux font partie des seules formes de presse écrite pouvant prétendre à un statut national de quelque sorte.

C'est dans l'optique de surveiller la presse dans ses pratiques et préjugés communalistes que Mediawatch sur le Communalisme a été créé par un groupe de citoyens préoccupés par cette question et qui comprend en ses rangs des personnes qui ont l'expérience des groupes à ressources limitées comme le nôtre ; les activités de ce dernier ont dû impérativement faire l'objet d'une sélection.

Pour commencer, certains quotidiens majeurs de langues anglaise ou hindi ont donc été retenus, en particulier ceux qui paraissent à Delhi. L'objectif est cependant d'étendre cette surveillance à d'autres importants journaux en langue anglaise, hindi ou ourdou.

L'objectif de Mediawatch n'est pas de mener une vendetta contre n'importe quel journal, contre des journalistes en particulier ou contre une organisation ou un groupe, à l'exclusion de tous les autres.

L'intention de Mediawatch est de révéler les préjugés communalistes dans les reportages, les discussions et les présentations, chaque fois qu'ils apparaissent. Mediawatch devrait donc être considéré comme une aide apportée à tous les

niveaux, aux journalistes anti-communalistes ainsi qu'aux lecteurs conscients du terrible danger du communalisme institutionnalisé dans la presse publique.

Tout d'abord, Mediawatch publiera un compte-rendu mensuel régulier couvrant une série de journaux édités à Delhi. Ce compte-rendu sera une enquête sur les articles publiés dans le mois, et mettra en évidence les fautes relatives à l'équilibre des reportages, des débats et des exposés sur des questions concernant la communauté.

Ces comptes-rendus, tout en ciblant et en étant d'abord distribués aux journalistes de Delhi, seront également diffusés également au sein du grand public.

Mediawatch est un organisme indépendant, non-affilié à une quelconque organisation ou formation politique.

Il reçoit volontiers la coopération et la réaction de tous ceux qui sont concernés par la production, la distribution et la réception d'informations et d'opinions dans la presse écrite.

Mediawatch

*A36 Gulmohar Park (1st. floor),
New Delhi 110 049, Inde.*

Inde :

People's Centre for Communal Harmony (PCCH) (Centre Populaire pour l'Harmonie Collective)

Le Centre Populaire pour l'Harmonie Collective (PCCH) de Bombay a commencé aujourd'hui à fonctionner comme centre ressource, et il coordonne les activités relatives à l'harmonie communautaire.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

PCCH

*c/o YUVA Flat n°117, 1st Floor, Bldg. n°8, Dr Baliga Nagar,
Jasmine Mill Road, Mahim (E), Bombay, 400 017, Inde.*

Israël :

The Israel Women's Network for Justice and Equality (IWN) (Réseau de Femmes Israéliennes pour la Justice et l'Égalité)

IWN est une coalition non-partisane de femmes israéliennes qui représentent un large éventail d'opinions politiques et d'orientations religieuses, mais qui sont unies par leur volonté d'améliorer la condition de la femme en Israël. En agissant à travers des activités de promotion ainsi que des activités juridiques et d'éducation, le Réseau de Femmes Israéliennes est devenu, depuis sa création en 1984, une force centrale dès qu'il s'agit de promouvoir la femme dans les principaux domaines de la vie publique, et de faire des hommes et des femmes des partenaires égaux dans une société équitable.

Les enjeux de la question

L'image classique de la femme israélienne qui représente une pionnière participant tout comme l'homme à la construction de son pays, ne correspond pas à la réalité. L'urgence des problèmes de sécurité ainsi que des problèmes économiques chroniques a éloigné les priorités nationales des questions sociales. En conséquence, les femmes ont fini par devoir lutter contre la dégradation de leur condition dans la société israélienne.

Bien que la population israélienne soit composée de 51 % de femmes, leur représentation dans le gouvernement national et dans l'administration locale n'est pas proportionnelle au nombre de femmes dans le pays. Et, bien que les élections de la Knesset en 1992 aient résulté en un plus grand nombre de femmes élues, ces dernières ne constituent encore que 9% des 120 membres de la Knesset, comme en 1948, quand l'Etat d'Israël fut créé. Il existe actuellement deux femmes ministres du gouvernement et une femme ministre-adjoint ; et deux femmes sont vice-présidentes de la Knesset.

Le réseau des Femmes Israéliennes a attiré l'attention du public sur les questions concernant les femmes, et a incité les autorités locales et nationales à présenter des mesures visant à améliorer la condition de la femme.

Activités récentes du réseau

- Stages de formation dans le rôle de dirigeant pour les femmes nouvellement immigrées et pour les activistes sur les questions civiques, 1992.
- Planification et mise en oeuvre de stratégies visant à accroître la représentation des femmes, 1990-1992.
- Loi sur la Prévention de la Violence dans la Famille, 1991.
- Législation distincte sur l'immigration qui exige que tous les droits s'appliquent à la femme comme au mari, 1991.
- Décision de la Haute Cour sur l'égalité dans l'emploi (Naomi Nevos vs. the Jewish Agency), 1990.
- Renforcement de la coalition pour combattre les propositions d'amendement restreignant les droits à l'avortement, 1990.
- Rédaction et promotion d'une législation qui comprend :
 - la Loi sur les Preuves Légales (victimes de viol), 1990.
 - les Amendements de la Loi sur l'Emploi des Femmes, de la Loi sur l'Egalité face à l'Emploi, et de la Loi sur l'Egalité des Salaires.

Conférences et consultations qui comprennent :

La Première Conférence Internationale des femmes écrivains, 1987

La Première Conférence Internationale des féministes Juives, 1988

Les Femmes, le Travail et l'Argent, 1990

Le Foyer comme Champ de Bataille : leçons des féministes tirées de la guerre du Golfe, 1991

La Santé des femmes en Israël, 1991

Comment IWN oeuvre-t-il pour le changement?

Campagne en faveur des droits des femmes

Campagne de défense de la politique d'intérêt public :

IWN utilise son large réseau pour défendre et soutenir la politique d'intérêt public qui profite à la cause des droits des femmes. En travaillant en coalition avec d'autres organisations de femmes ou organisations pour les droits civils, IWN préconise le changement de politiques dans les domaines du statut économique, de la santé, des droits reproductifs, de l'éducation, du bien-être familial et des médias. IWN a traité des questions telles que la politique de l'Administration de la santé ainsi que de la police, le statut des femmes abandonnées dans les tribunaux rabbiniques, le statut fiscal des femmes mariées, le règlement relatif à l'assurance pour les femmes enceintes, les droits des femmes en tant que membres de villages ou sociétés coopératives, l'image de la femme dans la presse écrite et électronique, les méthodes d'embauche dans le secteur public.

Prise de conscience :

Afin d'instaurer un climat public qui soutienne les droits des femmes, les représentantes de IWN donnent des conférences, dirigent des séminaires et participent à d'autres actions pour activer la prise de conscience des femmes, mais aussi des dirigeants et des leaders de l'opinion.

Comité juridique de IWN élaboration de la législation :

Créé en 1988, le Comité Juridique de IWN promeut l'égalité à travers la législation et les procès. Un comité de pilotage composé de volontaires spécialistes en droit et d'avocats professionnels, élabore une législation servant à protester contre l'injustice dans les domaines de l'emploi, des services publics, de la vie sociale et de la vie de famille.

Procès :

Une autre des activités majeures du Comité Juridique est constituée par les procès d'affaires qui font jurisprudence dans le domaine du droit de la femme et de l'égalité face aux hommes. Le Comité travaille avec des spécialistes de tous les domaines du droit pour la préparation des études de cas et des dossiers juridiques, menant à bien les actions en justice soit de manière indépendante, soit conjointement avec d'autres individus et organisations.

La 'ligne ouverte' :

Le Comité Juridique a créé en 1989 la 'Ligne Ouverte sur la Discrimination', un service téléphonique qui offre des conseils juridiques gratuits et oriente vers les services sociaux adéquats. Dirigée par des volontaires formés par le personnel professionnel de IWN, la 'Ligne Ouverte' représente une importante source d'information sur la discrimination et l'inégalité. Cette source d'information devient ensuite le fondement d'une activité plus approfondie du Comité Juridique.

Centre de ressource des femmes

Le Centre de Ressource est une bibliothèque pour la recherche, et un centre d'information qui offre une documentation extensive sur la condition de la femme en Israël et ailleurs. Le Centre accueille des chercheurs, des étudiants, des fonctionnaires, des journalistes, ainsi que le personnel et les volontaires de MK et de IWN. Cette bibliothèque comprend des livres, des périodiques, des rapports de recherche et des coupures de presse.

Publications

IWN publie des brochures, des résumés analytiques, des guides sur les questions concernant les femmes, et les actes des conférences.

Le maillage de réseau pour les femmes offre des informations mises à jour pour ceux qui parlent anglais.

The Israel Women's Network

*P.O.Box 3171,
91031 Jerusalem, Israël.*

Etats-Unis : Sakhi

Qui sommes-nous?

Sakhi est une organisation à but non lucratif composée de femmes originaires de l'Asie du Sud (Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka).

Notre objectif est de soutenir et de donner du pouvoir aux femmes de nos communautés qui sont victimes de violences dans la famille, à l'intérieur de la zone de New York City.

Nos services comprennent des services de conseil, de soutien, de défense juridique et d'assistance pour trouver les ressources nécessaires.

Nous sommes également engagées dans l'éducation de la communauté sur la violence dans la famille ainsi que d'autres problèmes auxquels les femmes sont confrontées.

Nos convictions

La violence dans la famille est un crime grave contre la femme.

En dépit de son caractère envahissant, on ne croit jamais à la réalité de la violence, et elle est constamment ignorée. Nous pensons qu'il doit être mis un frein à la violence et que chaque femme doit avoir le droit de contrôler sa propre existence. Le fait que la société garde le silence sur la violence et en condamne la victime permet à celui qui exerce cette violence de continuer en toute impunité. C'est la victime et non l'agresseur qui paie le prix du silence.

L'organisation

SAKHI est une organisation collective non hiérarchisée de femmes volontaires originaires de l'Asie du Sud.

Nous venons de différents horizons, mais nous partageons la même volonté de promouvoir la femme dans la communauté de l'Asie du Sud. Sakhi se réunit les deuxièmes dimanches de chaque mois.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

SAKHI

*P.O.Box 1428, Cathedral Station,
N.Y., NY 10025, Etats-Unis.*

Royaume Uni :
Women Against Fundamentalism (WAF)
(Femmes contre le fondamentalisme)

Le réseau Femmes contre le fondamentalisme a été créé le 6 mai 1989, avec pour but de combattre la montée du fondamentalisme dans toutes les religions. Les groupements de femmes concernés par cette campagne comprennent les Southall Black Sisters, Brent Asian Women's Refuge et le Iranian Women's Organisation en Grande-Bretagne.

Le fondamentalisme prend différentes formes dans les religions du monde entier, mais au coeur de tous les objectifs fondamentalistes se trouve la volonté de contrôler le corps et l'esprit des femmes. Tous les fondamentalistes religieux sont en faveur de la famille patriarcale comme élément central d'un tel contrôle. Ils considèrent les femmes comme l'incarnation des valeurs morales et traditionnelles de la famille et de l'ensemble de la communauté. Nous devons opposer une résistance au contrôle de plus en plus grand que les fondamentalistes exercent sur notre vie. Cela signifie que nous devons nous occuper des questions telles que les droits reproductifs, lutter pour maintenir et accroître les droits à l'avortement, et combattre la stérilisation obligatoire. Nous devons lutter contre l'ensemble des croyances religieuses qui nous refusent le droit de décider de notre propre sexualité et justifient la violence à l'égard des femmes.

En Grande-Bretagne, résister au fondamentalisme implique aujourd'hui de lutter contre l'Etat et les chefs religieux. Nous devons contester l'hypothèse selon laquelle les minorités dans ce pays existent en tant que groupes unifiés et intérieurement homogènes. Cette vision qui part du présupposé que les femmes sont représentées par les «chefs de la communauté» leur refuse ainsi leur indépendance d'opinion. Nous rejetons également les consensus multi-culturels fabriqués par les sections de tous les partis politiques qui mettraient l'avenir des femmes entre les mains de «chefs de communauté» fondamentalistes en considérant ces derniers comme les représentants de la communauté en général.

De nouvelles législations ont permis aux fondamentalistes de toutes les religions d'organiser leurs exigences. La Loi sur la Réforme de l'Enseignement a de nouveau imposé l'Assemblée Chrétienne dans les écoles publiques, s'aliénant ainsi de nombreux parents non chrétiens. Parallèlement, les écoles non chrétiennes se voient promettre une augmentation de l'aide qui leur est attribuée. Cette situation est très inquiétante pour tous ceux qui ont lutté pour améliorer l'enseignement public. Toutes les écoles religieuses ont des idées très conformistes quant au rôle de la femme. Elles refuseront aux filles la possibilité de saisir des opportunités qui commencent juste à passer à leur portée. Ainsi, la nécessité de combattre le fondamentalisme représente une priorité dans le programme politique britannique, et en particulier pour les femmes.

Nous demandons la séparation de l'Etat et de la Religion en Grande-Bretagne, comme condition préalable à la défaite du fondamentalisme.

Nous revendiquons plus spécifiquement :

la suppression du financement des écoles religieuses par l'Etat, ainsi que la suppression de l'imposition par ce dernier d'une éducation religieuse particulière, y compris des Assemblées chrétiennes dans les écoles publiques ;

le développement d'une politique sociale qui s'occupe des véritables besoins des femmes, et qui n'essaie pas d'aborder ces dernières sur la base d'hypo-

thèses racistes et sexistes relatives à la manière dont elles devraient se comporter selon leur race ou leur culture spécifique.

Femmes contre le fondamentalisme a pour objectif :

de combattre les manifestations du fondamentalisme et de s'organiser contre elles.

Cet objectif signifie :

défendre les femmes en tant qu'individu, ainsi que les organisations de femmes contre les attaques des fondamentalistes ;

offrir aux femmes victimes de la violence dans leur foyer et hors de leur foyer, des refuges et une protection qui ne soient pas fondés sur la religion ;

diffuser en Grande-Bretagne et à l'étranger des informations sur les activités des fondamentalistes relatives aux femmes, et sur les tentatives d'organisation contre ces activités ;

étudier les conséquences des politiques (par exemple, les politiques multi-culturelles ou en faveur de la famille) qui ont pour résultat le rejet d'une existence indépendante pour les femmes.

étudier les prises de position fondamentalistes communes à toutes les religions, ainsi que leurs liens avec les divisions sexuelles, ethniques, sociales et politiques au sein de la société britannique ;

rechercher des corrélations et des exemples à l'échelle internationale, et travailler en solidarité avec des mouvements similaires établis dans d'autres pays.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Women Against Fundamentalism

*BM Box 2706,
London WC1 3XX, Royaume Uni.*

Livres, publications et thèses

Women and Family Law Reform in India

Archana Parashar

1992, 348 pp. ISBN 8039-9423-0 (Hbk)

SAGE PUBLICATIONS

6 Bonhill Street,
London EC2A 4PU, Royaume-Uni.

Education, Religion and Politics in southern Soudan 1899-1964

Lilian Passemore Sanderson and
Neville Sanderson

ITACA Press Sudan Studies N°4

1981, 511 pp. ISBN 0-903729-63-6

ITACA Press

13, Southwork St.,
London SE1, Royaume-Uni.

The Kurds : A Contemporary Overview Philip G. Kreyenbroek and Stefan Sperl

Ce recueil d'études comble une lacune en matière de recherche universitaire sérieuse concernant cette région. L'histoire, la société et la culture kurdes sont examinées, de même que les dimensions internationales de la situation des Kurdes au niveau politique et juridique.

1991, 256 pp. ISBN 0-415-07265-4

Routledge

11, New Fetter Lane,
London EC4P 4EE, Royaume-Uni.

Women of Algiers in their Apartment

Assia Djébar

Traduction par Marjolijn de Jager

Postface de Clarisse Zimra

University Press of Virginia

Box 3608 Univ 57n,
Charlottesville, VA22903-0608, États-Unis.

Frogs in a Well : Indian Women in Purdah

Patricia Jeffery

"A la fois universitaire et en même temps parfaitement lisible, ce travail est une référence pour les personnes engagées dans le mouvement des femmes" *Journal of Peasant Studies*.

"Patricia Jeffery mérite d'être félicitée pour la pertinence de son observation des nuances dans les coutumes sociales et les comportements ayant cours chez les femmes, sujets de son étude, qui montre combien elle les a profondément approchées et comprises".

"Avec une grande sensibilité, Jeffery a donné la parole à une partie de l'humanité d'ordinaire silencieuse et invisible".

ISBN Hb 0 905762 20 7/ Pb 0 905762 32 0

Zed Books

57 Caledonian Road,
London N1 9BU, Royaume-Uni.

**The Status of Women
under Islamic Law and
under Modern Islamic Legislation**

Jamal J. Nasir

1990, 151 pp.

Graham and Trotman Ltd.

*Sterling House, 66, Walton Road,
London SW1 1DE, Royaume-Uni.*

Female Genital Mutilation :

Violence and Women's Human Rights

Seble Dawit

Ces dernières années le problème de la mutilation génitale féminine a été de plus en plus souvent soulevé par les femmes, mais, en général, elles n'ont pas réussi à persuader les pays concernés en Afrique et au Moyen-Orient d'entreprendre des actions concrètes.

Ce livre donne au débat une dimension nouvelle, en allant au-delà des aspects individuel et clinique pour considérer la question de la suppression des mutilations génitales des femmes comme étant du ressort du droit international.

Le Dr Dawit étudie le rôle de la violence acceptée au niveau de la famille et de la communauté qui entérine la pratique de la mutilation, et ce qui en résulte : violation des droits des femmes à la santé, à la vie ; traitements cruels ou dégradants, esclavage ou statut servile ; violations des droits de l'enfant ; pratiques discriminatoires.

Elle expose les procédures internationales en matière de plaintes pour violation des droits humains et souligne l'urgence d'une utilisation plus efficace des forums onusiens sur les droits humains. Elle termine en examinant jusqu'à quel point les institutions internationales ont pris en charge le problème, et s'interroge sur l'efficacité des récentes réformes des législations nationales.

Le Dr Seble Dawit est une avocate éthiopienne ; elle travaille comme consultante pour International Women's Health Coalition à New York.

1993

Zed Books

*57, Caledonian Road,
London N1 9BU, Royaume-Uni.*

**Development, Demography and
Family Decision-Making :**

The Status of Women in Rural Java

Calvin Goldscheider (Editor)

Brown University Studies in Population and Development 1990, 157 pp.

Westview Press

*5500, Central Avenue,
Boulder, Colorado 80301-2847, États-Unis.*

Sufi Women

Javad Nurbakhsh

William Chittick (Editor)

Traduit par Leonard Lewisohn 1990,
264 pp.

Khaniqahi Nimatullahi Publications

*41 Chepstow Place,
London W2 4TS, Royaume-Uni.*

1,000 Days of Censorship :

Fiction, Fact and the Fatwa

**International Committee for the Defence
of Salman Rushdie and his Publishers
(ICDSR)**

Fatwa contre Rushdie : 1000 jours.

A la date du 10 Novembre 1991, 1000 jours ont passé depuis que l'Ayatollah Khomeini d'Iran, décédé depuis, a édicté la fatwa condamnant à mort l'écrivain britannique Salman Rushdie et tous ceux qui ont participé à la publication

de son livre "Les Versets Sataniques".

Pour marquer l'occasion, 'Article 19', coordinateur du comité international pour la défense de Salman Rushdie et de ses éditeurs (ICDSR), a publié une chronologie : 1000 jours de censure : la fiction, les faits et la fatwa, qui rassemble les informations sur les événements qui se sont produits, y compris le fait que sont morts ou ont été victimes de violence ceux qui protestaient contre la parution du livre en Inde, au Pakistan ou au Bangladesh, entre autres.

La chronologie rapporte les menaces à l'encontre de librairies, la destruction par le feu et les attentats à la bombe de certaines d'entre elles et du bureau d'un journal ; les manifestations pacifiques pour et contre les 'Versets Sataniques' ; les menaces et les attaques brutales à l'encontre de gens personnellement impliqués dans la publication du livre ; et les changements intervenus dans les positions des différents protagonistes, défenseurs, gouvernements et médias.

Salman Rushdie continue actuellement à vivre caché, alors que les gouvernements, qui avaient sans équivoque défendu la liberté d'expression au moment de la publication de la fatwa, gardent aujourd'hui obstinément le silence, malgré le fait que les autorités iraniennes ont réitéré leurs menaces et doublé la prime pour la tête de l'auteur.

L'ICDSR a toujours mené campagne avec détermination pour le droit fondamental des personnes à exprimer librement leurs convictions et renouvelle son appel à l'opinion publique à travers le monde pour exiger que tous les gouvernements maintiennent une pression diplomatique intense sur les autorités iraniennes afin qu'elles lèvent la fatwa contre l'écrivain et contre ceux qui se sont associés à la publication des 'Versets Sataniques'.

Disponible chez :

Article 19

90 Borough High Street,
London SE1 1LL, Royaume-Uni.

African Women :

A General Bibliography, 1976-1985

Les références sont regroupées à l'intérieur de 32 rubriques de sujets, telles que : avortement, bibliographies, égalité et libération, littérature, organisations, religion et sorcellerie, mutilation génitale et circoncision, urbanisation. La bibliographie recense des articles publiés dans des livres ou des revues, des travaux universitaires (Masters, Ph. D), des communications faites à des conférences, et des monographies sur les femmes en Afrique et dans le Tiers Monde.

1989, 334 pp.

Greenwood Press

88 Post Road West,
Westport, CT 06881, États-Unis.

International Yearbook of Oral History and Life Stories, Volume 1 :

**Memory and Totalitarianism
Luisa Passerini (Editor)**

"Memory and Totalitarianism" explore l'expérience remémorée de personnes ayant vécu sous différents régimes totalitaires, et étudie le processus de construction de la mémoire suite à leur chute. Luisa Passerini, qui a dirigé la publication de ce volume, donne une introduction qui souligne l'importance fondamentale du combat pour la mémoire et le sens qu'il a.

1992, 224 pp. ISBN 0-19-820248-2

Oxford University Press

Saxon Way West,
Corby, Northants NN18 9ES, Royaume-Uni.

After Patriarchy :

Feminist Transformations of the World Religions

Paula M. Coe, William R. Eakin, and

Jay B. McDaniel (Editors)

169 pp.

Oribis Books

*Maryknoll,
New York N Y 10545, États-Unis.*

Arabs in Exile :

Yemeni Migrants in Urban Britain

Fred Halliday

1992, 192 pp. ISBN 1-85043-499-9

I.B. Tauris & Co Ltd

*45 Bloomsbury Square,
London WC1A 2HY, Royaume-Uni.*

Love and Wages :

**The Impact of Imperialism, State
Intervention and Women's Domestic
Labour on Worker's Control in Algeria,
1962-1972**

Lena Dominelli

1986, 180 pp. ISBN 1-870202-007

Novata Press

*3, the Leather House, 72-76 St Georges street,
Norwich NR3 1DA, Royaume-Uni.*

Land Before Honor :

**Palestinian Women in the Occupied
Territories**

Kitty Warnock

Monthly Review Press

*122 West 27th Street,
New York, NY. 10001, États-Unis.*

**The Women of Pakistan :
A Bibliography**

Farida Shaheed (Editor)

1987, 196 pp.

Shirkat Gah

*14/300 (27-A), Nisar Road,
Lahore, Cantt., Pakistan.*

Women in Muslim Rural Society :

**Status and Role in Family
and Community**

Joseph Ginat

1982, 268 pp. ISBN 0-87855-342-8

Transaction Books

*Rutgers, the States University,
New Brunswick, New Jersey 08903, États-Unis.*

La Femme en Islam

Hani Ramadan

Le présent ouvrage a été conçu pour montrer comment, contrairement aux préjugés couramment véhiculés par la presse et les médias, l'Islam a honoré la femme.

Il s'adresse aussi bien aux jeunes musulmanes vivant en occident, - qui n'ont pas toujours des idées précises sur les thèmes de la polygamie, du voile, de la soumission, etc. - qu'aux lecteurs non musulmans qui cherchent à comprendre l'Islam en se référant à ses sources authentiques.

1991, 59 pp. ISBN 2-909087-08-5

Editions Tawhid/Euro-Medias

*8 rue Notre Dame,
69006 Lyon, France.*

Woman Heads of Household in Rural Bangladesh :

Strategies for Survival

Mahmuda Islam

1991, 82 pp.

Narigrantha Prabartan

The Feminist Bookstore

2/8, Sir Syed Road, Mohammadpur,
Dhaka 1207, Bangladesh.

Shi'ism, Resistance and Revolution

M. Kramer (Editor)

1987, 352 pp. ISBN 0-7201-1866-2

Mansell

Stanley House, 3 Fleets Lane,
Poole, Dorset BH15 3AJ, Royaume-Uni.

In Search of Justice :

Women, Law, Landmark Judgements
and the Media

Shubhada Publishers

De récentes décisions de justice sur des cas qui touchent tout particulièrement les femmes : garde des enfants, pension alimentaire, divorce, viol, dot, morts suspects, droits de la citoyenneté, etc, sont analysés ici.

Disponible chez :

Research Centre for Women's Studies

SNDT Women's University,
Sir Vithaldas Vidyavihar,
Santa Cruz (West), Juhu Road,
Bombay 400 049, Inde.

Religion and Politics

Daedalus : Journal of the American
Academy of Arts and Sciences,
(Special Issue), Vol.120, No. 3

Library of Congress Catalog No. 12-30299

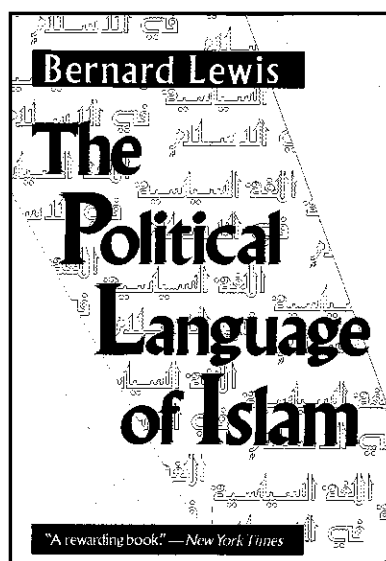
Summer 1991, 239 pp. ISSN 0011-5266

Daedalus

136 Irving Street, Suite 100,
Cambridge MA 02138, États-Unis.

The Political Language of Islam

Bernard Lewis



Que signifie exactement le mot "Jihad" ?

Quelle est la conception de la loi en Islam ?

Quelle est la position de l'Islam vis à vis des non-croyants ?

Passant au crible les sources littéraires et historiques, Bernard Lewis suit l'évolution du langage politique de l'Islam depuis l'époque du Prophète jusqu'à nos jours.

Son analyse des documents écrits en arabe, en persan, en turc, met en lumière les différences qui existent entre la pensée politique musulmane et la théorie politique occidentale, et donne une idée claire de la perception, du débat et la pratique politique dans le monde musulman.

1988, 168 pp. ISBN 0-226-47693-6

The University of Chicago Press Ltd.,
5801 South Ellis Avenue,
Chicago, Illinois 60637, États-Unis.

Desert Shield to Desert Storm :

The Second Gulf War

Dilip Hiro

591 pp.

Routledge

11 New Fetter Lane,
London EC4P 4EE, Royaume-Uni.

Women in Islam :

Tradition and Transition in the Middle East

Naila Minai

1981

John Murray

50 Albemarle Street,
London W1X 4BD, Royaume-Uni.

The Sudanese Woman

Susan Kenyon (Editor)

Graduate college publications No.19
1987, 185 pp. ISBN 0-86372-104-4

Itaca Press

13 Southwark Street,
London SE1, Royaume-Uni.

A Diplomacy of the Oppressed :

New Directions in International Feminism

Georgina Ashworth (Editor)

Les mouvements de femmes s'activent de plus en plus à sensibiliser l'opinion mondiale à la question des carences économiques et à leurs implications politiques. Les auteurs qui ont collaboré

à ce livre ont rassemblé descriptions, analyses et stratégies, pour nous donner un portrait unique de ce qui est en train de se faire à l'intérieur des mouvements de femmes à travers le monde. Leur but est de donner la possibilité aux idées et aux stratégies de s'échanger, contribuant à renforcer dans leur action les mouvements et les femmes concernés. Ce processus est aussi un moyen d'intensifier la pression pour assurer la mise en œuvre de stratégies à long terme à l'échelle internationale.

Les thèmes abordés comprennent : relations Nord/Sud ; traite des femmes et pornographie ; conflit producteurs / consommateurs ; relations avec les multinationales, les groupes publicitaires et médiatiques ; féminisme et résolution de conflits ; femmes et commerce des produits de l'agriculture, et autres problèmes posés par le GATT ; militarisation ; écoféminisme ; culture et identité nationale.

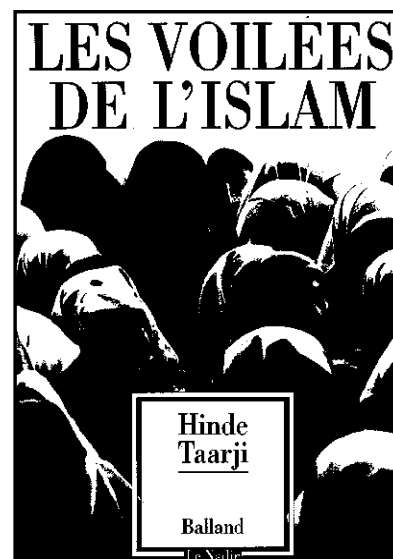
1993

Zed Books

57 Caledonian Road,
London N1 9BU, Royaume-Uni.

Les Voilées de l'Islam

Hinde Taarji



Elles sont universitaires, journalistes, banquières, et manient avec vivacité les idées et la répartie. Elles ne vivent pas forcément cloîtrées, mais ont toutes choisi de revêtir le voile de l'islamisme militant, sous quelque forme qu'il adopte, selon les régions ou la tradition.

Hinde Taarji a enquêté pendant de longs mois à travers plusieurs pays d'Islam : Egypte, Emirats Arabes Unis, Koweït, Turquie, Liban, Algérie, pour saisir les raisons d'un choix et nous éclairer sur un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur. Elle a rencontré des centaines d'interlocutrices - et d'interlocuteurs et en a rapporté autant de témoignages sur ces femmes vivants dans l'ombre de la cité de Prophète.

Egyptiennes, Algériennes ou Libanaises, souveraines dans le secret de leurs demeures, elles ont accepté pour une fois de se dévoiler, évoquant les images qu'elles projettent dans l'imaginaire et les fantasmes de sociétés désorientées. Omniprésentes à l'esprit d'hommes déchirés entre un islam idéal, quelque peu mythique, préservé des contingences de l'Histoire, et une modernité qu'ils contemplant, fascinés et dédaigneux à la fois, ces femmes apparaissent comme la part cachée d'une société en pleine recomposition.

Hinde Taarji a 32 ans, est journaliste marocaine et musulmane, et a dirigé, entre autres, Kalima, première revue féminine libre au Maroc.

1990, 335 pp. ISBN 2.7158.0817.8

Balland

33, rue Saint-André des Arts,
75006 Paris, France.

**Fundamentalism
in Comparative Perspective**

Lawrence Kaplan (Editor) 1992

The University of Massachusetts Press
Box 429,
Amherst MA 01004, États-Unis.

Women in Turkey

Sirin Tekeli (Editor)

Bien que la Turquie soit officiellement un Etat laïque, elle n'en reste pas moins un pays musulman. Cette réalité, combinée avec la poursuite d'une vigoureuse entreprise d'occidentalisation et de modernisation, rend la position des femmes turques particulièrement intéressante. L'engagement féministe de ce recueil de textes pluri-disciplinaire, réalisé par des universitaires turques, en a fait le premier ouvrage du genre en Turquie ; il a aussi provoqué un tollé politique.

Les contributrices mettent en évidence les problèmes inhérents aux institutions sociales et économiques en place, l'incapacité des programmes d'éducation et de développement à tenir leurs promesses, et le rôle des médias qui ne cessent de propager les stéréotypes sexuels traditionnels. Sont aussi étudiées les relations de pouvoir à l'intérieur des familles et la participation des femmes à la vie politique.

En abordant des thèmes qui concernent les femmes partout dans le monde, cet ouvrage constitue une contribution significative à la théorie et à la pratique féministes ainsi qu'aux analyses des mutations dans les pays du Sud.

Sirin Tekeli, professeur de Sciences Politiques, est l'une des fondatrices de la Bibliothèque féministe et du Centre d'Information, à Istanbul. Ses collaboratrices sont toutes des universitaires turques qui enseignent dans des universités occidentales.

1993

Zed Books

57 Caledonian Road,
London N1 9BU, Royaume-Uni.

Women's Body, Women's Word :

Gender and Discourse in Arabo-Islamic Writing

Fedwa Malti-Douglas

1991, 206 pp. ISBN 0-691-01488-4

Princeton University Press

*Order Dept., Princeton Pike,
Lawrenceville, NJ 08648, États-Unis.*

**Nigerian Women
in the Year 2000 AD**

Hajija Nimota Goroso Giwa

September 1990, 99 pp.

Omoniyi Ayeni Press

*No 20 A Stadium Road,
P.O. Box 1052, Ilorin, Nigeria.*

**Making Feminist Sense
of International Politics :**

Bananas Beaches & Bases

Cynthia Enloe

Cette analyse radicale et novatrice de la politique internationale est révélatrice du rôle crucial des femmes dans la mise en œuvre des politiques étrangères des gouvernements - qu'il s'agisse de la Glasnost en Union Soviétique, de la place de la Grande Bretagne dans la communauté européenne ou de la guerre commerciale entre les États-Unis et le Japon.

Cynthia Enloe lève le voile sur ce qui se cache derrière des scènes familières - gouvernements qui réduisent les importations de biens, banquiers qui négocient des prêts à l'étranger, soldats qu'on envoie à l'étranger - et montre que le véritable paysage n'est pas exclusivement mâle.

Elle montre comment des milliers de femmes conforment leur mariage aux

exigences du secret d'Etat, comment les rouages de la politique étrangère s'enrayeraient sans l'intervention de secrétaires qui gèrent les transferts d'argent ou les expéditions d'armes ; et comment des femmes sont en train de travailler dans des hôtels et des usines un peu partout dans le monde pour que le service de la dette extérieure de leurs gouvernements soit assuré.

Cynthia Enloe remet en question les lieux communs concernant ce qui constitue "la politique internationale". Elle explique, par exemple, comment le fait de transformer les tacos et les sushi en fast foods insipides a des répercussions sur les relations entre pays riches et pays en voie de développement, et pourquoi une compagnie bananière multinationale a besoin du bordel installé à l'extérieur de son mur d'enceinte. Faire des achats chez Benetton, porter un Levis, travailler comme bonne d'enfants (ou employer une bonne d'enfants) ou réserver pour des vacances : autant d'exemples, soutient C. Enloe, de politiques étrangères en action.

Bananas, Beaches and Bases ne néglige pas notre curiosité s'agissant des marchands de canons, des hommes du Président ou des secrets d'Etat. Mais le livre montre que ces indicateurs conventionnels ne suffisent pas pour nous permettre de comprendre comment le système politique international fonctionne. En mettant en évidence la façon dont les décideurs politiques se reposent sur les notions fausses de 'féminité' et de 'masculinité', C. Enloe démonte un système mondial en apparence écrasant, et nous montre qu'il est beaucoup plus fragile et exposé au changement qu'on ne nous le donne habituellement à penser.

1989, 244 pp. ISBN 0-04-440368-2

Pandora Press

*Unwin Hyman Ltd, 15/17 Broadwick Street,
London W1V 1FP, Royaume-Uni.*

Fundamentalism in Comparative Perspective

Lawrence Kaplan (Editor)

1992

The University of Massachusetts Press

Box 429,
Amherst MA 01004, États-Unis.

Purity and Communal Boundaries :

**Women and Social Change in
a Bangladeshi Village**

Shanti Rozario

Purity and communal boundaries :
Women and social change in a
Bangladeshi Village

Ce livre examine la situation de femmes appartenant à des classes et des communautés religieuses différentes dans le contexte des changements dans la situation politique et économique au Bangladesh.

Pour mener à bien cette étude, Santi Rozario a choisi comme terrain son propre village, dans le Bangladesh central, où se trouvent des communautés de musulmans, d'hindouistes, et de chrétiens.

En se référant à un cadre théorique soigneusement élaboré, elle démontre comment la domination de classe et de communauté renforce la domination de genre. Elle aborde aussi le problème du décalage entre les exigences de l'économie et le système de valeurs de la société bengali.

Plutôt que de compartimenter l'analyse de la situation des femmes, en utilisant soit l'approche en termes de valeurs religieuses et de sexualité, soit l'approche en termes économiques et politiques, le livre analyse les relations complexes entre tous ces termes. Cette approche qui combine les notions de domination

de genre, de communauté et de classe, soulève les questions relatives au cadre conceptuel approprié pour comprendre la situation des femmes au Bangladesh aussi bien que dans d'autres cultures.

Santi Rozaria est professeur de sociologie à l'université de Newcastle.

Mars 1992

Zed Books

57 Caledonian Road,
London N1 9BU, Royaume-Uni.

Algerian Reflections on Arab Crisis

Ali El Kenz

Traduit par Robert W. Stookey
Middle E. Monograph series
1991, 116 pp. ISBN (pap) 0-292-71151-4

University of Texas Press

Box 7819, Austin,
Texas 78713, États-Unis.

Forcing New Paths :

**Feminist Social Methodology
and Rural Women in Java**

Juda Berninghausen and Birget Kerstan

Ce livre met en lumière l'importance de l'existence des groupes autonomes et des coopératives de femmes dans le mouvement des organisations non gouvernementales (ONG) en Indonésie. Il établit dans quelle mesure ces projets permettent réellement d'augmenter le pouvoir de négociation des femmes et d'élargir l'éventail de leurs activités en général. Contrôle sur les ressources, autonomie personnelle, liberté de choix, sont les trois critères utilisés pour analyser la façon dont se manifeste jour après jour dans la vie des hommes et des femmes l'organisation socio-économique, politique et culturelle de la société javanaise. Le livre rend compte

des changements sociaux dans la société indonésienne, de la capacité des femmes à assumer ces changements, et de l'élargissement consécutif de leurs aspirations et de leur rôle. Des interviews et des récits faits par les femmes elles mêmes, illustrant les conclusions empiriques de l'auteur, sont analysés dans le contexte de la théorie féministe et dans une vue d'ensemble de la situation socio-économique des femmes dans les mouvements autonomes en Indonésie.

Juillet 1992

Zed Books

*57 Caledonian Road,
London N1 9BU, Royaume-Uni.*

Good Girls Bad Girls

Laurie Bell (Editor)

Sex Trade Workers & Feminists
Face to Face. 231 pp.

The Women Press

*517 College Street, Suite 233,
Toronto, Ontario M6G 4A2, Canada.*

Family, Power and Politics in Egypt :

**Sayed Bey Marei -
His Clan, Clients,
and Cohorts**

Robert Springborg

1982

297 pp.

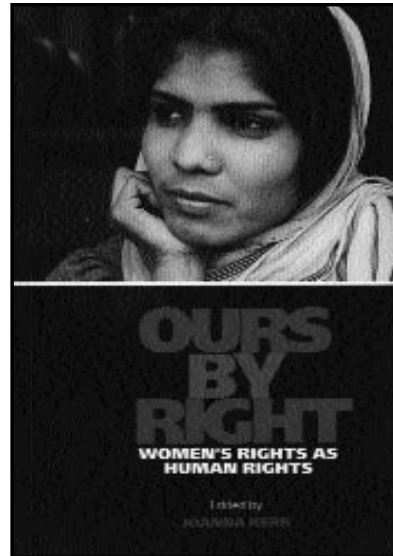
University of Pennsylvania press

*3933 Walnut Street,
Philadelphia, Pennsylvania 19104, États-Unis.*

Ours by Right :

Women's Rights as Human Rights

Joanna Kerr (Editor)



La décade des Nations Unies pour les Femmes et la Convention sur l'élimination de toute discrimination à l'encontre des femmes ont globalement constitué des jalons en matière de droits des femmes.

Mais le combat pour l'égalité devant la loi n'a remporté que des succès mineurs dans la pratique ; en fait il a connu, depuis le monde musulman jusqu'à certains des pays du Nord, de récents revers.

Ce livre est basé sur les interventions et les débats lors d'une conférence sur les droits des femmes à laquelle assistaient les principaux militants et avocats des droits des femmes de 35 pays.

Organisé en trois parties, il couvre les expériences particulières de chaque pays concernant les droits des femmes, en Algérie, en Malaisie, au Pakistan, en Afrique du Sud, en Ouganda, au Brésil, en Angleterre, aux États-Unis et au Canada.

Dans la seconde partie sont abordés des problèmes clef, parmi lesquels les obs-

tacles au financement des activités relatives aux droits des femmes, la façon dont la souveraineté (nationale) s'oppose à la protection des droits, la conditionnalité de l'aide et la manière d'amener les gouvernements à rendre des comptes.

La section qui conclut l'ouvrage expose les perspectives en matière de stratégies et d'actions nécessaires à l'ensemble du combat qui reste à mener pour les droits des femmes.

Parmi les contributions, celles de : Georgina Ashworth, Charlotte Bunch, Marie-Aimée Hélie-Lucas, Brigitte Mabandla, Rashida Patel et Ann Walker.

1993. ISBN 1 85649 228 1

Zed Books

57 Caledonian Road,
London N1 9BU, Royaume-Uni.

War's Other Voices :

**Women Writers
on the Lebanese Civil War**

Miriam Cooke

M. Cooke is at the Duke University in
N. Carolina
1988, 208 pp. ISBN 0-521-34192-2

Cambridge University Press

The Pitt Building, Trumpington Street,
Cambridge CB2 2IRP, Royaume-Uni.

**Reflections on the Women's
Movement in India :**

Religion, Ecology and Development

Gabriel Dietrich

Ce recueil d'essais écrits par une féministe importante se distingue par l'originalité de son apport ; elle soulève en effet, sur des points essentiels, les questions fondamentales auxquelles se trouvent

confrontées les femmes indiennes.

L'analyse que fait l'auteur du processus d'exploitation sociale existant est pénétrante. Ses vues ont d'autant plus de poids qu'elles sont le fruit d'un patient processus d'interaction avec divers groupes de femmes qui s'efforcent de cerner les facteurs de leur oppression.

On trouvera ici un vaste débat sur les femmes et la religion, touchant les questions de la laïcité, du communalisme, et des points relatifs à la liberté de croyance et aux droits des femmes.

La question de la sexualité féminine est examinée sous divers angles, et le cadre de l'analyse marxiste est utilisé pour aborder le travail domestique, le patriarcat, et la division du travail entre les sexes. A signaler l'importante contribution que représente l'analyse des relations entre les mouvements Dalit et les mouvements de femmes : nous voyons comment les femmes Dalit se trouvent triplement aliénées - par le système des classes, le système patriarcal, et le système des castes. L'analyse est enrichie par des études de cas se rapportant aux atrocités commises il y a peu à l'encontre des Dalit.

Le caractère illusoire des concepts occidentaux de développement et la marginalisation qui en résulte pour les femmes sont mis en évidence ; les conséquences écologiques du développement sont également examinées.

Sous-jacent à l'ensemble, il y a un profond et authentique désir de transformation sociale ; ce livre en montre le chemin.

1992, 145 pp. ISBN 81-85487-01-4

Horizon India Books

P.O. Box 3224,
New Delhi 110013, Inde.

Feminism and Methodology

Sandra Harding (Editor)

Dans cette compilation, Sandra Harding interroge quelques uns des travaux classiques des quinze dernières années, pour explorer des questions fondamentales qui sont autant de problèmes : la science et l'observation des faits sociaux, les questions de genre, la politique.

Certains de ces essais font état de l'utilisation des techniques habituelles de la recherche pour répondre à des questions nouvelles - ou pour reformuler des questions anciennes. Certains empruntent les concepts propres à un domaine de la connaissance pour en éclairer un autre. Tous donnent un nouvel éclairage sur les relations sociales entre femmes et hommes, les causes et conséquences des changements sociaux et de la stabilité sociale, les identités sexuelles, et la confusion des symbolismes de genre dans leur dimension culturelle. Ils révèlent aussi les sérieux problèmes que posent les présupposés à propos de la méthode scientifique dans les sciences sociales actuelles, et dans les écrits philosophiques.

Féminisme et méthodologie sera utile comme manuel pour les premier et second cycle en histoire, sciences sociales, philosophie, et pour les enseignements de recherches sur les femmes.

1987, 193 pp.

Social Science Issues

**Indiana University Press
& Open University Press**

*Dept. SJH, Tenth and Morton Streets,
Bloomington, Indiana 47405, États-Unis.*

Muslim Minorities in the World Today

M.A. Kettani

1986, 288 pp. ISBN 0-7201-1802-6

Mansell

*c/o Cassell Place, 41-47 Strand,
London WC2N 5JE, Royaume-Uni.*

Moroccan Islam :

**Tradition and Society in a Pilgrimage
Center**

Dale F. Eickelman

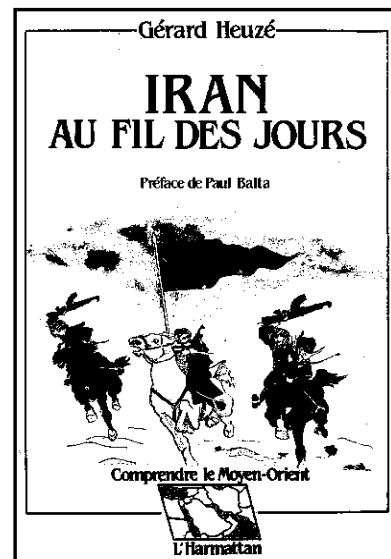
Modern Middle East Series, No. 1
ISBN 0-292-75062-5 (Pbk)

University of Texas Press

*P.O. Box 7819,
Austin, Texas 78712, États-Unis.*

Iran au Fil des Jours

Gérard Heuzé



Préface de Paul Balta

Collection Comprendre le Moyen-Orient
1990, 277 pp. ISBN 2-7384.0606-8

Editions L'Harmattan

*5-7, rue de l'École-Polytechnique,
75005 Paris, France.*

Islam and Urban Labour in Northern Nigeria :

The Making of a Muslim Working Class
Paul M Lubeck

African studies series 52
1986, 362 pp. ISBN 0-521-30942-5)

Cambridge University Press
*The Pitt Building, Trumpington Street,
Cambridge CB2 1RP, Royaume-Uni.*

Political Islam :

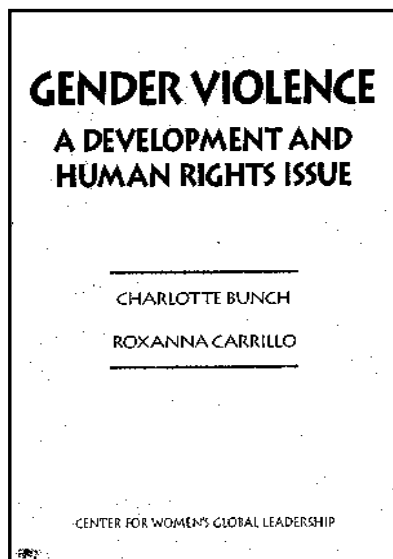
Religion and Politics in the Arab World
Nazih N. Ayubi

1991, 291 pp. ISBN 0-415-05442-7

Routledge
*11, New Fetter Lane,
London EC4P 4EE, Royaume-Uni.*

Gender Violence :

A Development and Human Rights Issue
Charlotte Bunch and Roxanna Carrillo



1991, 42 pp.

Center for Women's Global Leadership
*27 Clifton Avenue,
Douglas College, Rutgers University,
New Brunswick, New Jersey 08903, États-Unis.*

Family Planning in the Legacy of Islam

Abdel Rahim Omran

Avant propos par Nafisa Sadik, directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la Population.

Source très utile de références, l'ouvrage examine la façon dont le point de vue de l'Islam sur le mariage, la formation de la famille, et l'éducation des enfants a évolué au cours des siècles

1992, 272 pp. ISBN 0-415-05541-5 (Hbk)

Routledge
*11, New Fetter Lane,
London EC4P 4EE, Royaume-Uni.*

Boundries and Identities :

Muslims, Work and Status in Aligarh

E. A. Mann

1992, 196 pp. ISBN 8039-9436-2

Sage Publications
*6 Bonhill Street,
London EC2A 4PU, Royaume-Uni.*

Iraq since the Gulf War :

Prospects for Democracy

Fran Hazelton (Editor)

Ont collaboré à cet ouvrage : Kamil Abdullah, Ali Allawi, Arif Alwan, Fateh Abdul Jabah, Zuhair Al-Jazairi, Issam Al-Khalaji, Samir Al-Khalil (Kanan Makiya), Fatima Mohsen, Abbass Al-Nasrawi, Ayad Rahim, Rend Rahim Franke.

Publié avec la collaboration du Comité contre la répression et pour les droits démocratiques en Iraq.

Ce livre examine de près les événements en Iraq depuis l'opération 'Tempête du désert'. La destruction de l'économie par la guerre et le soulèvement avorté qui a suivi sont étudiés en profondeur.

Les auteurs cherchent à comprendre comment le régime s'est maintenu en place, donnant les éléments d'information sur la terreur institutionnalisée et la politique culturelle extrêmement répressive imposée par le parti Ba'ath sous l'autorité de Saddam Hussein.

La question centrale est celle de la nature et des projets de l'opposition actuelle au Ba'ath à l'intérieur de l'Iraq. Des essais distincts dépeignent la position des intellectuels irakiens, qui se démarquent de l'ensemble de l'intelligentsia arabe, les positions particulières et les problèmes des divers mouvements d'opposition concernant notamment les questions de l'unité et du fédéralisme. Les auteurs mettent l'accent sur le problème Kurde et sur la situation des femmes dans la société irakienne. L'impact du culte de la personnalité de Saddam Hussein et l'attitude dilatoire de l'Iraq face à l'intervention étrangère sont aussi étudiés. Le résultat est un panorama complet de l'Iraq contemporain.

Une lecture indispensable pour qui cherche à comprendre les facteurs qui détermineront l'évolution future de cette région particulièrement sensible du Moyen Orient.

1993, 256 pp. ISBN 1 85649 232 X

Zed Books

57 Caledonian Road,
London N1 9BU, Royaume-Uni.

Behind the Veil in Arabia :

Women in Oman

Unni Wikan

Le livre nous éclaire sur la situation réelle des femmes qui vivent recluses et séparées des hommes. 1991, 314 pp.

The University of Chicago Press

5801 South Ellis Avenue,
Chicago Il. 60637, États-Unis.

A World of Difference :

Islam and Gender Hierarchy in Turkey

Julie Marcus

Le livre examine les aspects de la pratique religieuse en Turquie qui mettent les hommes et les femmes dans une relation hiérarchique, partant du fait que la signification de la croyance religieuse est en général sous-estimée.

Il considère aussi les aspects hiérarchiques à la fois dans les structures de la loi islamique et celles de la société turque.

L'ouvrage se concentre sur une exploration de la politique du savoir. L'auteur soutient que l'histoire et la diversité culturelle doivent prendre en considération les critiques féministes du savoir, démontrant que le genre est le facteur caché essentiel à la construction d'un "Est racialisé et d'un Orient sexualisé, éroticisé".

Une analyse du récit de voyage savant et populaire montre comment la femme et la sexualité jouent un rôle crucial dans la subordination de l'Est à l'Ouest.

Cette investigation, recherchée sur le plan théorique, de la différence et des relations de pouvoir qui gouvernent leur représentation, est une contribution appréciable à la théorie des genres.

July Marcus a enseigné l'anthropologie à la Macquarie University, l'université de New South Wales et l'université of Adelaide. Elle est *Senior Curator* en histoire sociale auprès du Musée National d'Australie.

1993

Zed Books

57 Caledonian Road,
London N1 9BU, Royaume-Uni.

Keepers of History :

Women and Israeli-Palestinian Conflict Elise G. Young

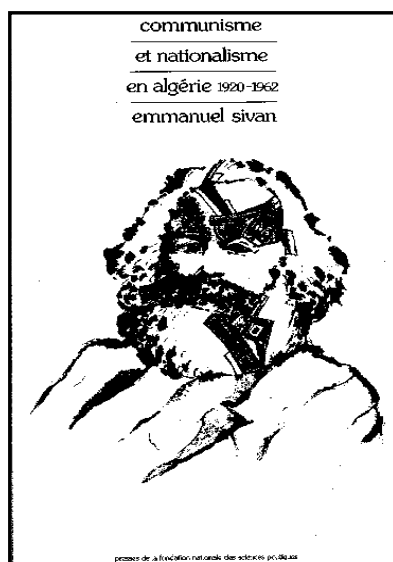
Une lecture féministe du conflit, qui s'intéresse autant aux expériences des femmes israéliennes qu'à celles des femmes palestiniennes et démontre comment la violence contre les femmes - et les principes nationalistes de leur contrôle - sont au cœur du conflit.

Teachers College Press
Athene Series Columbia University

Columbia University Press
Dept. LB, 562 West 113 Street,
New York, N.Y. 10025, États-Unis.

Communisme et Nationalisme en Algérie 1920-1962

Emmanuel Sivan



C'est à travers un de ses aspects les plus complexes, le cas algérien, que cet ouvrage étudie le phénomène colonial d'un point de vue peu conventionnel : celui d'un Parti communiste qui opère au sein du système colonial et vise à le saborder pour s'y substituer. L'étude des contradictions et des concordances entre ces deux systèmes, comme entre communisme et nationalisme indigène, fait apparaître les structures mentales

créées par la situation coloniale : chez les colonisateurs comme chez les colonisés, particulièrement chez les "colonisateurs de gauche", qui, bien qu'issus pour la plupart de couches sociales moins nanties, appartiennent à la classe colonisatrice dominante.

Emmanuel Sivan, docteur en histoire (Sorbonne), est actuellement président du département d'histoire de l'Université hébraïque de Jérusalem et directeur de la revue "The Jerusalem Quarterly". Il a enseigné aux États-Unis, publié des articles et des ouvrages, notamment, en français, "L'Islam et la croisade".

Avril 1976, 261 pp. ISBN 2-7246-0342

Presses de la fondation nationale des sciences politiques

27, rue Saint-Guillaume,
75341 Paris Cédex 07, France.

Daughters of Allah :

Among Moslem Women in Kurdistan Henry Harold Hansen 1960

Allen & Unwin

c/o Harper Collins Pubs. Ltd.,
77 Fulham Palace Road, Hammerside,
London W6 8JB, Royaume-Uni.

Women, Employment and Development in the Arab World

Julinda Abu Nast, Nabil F. Knonry,
Henry T. Azzam (Editors)

Livre publié avec le concours du Bureau International du Travail, de l'Institut d'études sur les femmes dans le monde arabe (Beyrouth) et du Fonds des Nations Unies pour les activités relatives à la population.

New Babylon Studies in Social Sc. No 41.

1985, 143 pp. ISBN 90-279-3380-4

Mouton Publishers (De Gruyter)

Genthimer Strasse 13,
D-1000 Berlin 30, Allemagne.

Rooster Crows at light from the Bombing :

Echoes from the Gulf War

Wendess Berry, Robert Bly, Ann Patchett,
W. Stafford

1992, 90 pp. ISBN 0-9634961-0-7

Inroads Press

P.O. Box 239, Knife River,
MN55609, États-Unis.

Family Life in Sudan

Mohamed A. Mohamed-Salih
and Margaret A. Mohamed-Salih

Graduate College Publication 18
(80 Box 321, Chatoumy, Sudan)

1987, 148 pp. ISBN 0-86372-103-6

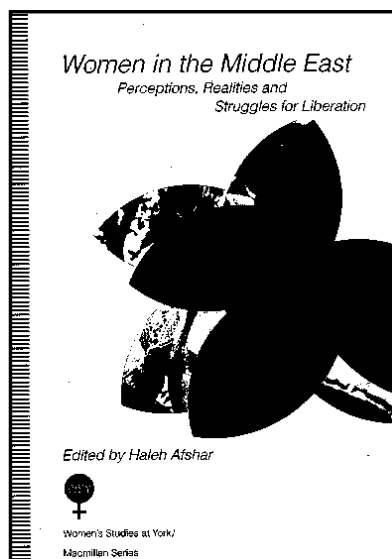
Itaca Press

13 Southwork St,
London, Royaume-Uni.

Women in the Middle East :

Perceptions, Realities and Struggles for
Liberation

Haleh Afshar (Editor)



1ère partie :

- Etudes sur le développement et les femmes au Moyen Orient : les dilemmes de la recherche sur le développement, par Haleh Afshar.
- Invention par l'Occident de la féminité arabe : la femme 'orientale', par Malika Mehdid.
- Les femmes, le mariage et la loi dans l'Iran post - révolutionnaire, par Ziba Mir Hosseini.
- Le discours religieux des femmes au quotidien en Iran, par Zahra Kamalkhani.
- Attitudes face à l'emploi des femmes dans quatre pays du Moyen Orient, par Ivy Papps.
- Femmes, travail et pouvoir dans le Bassin de Rafsanjan en Iran, par Shahrashoub Razavi.

2ème partie :

- Les combats pour la libération
- Résistances de femmes dans le monde arabe et en Egypte, par Nawal El Saadawi.
- Le phénomène Saddam Hussein et les relations entre hommes et femmes dans le monde arabe, par Ghada Karmi.
- Femmes dans les mouvements de résistance en Iran, par Haideh Moghissi
- L'émergence d'un mouvement commun de femmes israéliennes et palestiniennes pour la paix durant l'intifadha, par Juliet J. Pope.
- L'Interrogatoire des femmes prisonnières 'de sécurité' par le Service de la Sécurité Générale israélienne, par Theresa Thomhill.
- Combats et stratégies des femmes face à la montée du fondamentalisme dans le monde musulman : de l'entrisme à l'internationalisme, par Marie-Aimée Hélie-Lucas.

1993, 250 pp. ISBN 0-333-57565-2

Women's Studies at York
The Macmillan Press Ltd

Houndmills, Basingstoke,
Hampshire RG21 2XS, Royaume-Uni.

Women of Algeria :

An Essay on Change

David C. Gordon

1968

Harvard University Press

14 Bloomsbury Square,
London WC1A 2LP, Royaume-Uni.

L'honneur face au travail des femmes en Algérie

Dahbia Abrous



Le sens de l'honneur... Comment, par-delà les rapports entre le sexe, organise-t-il l'ensemble des rapports sociaux en Algérie? Et que devient-il quand il est menacé dans ce qu'il a d'essentiel, donc de plus vulnérable, le statut des femmes?

Face à la logique de l'honneur, l'accès des femmes au travail rémunéré se situe dans un continuuel rapport de subversion/neutralisation... lutte sourde mais sans merci : la citadelle de l'honneur, retranchée dans ses derniers remparts, y déploie des stratégies d'une subtilité étonnante. Cette subtilité nous mène, à travers de multiples méandres, à interroger toute l'opacité du symbolique... car,

loin de relever d'un passé révolu, le devenir de ce code de l'honneur se trouve au cœur des mutations profondes qui se secouent aujourd'hui la société algérienne.

Dahbia Abrous, sociologue algérienne, est née à Taguemount-Azzouz (Kabylie). Après avoir obtenu une licence de sociologie à l'université d'Alger, et un doctorat de 3ème cycle à Aix en Provence, elle enseigne actuellement le berbère à l'université de Naples.

1989, 312 pp. ISBN 2-7384-0359-X

Editions L'Harmattan

5-7 rue de l'Ecole-Polytechnique,
75005 Paris, France.

Violence Against Women :

New Movements
and New Theories in India

Gail Omvedt

1990, 42 pp. ISBN 81-85107-28-9

Kali For Women

A36 Gulmohar Park,
New Delhi 110 049, Inde.

Les voies de l'Islam en Afrique orientale

François Constantin

En une période où l'image d'un Islam conquérant revient à la mode, il importe de ne pas en rester aux clichés. Site d'observation privilégié pour apprécier la réalité d'une telle dynamique, la périphérie du monde islamisé est inégalement connue. Ainsi, les marches d'Afrique orientale, pourtant si proches du cœur historique de l'Islam, sont quelque peu oubliées, notamment en France (héritage colonial "oblige"...), alors qu'elles constituent peut-être l'espace le plus perméable du fait de l'ancienneté des échanges.

Ce qui s'est passé à partir des rives de

l'océan Indien ou de la mer Rouge depuis un peu plus d'un siècle est pourtant révélateur, dans sa diversité, des incertitudes de la diffusion de l'Islam. Ulamas de haute volée ou saints modestes d'origine servile, les agents religieux n'ont pas manqué, mais qui ont donné aux communautés musulmanes des traits contrastés, et dont l'action est loin d'avoir une signification univoque.

Il y a eu certes islamisation au cours du dernier siècle, du Soudan à la Tanzanie ou au Kenya, en Ouganda mais aussi au Rwanda ainsi qu'en Ethiopie. Les études rassemblées ici rappellent, cependant, qu'il ne s'agit en rien d'une vague déferlante au service d'une conscience politique organisée.

Preuve de la vitalité de l'Islam, ces études d'un espace périphérique révèlent les modalités concrètes d'expression des problèmes d'identité musulmane dans des sociétés en crise.

1987, 152 pp. ISBN 2-86537-187-5

Editions Karthala

22-24 Boulevard Arago,
75013 Paris, France.

The Gulf War and the New World Order

**Haim Bresheeth and Nira Yuval Davis
(Editors)**

1992, 272 pp.

Zed Books

57 Caledonian Road,
London N1 9BU, Royaume-Uni.

Kinship, Honour, and Solidarity :

**Cousin Marriage in the Middle East
Ladislav Holy**

1989, 143 pp. ISBN 0-7190-2890-6 (Hbk)

Manchester University Press

Oxford Road,
Manchester M13 9PL, Royaume-Uni.

Patience and Power :

Women's Lives in a Moroccan Village

S. Davis

1982

Schenkman Inc.

Boc 119,
Rochester, Vermont 05767, États-Unis.

We and the Wala :

Islam and Policy in North Western Ghana

Ivor Willes

African studies series 63

1989, 256 pp.

Cambridge University Press

The Pitt Building, Trumpington Street,
Cambridge CB2 1 RP, Royaume-Uni.

Women in Muslim History

Chris Waddy

1980, 223 pp.

ISBN 0-582-78084-5

Longman Group Ltd.

Longman House, Burt Mill, Harlow,
Essex CM20 2JE, Royaume-Uni.

Islamic Fundamentalism and the Gulf Crisis

James Piscatori (Editor)

Foreward by Martin E. Marty & R. Scott
Appleby

1991, 267 pp.

ISBN 0-9629608-0-2

**The American Academy of Arts and
Sciences**

The Fundamentalism Project,
1025 E. 58th Street,
Chicago, IL 60637, États-Unis.

Rape in Pakistan

Simorgh Collective and Shazreh Hussain
1990

**Simorgh : Women's Resource
and Publication Centre**

*P.O. Box 3328, Gulberg II,
Lahore 54660, Pakistan.*

Muslim Women in India

Anjum Mohini (Editor)

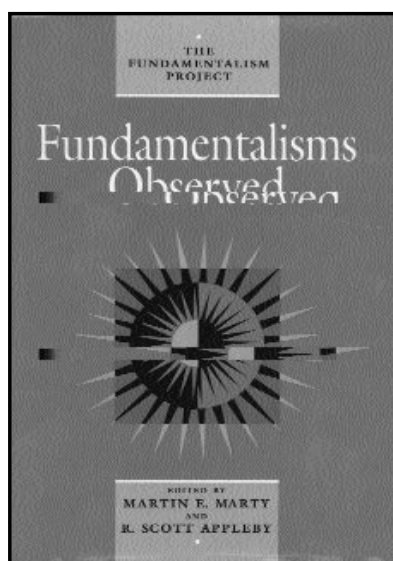
1992, 141 pp. ISBN 81-7027-153-3

Radiant Publishers

*E-155, Kalkaji,
New Delhi 110019, Inde.*

The Fundamentalism Project Series

Martin E. Marty and R. Scott Appleby
(Editors)



A travers le monde les mouvements fondamentalistes sont en train d'affecter en profondeur la façon dont nous vivons. Conçu pour faire avancer la compréhension, ce projet exhaustif en plusieurs volumes rendra compte de façon détaillée de l'histoire, des perspectives, des sources, de la nature et de l'impact des mouvements fondamentalistes à

l'intérieur des principales traditions religieuses.

A une époque où la désinformation et les perceptions déformées exacerbent les conflits nationaux et internationaux, les livres en projet ont pour ambition de poser les bases d'un vocabulaire mutuellement acceptable, nécessaire au dialogue entre les différentes confessions et les différents peuples. La collection abordera des thèmes aussi importants que les conséquences sociales, économiques, éducationnelles et politiques du fondamentalisme ; les motivations des dirigeants fondamentalistes et le tempérament de ceux qui les suivent ; le rôle que jouent les femmes dans les différents groupes, et les implications du fondamentalisme sur les options en matière de politique publique.

• **Volume 1 : les fondamentalismes en observation**

1991, 872 pp. ISBN 0-226-50877-3

• **Volume 2 : fondamentalismes et sociétés : réappropriation des sciences, de la famille, de l'éducation**

Ce volume couvre des thèmes comme l'éducation, le renouveau de l'hindouisme, les femmes et le fondamentalisme en Iran et au Pakistan, et les théories créationniste de l'univers du fondamentalisme Protestant.

1992, 608 pp. ISBN 0-226-50880-3 Hbk

• **Volume 3 : Les fondamentalismes et l'Etat : refaçonner la politique, l'économie, le militantisme**

Ce volume étudie l'impact des mouvements religieux contre la laïcité sur les économies nationales, les partis politiques, les lois fondamentales, et les relations internationales sur les cinq continents.

1992, 688 pp. ISBN 0-226-50883-8

The University of Chicago Press

*5801 South Ellis Avenue,
Chicago, Illinois 60637, États-Unis.*

Women in a Borderland :

**Managing Muslim Identity where
Morocco meets Spain**

Eva Evers Rosander

Stockholm studies in social
Anthropology No. 26

1991, 314 pp. ISBN 91-7146-918-4

Stockholm University
106 91 Stockholm, Suède.

**Women in the Changing Islamic
System**

Ruth F. Woodsmall

Première édition sous le titre 'Moslem
Women Enter a New World' en 1936 à
Beyrouth.

Publication de la American University of
Beirut Social Sc. Series No. 14.

1983, 416 pp.

D. K. Publishers Distributors

*1, Ansari road , Darya Gunj,
New Delhi-110002, Inde.*

**Maktub and Malfuz Literature as
a Source of Socio-Political History**

Prof. S. H. Askari

1976, 64 pp.

Khuda Baksh Oriental Public Library
Patna-800004, Inde.

Economy and Culture in Pakistan :

Migrants and Cities in a Muslim Society

**Hastings Donnan & Prina Webner
(Editors)**

1991, 268 pp.

Saint Martins Press
*175 Fifth Avenue,
New York, N.Y. 10010, États-Unis.*

**Ethnicity, Pluralism, and the State
in the Middle East**

**Milton J. Esman
and Itamar Rabinovich (Editors)**
1989

Cornell University Press
*Box 250, 124 Roberts Place,
Ithaca 14851, États-Unis.*

**Women and Islamic law in a Non-
Muslim State :**

**A Study Based on Decisions of the
Shari'a Courts in Israel**

Aharon Layish
1975

Israel University Press
Tel Aviv, Israël.

John Wiley
*605 3rd Avenue,
New York, N.Y. 10158-0012, États-Unis.*

**Women in Contemporary Muslim
Societies**

Jane I. Smith (Editor)

Documents présentés lors d'un groupe
de travail au Centre for the Study of
World Religions, Harvard University, le
19 avril, 1975.

1980, 259 pp. ISBN 0-8387-2263-6 (Hbk)

Associated University Presses Inc.
*Crambury,
New Jersey 08512, États-Unis.*

Women of Omdurman :

Life, Love and the Cult of Virginity
Anne Cloudsley

1983, 181 pp.

Ethnographica
*19 Westbourne Road,
London N7 8AN, Royaume-Uni.*

**The Making of Contemporary
Algeria, 1830-1987 :**

**Colonial Upheavals and Post-
Independence Development**

Mahfoud Ben-Noune

1988

Cambridge University Press

*The Pitt Building, Trumpington Street,
Cambridge CB2 1RP, Royaume-Uni.*

**Islamic Movements in Egypt,
Pakistan and Iran :**

An Annotated Bibliography

A. Hussain

1983, 182 pp. ISBN 0 7201-1648-1

Mansell

*Cassell plc, Stanley House, 3 Fleets Lane,
Poole, Dorset BH15 3AJ, Royaume-Uni.*

Muslims in Central Asia :

Expressions of Identity and Change

Jo-Ann Gross (Editor)

1992, 224 pp. ISBN 0-8223-1190-9

Central Asia Book series

Duke University Press

*6697 College Station,
Durham, N.C. 27708, États-Unis.*

**Can We Women Head a Muslim
State**

**(Pouvons-nous, nous, les femmes, diriger
un État musulman?)**

Fatima Mernissi

Ce livre traite du débat entre deux points de vue concernant la capacité des femmes à devenir chefs d'un État musulman.

La question est examinée selon de point de vue exprimé dans son livre par Cheikh M. Ghazali, en faveur des femmes chefs d'État. Ce point de vue est fondé sur l'histoire de la reine de Sabah, tiré du Quran, et s'oppose aux positions plus conservatives, que Mernissi dénonce comme faisant autorité en se basant sur un seul 'hadith'.

Cet essai analyse la question dans un contexte très spécifique qui peut être un bon point de départ pour des recherches ultérieures.

1991

**Simorgh : Women's Resource &
Publication Centre**

*P.O. Box 3328, Gulberg II,
Lahore 54660, Pakistan.*

A New World Order :

**Grassroots Movements for Global
Change**

Paul Ekins



1992, 248 pp. ISBN 0-415-07115-1 (Pbk)

Routledge

*11 New Fetter Lane,
London EC4P 4EE, Royaume-Uni.*

Practicing Law Under Occupation :

Palestinian Lawyers of the West Bank

George Emile Bisharat

Ph. D. Dissertation, Harvard University,
États-Unis.

UMI Reference Number : NE J88-00870

University Microfilms International (UMI)

*White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.*

**A Comparative Approach to
Religious Fundamentalism :**

**Egyptian Sunni Islam and American
Protestant Christianity**

James Darrell Chancellor

Ph. D. Dissertation, Duke University,
États-Unis. 1988, 273 pp.

University Microfilms International (UMI)

*White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.*

**The Bengal Muslims,
Circa 1871 - 1906 :**

The Redefinition of Identity

R. Ahmed

Ph. D. Dissertation, Oxford University,
Royaume-Uni. 1977, 358 pp.

University Microfilms International (UMI)

*White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.*

**The Political Interaction of the
Thai Islam**

O.S.F.A. Bajunid

Ph. D. Dissertation, Kent University.
1980, 536 pp.

University Microfilms International (UMI)

*White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.*

Islamic Reformism and the State :

**The Case of the Jammāt -I-Islami of
Pakistan**

Farhat Haq

Ph. D. Dissertation, Cornell University,
États-Unis. 1988, 369 pp.

UMI Reference Number : NG X89-00769

University Microfilms International (UMI)

*White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.*

The Economy of Certainty :

**An Introduction to the Typology of
Islamic Legal Theory**

Aron Zysow

Ph. D. Dissertation, Harvard University,
États-Unis. 1984, 552 pp.

University Microfilms International (UMI)

*White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.*

The Social Status of the Muslim Women in Israel as Reflected in the Proceedings and Decisions of the Sharia's Courts

Aharon Layish

Ph. D. Dissertation, The Hebrew University, Israel. 1972 (in Hebrew)

The Hebrew University
Jerusalem, Israel.

Divorce According to the Qur'an :

The Jurists and Practice in Turkey
S. Eroglu

Ph. D. Dissertation, Exeter University. 1979, 173 pp.

University Microfilms International (UMI)
White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.

Culture and Political Mobilisation in Algeria

K. Bouzebra

Ph. D. Dissertation, University of East Anglia, Royaume-Uni. 1982, 263 pp.
B.T.S. Reference No. (D45627/83AW)

British Theses Service (BTS)
IPI, White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.

Socio-Economic Modernisation and Demographic Changes in Syria

Ibrahim Bushnaf Bendardaf

Ph. D. Dissertation, University of Missouri - Columbia, États-Unis. 1988, 191 pp. UMI Reference Number : NHW88-26581

University Microfilms International (UMI)
White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LH, Royaume-Uni.

Household Livelihood Strategies and Women's Agricultural Work :

The Gezira Sheme, Sudan

Fatma Isikdag

Ph. D. Dissertation,
University of California,
Berkeley, California, États-Unis.
1988, 248 pp.

U.M.I. Reference Number : NHW89-02132

University Microfilms International (UMI)
White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.

The Moppila Muslims of Southwest India :

A Study in Islamic Trends

Roland Eric Miller

Ph. D. Dissertation, The Hartford Seminary. 1973, 484 pp.

University Microfilms International (UMI)
White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.

Perceptions of Marriage, Family and Work in Nigeria :

A Study of Lagos Market Women

Diejomaoh Karanja

Ph. D. Dissertation, Oxford University, Oxford, Royaume-Uni. 1980, 395 pp.

B.T.S. Reference Number : D38 488/81 AF

British Theses Service (BTS)

IPI, White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.

**The Status of Women
in an Azarbayjani Village
(Iran) :**

**With Special Reference to Carpet
Manufacture**

A. Gholizadeh - Sarabi

Ph. D. Dissertation, Edinburgh
University, Royaume-Uni. 1981, 440 pp.

B.T.S. Reference Number :
D48 237/84 AW

British Theses Service (BTS)

*IPI, White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.*

**The Political Roles of Islamic
Women :**

**A study of two revolutions
Algeria and Iran**

Barbara Glendora Gates

Ph. D. Dissertation,
University of Texas, Austin, Texas,
États-Unis.
1987, 388 pp.

UMI Reference No. :
NH288-06329

University Microfilms International (UMI)

*White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.*

From Saints to Bureaucrats :

**A Study of the Development of Islam in
the State of Kedah, Malaysia**

Sharifah Zaleha Syed Hassain

Ph. D. Dissertation, Cornell University,
États-Unis. 1985, 295 pp.

University Microfilms International (UMI)

*White Swan House,
Godstone, Surrey RH9 8LW, Royaume-Uni.*

**Indigenous Midwifery
in Select Villages in the Second
Governorate of Peoples Republic
of Yemen**

F. A. Khalil

M.A. Theses in Sociology, American
University of Beirut / Beirut. 1972
Pour plus d'information s'adresser à :

American University of Beirut

Beirut, Liban.

**Islamisation and the Khojah Ismaili
Community in Pakistan**

Diamand Rattansi

Ph. D. Dissertation, McGill University,
Montreal, Canada.
Pour plus d'information s'adresser à :

Mc Gill University

*3715 Peel St.,
Montreal PQH3A 1X1, Canada.*

M.A. in Gender Analysis in Development

Le programme fournira à la fois une étude rigoureuse des approches analytiques des questions de genre et du développement et une exploration minutieuse des politiques et des interventions qui ont abordé ou touché le problème de l'inégalité entre les sexes.

Les cours traiteront à la fois des problèmes ruraux et urbains de manière intégrée, du foyer familial aux politiques nationales et aux relations économiques internationales.

L'encadrement pédagogique fera appel aux principales disciplines des sciences sociales (économie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, économie agricole) et couvrira aussi le champ des contributions empiriques et analytiques dans le domaine des sciences de l'environnement et des ressources naturelles. C'est le seul cursus en Grande-Bretagne qui couvre un aussi vaste éventail d'approches disciplinaires.

Ce cours s'adresse à ceux qui, femmes et hommes, ayant déjà acquis une certaine expérience dans le domaine du travail sur le développement, souhaitent s'attacher plus particulièrement aux questions de genre et aux politiques concernant les femmes et le développement.

Beaucoup d'étudiants étrangers suivront le cours comme formation interne financée par des fondations internationales.

Il sera demandé aux étudiants britanniques d'avoir acquis une certaine expérience dans le domaine du développement en plus d'un premier degré s'y rapportant.

Les étudiants suivront cinq cours et prépareront un mémoire tout au long des douze mois d'étude.

Les deux cours pivots de ce programme sont : "Analyse des questions de genre et développement" et "Perspectives des questions de genre dans les politiques et projets".

Ces cours, qui auront lieu aux premier et second trimestres, seront complétés par d'autres cours dans le domaine du développement, tirés du programme de licence de l'école et qui répondront aux préoccupations individuelles des étudiants et à leur spécialisation.

Ainsi, certains étudiants pourront suivre, s'ils le désirent, les cours en développement rural planifié ou en économie agricole ; d'autres pourront suivre ceux sur "Développement économique et politique économique internationale", ou encore "Politique industrielle et planification".

Il est vivement recommandé aux étudiants de suivre un cours en "Techniques de recherche et analyse". En plus, le programme comprend des cours sur "Analyse de projet et méthodes quantitatives".

Le mémoire fait partie intégrante du cours et les étudiants seront supervisés par l'un

des directeurs. Les étudiants sont encouragés à utiliser des éléments tirés de leur propre expérience de travail comme point de départ empirique de leur mémoire.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez écrire à :

School of Development Studies

*University of East Anglia,
Norwich NR4 7TJ, Royaume-Uni.*

M.A. in Gender and Ethnic Studies at the University of Greenwich

Objectifs :

a- Initier les étudiants aux différentes manières dont les phénomènes ethniques, de «race» nationale et de genre ont été mis en théorie.

b- Développer chez les étudiants une compréhension empirique et théorique des diverses manières dont les divisions de genre et d'ethnie sont structurées.

Début des sessions : février et octobre

Pour obtenir des formulaires d'inscription, écrire à :

University of Greenwich

*Wellington Street,
London SE18 6PF, Royaume-Uni.*

Women Studies at York

Un cours interdisciplinaire de M.A. en Recherches sur les femmes est organisé à York par le Bureau des Études pour les recherches sur les femmes.

Ce cours résulte des préoccupations et de l'expérience de ceux qui ont enseigné depuis plusieurs années leurs disciplines dans ce secteur, et qui ressentent la nécessité d'une approche pluridisciplinaire dans ce domaine.

L'équipe enseignante provient d'un large panel de spécialités dans le domaine des lettres et des sciences humaines et sociales: anglais, histoire, philosophie, langage, sociologie, sciences politiques, anthropologie, politiques sociales, sciences de l'éducation; et s'intéressent à des zones géographiques comme le Moyen-Orient et l'Afrique du Sud.

L'objectif de ce cours de M.A. est d'initier les étudiants aux perspectives et aux méthodes d'analyse utilisées actuellement pour comprendre les questions de genre dans la société.

Plus particulièrement, il fournira l'occasion d'un vaste forum interdisciplinaire permettant de confronter les réalités de l'histoire et de l'expérience des femmes avec la façon dont elles ont été représentées, juridiquement, politiquement et culturellement.

Pour plus d'information, s'adresser à :

Centre for Women's Studies

*Admissions Secretary, University of York,
Heslington, York, YO1 5DD, Royaume-Uni.*

Bulletins et revues

Current Legal Sociology :

Current legal sociology : Une publication périodique de résumés et une bibliographie sur le droit et la société.

CLT est une revue internationale traitant de la théorie du droit, fournissant des informations, des communications et une documentation à l'intention des universitaires et des étudiants en jurisprudence.

Outre des résumés, des comptes-rendus et des débats critiques, cette publication offre tous les 6 mois une bibliographie internationale exhaustive, couvrant non seulement toutes les publications récentes écrites dans les langues les plus courantes mais aussi dans des langues moins connues (néerlandais, polonais, hongrois, finnois et langues scandinaves), en fournissant une traduction du titre et un résumé en anglais.

A la suite d'un index alphabétique contenant presque 1000 références par numéro, un index de classification fournit un accès facile à une abondante littérature dans le domaine. On y trouve aussi un index par noms d'auteur.

La bibliographie de Current Legal Theory existe aussi, parallèlement à la revue, en base de données cumulative.

ISBN 1017-4559

Institute for the Sociology of Law

*Ap. 28, 20560 Oñati,
Gipuzkoa, Espagne.*

Diva :

Revue trimestrielle des femmes de l'Asie du Sud.

Cette revue traite des préoccupations des femmes de l'Asie du Sud vivant non seulement au Canada mais aussi en Asie du Sud et dans la diaspora. Les parutions contiennent habituellement des articles et des interviews, des références, de la fiction et de la poésie.

Pour les contributions, abonnements et commandes de numéros particuliers, écrire à :

Diva

*427 Bloor Street West,
Toronto, Ontario M4L 3B7, Canada.*

The Bulletin of Henry Martin Institute of Islamic Studies

Souscriptions et information :

Henry Martin Institute of Islamic Studies

*P.O. Box 153,
Hyderabad 500001, Inde.*

The Quarterly Index Islamicus

Dernières parutions : livres, articles, journaux concernant l'Islam.

The Quarterly Index Islamicus fournit un recensement suivi des documents publiés concernant les recherches sur l'Islam et le Moyen Orient, mettant à jour les suppléments quinquennaux de l'Index Islamicus.

Il couvre tous les domaines de recherches sur l'Islam et, de manière

exhaustive, les régions du monde où l'Islam est prédominant.

Les entrées sont classées alphabétiquement par noms d'auteur à l'intérieur de rubriques thématiques, avec des listes séparées pour les articles et les monographies.

Chaque numéro contient un index matières et le quatrième numéro de chaque année contient un index des noms pour l'année entière.

ISSN 038-7395

Souscriptions :

Institutions US \$ 135

Individus US \$ 67,50

Pour plus d'information et souscriptions :

Carfax Publishing Co

*P.O. Box 25,
Abington, Oxfordshire OX14 1RW,
Royaume-Uni.*

Iranian Women :

A Quarterly Journal

Annual Souscriptions : (4 per year)
Individus \$12, Organisations \$18.

Iranian Women

*P.O. Box 964, Station F,
Toronto, Ontario M4Y 2N9, Canada.*

**Journal of Islamic and
Comparative Law**

ISSN 0 065-468X

Pour plus d'information écrire à :

Centre of Islamic Legal Studies

*Institute of Administration, Ahmadu Bello
University,
P.O. Box 1013, Zaria, Nigeria.*

Periodica Islamica

Periodica Islamica est un bulletin international de sommaires. Dans ses numéros trimestriels il reproduit les tables des matières d'un grand nombre de collections, périodiques et autres publications en série du monde entier. Ces sources d'information primaires sont sélectionnées par Periodica Islamica dans la mesure où elles concernent les affaires religieuses, culturelles, socioéconomiques et politiques du monde musulman.

Periodicité : Trimestriel

Souscriptions :

Individus US\$ 30

Institutions US\$ 50

ISSN 0128-3715

Berita Publishing

*22 Jalan Liku,
59100 Kuala Lumpur, Malaisie.*

Reunite :

**National Council for Abducted Children
Newsletter**

Pour plus d'information écrire à :

Reunite

*National Council For Abducted Children
P.O. Box 158,
London N 4 14 AU, Royaume-Uni.*

Social and Legal Studies

Sol Piccioto and Carol Smart (Editors)

Un forum international pour la recherche critique, concernant le droit, la jurisprudence, les peines et la justice criminelle, il offre en même temps une perspective interdisciplinaire plus large qui fait appel aux traditions d'analyse de la sociologie, du féminisme, de l'économie politique, de l'histoire et de la philosophie.

Index des ressources

Publié trimestriellement en Mars, Juin, Septembre et Décembre

ISSN 0964-6639

Souscriptions : £29 par an.

Pour plus d'information écrire à :

Sage Publications

*6 Bonhill Street,
London EC2A 4PU, Royaume-Uni.*

Sudan Studies Association Newsletter

Un bulletin trimestriel consacré aux travaux de recherche sur le Soudan

Souscriptions et plus d'information écrire à :

Sudan Studies Association

*The College of William and Mary,
Department of History,
Williamsburg, VA 23185, États-Unis.*

Pravada

Mensuel de l'association des chercheurs en Sciences Sociales (Sri Lanka)

Charles Abeysekera
and Jayadeva Uyangoda (Editors)

Souscriptions annuelles :

Asie du Sud / Moyen Orient : US\$20

Asie du Sud Est / Extrême Orient : US\$24

Europe / Afrique : US\$26

Amerique / Pacifique : US\$30

Pravada Publications

*129/6A Nawala Road,
Colombo 5, Sri-Lanka.*

Women in Nigeria Newsletter

Women in Nigeria est une organisation nigériane indépendante qui regroupe des militantes et des chercheurs.

Pour toute information, correspondance, abonnements :

Women in Nigeria

*c/o Hajara Usman (National Secretary General)
Centre for Social and Economic Research,
Ahmadu Bello University,
Zaria, Nigéria.*

Journal of Gender Studies

Journal du Centre de Hull pour les études de genre.

Le Centre est un groupe d'universitaires, d'étudiants et d'habitants de la ville qui organisent un programme de séminaires et de cours à Hull ; il est financé en même temps par l'Université de Hull et le Collège de Humberside pour la formation supérieur.

Le journal est semestriel (mai et novembre) et interdisciplinaire ; il publiera des articles sur les questions de genre abordées d'un point de vue féministe, et touchant de nombreux domaines comprenant les Sciences naturelles, les arts et la culture populaire, les sciences sociales.

Le journal se consacrera d'une manière active à la recherche d'articles provenant de sources internationales en prenant en compte la diversité des origines culturelles et les différentes orientations sexuelles ; il encouragera les contributions d'auteurs jusque là non publiés aussi bien que celles d'auteurs déjà reconnus. Le journal comprendra aussi des revues de livres, films et autres productions destinées au divertissement.

ISSN 0958-9236

Souscriptions annuelles :

Institutions : £10.00 / Individus : £6.00

Souscriptions à :

Lucy Vulliamy

*51 Park Avenue,
Hull HU5 3EW, Royaume-Uni.*

Pour contributions ou plus d'information écrire à :

Marion Shaw

Journal of Gender Studies
Department of English, The University,
Hull HU6 7RX, Royaume-Uni.

Journal of South Asian and Middle Eastern Studies

Journal of South Asian and Middle Eastern Studies

Sommaire du Vol. 13, No 4, 1990.

- La politique dans les foyers dans un quartier populaire du Caire, par Diane Singerman ;
- Stratégies de survie chez les ménages à faibles revenus au Caire, par Homa Hoodfar ;
- Développement économique au Pakistan, par Habib Z. Zuberi

Pour plus d'information écrire à :

Pakistan American Foundation

*138 Tolentine Hall, Villanova University,
Villanova, PA19085, États-Unis.*

Law and Society Trust Review

Environ 20 numéros par an

Souscription :

Hors Amérique du Nord US\$ 20 par an, frais d'envoi inclus.

Chèques à l'ordre de «Law and Society Trust».

Information et souscriptions :

Law and Society Trust

*3 Kynsey Terrace,
Colombo 8, Sri-Lanka.*

Libertas

Bulletin d'Information du Centre International Des Droits de la Personne et du Développement Démocratique.
ISSN 1183-5249

Pour plus d'information écrire à :

I.C.H.R.D.D. / C.I.D.P.D.D.

*63, rue des Brésoles,
Montreal (Quebec), H2Y 1V7, Canada.*

Journal of Maghrebi Studies

Une nouvelle revue bilingue (anglais et français) d'études sur le Maghreb et la diaspora maghrébine publiée en Amérique du Nord.

Cette revue paraît deux fois par an et fait appel aux contributions sur l'immigration, l'histoire, la politique, l'anthropologie, la sociologie, les femmes et la culture populaire.

Pour plus d'information écrire à :

Rachid A. Hassani (Managing Editor)

*Journal of Maghrebi Studies, Box 1257,
Cambridge, MA 02238, États-Unis.*

North American Council for Muslim Women (NACMW) News

Lettre d'information trimestrielle du North American Council for Muslim Women.

Pour demandes d'informations et correspondance, veuillez écrire à :

North American Council for Muslim Women

*902 McMillen Ct.,
Great Falls, VA 22066, États-Unis.*

Audiovisuels

An Islamic State or a Secular State?

**Un enregistrement de
Chandra Muzaffar**

Cette communication, faite à la fin des années 80 par le Dr Chandra Muzaffar (un intellectuel progressiste connu de Malaisie) traite de différents points soulevés par la controverse sur la question État islamique/État laïc en Malaisie.

Disponible sur cassette audio ou bande magnétique :

Pour obtenir une copie envoyez US\$ 5 (+ US\$.50 frais timbres)

Aliran

*Distribution Bureau,
P.O. Box 1049,
10830 Penang, Malaisie.*

Two views of the Israeli Palestinian Conflict :

**Enregistrements audio d'Edward Said
et Meron Benvenisti**

Un coffret de deux cassettes audio

Cassettes audio enregistrées à l'occasion d'une rencontre organisée conjointement par la New School of Social Research and «The Nation».

Disponible pour US\$ 20 la copie.
Information, acquisition de copies, à :

The Nation Institute

*72 Fifth Avenue,
New York, NY 10011, États-Unis.*

We Were Young Yugoslaves (Vi Var Ungatrodde Att Jugoslavien Var Ett)

Date 1991, Durée : 66 min.

Format : Video (Beta cam) couleur

Langue : sous-titres anglais

Direction : Antonia D. Carnerud

Camera : Hans - Ake Lerin

Production : ADC Sweet movie

Nena, Ognjen, Ante, Mladen, Antonia et beaucoup d'autres... avaient l'habitude de se rencontrer dans des camps d'été internationaux pour la jeunesse. Ils venaient de Belgrade ou de Zagreb, et leurs parents étaient Bosniaques, Serbes ou Croates. Ils parlaient des langues différentes écrites avec des caractères différents. Ils n'avaient ni la même religion ni les mêmes traditions culturelles. Mais ils avaient tous conscience d'appartenir à un pays auquel ils croyaient, un pays qu'on appelait Yougoslavie. Antonia vit aujourd'hui en Suède. Au printemps 1991, quand la Yougoslavie a commencé à se désintégrer, elle est partie pour Belgrade et Zagreb avec une caméra pour interroger ses anciens amis. L'amitié est restée, et avec elle un solide optimisme. Mais les événements ont pris le pas sur le film avant même qu'il ait été terminé - menaces nationalistes et effondrement des illusions - L'avenir était sombre.

Disponible chez :

ADC Sweet Movie

*Ångskärsgatan 5,
S-115 29 Stockholm, Suède.*

Beirut : War Generation / Beyrouth : génération de guerre

Film documentaire

Date et durée : 1988, 50 min.

Format : Film 16mm, couleur

Langue : anglais, sous-titré français

Scénario : Jean Chamoun and Maï Masri.

Production : MTC et IBT.

7 heures du matin à Beyrouth, concert de klaxons des voitures faisant la queue. Une barricade à passer.

Automatiquement les conducteurs sortent leurs carte d'identité. En fait, la milice est composée de petits garçons armés de fusils de bois, ils jouent à la guerre avec un réalisme étonnant, les adultes réagissent en remarquant à peine qu'il s'agit d'enfants.

Cette scène emblématique est le point de départ du regard que Maï Masri (palestinienne, à la caméra) et Jean Chamoun (libanais au son) portent sur les effets de la guerre sur trois générations de jeunes garçon libanais, risquant l'idée que cette guerre se prolonge en grande partie parce que ces garçons n'ont rien appris d'autre, vu d'autre.

«Nous voudrions montrer que ça a commencé pour des objectifs idéalistes mais que ceux-ci se sont désintégrés pour être remplacé par du pur sectarisme».

Disponible chez :

Independent Broadcasting Trust (IBT)

2 Ferdinand Place,
London N1, Royaume-Uni.

Du bon usage de la polygamie

Documentaire sur la pratique de la polygamie

Date / Durée : 1979, 45 min. (couleur)

Directeur(s) : Marie Claude Deffarge et Gordian Troeller

Production : Radio Brême, Brême, Allemagne

«Documentaire sur les femmes togolaises, leur rôle économique, qu'elles soient 'nana-benz' (grossiste en cotonnades) ou paysannes. Elles expliquent leur rapport à la polygamie.»

Disponible chez :

Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir

Palais de Tokyo,
2, rue de la Manutention, 75116 Paris, France.

Leylouna notre nuit

Film documentaire sur la vie quotidienne des femmes au Liban.

Date / Durée : 1987, 52 min. (Une coproduction franco-libanaise)

Direction : Yasmine Khalat

Production : Khalat Yasmine / L'Institut du Monde Arabe, Paris / Middle East Communications Centre

Allant au delà du spectacle de la guerre du Liban, ce film parle de l'envers du décor. Derrière les murs d'un immeuble de Beyrouth, la vie quotidienne de femmes d'appartenances sociales et religieuses différentes, voisines solitaires et complices, locataires en sursis de cet univers clos.

... Des bribes de vie racontées autour d'une tasse de café, des phrases ou des sourires inachevés, l'intrusion de l'actualité à la télévision, les deuils accumulés au long de ces années de violence, la tristesse sans effusions, les silences interrompus par le plaisir d'être ensemble...

Disponible à :

Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir

Palais de Tokyo,
2, rue de la Manutention, 75116 Paris, France.

Occupied Territories

Film documentaire sur la Cisjordanie, Gaza et les autres territoires de Palestine occupés par Israël.

Directrices : Jennifer Kawaja & Marylin Kanee

Date : 1992

Pour plus de renseignements, écrire à :

The Euclid Theatre

394 Euclid Avenue,
Toronto, Ontario, Canada.

Femmes en Mouvements

Film documentaire

Direction : Merzak Allouache

Date / Durée : 1990, 52 min.

Format : Video (VHS / Umatic /
Beta - Pal / Secam)

Langue : français

Avec la participation d'Assia Djebar.

La situation des femmes en Algérie s'est brusquement aggravée avec l'apparition du multipartisme et la légalisation du Front Islamique de Salut, parti qui ne cache pas son intention de voir les femmes rentrer à la maison, et qui s'oppose à toute forme de mixité sur les lieux de travail, dans les lieux publics ou dans la rue.

Les femmes réagissent souvent individuellement avec courage dans un environnement hostile. Femmes-taxi, sportives, enseignantes animatrices de radio ou artistes-peintre, elles refusent d'abdiquer.

Le 8 mars 1989, plusieurs groupes de femmes organisaient une grande manifestation devant l'Assemblée Nationale, réclamant notamment l'abrogation du

Code de la famille, avec l'appui des Moudjahidates... Depuis, différentes associations locales et nationales se réunissent pour constituer une coordination nationale. Elles ont fort à faire car, en face, les intégristes mobilisent de façon spectaculaire dans les écoles et dans la rue. Ils vont jusqu'à narguer les femmes dans leur propre manifestation...

Kateb Yacine, Louisa Hanoune, Khalida Messaoudi, Thouria Ayad, Rachid Mimouni, et d'autre encore donnent leur sentiment sur la gravité de la situation et s'engagent...

Ces films sont distribués en location ou vente ; format VHS, Umatic, Beta (Pal ou secam).

Disponible chez :

Im'Media (Agence)

26 rue Maronites,
75020 Paris, France.

In the Name of God!

(Ram ke Naam!)

Film documentaire

Date : 1992

Langue : soustitré anglais (version originale en hindi)

Format : Video (VHS Pal)

Direction et production :
Anand Patwardhan.

Un documentaire sur la montée de la droite fondamentaliste hindoue en Inde.

Disponible chez :

Centre for Education and Documentation

Suleman Chambers,
4 Battery Street (Behind Regal Cinema),
Fort, Bombay, Inde.

Nouvelles brèves

Silent Kingdom

(Le royaume du silence) :

Suppression de la liberté d'expression en Arabie Saoudite

- La poétesse Nada Al-Yussuf a été torturée jusqu'à la paralysie, suite à son arrestation en 1985 pour avoir apporté son soutien à un groupe politique d'opposition.
- Zahra Al-Nasser, femme au foyer originaire de Al-Aujam a été arrêtée en juillet 1984 à la frontière jordano-saoudienne pour avoir eu en sa possession un livre de prières chi'ite et une photographie de l'Ayatollah Khomeini. Elle est morte en détention trois jours plus tard, ayant été cruellement torturée.
- Quatre membres présumés du Hizbullah fil al-hijaz (Parti de Dieu dans le Hijaz) ont été condamnés à une peine de prison allant de sept à quinze ans en 1989-1990, à la suite de procès qui n'ont duré que quelques minutes, se sont déroulés à huis-clos et où les avocats de la défense étaient exclus.

Le sort de ces individus ne représente qu'une infime partie du tableau de la répression que subissent tous les saoudiens. La libre expression est contrôlée à partir d'une entité bureaucratique de censure extrêmement efficace, et les personnes qui essaient effectivement d'exprimer leurs critiques risquent des châtiments qui en général, incluent les mauvais traitements, la torture, et même la peine capitale.

Un large éventail de lois et règlements garantit une répression quasi totale de

toute opinion ou activité politique, religieuse et académique contraire à celle du gouvernement. Créer des organisations politiques ou des syndicats est interdit par la loi. Silent Kingdom, un nouveau rapport publié par Article 19, étudie la liberté d'expression en Arabie Saoudite et renseigne sur les mécanismes de la censure qui envahit chaque aspect de la vie courante dans le pays, et s'étend même au-delà des frontières saoudiennes.

Organes de censure

En Arabie Saoudite, la censure est appliquée par divers organes : les activités de la Direction Générale des Publications, de même que le Ministère de l'Information et le Conseil Suprême de l'Information garantissent que ni les livres ou magazines, ni les cassettes vidéo ou audio, ni les journaux, bulletins ou communiqués, ni même les conférences ou séminaires n'échappent à la censure officielle. Les licences pour les librairies, la presse écrite, les studios de photographie et de mode, les agences de presse, les studios d'art et de calligraphie sont contrôlés de façon très stricte.

La Direction couvre chaque ville, petite ou grande, et chaque village d'Arabie Saoudite, ainsi que tous les points d'entrée du pays : les ports et aéroports, les douanes et la poste.

Ainsi, tout produit qui pénètre dans le pays par cargo, par voie postale ou dans les bagages d'une personne est impitoyablement examiné, censuré et confisqué.

Le châtimeut infligé pour avoir fait passer un livre en contrebande est presque toujours plus important que la sanction appliquée aux autres types de contrebande. La contrebande de livre peut aussi conduire à l'emprisonnement et à la flagellation en plus des pénalités imposées par l'administration des douanes elle-même, à savoir par exemple, la destruction des objets concernés.

Contrôle des média

Les gens de presse tout comme les thèmes à traiter sont sévèrement contrôlés. Le roi nomme et renvoie le rédacteur en chef ainsi que les membres du conseil d'administration de la presse ; il intervient dans la politique de la rédaction ; et il peut ordonner -et ordonne- l'interdiction de n'importe quel sujet.

Silent Kingdom cite le cas de nombreux journalistes et écrivains qui ont été harcelés, emprisonnés ou renvoyés de leur travail en vertu d'une variété de lois sévères qui restreignaient leurs activités.

En dépit du nombre sans précédent de visas d'entrée accordés aux journalistes étrangers pendant la Crise du Golfe et la guerre qui s'en est suivie, les restrictions ont à nouveau été imposées à ces journalistes étrangers. Ceux qui arrivent à obtenir des visas d'entrée ont une liberté de mouvement très limitée en Arabie Saoudite.

Les rapports sur les tensions internationales qui ont conduit à l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990 ont été censurés, le Ministère de l'Information ayant ordonné à la presse nationale de ne pas publier le moindre article sur cette crise. Les média saoudiens ont rapporté pour la première fois l'invasion, deux jours après qu'elle a eu lieu.

Liberté de l'enseignement

Les restrictions concernant l'enseignement sont imposées par un certain nombre d'administrations. Les lois actuelles exigent que la totalité du per-

sonnel universitaire évite tout débat politique. L'étude de Freud, de Marx, de la philosophie et des arts occidentaux est interdite. Les discussions théoriques sur une grande variété de thèmes sont interdites. De nombreux professeurs ont été harcelés, interrogés et suspendus de leurs fonctions pour avoir exprimé leurs opinions. En novembre 1990, 47 femmes saoudiennes ont protesté contre l'interdiction tacite d'autoriser les femmes à conduire, en organisant un convoi de 15 voitures à Riyad. Parmi ces Saoudiennes se trouvaient des femmes qui travaillaient à l'université et ont par conséquent été démisées de leurs fonctions. Le Dr Mohammad Al-Masi'ari, professeur de Physique à l'Université King Saud de Riyad a été suspendu puis renvoyé pour avoir critiqué la politique de la famille royale.

Censure religieuse

Une censure sévère est imposée par les autorités religieuses de l'Arabie Saoudite. Seule l'interprétation officielle (Wahhabi) des questions religieuses peut être publiée. Les livres religieux qui exposent des points de vue alternatifs sur les préceptes islamiques sont interdits.

Un arrêté datant de juin 1982 interdit à quiconque, les chefs religieux y compris, de prononcer un discours public dans une mosquée sans autorisation officielle. Il a été interdit à certains imams de faire leur sermon du vendredi et leur conférence hebdomadaire car ils exprimaient une opinion négative sur la crise du Golfe. D'autres ont été arrêtés et emprisonnés pour avoir soulevé des questions inadmissibles pendant leurs sermons, et parmi eux se trouvait le chef religieux Al-Sayed Taher Al-Shamimi qui fut arrêté deux fois, en 1986 et en 1989. Il a déclaré avoir été battu, privé de sommeil, et gardé au régime cellulaire pendant 130 jours. Lorsqu'il fut relâché en 1990, il avait besoin d'être soigné pour lésions à la colonne vertébrale. Aidh Al-Quarni, un imam très connu et apprécié par le peuple, a été emprison-

né pendant deux jours, après qu'il ait prononcé, dans sa mosquée, un discours déplorant à la fois la présence militaire étrangère et le gouvernement saoudien pendant la crise du Golfe. Il fut relâché par la suite, mais avec l'interdiction de continuer à rédiger ses articles hebdomadaires dans le journal *Al-Muslimoon*.

La minorité chi'ite est particulièrement victime de discrimination, et ceux qui adhèrent à d'autres religions que l'Islam ne sont pas autorisés à pratiquer leur croyance, ni à posséder des symboles religieux.

Censure au-delà des frontières saoudiennes

Le gouvernement saoudien applique la censure au-delà de ses frontières nationales en poussant les Etats voisins et les gouvernements alliés à interdire certains livres et films, et à supprimer la publication de certains journaux et magazines. Des cas bien documentés dans *Silent Kingdom* révèlent que le gouvernement saoudien exerce une pression sur ses alliés par l'intermédiaire des missions diplomatiques à l'étranger, afin de faire interdire les publications et les oeuvres artistiques qui critiquent l'Arabie Saoudite.

Le gouvernement saoudien a également forcé la main aux journaux et magazines publiés à l'étranger grâce à des promesses financières ou alors, grâce à la promesse de l'octroi par le gouvernement des contrats de publicité les plus lucratifs du monde arabe. Les publications qui s'attirent la réprobation de l'Arabie Saoudite sont privés de publicité saoudienne.

Promesses non tenues

En octobre 1990, pendant la période d'escalade menant à la Guerre du Golfe, le Roi Fahd a déclaré qu'il effectuerait les réformes majeures que les personnalités saoudiennes - parmi lesquelles se trouvent d'anciens ministres, des universitaires, des hommes d'affaires, et des chefs religieux- lui avaient demandé à

plusieurs occasions de réaliser. A ce jour, aucune de ces promesses n'a été tenue.

Les actions suivantes sont comprises dans les recommandations faites par Article 19 dans son rapport :

- abroger les lois et décrets qui interdisent les partis politiques, et abolir la peine de mort comme châtiment pour les crimes politiques ;
- abolir la Loi sur la Sécurité Nationale de 1965 qui impose des peines sévères pour s'être opposé aux politiques officielles, et cela comprend le fait de critiquer le gouvernement dans les journaux ou dans d'autres écrits, d'organiser des manifestations publiques, d'entrer en contact avec des partis politiques à l'étranger, de rédiger des slogans antigouvernementaux, et d'encourager la diffusion d'idées contre le gouvernement ;
- arrêter la torture et les mauvais traitements infligés aux prisonniers ;
- libérer toutes les personnes emprisonnées parce qu'elles sont membres d'une organisation politique, ou qu'elles ont pacifiquement exercé, par d'autres moyens, leur liberté d'expression ;
- respecter la liberté d'expression religieuse ;
- respecter la liberté de l'enseignement, et autoriser les discussions de sujets politiques et autres, actuellement interdits, rétablir dans leurs fonctions tous les universitaires renvoyés pour avoir exercé ce droit, et admettre les étudiants chi'ites dans les universités ;
- respecter la liberté de la presse ;
- ratifier les traités internationaux sur les droits humains.

Article 19 demande au gouvernement saoudien de prendre des mesures urgentes pour mettre en oeuvre ces réformes si longtemps attendues.

Silent Kingdom : Freedom of Expression in Saudi Arabia (novembre 1991).

**Article 19
International Centre Against Censorship**

*90 Borough High Street,
London SE 1 1LL, Royaume-Uni.*

**Arabie Saoudite :
Protestation en faveur d'un prisonnier politique**

Le 21 novembre 1991, Article 19 a envoyé à Sa Majesté le roi Fahd ibn Abdel Aziz al-Saud, un courrier de protestation contre la détention prolongée et sans aucun contact avec l'extérieur de M. Muhammad al-Fassi, homme d'affaires saoudien qui a été livré par les autorités jordaniennes à l'Arabie Saoudite le 2 octobre 1991. L'organisation a exprimé sa profonde inquiétude quant au bien-être de cet homme pendant sa détention.

Article 19 est persuadé que M. al-Fassi a été arrêté et emprisonné uniquement pour avoir déclaré de manière pacifique être contre la Guerre du Golfe et en faveur de réformes démocratiques en Arabie Saoudite. L'organisation a donc demandé au gouvernement saoudien de reconnaître la détention de M. al-Fassi, de garantir que ce dernier ne sera pas maltraité ou torturé, et de le relâcher immédiatement et sans conditions, mais avec l'assurance que son droit d'exprimer librement ses opinions ne sera pas réprimé à l'avenir.

Source : **Article 19**

(adresse mentionnée ci-dessus)

**Bahreïn :
la famille d'un dissident exilée**

Article 19 a protesté auprès du Ministère de la Justice de l'Etat de Bahreïn à propos de l'arrestation et de la détention de Mme Atequa Ali Ibrahim et de ses enfants, le 14 juillet

1991. Ils ont été arrêtés à l'aéroport international du Bahreïn, où ils furent retenus par le Service d'Information et de Sécurité, al-Mukhabarate. Article 19 a reçu des rapports indiquant que Mme Ibrahim pourrait avoir été soumise à la torture.

Elle était revenue au Bahreïn après onze années d'exil en Syrie, pays dans lequel elle avait choisi de vivre après que son mari, Mohammed Yussif Ibrahim fut condamné à 15 ans de prison en 1982, pour avoir appelé au changement des institutions politiques et sociales à Bahreïn.

Bien que les autorités bahreïnes n'aient offert aucune explication officielle, l'arrestation de Mme Ibrahim pourrait avoir un rapport avec les campagnes qu'elle avait organisées en Syrie pour la libération de son mari. Il est également rapporté qu'elle aurait dénoncé en Syrie des violations des droits de la personne humaine perpétrées par le gouvernement bahreïnite.

La détention de Mme Ibrahim constitue une violation de l'article 23 de la Constitution du Bahreïn qui garantit la liberté d'opinion et d'expression, mais aussi de l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de la personne humaine.

Article 19 a demandé au gouvernement bahreïnite de relâcher immédiatement la famille de M. Ibrahim, et de l'autoriser à vivre dans son pays sans crainte d'être harcelée, arrêtée ou maltraitée. Par la suite, Mme Ibrahim a été autorisée à retrouver ses fils et sa famille à l'aéroport, mais fut ensuite déportée en Syrie.

Source : **Article 19**

(adresse mentionnée ci-dessus)

**Censure Sri Lankaise :
Enlèvements par LTTE**

Le 30 août, au nord du Sri Lanka, Tiagarajah Selvanithy (Selvi), étudiante en dernière année d'art dramatique à l'Université de Jaffa, et fervente partisa-

ne de la culture populaire a été enlevée de chez elle par des membres du Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE) qui ont déclaré qu'ils voulaient la questionner et qu'elle serait relâchée ce même jour. Depuis, il n'y a eu aucune nouvelle pouvant confirmer qu'elle est en bonne santé, et sa vie est devenue un sujet de préoccupation majeur. Le LTTE a prétendu qu'elle avait fait passer des renseignements à des journalistes.

Selvi était membre du Centre pour Femmes Poorani, à Uduvil, et elle s'impliquait activement dans les questions concernant les femmes. Poétesse, elle était également rédactrice dans Tholie, magazine féministe qu'elle avait créé et qui fut publié de 1985 à 1986. Au moment de son arrestation, elle était engagée dans la production de deux pièces de théâtre sur le rôle des femmes à l'époque des conflits armés.

Article 19 est également préoccupé par le sort d'autres personnes enlevées par le LTTE, à savoir, M. S. Thillainathan, professeur diplômé, membre fondateur du Groupe Culturel de l'Université de Jaffa (Jaffa University Cultural Group), et acteur très populaire du théâtre de rue ; et M. K. Manoharan, étudiant en dernière année à l'Université de Jaffa, qui est supposé avoir donné aux organisations pour les droits humains des informations sur les violations des droits humains.

Article 19 demande au LTTE de reconnaître les principes de liberté d'opinion et d'expression acceptés à l'échelle internationale, et d'éviter d'intimider, de mettre en garde à vue et de tuer ceux qui ont critiqué les politiques et actions du LTTE, et en particulier, de libérer immédiatement Melle Selvanithy et les autres personnes retenues prisonnières.

Source : Censorship News N°5 :
Sri Lanka
Article 19

La torture comme instrument de censure

«Nos mains étaient attachées derrière notre dos et nous fûmes aspergés d'eau froide. La police nous ordonna de nous rouler par terre pendant qu'elle nous fouettait deux heures durant».

Cette déclaration est tirée du témoignage de Sharaf Eldin Yassin Mahmoud, ancien journaliste de l'Agence de Presse soudanaise qui vit aujourd'hui en exil au Royaume-Uni. Il décrit ainsi son expérience de la détention et de la torture, qui ont duré de juillet à novembre 1991 dans une 'maison fantôme' soudanaise (c'est-à-dire un centre de détention secret) à cause de ses opinions politiques. Article 19 documente son cas dans une récente édition de Censorship News Sudan : Torture as Censorship (la torture comme instrument de censure) qui attire l'attention sur la continuelle détérioration du droit à la libre expression au Soudan. De nombreuses autres personnes, y compris des journalistes, des hommes d'affaires, des soldats, des universitaires, des artistes, des fonctionnaires du gouvernement et des étudiants, ont été emprisonnés au même moment. Plus d'une centaine de prisonniers politiques sont probablement tenus isolés dans au moins un des centres secrets de détention à l'est de Khartoum. Il a également été rapporté qu'ils sont torturés et soumis à un traitement dégradant et inhumain.

Il existe donc largement assez de preuves qui révèlent l'inexactitude des déclarations du gouvernement telles que celle-ci, faites par le Ministre de la Justice et Procureur de la République en février 1992 :

'Les allégations de torture et le mythe des maisons fantômes' sont des mensonges qui ont si souvent été rapportés que de nombreux organes de presse les citent sans hésiter. La vérité est que personne n'est arrêté au Soudan pour ses

opinions politiques, et la torture est strictement interdite sous la Loi Islamique'.

Pendant ce temps, les mesures de répression contre la presse qui furent rapportées par Article 19 l'an dernier dans Press Freedom Under Siege (la liberté de la presse en état de siège) n'ont pas changé. L'information est sévèrement censurée, et plus de 1.000 journalistes et personnel de presse sont toujours démis de leurs fonctions.

Article 19 est profondément préoccupé par la gravité des violations des droits humains au Soudan, par l'incapacité du gouvernement soudanais d'améliorer les faibles performances réalisées dans le domaine du respect des droits humains, et d'appliquer les normes internationales garantissant les droits fondamentaux en dépit du fait que le Soudan a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques en mars 1986.

Torture as Censorship, Censorship News Issue N°13 est disponible gratuitement auprès de **Article 19**.

Déclaration de Soutien à Salman Rushdie

Mme Homa Sarshar

Los Angeles, Californie

Cela fait aujourd'hui trois ans que l'écrivain Salman Rushdie a commencé à vivre sous la menace de mort prononcée par Khomeini, et jusqu'à présent, aucune action collective n'a été organisée par les iraniens pour condamner ce décret barbare. Comme cette attaque monstrueuse et délibérée à l'encontre de la liberté d'expression a pour origine l'Iran, nous pensons que les intellectuels iraniens devraient condamner cette fatwa et défendre Salman Rushdie avec plus de vigueur que tout autre groupe sur terre.

Les signataires de cette déclaration, qui

ont montré de plusieurs manières leur soutien présent et passé à Salman Rushdie, pensent que la liberté d'expression est une des plus grandes réalisations de la race humaine, et ils soulignent, comme Voltaire l'a fait un jour, que cette liberté n'aurait aucun sens si les être humains n'ont pas la liberté de blasphémer. Aucun individu ni aucun groupe n'a le droit d'entraver cette liberté au nom de telle ou telle sainteté.

Nous insistons sur le fait que la sentence de mort ordonnée par Khomeini est intolérable, et que pour juger une création artistique, aucune considération n'est valide, autre que les considérations esthétiques.

Nous élevons la voix unanimement pour défendre Salman Rushdie, et rappeler au monde entier que les écrivains, artistes, journalistes et penseurs iraniens qui vivent dans leur pays sont en permanence soumis à la pression impitoyable de la censure religieuse, et que nombreux sont ceux qui ont été emprisonnés ou même exécutés en Iran pour cause de 'blasphème'.

Nous sommes convaincus que toute tolérance montrée à l'égard de la violation systématique des droits humains en Iran ne peut que enhardir et encourager le régime islamique à développer et exporter ses idées et méthodes terroristes à travers le monde.

Mahshid Amir-Shahi, Amo-Asghar Haj Seyed Javadi, Esmail Khoi, Nader Nader-Poor, Parviz Sayyad, et quelques cinquante autres personnalités iraniennes vivent en exil.

Source : **New York Review of Books**

14 mai 1992, NY, Etats-Unis.

Assassinat d'un journaliste turc

Les groupes islamiques en revendiquent la responsabilité

Ugur Mumcu, célèbre journaliste tra-

vaillant pour le quotidien gauchiste Cumhuriyet, a été tué dans l'explosion d'une voiture piégée le 24 janvier 1993 à Ankara. Il avait 50 ans.

M. Mumcu était très connu pour ses enquêtes sur diverses affaires explosives, dont celles des extrémistes kurdes, des trafics d'armes et de drogues, de la corruption, des services secrets turcs et de la mafia. Au cours de ces dernières années, il a beaucoup écrit sur la montée du fondamentalisme islamique. 'Kemaliste' dévoué, soit partisan d'une Turquie séculaire, M. Mumcu avait à plusieurs reprises averti des dangers du fondamentalisme islamique dans le pays et dans la société turque et il avait quelquefois accusé l'Iran de soutenir ces groupes radicaux en Turquie.

En 1990, quatre autres kemalistes, dont les journalistes Turan Dursun et Cetin Emeç, furent tués au cours d'attaques

revendiquées par les extrémistes musulmans.

Tous les leaders politiques, y compris le chef du parti traditionnel islamique pour la prospérité, M. Necmettin Erbakan, ont condamné l'assassinat de M. Mumcu. Le premier ministre, Suleyman Demirel, a juré de retrouver les assassins.

Note du rédacteur en chef : Cet article a été supprimé de diverses sections de la presse turque. Nous en avons malheureusement perdu la source exacte. Nous vous prions de nous en excuser.

Conférences et campagnes

Rêver d'une réalité différente : Défi et changement - créer de nouvelles traditions

Cinquième conférence du plan vigie international pour les droits humains de la femme
International Women's Rights Action Watch - IWRAP janvier 1990,
New York, Etats-Unis.

Rêver d'une réalité différente : défi et changement - créer de nouvelles traditions est le rapport de la cinquième conférence annuelle de l'IWRAP qui s'est tenue à New York en janvier 1990. La conférence a englobé des sessions sur la convention concernant le travail des femmes, la violence, la loi et la coutume, l'éducation et la politique.

Un forum spécial sur les questions internationales relatives aux droits reproductifs a conclu que nous avons la responsabilité de non seulement donner des renseignements sur les mauvais traitements infligés aux femmes, mais aussi de parler au nom de toutes les femmes que ne protègent pas -ou ne peuvent pas protéger- leurs droits humains et leur vie. Cette conclusion s'applique à toutes les questions traitées pendant la conférence.

Disponible auprès de :

IWRAP

*Humphrey Institute of Public Affairs,
University of Minnesota, 301 19th Avenue South,
Minneapolis, MN 55455, Etats-Unis.*

Genre, fondamentalisme islamique et droits humains

Journée d'enseignement, au Centre Hull pour les études sur le genre, 2 mars 1991

Le 2 mars 1991, le Centre Hull pour les études sur le genre organisait une journée d'enseignement sur l'effet du fondamentalisme islamique sur les droits humains des femmes. Les différents exposés ont couvert un large éventail d'expériences de femmes appartenant à des communautés allant de l'Afrique du Nord au Pakistan, en passant par le Royaume-Uni.

Fatima Babiker, membre invité du Département de Sociologie et d'Anthropologie Sociale de l'Université de Hull, a présenté une introduction donnant matière à réfléchir sur le concept du fondamentalisme islamique. Le terme lui-même n'est pas approprié car il ne remonte pas aux traditions d'origine de l'Islam, fondées sur la jus-

tice et l'équité, mais représente plutôt une politisation de l'Islam. Dr. Babiker a affirmé que 'extrémisme islamique' serait une appellation plus exacte.

Pour le Dr. Babiker, le problème central est que le fondamentalisme islamique (ainsi qu'on le nomme) avait été utilisé pour bafouer les droits humains, et spécialement ceux des femmes et des minorités. Il s'est transformé en idéologie plutôt qu'en croyance, utilisée comme instrument pour atteindre le pouvoir. Le point de départ pour ses adhérents a été l'idée que dans l'Islam, il n'existe aucune séparation entre l'Etat et la religion, et que contester cette idée équivaut à commettre une hérésie. Toutefois, le débat sur la séparation de la religion et de l'Etat est intrinsèque à l'Islam et remonte aux origines de la religion. De nombreuses personnes versées dans la connaissance de l'Islam ont affirmé que la fusion de l'Etat et de la religion a pris fin avec le prophète car, après Mohammed, il n'y eut plus de communication directe avec Dieu. Par conséquent, tout n'était qu'interprétation fondée sur les capacités terrestres. La politique et la religion devraient donc être séparées.

L'Islam se conçoit comme une religion révolutionnaire et tire fierté de son engagement dans les luttes anti-coloniales, notamment en Afrique. Toutefois, le Dr. Babiker a donné des exemples tels que le Soudan, où l'Islam a peut-être été une religion progressiste en comparaison avec le système et les coutumes qui existaient avant lui. Mais, elle conteste le fait que cela puisse justifier la société statique que les fondamentalistes essaient de créer. Elle voit un besoin d'avancer, de séparer l'Islam et la politique, et d'adopter les constitutions séculaires dans les Etats qui sont aujourd'hui sous la Loi musulmane.

Elizabeth Hodgkin, ancienne conférencière à l'Université de Khartoum (Soudan), a discuté de la situation de l'Islam en Afrique du Nord. Le thème de son exposé a porté sur les contradictions existant dans le monde islamique. En effet, les fondamentalistes sont persécutés s'ils pratiquent leur religion, mais dans les pays où ils détiennent le pouvoir, ce sont eux qui persécutent les autres. Une autre contradiction, inhérente au mouvement fondamentaliste, se rapporte au caractère moderne de ce dernier. En effet, nombre de ses dirigeants ont reçu une éducation occidentale, et utilisent les média modernes pour faire passer leur message qui pourtant met l'accent sur le retour aux racines de la religion, le retour au quatorzième siècle.

En outre, le mouvement fondamentaliste accorde une plus grande importance à l'apparence (vêtements, voiles, barbe) qu'à la réalité de la foi.

Le Dr. Hodgkin a déclaré que finalement, le fondamentalisme islamique était une question de pouvoir, et qu'il est souvent associé à l'incapacité de l'Etat de pourvoir aux besoins du peuple de manière adéquate, avec pour résultat une «islamisation du capitalisme».

Les femmes sont inévitablement atteintes par une évolution sociale vers le fondamentalisme islamique. Ce phénomène peut se constater même dans la Déclaration Islamique des Droits Humains ; partout, la femme a des droits, mais ils sont toujours soumis à la Charia. Les femmes vivant dans ces sociétés commencent souvent par être en faveur du fondamentalisme islamique et de son caractère révolutionnaire. Mais plus tard, quand les restrictions concernant les femmes deviennent plus évidentes, ces dernières créent des mouvements Islamiques de femmes et tentent d'utiliser la Charia pour rétablir leurs droits. Cependant, la capacité de la loi islamique à traiter la question des droits de la femme est limitée. Les femmes sont finalement obligées de contester les fondements mêmes de l'Etat islamique. Pour le Dr. Hodgkin, trois arguments fondamentaux doivent avoir le dessus dans les débats, lorsque l'on est confronté au fondamentalisme islamique :

- 1) la remise en question la légitimité de l'Etat islamique ;

- 2) la remise en cause de l'opportunité d'avoir des normes du quatorzième siècle dans une société au seuil du vingt-et-unième siècle ;
- 3) l'affirmation du besoin de laïcité et la défense de l'universalité des droits humains.

Professeur correspondant en droit à l'Université de Peshawar, au Pakistan, et actuellement étudiant de troisième cycle en droit à l'Université de Hull, Shaheen-Sardar Ali a présenté une étude de cas du Pakistan à l'ère post-coloniale. En 1977, lorsque le Général Zia arriva au pouvoir avec un gouvernement militaire, il le fit grâce au soutien des fondamentalistes musulmans de ce pays. Ces derniers n'avaient eu que peu de succès aux élections et étaient désireux de partager le pouvoir sous une loi martiale. Zia introduisit une islamisation sélective de la loi. Les nouvelles lois n'avaient en général d'impact négatif que sur les femmes et les pauvres. Néanmoins, ces mêmes lois ont reçu un soutien populaire car elles soutenaient les tendances patriarcales de la société. En outre, s'opposer à la loi islamique aurait eu pour résultat d'être taxé d'hérétique.

La loi pénale islamique, notamment, a été introduite dans le pays. Le Professeur Ali a expliqué la classification des crimes dans la loi pénale islamique, et les préjugés de genre inhérents au système de justice pénale pakistanais fondé sur l'Islam. Pour le hadd (crime ayant un châtement fixé, qui aboutit souvent à la peine capitale), selon le crime perpétré, le plaignant doit présenter deux à quatre témoins qui doivent être des hommes, musulmans et adultes. En conséquence, il est pratiquement impossible à une femme d'apporter la preuve d'un zina (rapport sexuel illégal), qui est un crime relevant du hadd. Si une femme accuse un homme de viol et ne peut en apporter la preuve, elle est accusée, à partir de son propre témoignage, de zina, qui relève du crime taazir. Ce crime a pour châtement une variété de sanctions discrétionnaires, qui comportent toujours une correction au fouet sur la place publique. Une condamnation similaire peut avoir lieu si une femme célibataire donne naissance à un enfant. En outre, une fausse accusation de zina peut être portée à l'encontre d'une femme qui veut épouser un homme que sa famille n'accepte pas, ou à l'encontre d'une femme divorcée qui veut se remarier.

La procédure pénale inflige également des sanctions supplémentaires aux femmes accusées. Le zina est un délit sans droit de caution ; les femmes accusées se morfondent ainsi en prison, presque toujours sans réel accès à une représentation légale. En 1984, selon les dispositions du projet de loi pakistanais sur les preuves, le témoignage de deux femmes équivalait à celui d'un homme. Cependant, ce projet fut abandonné, suite à des protestations, et la version qui fut érigée en loi, bien qu'elle ait maintenu le règlement précédent, rendit celui-ci impossible à appliquer. Pour le Professeur Ali, cet état de fait révèle l'opportunisme du gouvernement et montre jusqu'où il est capable d'aller pour apaiser le mouvement fondamentaliste au Pakistan.

Le Professeur Ali a conclu sa présentation en soulignant combien ces lois islamiques vont à l'encontre des lois nationales, mais aussi des normes internationales. Même la Constitution pakistanaise aura été bafouée par l'adoption de la loi islamique. En outre, il existe un certain nombre de documents et traités internationaux auxquels le Pakistan a adhéré et qui contiennent des clauses interdisant le type de lois aujourd'hui en vigueur dans ce pays. Certaines affaires ont été gagnées, auprès des tribunaux nationaux, grâce à la pression internationale, mais la pression exercée par la loi islamique continue à peser lourdement sur les femmes au Pakistan.

Dans son exposé, Estella Schmid a étudié la question du fondamentalisme islamique au Royaume-Uni. Elle est membre de femmes contre le fondamentalisme (WAF), réseau britannique créé en 1989, à la suite de l'affaire Rushdie. Alors que le fondamentalisme islamique était la force d'impulsion initiale de cette action, Mme Schmid a souligné que WAF était également préoccupé par la résurgence du fondamentalisme à travers le monde, et par l'implication des groupes religieux dans les affaires de l'Etat. Une inquiétude majeure née de l'affaire Rushdie a été due au fait que les chefs de la communauté musulmane en Grande-Bretagne avaient des intentions à peine cachées, en vue de l'obtention du soutien de l'Etat pour les écoles islamiques, avec des établissements distincts pour les filles et pour les garçons. Ces écoles auraient pour rôle de familiariser les femmes avec un statut différent et inférieur, tel qu'il est conçu par le fondamentalisme islamique.

Les probabilités de succès d'une telle campagne tirent leur source de 'l'orthodoxie antiraciste'. Un problème se fait jour au Royaume-Uni, qui tient à la définition du multi-culturalisme et de son lien avec la question de l'égalité, spécialement en ce qui concerne les femmes. De nombreuses femmes appartenant à des minorités ont le sentiment d'avoir été 'livrées' aux chefs religieux de leur communauté parce que les leaders politiques de ce pays ont choisi de n'écouter que les représentants mâles de la communauté pour tout ce qui concerne les politiques de développement des minorités.

Ces exposés ont fait l'objet de discussions pendant toute la journée, mais principalement au cours d'une session plénière de conclusion. Certains points de vue ont été exprimés contre les intervenants par des participants qui pensaient que les problèmes des femmes ne provenaient pas du fondamentalisme islamique lui-même, mais plutôt du mauvais traitement infligé par des individus particuliers. La plupart des participants se sont intéressés à la question des solutions à apporter. Les intervenants avaient soulevé la question de l'opportunité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Plusieurs participants ont remis en question l'utilité de cette convention ou de tout autre instrument international pour surmonter les difficultés rencontrées par les femmes dans les pays à régime fondamentaliste. Des divergences d'opinion ont été exprimées : certains pensaient que le système international des droits humains avait trop de failles pour être utile ; d'autres pensaient que l'action en justice, en tant qu'élément d'une stratégie générale d'activisme pourrait conduire à des résultats favorables. Les participants ont également fait référence au travail de WAF, et souligné l'erreur consistant à assumer qu'un groupe minoritaire n'a qu'un seul porte-parole, même si celui-ci est un homme. L'opinion générale a été que d'importantes questions avaient été soulevées pour de futurs débats et recherches dans le domaine des droits de la femme et des structures patriarcales.

Source :

Journal of Gender Studies

*Department of English, The University,
Hull HU6 7RX, Royaume-Uni.*

**Idéaux et réalités :
Atelier sur le code de la famille musulman**

Kings College, 27-28 septembre 1991

Co-coordonateurs :

**Centre d'Etudes du Moyen-Orient &
Département d'Anthropologie Sociale,
Université de Cambridge, Royaume-Uni.**

Session 1

Dr Z. Mir-Hosseini

La paternité dans la charia et dans les pratiques sociales :
les cas du Maroc et de l'Iran.

Dr Bagadir

Contrats de mariage et évolution à Jeddah

Khadiya Elmadmad

Femmes, loi de la famille et droits humains au Maroc

Gabrielle Von Bruck

Le mariage au Yémen

Session 2

Dr B. Botiveau

Droit musulman de la famille et droit positif français

Dr D. Abdulrahim

La charia dans le contexte de l'Europe du nord

Dr C.W. Watson

Le droit musulman de la famille et les Minangkabau de l'ouest du Sumatra

Leon Buskens

Contacts et consommation : mariage dans le droit musulman
et pratiques populaires au Maroc

Session 3

Haleh Afshar

Interprétations féministes et fondamentalistes du mariage : idéaux et réalités

Beatrix Immenkamp

Mariage contre célibat dans la tradition musulmane

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Centre for Middle Eastern Studies

*University of Cambridge,
Cambridge, Royaume-Uni.*

Genre, Islam & démocratisation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

**Centre G.E. Von Grunebaum pour les études sur le Moyen-Orient et Centre pour les
études sur les femmes**

Los Angeles, 10-11 janvier 1992

Afaf Marsot (UCLA)

Intellectuels, relations de genre et libéralisation en Egypte.

May Seikaly (U. de Bahreïn)

Femmes et changement socio-politique au Bahreïn

Hamoud Salahil (U. du Sud de la Californie)
Femmes et processus de démocratisation en Algérie

Carol Delaney (U. de Stanford)
Pays, nation, et naissance de la Turquie : concepts de genre.

Sondra Hale (UCLA)
Genre et politique au Soudan

Mary Hegland (U. de Santa Clara)
Femmes et politiques électorales dans le NWFP pakistanais : Pouvoir ou rebuffade?

Sherna Gluck (U. de l'Etat de Californie)
Intérêts du genre, discours politique, et formation de l'état de Palestine

Nancy Gallagher (U. de Californie, Santa Barbara)
Elections parlementaires en Jordanie : l'étrange cas de Toujan Faisal

Pour plus d'information, veuillez contacter :

University of California, Los Angeles

*Von Grunebaum Center for Near Eastern Studies,
405 Hilgard Avenue,
Los Angeles, CA 90024, Etats-Unis*

Séminaire régional sur le Moyen-Orient

Université de Washington, Seattle, 7 mars 1992

A. Jawed Zouari (U. de Washington) - Le problème islamiste en Algérie et en Tunisie

Asghar Fathi (U. de Calgary) - La reconstruction socioculturelle de l'Iran

Renata Holod (U. de Pennsylvanie) - Indépendance et mosquée d'Etat

Masoud Kheirabadi (Lewis and Clark C.) - Forme et développement dans les villes iraniennes traditionnelles.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

University of Washington

*Nea East Resource Centre,
318 Thompson Hall,
Seattle WA 98105, Etats-Unis.*

L'Expression de l'Islam au Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Asie Centrale

**Centre national de ressources pour les études internationales, Institut du Moyen-Orient et Institut de l'Asie du Sud, Université de Columbia
15 mai 1992**

Linda Walbridge (U. de Columbia) - Remarques introductives

Mahmoud Haddad (U. de Columbia) - Mouvements islamiques et Occident : Une histoire faite de compromis et de conflits

Index des ressources

Lisa Anderson (U. de Columbia) - Algérie 1992 : Libération nationale ou salut par l'Islam ?

Richard Antoun (SUNY-Binghamton) - L'Islam en Jordanie et en Iran : approche comparative

Frances Pritchett (U. de Columbia) - Visions de l'Islam : étude de la poésie populaire

Seyyed Vali Reza Nasr (U. de Tufts) - L'Islam et l'Etat au Pakistan

Peter Bertocci (U. de Oakland) - Islam et identité au Bangladesh

Jo-Ann Gross (Trenton State C.) - La Politique de la religion dans l'Asie Centrale musulmane : interprétations historiques

Barnett Rubin (U. de Columbia) - Islam et identités politiques

John Schoeberlein-Engel (U. de Harvard) - Variantes dans l'identité islamique en Asie Centrale

Pour plus d'information, veuillez contacter :

The Middle East Institute

*1761 N Street, NW,
Washington DC 20036, Etats-Unis.*

Conférence de Basta

**Stratégies et actions visant à mettre fin aux violations des droits humains de la femme
10 Décembre 1992**

Humanistic Committee on Human Rights

*P.O. Box 114,
3500 AC Utrecht, Pays-Bas.*

Mémoire et Multiculturalisme / Memoria e Multiculturalismo

**Ville Conférence internationale sur l'histoire orale
Sienne, Italie, 25 février 1993**

Liste des ateliers :

Identité, migration

Genre

Génération

Minorités, particularismes

Aspects méthodologiques

Education

Politique et monde en mutation

Pour plus d'information sur les interventions etc., veuillez contacter :

Valeria Di Piazza

*Dipartimento di Filosofia e Scienze Sociali,
Via Roma, 47,
53100 Siena, Italie.*

Questions de genre et réfugiés :

**Conséquences sur le Développement
Université de York, Canada, 9-11 mai 1993**

Financé par :

Le centre d'étude sur les réfugiés (Center for Refugee Studies)
et le centre de York pour la recherche féministe (York Center for Feminist Research),
Université de York, Canada.

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Center for Refugee Studies

*Suite 322, York Lanes, York University,
4700 Keele Street,
North York, Ontario, Canada M3J 1P3.*

Femmes contre le fondamentalisme religieux

Nous constatons une fois de plus comment les hommes d'influence dans les domaines politiques et religieux se partagent le pays entre eux. La peur, la méfiance et la suspicion guettent à nouveau nos villes et villages, et certains connaissent même déjà une explosion sociale.

Le taux de collectivisation a atteint un niveau sans précédent dans le pays. Les principaux acteurs de ce drame sont les hommes d'influence, mais les véritables victimes de la tragédie qui en résultera sont les personnes ordinaires, c'est-à-dire vous et moi.

La violence est toujours provoquée par les hommes, mais ses conséquences majeures sont ressenties par les femmes. Dans un conflit violent, ce sont les femmes qui se font violer ; ce sont les femmes qui deviennent veuves ; et ce sont les enfants et maris de ces femmes qui sont sacrifiés au nom de l'intégrité et de l'unité nationales. En outre, il incombe aux femmes de péniblement reconstruire un futur sur les cendres de chaque foyer d'incendie. Aujourd'hui, avant même qu'un incendie ne soit éteint, un autre s'allume. Un millier de bûchers funéraires sont ainsi allumés chaque jour.

Les femmes que nous sommes ne prendront en aucune façon part à cette folie, et nous n'en serons plus les victimes. Nous respectons la différence et la diversité, et nous ne tolérerons plus la résolution dans la violence des différences, qu'elles soient religieuses, politiques, sociales, économiques ou familiales. Nous élèverons nos voix contre la violence dans chaque foyer, dans la rue, dans nos communautés et au sein du parlement de ce pays. Nous refuserons de voter en faveur de la violence car nous savons que ceux qui la choisissent pour imposer le silence à leurs adversaires ne peuvent que la retourner contre nous tous. Ceux qui considèrent que leur virilité est reliée aux armes ne peuvent rien protéger, ni personne. Chaque arme (trishul, talwar, kirpan, chlura, lathi) est notre ennemie, et celui qui s'en sert (père, frère, mari, fils, petit-fils), le fait contre la paix et l'humanité.

Cette diversité qui constitue l'essence de la patrie est progressivement détruite par

ses prétendus défenseurs.

- Tout appel aux armes est pour nous, inadmissible.
- Tout idéal d'une nation qui se fonde sur l'exclusion ou pratique la discrimination contre l'un de nous, quel qu'il soit, est pour nous, inadmissible.
- Toute pratique religieuse ou politique fondamentaliste et non démocratique est pour nous, inadmissible.
- Toute tentative de nous caractériser et de nous séparer par la religion, est pour nous, inadmissible.
- Toute action visant à nous diviser pour mieux régner, est pour nous, inadmissible.

Tous les fondamentalismes ne peuvent que mener à la violence. En tant que femmes, nous refusons de voter en faveur de la violence.

Tous les citoyens qui souscrivent à cette déclaration sont invités à se joindre à notre journée de réunion qui se tiendra le lundi 29 octobre 1990, de 9 h à 19 h à India Gate.

La déclaration ci-dessus est apparue sous forme d'appel lancé par une large coalition de groupements de femmes à Delhi (Inde).

Campagne pour la prévention de la mortalité et morbidité maternelles

Sixième appel pour l'action : journée internationale d'action pour la santé des femmes, 28 mai 1993

La décision de commencer cette campagne a été prise en mai 1987, lors de la cinquième réunion internationale sur les femmes et la santé qui s'est tenue au Costa Rica. La date du 28 mai fut choisie pour la journée internationale d'action pour la santé des femmes, au cours de la réunion des membres du réseau mondial des femmes pour les droits reproductifs qui s'est tenue le 28 mai, après la réunion internationale sur les femmes et la santé.

Depuis cette réunion, le 28 mai est devenu le jour pendant lequel un nombre croissant de groupements de femmes et de réseaux nationaux et internationaux pour la santé des femmes organisent une grande variété d'activités axées sur la santé des femmes et sur différents aspects de la campagne. Pour de nombreux groupes, le 28 mai représente le commencement de nouvelles activités qui continuent encore longtemps après cette date. Pour d'autres, ce jour constitue le point culminant des débats et réunions, mais aussi le développement de plans antérieurs à la date du 28 mai.

En 1988, l'axe central de la campagne était la mortalité maternelle. A partir de 1989, la morbidité maternelle y a été incorporée. En 1990 et 1991, il a été demandé de porter une attention spéciale aux services de santé. Le thème central de l'appel pour l'action de 1992 était les grossesses des adolescentes.

Cette année, nous lançons un appel pour l'action contre l'avortement illégal qui est l'une des causes les plus importantes de mortalité et de morbidité maternelles.

Financement de :

- Association of African Women for Research and Development (Association de femmes africaines pour la recherche et le développement)

- Boston Women's Health Collective (Collectif de Boston pour la santé des femmes)
- Catholics for a Free Choice (Catholiques en faveur d'un libre choix)
- International Women's Health Coalition (Coalition internationale pour la santé des femmes)
- Isis International, Manille
- Latin American and Caribbean Women's Health Network (Réseau d'Amérique Latine et des Caraïbes pour la santé des femmes) / Isis International, Santiago
- Femmes sous lois musulmanes
- Women's International Public Health Network (Réseau international de femmes pour la santé publique).

Coordonné par :

Women's Global Network for Reproductive Rights

*NZ Voorburgwal 32,
1012 RZ Amsterdam, Pays-Bas.*

Les femmes préparent à l'échelle internationale la conférence mondiale sur les droits humains de juin 1993

Chères amies,

Ceci sert à vous tenir informées sur les derniers développements concernant l'effort international visant à placer les droits de la femme au coeur de l'ordre du jour concernant les droits humains. Comme la date de la conférence des Nations Unies sur les Droits humains (juin 1993) approche, le centre pour le leadership mondial des femmes, IWTC, ainsi que d'autres organisations, mettent actuellement sur pied une campagne internationale d'auditions qui s'ajoutera au succès de la campagne de pétitions réalisée pendant les 16 jours d'activisme contre la violence de genre de 1991 (voir ci-joint les informations mises à jour sur les pétitions et sur la campagne d'auditions de 1992).

En l'espace d'une année, la pétition a été traduite en 13 langues, et des femmes originaires de plus de 100 pays ont réuni plus de 130.000 signatures. La pétition a été utilisée pour faire prendre conscience à l'opinion publique de la question des droits de la femme, ainsi que de la prochaine conférence. Elle a également servi de moyen de pression sur les gouvernements et organisations non gouvernementales à propos des réunions du comité préparatoire en vue de cette conférence mondiale. Les Auditions donneront l'occasion d'illustrer et d'apporter la preuve des violations spécifiques des droits de la femme à travers le monde, et elles ajouteront de la teneur aux revendications pour que le comité préparatoire pour la conférence mondiale sur les droits humains «traite de façon approfondie les droits humains de la femme à chaque étape des travaux de la conférence».

Nous vous conseillons vivement d'utiliser les activités programmées pour la campagne des 16 Jours de 1992 ainsi que d'autres événements au cours des six prochains mois, pour rassembler des documents sur les violations des droits humains de la femme, et de les soumettre aux Nations Unies (voir ci-joint les prospectus sur les

Index des ressources

auditions et les formulaires de renseignement sur la procédure à suivre). Si vous n'avez pas encore prévu d'activités pour les 16 Jours, ou pour la conférence mondiale elle-même, nous vous suggérons de tenir des séances d'audition et/ou de diffuser les informations ci-jointes sur la manière dont les femmes peuvent porter plainte auprès des Nations Unies pour violation des droits humains.

A ce jour, les réunions du comité préparatoire n'ont pu définir le programme de la conférence mondiale au-delà du mandat initial donné à l'assemblée générale des Nations Unies. Ce mandat consiste à : i) étudier et évaluer les progrès réalisés dans le domaine des droits humains depuis l'adoption de la déclaration universelle des droits humains ; ii) examiner le lien entre le développement et les droits culturels, socio-économiques, civils et politiques ; iii) étudier des moyens d'améliorer l'utilisation des normes et instruments de promotion des droits humains déjà existants ; iv) évaluer l'efficacité des méthodes utilisées par les Nations Unies dans le domaine de la promotion des droits humains ; v) formuler des recommandations pour l'amélioration de l'efficacité des activités et mécanismes visant à promouvoir le respect des droits humains et des libertés fondamentales ; vi) faire des recommandations pour assurer les programmes et ressources financières pour la mise en oeuvre de v).

La tâche consistant à établir le programme de la conférence a été dévolue au troisième comité de l'assemblée générale qui reprendra le flambeau à New York, en novembre 1992. Les femmes devraient continuer à faire pression sur les délégués de leur gouvernement auprès du troisième comité afin que les questions de genre soient incorporées dans le programme, alors même qu'il est en cours d'élaboration. Continuez à contacter votre gouvernement ainsi que les représentants des Nations Unies afin de demander que les droits humains de la femme soient un sujet d'étude primordial pendant toute la durée de la conférence, et que les hommes et les femmes soient représentés sur un pied d'égalité dans les délégations gouvernementales pour la réunion régionale et pour la conférence mondiale de juin 1993.

La réunion préparatoire pour la conférence a été plusieurs fois reprogrammée. Les dates définitives sont les suivantes :

Région	Lieu	Date
Afrique	Tunis, Tunisie	2-6 nov. 92
Amérique Latine	San Jose, Costa Rica	17-23 jan. 93
Europe	Bruxelles, Belgique	20-22 jan. 93
Asie et Pacifique	Bangkok, Thaïlande	jan. 93 (3 ^e semaine)

Les représentants des ONG ayant un statut consultatif aux Nations Unies peuvent participer à ces réunions ; les ONG qui n'ont pas de statut consultatif auprès des Nations Unies, mais qui ont un représentant dans la région peuvent s'adresser à leur gouvernement pour obtenir l'autorisation d'assister à ces réunions. Les groupes accrédités pour les réunions régionales pourront probablement assister à la conférence mondiale, à Vienne.

Au sein des Nations Unies, des pressions commencent à être exercées pour que le problème de la violation des droits humains de la femme soit traité de manière plus appropriée. La sous-commission (de la Commission des Droits Humains) pour la prévention de la discrimination et la protection des minorités a adopté une résolution en faveur de l'intégration de la question des femmes dans le programme de la conférence mondiale. Le conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et le

comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ont adopté la même position. La résolution de la sous-commission mentionne expressément les violations des droits humains de la femme qui surviennent à cause de 'la vulnérabilité particulière des femmes face à toutes les formes de violence, y compris la violation de leurs droits, qui résulte de la forme contemporaine de l'esclavage, des conflits armés, et de certaines pratiques culturelles et attitudes sociales'. La résolution recommande de faire en sorte que la question des violations des droits humains de la femme soit une priorité lors de la conférence mondiale de 1993, mais aussi que 'les droits de la femme soient reconnus en tant que droits humains et qu'ils soient considérés comme tels dans tous les organes des Nations Unies, y compris la commission des droits humains'. En outre, un groupe d'experts de la commission de la condition de la femme (CSW) a élaboré un projet de déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui comporte un langage et des définitions pertinentes que les femmes pourront utiliser dans la formulation de leurs plaintes. Cette déclaration fera également partie de la conférence mondiale des Nations Unies.

Au sein de la communauté des ONG pour les droits humains et le développement, il a existé un certain nombre d'initiatives visant à faire pression sur le comité préparatoire pour la conférence mondiale sur les droits humains afin que la question des droits humains de la femme soit traitée. En août 1992, l'organisme de contrôle du respect des droits humains, Human Rights Watch, a écrit à Antoine Blanca, secrétaire-général de la conférence mondiale, en mettant en relief les mesures pertinentes qui pourraient être prises pour traiter du problème des violations des droits humains de la femme dans les contextes iii)-iv) de cette lettre.

Au Canada, le centre international pour les droits humains et le développement démocratique (International Center for Human Rights and Democratic Development) prévoit de financer un nombre limité de femmes originaires d'autres régions que l'Europe et l'Amérique du Nord afin qu'elles participent aux réunions régionales et à la conférence mondiale elle-même.

La réunion régionale Asie et Pacifique, aujourd'hui programmée pour la troisième semaine de janvier 1993, sera accompagnée d'une réunion parallèle d'ONG axée sur le 'Droit d'être une Femme'. Cette réunion est organisée par le centre international pour le droit dans le développement (International Centre for Law in Development) et la coalition asiatique pour les droits humains (Asian Coalition of Human Rights).

Les requêtes spécifiques adressées à la Conférence Mondiale et qui doivent être débattues au cours de cette réunion d'ONG incluent la reconnaissance inconditionnelle du viol comme violation des droits humains, ainsi que l'abolition des pratiques patriarcales considérées comme des formes d'esclavage. Cette réunion fera la critique des valeurs, concepts et institutions des systèmes nationaux et internationaux pour les droits humains considérés comme obstacles à la préservation du 'droit d'être une femme'. La réunion sera également centrée sur les droits humains des enfants et des minorités d'Asie et du Pacifique, ainsi que le droit au développement, notamment dans la perspective de la promotion des droits humains de la femme.

Au début du mois de décembre, les groupements de femmes latino-américaines, en collaboration avec la Comisión para la Defensa de los Derechos Humanos en Centroamérica (CODEHUCA), se réuniront au Costa Rica afin de préparer les documents à présenter à la Réunion Préparatoire Régionale d'Amérique Latine et des Caraïbes qui aura lieu au Costa Rica en janvier 1993.

A Genève, Amélia Rokituivuna, ancienne secrétaire générale du YMCA des îles Fidji et actuelle secrétaire au programme pour les relations publiques et les droits

humains au World YMCA, oeuvre pour promouvoir la campagne de pétition et pour nous informer régulièrement sur les développements des travaux relatifs à la conférence mondiale, à partir du centre pour les droits humains de Genève. Ce centre sert de secrétariat pour la conférence mondiale. Amélia contacte les 85 YMCA nationaux à travers le monde, et demande aux membres de chaque association de prendre contact avec d'autres groupes travaillant en faveur des droits de la femme dans leur pays, afin qu'ils puissent également organiser des auditions, trouver des documents apportant des preuves sur les violations, et organiser d'autres activités relatives à l'intégration des droits de la femme dans le programme des droits humains.

Nous voudrions voir reconnaître l'importance des efforts réalisés par toutes les parties concernées pour la promotion de cet effort international visant à reconquérir nos droits de femmes. Au cours des prochains mois, il est primordial que nous procurions aux Nations Unies et aux autres parties opportunes, le maximum possible d'éléments et de documentation sur les violations des droits humains de la femme. Nous espérons recevoir bientôt un courrier de votre part, relatif à la manière d'utiliser les 16 jours d'activisme, la pétition et les campagnes d'audition pour demander l'intégration des droits humains de la femme à l'échelle locale, régionale et internationale.

Toute l'équipe de IWTC et du centre pour le leadership mondial des femmes (Center for Women's Global Leadership) vous envoie, avec cette lettre, ses salutations et ses voeux les meilleurs. Nous espérons recevoir votre courrier très bientôt.

Anne S. Walker et Meera Singh

En notre nom à toutes, au International Women's Tribune Center

Charlotte Bunch et Niamh Reilly

En notre nom à toutes, au Centre for Women's Global Leadership

Vous devriez également recevoir avec cette lettre :

- 1) 16 jours d'activisme contre la violence de genre : liste partielle des activités internationales
- 2) 16 jours d'activisme contre la violence de genre : faire entendre la voix des femmes : apportez les documents prouvant les violations des droits humains de la femme à travers le monde
- 3) Comment organiser des auditions : Guide en quatre étapes
- 4) Formulaire de renseignement sur les violations des droits humains de la femme
- 5) Pétition adressée à la conférence mondiale des Nations Unies de 1993 sur les droits humains.

Liste partielle des manifestations internationales

Samedi 21 novembre

Malaisie (All Women's Action Society), réunion avec les parlementaires pour expliquer la proposition de Loi sur la violence dans la famille.

Turquie (Mor Cati), inauguration d'une série de tables rondes : 'La violence à l'égard des femmes est une violation des droits humains'.

Dimanche 22 novembre

Turquie (Mor Cati), programme télédiffusé : les femmes, la violence et les droits humains.

Mardi 24 novembre

Etats-Unis (Center for Women's Global Leadership and New Brunswick YMCA), Discussion franche, et veillée à la chandelle : Violation des droits humains de la femme dans les Amériques.

Mercredi 25 novembre

Argentine (Se.A.P.), discussion franche à Cordoba et programmes radiophoniques sur trois stations F.M.

Bangladesh (Ask) exposition de photos/affiches/images vidéo.

Colombie (Asociacion Distrital de Educadores), campagne par correspondance adressée aux petites filles et aux adolescentes en vue de débats au sein de la classe, sur la violence à l'égard des femmes et sur les droits humains.

Costa Rica (Instituto latinoamericano de UN para la prevencion del delito y tratamiento del delincuente), marche nationale contre la violence à l'égard des femmes.

Equateur (Centro de estudios e investigacion sobre el maltrato de la mujer), conférence de presse sur les 16 jours d'activisme

Angleterre (Fawcett society), Réunion de la Chambre des Communes sur la violence à l'égard des femmes.

Corée (Ligne ouverte des femmes, et centre coréen de secours pour les victimes de violences sexuelles), Déclaration publique sur les 16 Jours d'Activisme : Droit de ne pas être victime de la violence, Liberté de création et de l'humanité.

Fidji (Women's Crisis Centre), marche/reconquérir la nuit.

Etats-Unis, Los Angeles (Immaculate Heart College Center), Exposition d'affiches et présentation de documents sur la violence à l'égard des femmes.

Samedi 28 novembre

Angleterre (National Women's Network), rassemblement de Londres.

Turquie (Mor Cati) suite des séries de tables rondes, 'De quelle manière le concept de la virginité constitue-t-il une violation des droits humains?'

Lundi 30 novembre

Costa Rica, réunion régionale des femmes latino-américaines pour préparer les documents en vue d'une présentation à la réunion préparatoire Amérique Latine et Caraïbes, (17-23) janvier 1993, pour la conférence des nations unies sur les droits humains de juin.

Index des ressources

Mardi 1er décembre

Fidji (Women's Crisis Centre), atelier : les femmes et le SIDA, le Développement et les Droits humains.

Etats-Unis (Center for Women's Global Leadership), soirée cinéma sur les femmes et le SIDA.

Jeudi 3 décembre

Argentine (Indeso Mujer), séminaire : tables rondes et réunions plénières 1ère partie, 'Mujer y violencia en America Latina'.

Etats-Unis, Californie (Clearinghouse on Femicide) : Séances de lecture, et lancement du livre femicide : The Politics of Woman Killing (Ed. J.Radford & D.Russel).

Vendredi 4 décembre

Argentine (Indeso Mujer), séminaire, 2ème partie, 'Derechos Humanos y Violencia contra la Mujer Maltrato en el Ambito Domestico'.

Canada (Ryerson Polytechnique), cérémonie commémorative du massacre de Montréal et cérémonie de remise de prix dans l'enseignement.

Samedi 5 décembre

Turquie (Mor Cati), suite des séries de tables rondes. 'Le viol constitue une violation des droits humains'.

Fidji (Women's Crisis Centre), table ronde publique sur le féminisme et la violence de genre.

Mardi 8 décembre

Equateur (CEIMME), lancement du programme de 3 Jours sur 'Les femmes et les droits humains' : concepts relatifs aux droits humains des femmes dans les ONG pour les droits humains'.

Mercredi 9 décembre

Equateur (CEIMME), suite du programme de 3 jours, 'Violations des droits humains de la femme'.

Etats-Unis (Center for Women's Global Leadership et International Women's Tribune Centre), auditions internationales sur la violation des droits humains de la femme et envoi de pétitions supplémentaires aux Nations Unies.

Jeudi 10 décembre

Brésil (Coletivo de Mulheres Negras da Baixada & Casa de Cultural da Mulher Negra), Cérémonie de clôture de la campagne inaugurée en octobre : 'Non à la violence : le droit d'être une femme'.

Costa Rica, festival et manifestations culturelles pour la clôture de la campagne des 16 jours.

Equateur (CEIMME), Fête de clôture, lancement de livres, expositions d'art, poésie et musique.

Pays-Bas (Commission Humaniste sur Les Droits Humains (HOM) & Vrouwenberaad Ontwikkelingssamenwerking), Basta! Stratégies et actions visant à stopper les violations des droits humains des femmes (séminaire).

Du 25 novembre au 10 décembre 1992, les groupements de femmes de toutes les régions du monde participeront à des activités et manifestations afin de protester contre les violations des droits humains de la femme. Dans plus de 100 Pays, les pétitions adressées aux Nations Unies -demandant au Comité Préparatoire pour la conférence mondiale de 1993 sur les droits humains, de traiter de manière approfondie les questions de violation des droits humains des femmes- seront mises en circulation et les signatures seront recueillies. De nombreux groupements publient des affiches, fabriquent des pin's et organisent des expositions de posters afin de marquer la campagne. En plus de la date spécifique citée ci-dessus, nous avons reçu des informations sur de nombreuses manifestations qui se dérouleront à une date non précisée, pendant la période des 16 jours. Ces manifestations concernent à Londres, les femmes Soudanaises de L'Association pour Les Droits Humains en Grande-Bretagne (Human Rights Association women in Britain) ; les groupements de femmes en République Dominicaine, en France, en Espagne, au Zimbabwe, et en Suisse planifient actuellement des activités pour les 16 Jours. La Commission chilienne sur les droits humains tiendra une réunion pour que ses treize Commissions régionales étudient les droits des femmes en tant que droits humains. Des groupements de femmes au Bangladesh, en Equateur, au Sri Lanka, à Fidji et en Malaisie ont élaboré des stratégies de média afin de s'assurer que la presse publiera un article spécial et que les stations de radio ainsi que les chaînes de télévision nationales diffuseront des interviews et des films vidéo sur les violations des droits humains de la femme. Aux Pays-Bas, les femmes et le centre pour l'autonomie ([Women and Autonomy Centre] VENA), ainsi que la commission humaniste sur les droits humains ([Humanistic Committee on Human Rights] HOM) publieront une édition spéciale du magazine de VENA sur le thème de la violence à l'égard des femmes. Le centre Match International à Ottawa (Canada) accueillera Amy Sow Traoré de l'association pour le progrès et la défense des droits des femmes maliennes pendant la période des 16 jours. Mme Traoré étudiera les liens entre la violence de genre, les droits humains et le développement par rapport aux femmes maliennes. Au Costa Rica, l'institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime, travaillera en collaboration avec les groupements nationaux pour organiser des activités quotidiennes, parmi lesquelles sont inclus des ballets et concerts qui feront prendre conscience de la question des crimes contre les femmes. En Corée, des groupements de femmes organiseront une pièce de théâtre et un concert publics sur la violence de genre. En Malaisie, le groupe d'action conjointe contre la violence à l'égard des femmes (Joint Action Group Against Violence Against Women) organisera une veillée aux chandelles pour les victimes de la violence de genre. L'association femmes dans le droit et le développement en Afrique (Women in Law and Development in Africa) au Zimbabwe, organisera une journée portes ouvertes et une pièce de théâtre sur le problème de la violence à l'égard des femmes à Harare. Le forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement coordonne des activités avec de nombreux groupes de cette région. Ces activités font partie de la 'campagne pour se libérer de la violence, la liberté à la création et à l'humanité' visant à stimuler la prise de conscience du public sur le fait que la violence à l'égard des femmes est une question relative au développement et aux droits humains.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Niamh Reilly, Center For Women's Global Leadership,
27 Clifton Avenue,
Douglass College, New Brunswick NJ 08903, Etats-Unis.
Tel : (908) 931-8782.

Faites entendre la voix des femmes

Informez sur les violations des droits humains de la femme dans le monde entier

Tout au long des 16 jours d'activisme de 1991 contre la violence de genre, une coalition de groupements de femmes a lancé un comité d'action international pour que la conférence mondiale des Nations Unies sur les droits humains traite de manière approfondie les droits de la femme à chaque étape de ses travaux. 'Face au succès de la campagne de pétitions, il est aujourd'hui primordial d'envoyer plus de documents au comité préparatoire ainsi qu'à d'autres organismes pour les droits humains. Cette documentation servira à expliquer ce que signifie la reconnaissance des droits de la femme en tant que droits humains, et à demander que les Nations Unies agissent promptement pour sanctionner les attaques systématiques contre les droits humains de la femme à travers le monde'. Le centre pour le leadership mondial des femmes (Center for Women's Global Leadership), le centre de tribune internationale pour les femmes (International Women's Tribune Center) ainsi que d'autres organismes, lanceront une série d'auditions sur la violation des droits humains de la femme. Cette action fait partie de la décade des ONG pour l'éducation sur les droits humains ; et les auditions fourniront à la commission des Nations Unies sur les droits humains, au comité préparatoire pour la conférence mondiale de 1993 sur les droits humains, ainsi qu'à d'autres organismes pour les droits humains, les preuves concernant les violations des droits humains de la femme.

Nous demandons à tous ceux qui veulent protéger les droits des femmes d'organiser des auditions publiques sur les violations des droits humains de la femme, et d'envoyer les témoignages reçus aux nations unies. S'il n'est pas possible d'organiser des auditions, nous exhortons les femmes à envoyer les documents concernant les plaintes.

Les auditions peuvent prendre diverses formes et être organisées à tout moment pendant la période allant des 16 Jours, à la Conférence Mondiale des Nations Unies à Vienne en 1993. Une audition peut être une discussion ouverte où 'ceux à qui l'on s'adresse' sont le public, la presse, ou d'autres groupes adéquats. Par exemple, vous pouvez choisir un comité 'd'auditeurs' associés aux Nations Unies, aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux (ONG) ou à la communauté travaillant pour les droits humains, et leur demander de recevoir les témoignages. L'audition devrait 1) cibler des décideurs et des organismes spécifiques 2) créer une plus grande pression et une plus grande mobilisation politiques sur les thèmes de la violation des droits humains de la femme 3) attirer l'attention des médias 4) servir d'instrument pour l'éducation de la population sur les droits Humains et/ou 5) encourager chaque femme à porter plainte de manière suivie.

1) Qui doit témoigner?

Les femmes qui ont été victimes de violations de leurs droits humains et qui présenteront cette expérience comme une question politique symptomatique des violations des droits humains de la femme qui sont perpétrés dans la région.

Les femmes qui travaillent dans des organisations s'occupant de femmes victimes de violations de leurs droits humains, et qui ont par conséquent 'une connaissance directe [et fiable] des violations des droits humains' (Procédure de communication, résumé analytique des Nations Unies sur les droits humains n°7, p.6).

Les femmes qui travaillent dans le domaine des droits humains, et dans la communauté des ONG, qui peuvent apporter la preuve des obstacles auxquels elles se sont heurtées en essayant de promouvoir les revendications des femmes.

II) Quelles informations doivent contenir les témoignages?

Les femmes peuvent faire deux sortes de témoignages :

Un témoignage 'de groupe' qui mette en lumière les voies par lesquelles ces violations des droits humains contribuent à 'un schéma régulier et choquant de violations des droits humains et des libertés fondamentales, c'est-à-dire, à des situations qui touchent un grand nombre de personnes sur une longue période' (Résumé analytique des Nations Unies n°7, p.5). Dans le cas présent, le témoignage concernera la situation subie par les femmes dans cette région, ou un témoignage individuel décrivant une violation spécifique des droits humains de la femme.

Dans l'un ou l'autre de ces cas, les témoignages doivent consister en un document de 1 à 2 pages, envoyé directement aux Nations Unies, avec des copies envoyées à l'un des centres cités ci-dessous. Lorsque le nom d'une personne ne peut être révélé aux Nations Unies, envoyez votre plainte uniquement à l'un des centres mentionnés. Nous donnerons au(x) nom(s) un code d'identification et effacerons ce(s) nom(s) avant de faire suivre le document aux Nations Unies. Les témoignages vont aussi faire partie d'une déclaration faite par les femmes du monde entier sur les violations des droits humains de la femme. Cette déclaration sera présentée à la conférence des Nations Unies sur les droits humains. Vous pouvez utiliser la déclaration telle quelle, ou comme guide pour créer un document plus approprié à votre situation.

III) Quel langage et quels concepts peuvent promouvoir de manière efficace les témoignages?

Les termes et concepts suivants qui vont être mis en lumière ci-dessous, sont des exemples de la façon dont on pourrait formuler une protestation des femmes contre les principes dominants mais limités des droits humains. (Nous suggérons l'utilisation de la déclaration universelle des droits humains, ainsi que d'autres conventions afin de formuler des revendications supplémentaires ; les numéros des articles sont mentionnés à la suite de la déclaration).

Les femmes peuvent témoigner auprès d'instances spécifiques sur les violations politiques et civiles des droits humains, en utilisant dans leur compréhension traditionnelle des termes tels que violence policière/militaire, censure, et intimidation. De telles violations existent de façon évidente dans les Etats militaires ou policiers, mais aussi dans les 'démocraties', en particulier à l'égard des populations indigènes, des minorités, des immigrants, des réfugiés, ou des femmes pauvres. Les témoignages devraient indiquer pourquoi les violations des droits humains de la femme perpétrés par l'Etat ont pour origine le genre, comme par exemple, l'agression sexuelle ou la menace de faire du mal aux enfants, utilisés comme formes de torture.

D'autres violations des droits humains de la femme perpétrées par l'Etat comprennent les barrières juridiques pour l'égalité et la citoyenneté officielle, par rapport au mariage, à l'accès à la propriété, à l'éducation, à l'emploi, au droit de vote des femmes et à la participation à la vie politique. Les femmes peuvent rendre compte de cas spécifiques de discrimination dans le système judiciaire et pénal qui minimise la gravité des violations des droits humains de la femme en n'engageant pas de poursuites judiciaires, en considérant une plainte comme non recevable dans les affaires concernant les crimes contre les femmes, ou en tolérant les préjugés sexistes dans les décisions judiciaires. Ces discriminations dénie ainsi aux femmes 'la protection égale de la loi' (art.7) et par voie de conséquence, 'la sécurité de la personne' (art.3) ainsi que 'le droit de circuler librement' (art.13) dans leur foyer et hors de leur foyer.

Les femmes peuvent également témoigner de la négation de l'identité de la personne et du 'traitement inhumain et dégradant' dont elles sont victimes (art.5) à cause

des politiques gouvernementales et des attitudes culturelles, notamment en ce qui concerne la violence dans la famille, la prise de décision des femmes sur les questions de la reproduction, et leur sexualité. Le statut illégal ou inaccessible de l'avortement et/ou des moyens de contraception, la stérilisation abusive, l'avortement forcé, la mutilation sexuelle, l'hétérosexualité imposée, et la négation des droits humains des lesbiennes, sont des exemples de violation des droits humains de la femme.

Les femmes peuvent vouloir s'attaquer aux violations des droits humains de la femme perpétrés ou tolérés par l'Etat, à travers des organismes gouvernementaux ou des 'particuliers'. Elles peuvent témoigner de cas spécifiques où les organes gouvernementaux tolèrent ou soutiennent des pratiques économiques, sociales et culturelles qui refusent aux femmes ou aux filles le droit à la nutrition, à l'hébergement, aux soins de santé, à l'intégrité de leur corps et à une source de revenus viable. Les femmes originaires des groupes sociaux non dominants, les femmes d'un certain âge, et les femmes handicapées sont particulièrement vulnérables à ces violations des droits socio-économiques des femmes qui sont à l'origine du génocide féminin, empêchent 'le plein épanouissement de la personnalité humaine' (art.26), et refusent aux femmes 'le droit prendre part librement à la vie culturelle de la communauté' (art.27).

IV) Les documents justificatifs des témoignages peuvent être envoyés aux organismes locaux ou régionaux, ainsi qu'à Antoine Blanca, secrétaire général de la conférence mondiale sur les droits humains, centre des droits humains, bureau des Nations Unies à Genève, 1211 Genève 10, Suisse. Veuillez également envoyer des exemplaires au : Center for Women's Global Leadership, 27 Clifton Avenue, Douglass College, NJ 08903, Etats-Unis, ou au International Women's Tribune Center, 777 UN Plaza, New York, NY 10017. Nous préparerons une présentation internationale des documents pour la réunion préparatoire à la conférence, en mars 1993, et pour la conférence en juin. Si vous avez des questions, ou si vous avez besoin de plus d'information, veuillez contacter : Charlotte Bunch / Niamh Reilly au (908) 932-8782 / fax (908) 932-1180 ; Anne Walker / Meera Singh au (212) 687-8633 / fax (212) 661-2704.

Comment organiser une audition

Un guide en quatre étapes

1. Convoquer, dans votre communauté, une réunion des groupements de femmes oeuvrant pour les droits humains.

Discuter du style d'audition à organiser (par exemple, des témoignages individuels de femmes victimes de violations de leurs droits, ou des témoignages de groupe, avec une classe ou un groupe de femmes dont les droits auront été bafoués).

Décider :

de qui va prendre la parole.

du lieu, de la date et de l'heure de l'audition.

Choisir un lieu centré, facile à atteindre par les transports publics et proche des bureaux des média. Vous aurez peut-être à louer un microphone.

Il est primordial que les témoignages soient clairement entendus.

2. Préparer un communiqué de presse

Inscrire en haut et à gauche de la page, les nom et numéro de téléphone de la personne à contacter, puis, en haut et au centre de la page, le titre, le lieu, la date et l'heure de l'audition, et à la suite, une brève description des raisons de l'audition. Il ne serait pas inutile de mettre en exergue certains faits, et de donner quelques détails sur les droits dont la violation va faire l'objet des auditions, ainsi que sur les groupes concernés. Mentionner la conférence des Nations Unies sur les droits humains qui se tiendra à Vienne en juin 1993, et mettre en valeur la campagne mondiale visant à inclure les droits de la femme à l'ordre du jour.

3. Envoyer le communiqué de presse :

- au personnel de la radio, de la presse et de la télévision, et si possible, au contact personnel que l'on peut avoir au sein des média ;
- aux Nations Unies et autres organismes internationaux ;
- aux ONG de femmes ;
- aux autres ONG oeuvrant pour le développement de la communauté ;
- aux Universités et groupes scolaires ;
- à tout autre groupe que vous estimerez opportun.

4. Organiser l'audition et apporter les documents justificatifs des témoignages

Envoyer les formulaires remplis au centre des Nations Unies sur les Droits Humains à Genève. Utiliser le formulaire compris dans ce document, ou écrire les faits essentiels sur papier libre. Si vous ne voulez pas envoyer de noms à Genève, ne pas remplir l'espace correspondant. Veuillez vous rappeler d'envoyer une copie à IWTC ou au Centre for Women's Global Leadership.

Formulaire pour étayer les plaintes pour violation des droits humains de la Femme.

(Ce formulaire a été préparé en utilisant les procédures de communication, résumé analytique des Nations Unies n°7).

Communication à :Date

Comité des droits humains

s/c Centre des droits humains,
Bureau des Nations Unies, 8-14 av. de la Paix,
1211 Geneve 10, Suisse.

I. Information relative au plaignant

Nom

Prénom(s)

Nationalité

Profession.....

Date et lieu de naissance

Adresse actuelle.....

Adresse pour toute correspondance confidentielle

.....
.....

Rôle du plaignant :

victime(s) de violation(s) spécifiques exposées ci-dessous
représentant/conseiller juridique de la victime présumée
représentant de la victime présumée, à d'autres titres

Mettre une croix face à la mention appropriée. Pour c), le plaignant doit expliquer :

i) en quelle capacité le plaignant agit-il au nom de la ou des victimes, par exemple, liens de parenté ou autres avec la ou les victimes présumées

.....

ii) pourquoi la ou les victimes sont incapables de remplir cette communication elles-mêmes

II. Information relative à la ou aux victimes présumées :

(Note : si le nom d'une victime ne peut être divulgué aux Nations Unies, n'envoyez pas cette plainte directement au comité des droits humains à Genève. Envoyez plutôt l'original à l'un des centres cités ci-dessous. Nous lui donnerons un code d'identification, effacerons le nom du formulaire, et ferons suivre celui-ci aux Nations Unies. De cette manière, nous pouvons contrôler la validité des plaintes et prouver l'identité de la victime lorsque cela s'avérera nécessaire).

Nom

Prénom(s)

Nationalité

Profession.....

Date et lieu de naissance

Adresse actuelle.....

.....

Adresse pour toute correspondance confidentielle

.....

.....

III. Cas concernant le gouvernement/articles enfreints/recherche de solutions dans le pays

Nom de l'organisme gouvernemental (pays) et si cela s'avère opportun, nom de la personne ayant commis la violation de droits, contre qui cette plainte est déposée

.....

.....

Actions entreprises au nom de la (ou des) victime(s) présumée(s) pour utiliser tous les recours nationaux auprès des tribunaux ou autres organes d'autorité

publique, à quelle date, et avec quels résultats (joindre si possible des copies de toutes les décisions judiciaires et administratives pertinentes)*

.....
.....

Si les recours nationaux n'ont pas été épuisés, en donner la raison *

.....
.....

IV. Autres Procédures Internationales

Cette même affaire a-t-elle été soumise à l'étude par une autre procédure d'enquête ou de règlement international (par exemple, à la commission inter-américaine des droits humains, à la commission européenne des droits humains)? Si oui, à quelle date, et avec quels résultats*?

.....
.....

V. Données de la plainte

Indiquer s'il s'agit d'une plainte d'un 'groupe' ou du témoignage d'un seul individu sur une violation spécifique de ses droits.

.....

Description détaillée des faits sur la violation présumée (y compris les dates importantes)*

.....
.....

Signature du plaignant

Envoyez le formulaire rempli au :

Comité des droits humains

et une copie au :

International Women's Tribune Centre,
777 UN Plaza, New York, NY 10017,
Fax : (212) 661-2704.

ou au :

Center for Women's Global Leadership,
27 Clifton Avenue, Douglass College,
New Brunswick, NJ 08903, Etats-Unis,
Fax : (908) 932-1180.

* Rajouter autant de pages que nécessaire.

Pétition adressée à la conférence des Nations Unies sur les Droits Humains de 1993

'La Violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits humains'

La déclaration universelle des droits humains protège chacun 'sans distinction aucune de race, de couleur, de sexe, de langue ou de toute autre situation' (art.2). En outre, 'chacun a droit à la vie, à la liberté, et à la sûreté de sa personne' (art.3) et 'nul ne peut être soumis à la torture, aux traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants' (art.5). Par conséquent, nous, les soussignés, demandons à la conférence mondiale des Nations Unies sur les droits humains de 1993, de traiter de manière approfondie les questions des droits humains de la femme à chaque étape de ses travaux. Nous demandons que la violence de genre, phénomène universel qui prend de nombreuses formes selon la culture, la race et la classe sociale, soit reconnue comme une violation des droits humains requérant une action immédiate.

Signature.....	Adresse
1.....
2.....
3.....

Veuillez photocopier les formulaires et les retourner au :

Center for Women's Global Leadership,
27 Clifton Avenue, Douglass College, New Brunswick,
NJ 08903, Etats-Unis.
Fax : (908) 932-1180.

ou au :

International Women's Tribune Centre,
777 UN Plaza, NY, NY 10017, Etats-Unis.
Fax : (212) 661-2704.

Les pétitions signées seront régulièrement envoyées aux Nations Unies, jusqu'à la date de la conférence.

Les femmes du monde entier continuent à adresser des pétitions aux Nations Unies pour qu'elles reconnaissent les droits humains de la femme.

La déclaration universelle des droits humains stipule que chacun a le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne (art.3), et qu'en outre, nul ne peut être soumis à la torture, ou aux traitements cruels, inhumains ou dégradants (art.5). Or, les femmes et les filles sont partout systématiquement victimes de violence, de torture, de coercition, d'abus sexuels, de famine et de privations économiques parce qu'elles sont de sexe féminin. Des études récentes révèlent que dans le monde, 60 à 100 millions de femmes sont 'portées disparues' à cause de ces violations généralisées des droits humains qui traversent les frontières sociales, ethniques et nationales. Et pourtant, ces violations sont souvent exclues de l'ordre du jour des droits humains à l'échelle internationale.

En juin 1993 à Vienne, les Nations Unies tiendront leur première conférence mondiale sur les droits humains en 25 ans. Le comité préparatoire pour cette conférence s'est réuni trois fois et se réunira à nouveau en avril 1993 à Genève. Il y aura également trois réunions régionales : en Tunisie, du 2 au 6 novembre 1992 ; en Thaïlande,

pendant la troisième semaine de janvier 1993 ; et au Costa Rica, du 17 au 23 janvier 1993. Ces réunions influeront sur l'ordre du jour des Droits Humains pendant plusieurs décennies et sont donc cruciales pour les personnes qui se préoccupent des droits humains de la femme. Une coalition de groupements de femmes * finance une campagne de pétition à l'échelle mondiale afin de pousser le comité préparatoire à inclure les droits humains de la femme et la violence de genre dans ce forum global, en tant que questions centrales. La pétition a circulé dans 100 pays et dans toutes les régions du monde, et elle a été traduite dans 13 langues. Le 13 mars 1992, nous avons envoyé la première partie des pétitions, 75.000 signatures, au secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Ghali. Nous avons prolongé la campagne jusqu'en juin 1993, date de la conférence, et pour la prochaine réunion préparatoire à Genève, en mars 1993, nous espérons dépasser les 150.000 signatures en faveur de la reconnaissance des droits humains de la femme et contre la violence dans la famille, le viol, le harcèlement sexuel, la traite des femmes, l'infanticide féminin et toute autre forme de violence de genre, considérée comme une violation des droits humains. Les groupements de femmes ont utilisé la pétition pour susciter la prise de conscience du public sur le fait que 'la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits humains', et pour faire pression sur leurs représentants officiels à la conférence de 1993, et à ses réunions préparatoires/régionales.

Joignez-vous à nous pour financer cette pétition et développer d'autres stratégies visant à placer la question des droits humains de la femme au centre de l'ordre du jour international des droits humains. Pour plus d'information, veuillez contacter le : Center For Women's Global Leadership, 27 Clifton Avenue, Douglass College New Brunswick, NJ 08903, Tel : (908) 932-8782/Fax : 932-1180 ; ou le International Women's Tribune Center, 777 UN Plaza, New York, NY 10017, Tel : (212) 687-8633 / Fax : (212) 661-2704. Envoyez un courrier/fax pour ajouter le nom de votre organisation à la liste ci-dessous.

* Les groupes sponsors comprennent : Center for Women's Global Leadership ; International Women's Tribune Centre ; World YMCA ; ISIS International (Manille) ; ISIS International (Santiago) ; ISIS-WICCE ; International Women's Rights action Watch ; Match International Centre ; International Women's Health Coalition ; Asia Pacific Forum on Women, Law and Development ; Women's in Law and Development in Africa ; Women and Law in Southern Africa Research Project ; CLADEM (Comite Latinoamericano para la Defensa de los Derechos de la Mujer) ; ILSA (Asociacion Interamericana de Servicios Legales) ; Women's International Democratic Federation ; Institute for Women, Law and Development ; International Abolitionist Federation ; wide (Women in Development Europe) ; International Council of Women ; International Council of Jewish Women ; World Confederation of Organization of the Teaching Profession ; World Federation of Methodist Women ; International Federation of University Women ; International Association of Women in Radio and Television ; Organizing Committee for the Decade of Human Rights Education ; African Participatory Research Network ; Association of African Women for Research and Development ; Zonto International ; Women's International League for Peace and Freedom ; Pan Pacific and South East Asian Women's Association ; European Union of Women ; Soroptimists International ; Third World Movement Against Exploitation of Women ; WREE (Women for Racial and Economic Equality) ; Baha'i International ; Worldview International Foundation ; Mujer/Fempres ; DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era). Groupements à l'échelle nationale : Women's Action Group, Zimbabwe ; The Black Sash, Afrique du Sud, Norwegian Housewives Association, Norvège ; Women's Research and Education Centre and Mor Cati, Turquie ; Women's Centre Bombay, Inde ; Philippine Nurses

Index des ressources

Association of America, Etats-Unis ; CIDEM, Bolivie ; Comision de Estudios de la Mujer, Nicaragua ; Association for the Advancement of Feminism, Hong Kong ; Catholics for a Free Choice, Etats-Unis ; Casa de la Mujer, Colombie ; National Organization of Women, Taiwan ; Gabriela, Philippines ; Vrouwenberaad Ontwikkelingssamenwerking, et HOM, Pays-Bas ; Church Women United, Aotearoa/Nouvelle-Zélande ; OASIS, Mexique ; KMK, Negros Philippines ; Arab Women's Solidarity Association, Egypte ; Women's Legal Bureau Inc., et Alternative Legal Assurance Center, Philippines ; Centro de la Mujer de Moquegua et Centro Flora Tritan, Pérou ; South Africa Council of Churches, Afrique du Sud ; NGO Coordinating Committee of Zambia, Zambie ; Tanzanian Media Women's Association, Tanzanie ; Geneva Forum for Philippine Concerns, Suisse ; Centro de Estudios de la Mujer, Argentine ; Korean Women's Associations United, Corée ; National Women's Network for International Solidarity, Angleterre ; Naripokkho et Mahila Parishad, Bangladesh ; Shirkat Gah, Women's Action Forum et Simorgh, Pakistan ; Nari Manch, Népal ; Forum Perempuan Cut Nyak Dien, Malaisie ; Nigeria Labor Congress Women's Wing, Nigéria ; Pacific Women's Resource Bureau, Nouvelle-Calédonie ; Casa Sofia, Chili ; Cyprus Association Against Violence in the Family, Chypre.